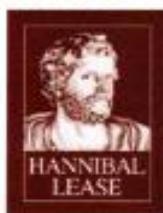


HANNIBAL LEASE



Société anonyme au capital de 55 000 000 dinars divisé en 11 000 000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées.

Identifiant Unique : 0766895F

Siège Social : Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman – Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Tél : 71 139 400 Fax : 71 139 460

E-mail : commercial@hannibalease.com

Hannibal Lease est notée BB-(tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et B (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 15/10/2024

DOCUMENT DE REFERENCE « HL 2025 »

Ce document de référence a été enregistré par le Conseil du Marché Financier le **28 MARS 2025** sous le **25/001** donné en application de l'article 14 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est accompagné par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Responsable de l'Information

Monsieur Foued BOUAZRA

Directeur d'Audit Interne

Tél : 71 139 400

Fax : 71 139 460

Intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence



Green Center- Bloc C 2^{ème} étage,
Rue du Lac constance – Les Berges du Lac
Tél : 71 137 600 – Fax : 71 960 903
E-mail: macsa@macsa.com.tn
Site web: www.macsa.com.tn

Le présent document de référence est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société Hannibal Lease, Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman – Les Berges du Lac- 1053 Tunis, de MAC SA, intermédiaire en Bourse – Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.



Table des matières

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE	6
CHAPITRE 1 - RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	8
1.1. Responsable du document de référence	8
1.2. Attestation du responsable du document de référence	8
1.3. Responsables du contrôle des comptes	8
1.4. Attestation des commissaires aux comptes	14
1.5. Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence	15
1.6. Responsable de l'information	15
CHAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL	16
2.1. Renseignements de caractère général concernant Hannibal Lease	16
2.1.1. Dénomination et siège social	16
2.1.2. Forme juridique et législation particulière applicable	16
2.1.3. Date de constitution et durée	16
2.1.4. Objet social	16
2.1.5. Identifiant unique	16
2.1.6. Exercice social	16
2.1.7. Nationalité	16
2.1.8. Régime fiscal	16
2.1.9. Tribunal compétent en cas de litige	16
2.1.10. Capital social	16
2.1.11. Lieu où peuvent être consultés les documents de la société	16
2.1.12. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing	17
2.1.13. Clauses statutaires particulières	17
2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital de la société	21
2.3. Evolution du capital social	21
2.4. Répartition du capital social et des droits de vote au 31/12/2024	22
2.4.1. Structure du capital au 31/12/2024	22
2.4.2. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 31/12/2024	22
2.4.3. Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2024	23
2.4.4. Nombre d'actionnaires	23
2.5. Description sommaire du Groupe Hannibal Lease au 31/12/2023	23
2.5.1. Présentation générale des sociétés du Groupe Hannibal Lease au 31/12/2023	23
2.5.2. Schéma financier du Groupe Hannibal Lease au 31/12/2023	24
2.5.3. Tableau des participations réciproques entre les sociétés du Groupe Hannibal Lease au 31/12/2023	25
2.5.4. Evénements récents modifiant le schéma financier du Groupe Hannibal Lease entre le 31/12/2023 et la date d'élaboration du présent document de référence	25
2.5.5. Chiffres clés des sociétés du Groupe Hannibal Lease au 31/12/2023	25
2.5.6. Les engagements financiers des sociétés du Groupe Hannibal Lease au 31/12/2023	25
2.5.7. Politique actuelle et future de financement inter-sociétés du Groupe Hannibal Lease	26
2.6. Relation de Hannibal Lease avec les sociétés du Groupe au 31/12/2023	26
2.6.1. Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du Groupe	26
2.6.2. Les créances et les dettes commerciales avec les sociétés du Groupe Hannibal Lease	26
2.6.3. Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe	26
2.6.4. Dividendes et autres rémunérations encaissés par Hannibal Lease en 2024 et distribués par les autres sociétés du Groupe au titre de l'exercice 2023	26

2.6.5	Dividendes et autres rémunérations distribués par Hannibal Lease en 2023 et encaissés par les autres sociétés du Groupe au titre de l'exercice 2023	26
2.6.6	Garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe	27
2.7	Relations commerciales entre Hannibal Lease et les sociétés du Groupe durant l'exercice 2023 :	27
2.7.1	Chiffre d'affaires réalisé par la société Hannibal Lease avec les autres sociétés du Groupe	27
2.7.2	Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les sociétés du groupe :	27
2.7.3	Les prestations de service reçues ou données avec les sociétés du groupe :	27
2.7.4	Les contrats de gestion	27
2.7.5	Les contrats de location	27
2.7.6	Les fonds gérés	28
2.7.7	Transfert de ressources	28
2.8	Relations de Hannibal Lease avec les autres parties liées autres que les sociétés du Groupe au 31/12/2023	28
2.8.1	Prêts octroyés et crédits reçus des autres parties liées	28
2.8.2	Créances et dettes commerciales avec les autres parties liées	29
2.8.3	Les apports en capitaux en 2023 avec les autres parties liées	29
2.8.4	Les dividendes et autres rémunérations encaissés par Hannibal Lease en 2024 et distribués par les autres parties liées au titre de l'exercice 2023	29
2.8.5	Les dividendes et autres rémunérations distribués par Hannibal Lease en 2024 et encaissés par les autres parties liées au titre de l'exercice 2023	30
2.8.6	Garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des autres parties liées	30
2.8.7	Transferts de ressources	30
2.8.8	Relations commerciales entre Hannibal Lease et les autres parties liées au 31/12/2023	30
2.9	Dividendes	33
2.10	Marché des titres de l'émetteur	33
2.11	Notation de la société	34
CHAPITRE 3-	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR ET SON EVOLUTION	36
3.1.	Présentation de la société	36
3.2.	Activité de la société au 31/12/2023	36
3.2.1.	Evolution des approbations	36
3.2.2.	Evolution des mises en force	37
3.2.3.	Evolution de l'encours financier	38
3.3.	Activité de la société au 30/06/2024	39
3.3.1.	Evolution des approbations	39
3.3.2.	Evolution des mises en forces	40
3.3.3.	Evolution de l'encours financier	41
3.4	Indicateurs d'activité trimestriels arrêtés au 31/12/2024	43
3.5	Organisation de la société	44
3.5.1	L'organigramme de Hannibal Lease	44
3.5.2	Contrôle Interne	47
3.6	Système d'information	47
3.7	Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité	49
3.8	Dépendance de l'émetteur	52
3.8.1	Dépendance de l'émetteur au 31/12/2023	52
3.8.2	Dépendance de l'émetteur au 30/06/2024	53
3.9	Litige ou arbitrage	54
3.10	Politique sociale et effectif	54
3.10.1	Formation du personnel	54
3.10.2	Avantages sociaux	55
3.10.3	Effectif	55
3.11	Politique d'investissement	55
3.12	Analyse SWOT	56
CHAPITRE 4-	PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE, RESULTAT	57
4.1	Patrimoine de la société au 31/12/ 2023	57
4.1.1	Créances sur la clientèle, opération de leasing	57
4.1.2	Portefeuille titres de placement	57
4.1.3	Portefeuille d'investissement	57
4.1.4	Immobilisations corporelles et incorporelles	57
4.2	Patrimoine de la société au 30/06/2024	57

4.2.1	Créances sur la clientèle, opération de leasing -----	57
4.2.2	Portefeuille titres de placement -----	57
4.2.3	Portefeuille d'investissement -----	57
4.2.4	Immobilisations corporelles et incorporelles-----	57
4.3	Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2024-----	58
4.4	Etats financiers individuels comparés arrêtés au 31/12/2023 -----	59
	-----	59
4.4.1	Bilans individuels comparés au 31 décembre -----	60
4.4.2	Etats des engagements hors bilan comparés au 31 décembre -----	61
4.4.3	Etats de résultats comparés au 31 décembre-----	62
4.4.4	Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre -----	63
4.4.5	Schéma des Soldes Intermédiaires de Gestion comparés au 31 décembre -----	64
4.4.6	Notes aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/ 2023 -----	65
4.4.7	Rapport Général des co-commissaires aux comptes sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2023--	110
4.4.8	Rapport Spécial des co-commissaires aux comptes sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2023 114 -----	114
4.4.9	Notes complémentaires relatives aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2023-----	118
4.5	Analyse de la situation financière de la société Hannibal Lease au 31/12/2023 -----	120
4.5.1	Engagements financiers au 31/12/2023 -----	120
4.5.2	Encours des emprunts émis et contractés par Hannibal Lease au 31/12/2023 -----	121
4.5.3	Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31/12/2023-----	124
4.5.4	Tableau de mouvement des capitaux propres au 31/12/2023 -----	125
4.5.5	Affectation des résultats des trois derniers exercices -----	126
4.5.6	Evolution du revenu de leasing et du résultat d'exploitation-----	126
4.5.7	Evolution du résultat net -----	126
4.5.8	Evolution de la marge brute d'autofinancement -----	127
4.5.9	Evolution des dividendes -----	127
4.5.10	Indicateurs et ratios de gestion -----	128
4.6	Etats financiers consolidés arrêtés au 31/12/2023 -----	130
4.6.1	Bilan consolidé au 31/12/2023 -----	131
4.6.2	Etat des engagements hors bilan consolidé au 31/12/2023 -----	132
4.6.3	Etat de résultat consolidé au 31/12/2023 -----	133
4.6.4	Etat de flux de trésorerie consolidé au 31/12/2023 -----	134
4.6.5	Schéma des soldes intermédiaires de gestion consolidé au 31/12/2023 -----	135
4.6.6	Notes aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2023-----	136
4.6.8	Rapport des Co-commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2023-----	176
4.6.9.	Notes complémentaires relatives aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2023-----	181
4.7	Etats financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2024-----	183
4.7.1	Bilan individuel arrêté au 30/06/2024 -----	184
4.7.2	Etat des engagements hors bilan arrêté au 30/06/2024-----	185
4.7.3	Etat de résultat arrêté au 30/06/2024-----	186
4.7.4	Etat de flux de trésorerie arrêté au 30/06/2024 -----	187
4.7.5	Schéma des Soldes Intermédiaires de Gestion comparés au 30/06/2024 -----	188
4.7.6	Notes aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/ 2024 -----	189
4.7.7	Rapport d'Examen limité des co-commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2024 -----	225
4.7.8	Notes complémentaires relatives aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2024 -----	227
4.8	Analyse de la situation financière de la société Hannibal Lease au 30/06/2024 -----	228
4.8.1	Engagements financiers au 30/06/2024 -----	228
4.8.2	Encours des emprunts émis et contractés par Hannibal Lease au 30/06/2024 -----	229
4.8.3	Structure des souscripteurs à l'Emprunt Obligataire « HL 2024-01 » -----	232
4.8.4	Soldes intermédiaires de gestion comparés au 30/06/2024-----	233
4.8.5	Tableau de mouvement des capitaux propres au 30/06/2024 -----	234
4.8.6	Evolution du revenu de leasing et du résultat d'exploitation-----	235
4.8.7	Evolution du résultat net -----	235
4.8.8	Evolution de la marge brute d'autofinancement -----	235
4.8.9	Indicateurs et ratios de gestion -----	236
4.9	Comportement boursier de l'action Hannibal Lease-----	238
	Chapitre 5 : Organes d'Administration, de Direction et de Contrôle des Comptes -----	239
5.1	Membres des organes d'administration et de direction -----	239
5.1.1	Membres du Conseil d'Administration -----	239
5.1.2	Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société -----	239
5.1.3	Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction-----	240
5.1.4	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés -----	240
5.1.5	Fonctions des représentants permanents des personnes morales administrateurs dans la société qu'ils représentent-----	241

5.2	Intérêts des dirigeants dans la société pour l'exercice 2023	241
5.2.1	Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2023	241
5.2.2	Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2023	242
5.3.	Contrôle	242
5.4.	Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital	242
5.4.1.	Prêts octroyés et crédits reçus	242
5.4.2.	Créances et dettes commerciales	243
5.4.3.	Dividendes et autres rémunérations distribuées par Hannibal Lease et encaissés par les autres parties liées en DT	243
CHAPITRE 6 –	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉVOLUTION RÉCENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR	245
6.1.	Evolution récente et orientation stratégique	245
6.1.1.	Evolution récente au 31/12/2024	245
6.1.2.	Orientation stratégique	245
6.2	Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées au niveau des prévisions 2024-2028 par rapport aux informations prévisionnelles 2023-2026	245
6.3.	Mesure et analyse des performances réalisées au 31/12/2024 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2024	247
6.4.	Perspectives d'avenir	247
6.4.1	Principales hypothèses de prévisions retenues	248
6.4.2	Les états financiers prévisionnels	255
6.4.3	Indicateurs de gestion et ratios prévisionnels	258
6.4.4	Marge brute d'autofinancement prévisionnelle	259
6.4.5	Avis des Commissaires Aux Comptes sur informations financières prévisionnelles pour la période (2024-2028)	260

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE

Hannibal Lease est une société anonyme tunisienne créée en 2001 qui a pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel dans les différents secteurs économiques. Toutefois, son activité est orientée principalement vers les véhicules de tourisme, les véhicules utilitaires et les poids lourds.

Au 31/12/2024, le capital social de la société s'élève à 55 000 000 DT, détenu à hauteur de 43,12% par le Groupe DJILANI à travers :

- INVESTMENT TRUST TUNISIA (27,42%) ;
- FINANCIERE TUNISIENNE (14,08%) ;
- CONFECTION RAS JEBEL S.A (1,46%) ;
- REPRESENTATION INTERNATIONALE S.A (0,14%) ;
- PATERSON DISTRIBUTION S.A (0,034%) ; et
- LA GENERALE DISTRIBUTION (0,00046%).

L'actionnaire de référence est suivi par " SANAD Fund For MSME " et la Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles (CTAMA) qui détiennent respectivement 20,02% et 7,86% du capital. La Mutuelle Assurance de l'Enseignement (MAE) détient également 5,46% du capital.

Ces actionnaires détiennent au total 76,46% du capital de Hannibal Lease et peuvent être considérés comme le noyau dur constituant le capital de la société.

Hannibal Lease est à la tête d'un Groupe composé au 31/12/2023 de :

- La société Amilcar LLD : ayant pour activité la location courte et longue durée de voitures ;
- La société Immobilière ECHARIFA : ayant pour activité la promotion immobilière ; et
- La société NIDA : ayant pour activité la location de bureaux et d'open spaces, infrastructures Télécom, services d'infrastructure, d'assistance et d'accompagnement à l'entreprise, aux entreprises Off-Shore.

Les titres de la société HL sont admis sur le marché principal de la BVMT depuis 2013.

ACTIVITE DE HANNIBAL LEASE AU 31/12/2023 :

- Le montant des approbations au 31/12/2023 s'est élevé à 436,8 MDT contre 396,9 MDT au 31/12/2022, soit une hausse de 10,1%.
- Les mises en force se sont élevées à 341,1 MDT au 31/12/2023 contre 301,5 MDT au 31/12/2022, soit une hausse de 13,1%.
- Les encours financiers se sont élevés à 546,6 MDT au 31/12/2023 contre 507,6 MDT au 31/12/2022, soit une hausse de 7,7%.

ACTIVITE DE HANNIBAL LEASE AU 30/06/2024 :

Hannibal Lease affiche au 30/06/2024 une hausse de 1,5 % des approbations par rapport à la même période de 2023 atteignant un montant de 260,3 MDT contre 256,4 MDT au 30/06/2023.

Les Mises en Force sont passés de 193,8 MDT au 30/06/2023 à 174,6 MDT au 30/06/2024, soit une baisse de 9,9%.

Quant aux encours financiers, ils ont enregistré une progression de 4,1%, passant ainsi de 545,7 MDT au 30/06/2023 à 567,9 MDT au 30/06/2024.

ACTIVITE DE HANNIBAL LEASE AU 31/12/2024 :

Le montant des approbations s'élève au 31/12/2024 à 497,5 MDT contre 436,8 MDT au 31/12/2023, soit une hausse de 13,9%.

Les Mises en Force sont passés de 341,1 MDT au 31/12/2023 à 370,4 MDT au 31/12/2024, soit une hausse de 8,6%.

Les encours sont passés de 546,6 MDT au 31/12/2023 à 603,6 MDT au 31/12/2024, soit une hausse de 10,4%.

Le 15/10/ 2024, l'agence de notation Fitch Ratings a amélioré la note de « Hannibal Lease » à « **BB-(tun)** » à long terme avec perspective d'évolution stable, et a confirmé la note à court terme à **B (tun)**.

BB+, BB, BB- (long terme) : Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.

B (court terme) : Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.

MISE EN CONFORMITE DE LA SOCIETE HANNIBAL LEASE PAR RAPPORT A LOI BANCAIRE N°2016-48 DU 11 JUILLET 2016

▪ **En matière de Gouvernance :**

Selon les dispositions de l'article 58 de ladite loi " le DG et le DGA ou le membre de directoire d'une banque ou d'établissement financier ne peut exercer la fonction de dirigeant d'une entreprise économique". Toutefois, le directeur général adjoint de la société « Hannibal Lease » assure la fonction de président du conseil d'administration dans une autre entreprise économique et ce, contrairement aux dispositions susmentionnées.

▪ **En matière de prise de participation :**

Aux termes de l'article 75 de ladite loi « La banque ou l'établissement financier ne peut détenir directement ou indirectement plus de 20 % des droits de vote ou du capital d'une même entreprise. Toutefois, la banque ou l'établissement financier peut, à titre temporaire, dépasser ce pourcentage lorsque la participation est faite en vue de permettre le recouvrement de ses créances. »

Or, la société Hannibal Lease détient 99,16% du capital de la société AMILCAR LLD, 45,99% dans la société NIDA SA et 26,56% dans la société Echarifa SA.

En réaction, à cette irrégularité, et conformément aux dispositions de l'article 195 de la loi 2016-48 susmentionnée, un plan d'actions a été envoyé à la Banque Centrale de Tunisie en vue de respecter les exigences légales en termes de prise de participation. Une dérogation de la BCT a été, également, demandée pour les participations dans la STE AMILCAR LLD et la STE NIDA SA. En cas de refus de la BCT, Hannibal Lease se conformera aux dispositions de cette loi.

La société Hannibal Lease a régularisé sa participation dans la société Immobilière " Echarifa SA" au cours de l'exercice 2024 dans le cadre d'une opération de réinvestissement exonéré.

CHAPITRE 1 - RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1. Responsable du document de référence

Monsieur Mohamed-Hechmi DJILANI
Directeur Général de Hannibal Lease

1.2. Attestation du responsable du document de référence

« A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Monsieur Mohamed-Hechmi DJILANI
Directeur Général de Hannibal Lease


HANNIBAL LEASE
Rue du lac Isman-les Berges du Lac
Tunis 1053
Tél.: 71 139 400 Fax.: 71 965 222

1.3. Responsables du contrôle des comptes

- Etats financiers individuels relatifs à l'exercice 2021 :

➤ Cabinet F.M.B.Z KPMG TUNISIE, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI,

Adresse : Les Jardins du Lac, B.P. n°317 Publiposte rue lac Echkel, Les Berges du Lac - 1053- Tunis.

Tél : 71 194 344 Fax : 71 281 477

➤ DELTA CONSULT, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Said MALLEK,

Adresse : Immeuble SAADI, Tour CD 2^{ème} étage, Bureau n°7 et 8 - Menzah IV - 1082 Tunis.

Tél : 71 755 035/ 71 755 024 Fax : 71 753 062

- Etats financiers individuels relatifs à l'exercice 2022 :

➤ Cabinet F.M.B.Z KPMG TUNISIE, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI,

Adresse : Les Jardins du Lac, B.P. n°317 Publiposte rue lac Echkel, Les Berges du Lac - 1053- Tunis.

Tél : 71 194 344 Fax : 71 281 477

➤ DELTA CONSULT, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Said MALLEK,

Adresse : Immeuble SAADI, Tour CD 2^{ème} étage, Bureau n°7 et 8 - Menzah IV - 1082 Tunis.

Tél : 71 755 035/ 71 755 024 Fax : 71 753 062



- **Etats financiers individuels relatifs à l'exercice 2023 :**

- Cabinet F.M.B.Z KPMG TUNISIE, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Madame Emna RACHIKOU.

Adresse : Les Jardins du Lac, B.P. n°317 Publiposte rue lac Echkel, Les Berges du Lac -1053- Tunis.

Tél : 71 194 344 Fax : 71 281 477

- DELTA CONSULT, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Said MALLEK,

Adresse : Immeuble SAADI, Tour CD 2^{ème} étage, Bureau n°7 et 8 – Menzah IV – 1082 Tunis.

Tél : 71 755 035/ 71 755 024 Fax : 71 753 062

- **Etats financiers consolidés relatifs à l'exercice 2022 :**

- Cabinet F.M.B.Z KPMG TUNISIE, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI.

Adresse : Les Jardins du Lac, B.P. n°317 Publiposte rue lac Echkel, Les Berges du Lac -1053- Tunis.

Tél : 71 194 344 Fax : 71 281 477

- DELTA CONSULT, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Said MALLEK,

Adresse : Immeuble SAADI, Tour CD 2^{ème} étage, Bureau n°7 et 8 – Menzah IV – 1082 Tunis.

Tél : 71 755 035/ 71 755 024 Fax : 71 753 062

- **Etats financiers consolidés relatifs à l'exercice 2023 :**

- Cabinet F.M.B.Z KPMG TUNISIE, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Madame Emna RACHIKOU.

Adresse : Les Jardins du Lac, B.P. n°317 Publiposte rue lac Echkel, Les Berges du Lac -1053- Tunis.

Tél : 71 194 344 Fax : 71 281 477

- DELTA CONSULT, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Said MALLEK,

Adresse : Immeuble SAADI, Tour CD 2^{ème} étage, Bureau n°7 et 8 – Menzah IV – 1082 Tunis.

Tél : 71 755 035/ 71 755 024 Fax : 71 753 062

- **États financiers intermédiaires individuels arrêtés au 30/06/2024**

- Société DATN, membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limite, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Tarek SAHLI.

Adresse : Rue du Lac Oubeira-Immeuble Illiade 1053 - Les Berges du Lac- Tunis.

Tél : 36 400 900 Fax : 36 400 902

- DELTA CONSULT, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Said MALLEK,

Adresse : Immeuble International City Center III – Bloc B - Centre Urbain Nord de Tunis-1082

Tel : 36 36 49 22 Fax : 36 36 49 23

➤ **Extrait de l'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2021**

Les états financiers individuels de la société Hannibal Lease relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet DELTA CONSULT représenté par Monsieur Said MALLEK et le Cabinet F.M.B.Z KPMG TUNISIE, représenté par Monsieur Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« I-Opinion :

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises. »

« II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et son efficience, incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. »

➤ **Extrait de l'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2022**

Les états financiers individuels de la société Hannibal Lease relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet DELTA CONSULT représenté par Monsieur Said MALLEK et le Cabinet F.M.B.Z KPMG TUNISIE, représenté par Monsieur Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« I-Opinion :

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises. »

« II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et son efficience, incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. »

➤ Extrait de l'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2023

Les états financiers individuels de la société Hannibal Lease relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet DELTA CONSULT représenté par Monsieur Said MALLEK et le Cabinet F.M.B.Z KPMG TUNISIE, représenté par Madame Emna RACHIKOU selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante

« I-Opinion :

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises. »

« II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et son efficience, incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. »

➤ **Extrait de l'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2022**

Les états financiers consolidés du groupe Hannibal Lease relatifs à l'exercice clos au 31/12/2022 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet F.M.B.Z KPMG TUNISIE, représenté par Monsieur Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et le Cabinet DELTA CONSULT représenté par Monsieur Said MALLEK selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« I-Opinion :

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises. »

« II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés. »

➤ **Extrait de l'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2023**

Les états financiers consolidés du groupe Hannibal Lease relatifs à l'exercice clos au 31/12/2023 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet F.M.B.Z KPMG TUNISIE, représenté par Madame Emna RACHIKOU et le Cabinet DELTA CONSULT représenté par Monsieur Said MALLEK selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« I-Opinion :

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises. »

« II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés. »

➤ **Extrait de l'avis d'examen limité des commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2024**

Les états financiers intermédiaires au 30/06/2024 ont fait l'objet d'un examen limité effectué par le Cabinet DELTA CONSULT représenté par Monsieur Said MALLEK et le Cabinet DATN membre de Deloitte, représenté par Monsieur Tarek SAHLI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité.

Les commissaires aux comptes ont émis l'avis suivant :

« **Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société Hannibal Lease au 30 juin 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. »

1.4. Attestation des commissaires aux comptes

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées. »

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Madame Emna RACHIKOU



Cabinet DELTA CONSULT

Monsieur Said MALLEK



Société DATN

membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Monsieur Tarek SAHLI



1.5. Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du présent document de référence ».

MAC SA

Le Directeur Général

Monsieur Mourad BEN CHAABANE



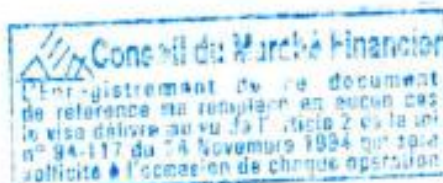
1.6. Responsable de l'information

Monsieur Foued BOUAZRA

Directeur d'Audit Interne

Tél. : 71 139 400

Fax : 71 139 460



CHAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

2.1. Renseignements de caractère général concernant Hannibal Lease

2.1.1. Dénomination et siège social

Dénomination sociale : Hannibal Lease S.A.

Siège social : Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman – Les Berges du Lac- 1053 Tunis.

Téléphone : 71 139 400

Fax : 71 139 460

E mail : commercial@hannibalease.com

Site Web : www.hannibalease.com

2.1.2. Forme juridique et législation particulière applicable

Forme juridique : Société Anonyme

Législation particulière applicable : La société est régie par la loi 2016-48 du 11/07/2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que la loi 94-89 du 26/07/1994 relative au leasing.

2.1.3. Date de constitution et durée

Date de constitution : 11/07/2001

Durée : 99 ans

2.1.4. Objet social

Selon l'article 2 des statuts, la société a pour objet d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service. Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

2.1.5. Identifiant unique

0766895F

2.1.6. Exercice social

Du 1er janvier au 31 Décembre de chaque année

2.1.7. Nationalité

Tunisienne

2.1.8. Régime fiscal

Règlementation fiscale en vigueur relative au leasing.

2.1.9. Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir des informations contenues dans le présent document de référence sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

2.1.10. Capital social

Le capital social de Hannibal Lease s'élève à 55 000 000 de dinars divisés en 11 000 000 d'actions de nominal 5 dinars chacune entièrement libérées.

2.1.11. Lieu où peuvent être consultés les documents de la société

Siège de la société : Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman – Les Berges du Lac- 1053 Tunis.

2.1.12. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing

M. Foued BOUAZRA,
Directeur d'Audit Interne de Hannibal Lease
Tél. : 71 139 400
Fax : 71 139 460

2.1.13. Clauses statutaires particulières

Cession et transmission des actions (Article 10 des statuts)

Les actions sont librement négociables.

Les actions ne sont négociables qu'après l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés. En cas d'augmentation de capital, les actions sont négociables dès la réalisation définitive de celle-ci. Après la dissolution de la société, elles demeurent négociables jusqu'à la clôture de la liquidation.

Indivisibilité des actions –nue propriété –usufruit (Article 12 des statuts)

I. Les actions sont indivisibles à l'égard de la société.

Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux, considéré comme seul propriétaire ou par un mandataire unique ; en cas de désaccord, le mandataire unique peut être désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

II. Les usufruitiers et nus-propriétaires doivent également se faire représenter par l'un d'entre eux, à défaut de convention contraire, l'usufruitier représente valablement le nu-propriétaire quelles que soient les décisions à prendre.

Assemblées Générales (Article 21 des statuts)

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires, mixtes ou de spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les Assemblées Générales appelées à délibérer sur la vérification des apports, sur la nomination du premier Conseil d'Administration, sur la sincérité de la déclaration faite par le ou les fondateurs, sur les avantages particuliers, sont qualifiées d'Assemblées Générales constitutives.

Les Assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces Assemblées sont convoquées et délibèrent selon les conditions qui lui sont propres et qui sont prévues par l'article 354 et suivant du Code des Sociétés Commerciales

Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires, même absents.

La société s'engage à conformer l'article 21 des statuts aux dispositions de l'article 274 du code des sociétés commerciales.

Accès aux Assemblées – Pouvoirs (Article 24 des statuts)

I. Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales Ordinaires et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, tant qu'il possède au moins dix (10) actions.

Plusieurs actionnaires peuvent se réunir pour atteindre le minimum prévu par les statuts et se faire représenter par l'un d'eux.

Le droit de participer à l'Assemblée est subordonné à l'inscription des actions dans les registres de la société huit (8) jours au moins avant l'Assemblée.

II. Tout actionnaire peut se faire représenter par une personne de son choix. A cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

III. Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société dans les conditions fixées par la loi.

Le formulaire doit parvenir à la société un jour avant la date de la réunion de l'Assemblée.

Feuille de présence – Bureau – Procès-verbaux (Article 25 des statuts)

I. A chaque Assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi. Cette feuille de présence, dûment émarginée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

II. Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration, ou en son absence, par un vice-président ou par un administrateur spécialement délégué à effet par le Conseil.

Si l'Assemblée est convoquée par l'un ou les Commissaires aux Comptes, l'Assemblée est présidée par l'un d'eux. Dans tous les cas, à défaut de la personne habilitée ou désignée pour présider l'Assemblée, celle-ci élit son président.

Le Président de l'Assemblée Générale est assisté de deux scrutateurs, et d'un secrétaire, désignés par les actionnaires présents. Ils forment le bureau de l'Assemblée.

Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis, et d'en assurer la régularité et de veiller à l'établissement du procès-verbal.

III. Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrées et certifiées conformément à la loi.

Quorum – Vote – Nombre de voix (Article 26 des statuts)

I. Dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les Assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

En cas de vote par correspondance, le quorum est calculé compte tenu des actions des actionnaires ayant adressé leur formulaire dans le délai prescrit, lorsque l'Assemblée est appelée à voter sur des résolutions inscrites à l'ordre du jour ou sur une proposition ayant pour objet ou pour effet d'amender ou de rendre inopérante, en tout ou en partie, une résolution figurant à l'ordre du jour. En revanche, ces actions ne sont pas prises en compte lorsque l'Assemblée est appelée à délibérer sur une question soulevée en séance.

II. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix au moins.

III. Au cas où des actions seraient nanties, le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres. A cet effet, le créancier gagiste dépose, à la demande de son débiteur, les actions qu'il détient en gage, sous la forme et dans le délai indiqué dans la convocation.

La société émettrice ne peut valablement voter avec des actions par elle souscrites, ou acquises ou prises en gage; il n'est pas tenu compte de ces actions pour le calcul du quorum.

IV. Le vote a lieu et les suffrages sont exprimés, à main levée, ou par assis et levés, ou par appel nominal, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée.

Assemblée Générale Ordinaire (Article 27 des statuts)

I. L'Assemblée Générale Ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois l'an dans les six mois suivant la clôture de l'exercice, pour statuer sur les comptes de l'exercice social précédent.

Elle a, entre autres pouvoirs, les suivants :

- discuter, approuver, redresser ou rejeter les états financiers ; toute délibération portant approbation des états financiers étant nulle si elle n'est pas précédée par la présentation des rapports des Commissaires aux Comptes ;
- statuer sur la répartition et l'affectation du résultat en se conformant aux dispositions statutaires ;
- nommer et révoquer les administrateurs ;
- nommer le ou les Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants ;
- approuver ou rejeter les nominations d'administrateurs faites à titre provisoire par le Conseil d'Administration ;
- fixer le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration ;
- statuer sur le rapport spécial des Commissaires aux Comptes concernant les conventions soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration ;
- autoriser les émissions d'obligations ordinaires et subordonnées ; ainsi que la constitution des sûretés réelles qui pourraient leur être conférées ;
- autoriser les émissions de titres participatifs.

II. L'Assemblée Générale ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance détiennent le tiers au moins des actions conférant à leur titulaire le droit de vote.

Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance, dans le délai prescrit sous réserve des limitations et précisions mentionnées à l'article 26 ci-dessus.

Assemblée Générale Extraordinaire (Article 28 des statuts)

I. L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, à cet effet, augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.

Toutefois, les statuts peuvent être modifiés par le Directeur Général lorsque cette modification est effectuée en application de dispositions légales ou réglementaires qui la prescrivent. Les statuts sont soumis, dans leur version modifiée, à l'approbation de la première Assemblée Générale suivante.

II. L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins sur première convocation, la moitié et, sur deuxième convocation, le tiers du capital.

A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté par correspondance, dans le délai prescrit sous réserve des limitations et précisions mentionnées à l'article 26.

III. Dans les Assemblées Générales Extraordinaires appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire dont les actions sont privées du droit de vote, n'a pas de voix délibérative, ni pour lui-même ni comme mandataire.

IV. S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories sans vote conforme d'une Assemblée Générale Extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une Assemblée Spéciale ouverte aux seuls propriétaires, des actions de la catégorie intéressée.

Les Assemblées spéciales sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que l'Assemblée Générale Extraordinaire sous réserve des dispositions particulières applicables aux Assemblées de titulaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

Fixation - Affectation et répartition du résultat (Article 32 des statuts)

Le Compte de Résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître, par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint le dixième du capital social ;
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés ;
- Les réserves et fonds que l'Assemblée Générale juge utile de constituer.

L'Assemblée Générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

La perte, s'il en existe, est après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportée à nouveau, pour être imputée sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

Mise en paiement des dividendes (Article 33 des statuts)

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale.

La mise en paiement des dividendes décidée doit avoir lieu dans un délai maximum de trois mois à partir de la décision de l'Assemblée Générale.

Aucune répétition de dividende ne peut être exigée des actionnaires, sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales ou que la société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances.

L'action en répétition des dividendes fictifs se prescrit par cinq années à partir de la date de la distribution. Elle se prescrit dans tous les cas par dix ans à partir de la date de décision de distribution.

Ce délai est relevé à quinze ans pour les actions en restitution intentées contre les dirigeants responsables de la décision de distribution des dividendes fictifs.

L'action en paiement des dividendes se prescrit par cinq ans à partir de la date de la tenue de l'Assemblée Générale qui a décidé la distribution.

2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital de la société

Capital social : 55 000 000 dinars
Nombre d'actions : 11 000 000 actions
Nominal : 5 dinars
Forme des actions : Nominative
Libération : Intégrale
Catégorie : Ordinaire
Jouissance : 1^{er} Janvier 2024

2.3. Evolution du capital social

Organe de décision	Nature de l'Opération	Evolution du capital		Capital souscrit		Montant libéré		Capital libéré		Valeur nominale en dinars
		Montant en dinars	Nombre d'actions	Montant en dinars	Nombre d'actions	Montant en dinars	Nombre d'actions	Montant en dinars	Nombre d'actions	
AGC du 11/07/2001	Capital initial	5 000 000	500 000	5 000 000	500 000	3 125 000	312 500	3 125 000	312 500	10
		-	-	-	-	1 087 500 ⁽¹⁾	108 750	4 212 500	421 250	10
		-	-	-	-	93 750 ⁽²⁾	9 375	4 306 250	430 625	10
		-	-	-	-	168 750 ⁽³⁾	16 875	4 475 000	447 500	10
		-	-	-	-	356 250 ⁽⁴⁾	35 625	4 831 250	483 125	10
AGE du 01/11/2005	Réduction du capital	(168 750) ⁽⁵⁾	(16 875)	-	-	-	-	4 831 250	483 125	10
AGE du 01/11/2005	Augmentation du capital en numéraire	5 168 750	516 875	5 168 750 ⁽⁶⁾	516 875	3 168 750	316 875	8 000 000	800 000	10
		-	-	-	-	2 000 000 ⁽⁷⁾	200 000	10 000 000	1 000 000	10
AGE du 24/06/2008	Augmentation du capital en numéraire	10 000 000	1 000 000	10 000 000	1 000 000	10 000 000	1 000 000	20 000 000	2 000 000	10
AGE du 16/07/2012	Réduction de la valeur nominale de 10 DT à 5 DT	-	-	-	-	-	-	20 000 000	4 000 000	5
AGE du 17/04/2013	Augmentation du capital en numéraire par appel public à l'épargne	8 700 000	1 740 000	8 700 000	1 740 000	8 700 000	1 740 000	28 700 000	5 740 000	5
AGE du 17/05/2017	Augmentation du capital par incorporation de réserves	2 870 000	574 000	2 870 000	574 000	2 870 000	574 000	31 570 000	6 314 000	5
AGE du 17/05/2017	Augmentation du capital en numéraire par appel public à l'épargne	8 610 000	1 722 000	8 610 000	1 722 000	8 610 000	1 722 000	40 180 000	8 036 000	5
AGE du 16/06/2020	Augmentation du capital par incorporation de réserves	14 866 600	2 973 320	14 866 600	2 973 320	14 866 600	2 973 320	55 046 600	11 009 320	5
AGE du 16/06/2020	Réduction du capital	(46 600) ⁽⁸⁾	(9 320)	-	-	-	-	55 000 000	11 000 000	5

(1) libéré en 2002

(2) libéré en 2003

(3) libéré en 2004

(4) libéré en 2005 (avant l'AGE du 01/11/2005)

(5) correspondant à la partie non libérée du capital initial

(6) libéré à concurrence de 61,3% au moment de la souscription

(7) libéré en juillet 2007

(8) Réduction de capital social par l'annulation de 9.320 actions rachetées conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117

2.4. Répartition du capital social et des droits de vote au 31/12/2024

2.4.1. Structure du capital au 31/12/2024

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital et des droits de vote
Actionnaires Tunisiens	327	8 795 495	43 977 475	79,98%
Personnes Morales	35	7 670 376	38 351 880	69,73%
Ayant 3% et plus	4	6 028 505	30 142 525	54,80%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	8	1 424 939	7 124 695	12,95%
Public ayant au maximum 0,5%	23	216 932	1 084 660	1,97%
Personnes Physiques	292	1 127 394	5 636 970	10,25%
Ayant 3% et plus	1	345 600	1 728 000	3,14%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	1	150 832	754 160	1,37%
Public ayant au maximum 0,5%	290	630 962	3 154 810	5,74%
Actionnaires Etrangers	2	2 202 230	11 011 150	20,02%
Personnes Morales	1	2 201 730	11 008 650	20,02%
Ayant 3% et plus	1	2 201 730	11 008 650	20,02%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0
Public ayant au maximum 0,5%	0	0	0	0,00%
Personnes Physiques	1	500	2 500	0,00%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0
Public ayant au maximum 0,5%	1	500	2 500	0,00%
Total général	329	10 997 725	54 988 625	100,00%

2.4.2. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 31/12/2024

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
INVESTMENT TRUST TUNISIA SA	3 015 048	15 075 240	27,42%
SANAD FUND FOR MSME	2 201 730	11 008 650	20,02%
FINANCIERE TUNISIENNE SA	1 548 389	7 741 945	14,08%
CAISSE TUNISIENNE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES CTAMA	864 962	4 324 810	7,86%
ASSURANCE M A E	600 106	3 000 530	5,46%
MEDDEB NADIA	345 600	1 728 000	3,14%
TOTAL	8 575 835	42 879 175	77,96%

2.4.3. Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2024

Membres	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
Investment Trust Tunisia S.A.	3 015 048	15 075 240	27,42%
SANAD Fund For MSME	2 201 730	11 008 650	20,02%
Financière Tunisienne S.A.	1 548 389	7 741 945	14,08%
MAE	600 106	3 000 530	5,46%
M. Hedi DJILANI	46 977	234 885	0,43%
M. Abderrazak BEN AMMAR	37 400	187 000	0,34%
M. Abderrazak LOUATI	0	0	0,00%
M. Khaled ZOUARI	0	0	0,00%
M. Karim SIALA	20	100	0,00%
TOTAL	7 449 670	37 248 350	67,72%

2.4.4. Nombre d'actionnaires

Au 31/12/2024, le capital de Hannibal Lease est réparti entre 329 actionnaires, dont :

- 36 actionnaires personnes morales ;
- 293 actionnaires personnes physiques.

2.5. Description sommaire du Groupe Hannibal Lease au 31/12/2023

Le groupe Hannibal lease regroupe, outre la société mère (Hannibal Lease), 3 autres sociétés exerçant dans différents secteurs. Le périmètre de consolidation du groupe Hannibal Lease se présente comme suit :

Société	Capital social au 31/12/2023 (en dinars)	Nombre d'actions	Participation directe de Hannibal Lease (en nombre d'actions)	Participation directe de Hannibal Lease en %	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation
Hannibal Lease	55 000 000	11 000 000					
Amilcar LLD	1 250 000	12 500	12 395	99,16%	99,16%	99,16%	Intégration globale
Société Immobilière ECHARIFA	8 700 000	87 000	23 104	26,56%	26,56%	26,56%	Mise en équivalence
Société NIDA	24 750 000	24 750 000*	11 382 653	45,99%	45,99%	45,99%	Intégration globale

* : libérés à hauteur de : 18 562 500 DT.

2.5.1 Présentation générale des sociétés du Groupe Hannibal Lease au 31/12/2023

✓ Hannibal Lease

La société Hannibal Lease a été créée en 2001 ayant pour objet principal le financement par le crédit-bail de biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.

Le capital social actuel de Hannibal Lease s'élève à 55 000 000 dinars composé de 11 000 000 actions d'une valeur nominale de 5 dinars, détenu à hauteur de 43,12% par le Groupe DJILANI.

Les titres de la société sont admis en Bourse depuis juillet 2013.

En 2023, son Produit Net de Leasing a été de 36,525 MDT dégageant un bénéfice de 10,218 MDT.

✓ Amilcar LLD

La société Amilcar LLD a été créée en 2009 sous la forme d'une SUARL dénommée « WAHRA Rent Car », ayant pour objet principal la location courte et longue durée de véhicules, engins et équipements ainsi que la gestion de flottes de véhicules, avec un capital initial de 150 000 dinars détenu entièrement par Madame Hédia Daddou DJILANI.

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16/06/2020, l'associé unique a décidé l'augmentation de capital de la société « WAHRA Rent Car » à 500 000 dinars par la création de 3 500 parts sociale de 100 dinars chacune et l'introduction ainsi de nouveaux associés dont les principaux sont Monsieur Ahmed HORCHANI participant à l'augmentation du capital par 950 parts et la société Hannibal Lease SA par 2 546 parts sociales. Cette décision d'augmentation a engendré donc la transformation de la forme de la société d'une SUARL à une SARL ainsi que le changement de la dénomination sociale de « WAHRA Rent Car SUARL » à « Amilcar LLD SARL ».

Le capital social actuel de Amilcar LLD s'élève à 1 250 000 dinars composé de 12 500 actions d'une valeur nominale de 100 dinars et détenu à hauteur de 99,16% par Hannibal Lease.

En 2023, la société a enregistré un chiffre d'affaires de 14,431 MDT dégageant un bénéfice de 1,701 MDT.

✓ **Immobilière ECHARIFA**

La société Immobilière ECHARIFA est une société anonyme, créée en 1994 et ayant pour objet principal la promotion immobilière.

Le capital social actuel d'immobilière ECHARIFA s'élève à 8 700 000 dinars composé de 87 000 actions d'une valeur nominale de 100 dinars et détenu à hauteur de 26,56% par HL.

En 2023, la société a enregistré un chiffre d'affaires de 0,476 MDT et a dégagé un résultat net de 0,309 MDT.

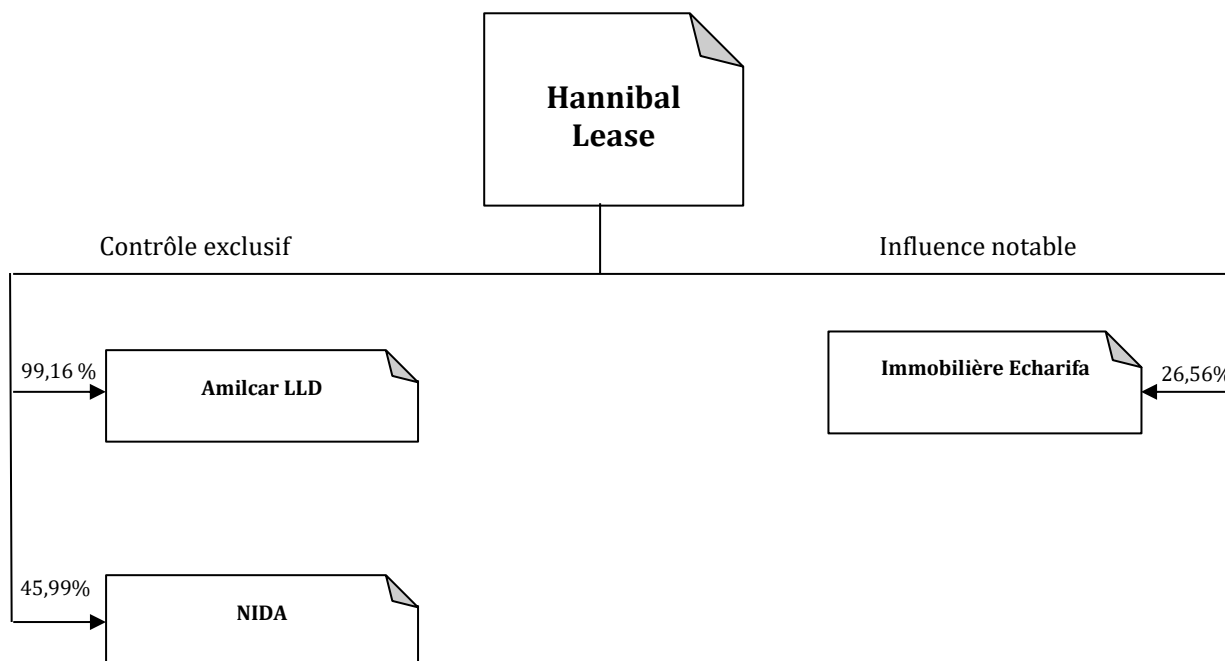
✓ **Société NIDA**

La société NIDA est une société anonyme, créée en 2007 et ayant pour objet principal la promotion, le développement et l'hébergement des centres d'appels (la location de bureaux et d'open spaces, infrastructures Télécom, services d'infrastructure, d'assistance et d'accompagnement à l'entreprise, aux entreprises Off Shore).

Le capital social actuel de NIDA s'élève à 24 750 000 Dinars composé de 24 750 000 actions d'une valeur nominale de 1 dinars libérés à hauteur de 18 562 500 Dinars et détenu à hauteur de 45,99% par HL.

En 2023, la société a enregistré un chiffre d'affaires de 7,410 MDT dégageant un bénéfice de 2,375 MDT.

2.5.2 Schéma financier du Groupe Hannibal Lease au 31/12/2023



2.5.3 Tableau des participations réciproques entre les sociétés du Groupe Hannibal Lease au 31/12/2023

	Hannibal Lease	Amilcar LLD (*)	Immobilière ECHARIFA (*)	Société NIDA (*)
Hannibal Lease		99,16%	26,56%	45,99%
Amilcar LLD				
Immobilière ECHARIFA				
Société NIDA				

(*) Les participations de la société HL dans le capital des sociétés AMILCAR LLD, Immobilière Echarifa SA et NIDA SA, ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 75 de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016, relatives aux banques et aux établissements financiers qui stipule que : « La banque ou l'établissement financier ne peut détenir directement ou indirectement plus de 20% des droits de vote ou du capital d'une même entreprise. Toutefois, la banque ou l'établissement financier peut, à titre temporaire, dépasser ce pourcentage lorsque la participation est faite en vue de permettre le recouvrement de ses créances. ».

- La société NIDA SA a une activité de leasing opérationnel immobilier. Cette situation a été discutée avec la Banque Centrale de Tunisie et un projet de loi est annoncé depuis 2019 afin d'autoriser les établissements de leasing à élargir leurs périmètres d'activité et d'offrir des services de leasing opérationnel.

- La société Amilcar LLD est spécialisée dans l'activité de Location Longue Durée (LLD). Il s'agit d'une activité équivalente au leasing opérationnel qui constitue une activité connexe au leasing financier. Cette situation a été discutée avec la Banque Centrale de Tunisie et un projet de loi est annoncé depuis 2019 afin d'autoriser les établissements de leasing à élargir leurs périmètres d'activité et d'offrir des services de leasing opérationnel.

- Le taux de participation dans la société Immobilière Echarifa est en dépassement de 6,56% et a été réalisée dans le cadre d'une opération de réinvestissement exonéré. Cette situation a été régularisée en 2024.

2.5.4 Evénements récents modifiant le schéma financier du Groupe Hannibal Lease entre le 31/12/2023 et la date d'élaboration du présent document de référence

En 2024, la société a régularisé sa participation dans la société Immobilière Echarifa qui est passée à 19%. Il s'agit d'une augmentation de capital à laquelle Hannibal Lease n'a pas participé et a renoncé à ces droits préférentiels de souscription. Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration du 28/08/2024.

2.5.5 Chiffres clés des sociétés du Groupe Hannibal Lease au 31/12/2023

En dinars	Hannibal Lease	Amilcar LLD	Immobilière ECHARIFA	Société NIDA
Capitaux propres	81 530 622	6 714 569	12 521 110	29 373 874
Total Passifs	540 465 151	29 479 884	3 291 579	6 558 316
Total bilan	621 955 773	36 194 453	15 812 690	35 932 191
Produits d'exploitation	36 525 157	14 431 710	445 824	7 410 475
Résultat d'exploitation	16 708 439	4 814 086	(81 699)	3 078 850
Charges financières nettes	42 730 404	2 749 475	97 244	285 082
Résultat net	10 218 162	1 701 033	309 738	2 375 693
Dividendes distribués en 2024 au titre de l'exercice 2023	4 400 000	-	-	-

2.5.6 Les engagements financiers des sociétés du Groupe Hannibal Lease au 31/12/2023

En dinars	Hannibal Lease	Amilcar LLD	Immobilière ECHARIFA	Société NIDA	Total
Certificats de dépôt/Billets de trésorerie	6 500 000	-	-	-	6 500 000
Certificats de Leasing	-	-	-	-	-
Découvert	3 809	-	2 561 745	-	2 565 554
Emprunts obligataires	167 776 840	-	-	-	167 776 840
Crédits bancaires extérieurs	65 819 905	-	-	-	65 819 905
Crédits bancaires locaux	199 120 263	4 992 127	232 922	2 705 529	207 050 841
Crédits leasing	-	22 889 200	-	44 370	22 933 570
Comptes Courants Associés	-	-	-	-	-
Total	439 220 817	27 881 327	2 794 667	2 749 899	472 646 710

2.5.7 Politique actuelle et future de financement inter-sociétés du Groupe Hannibal Lease

En cas de besoin de liquidité, Hannibal Lease pourra faire appel aux entités du groupe pour des éventuelles émissions de certificats de dépôts.

2.6 Relation de Hannibal Lease avec les sociétés du Groupe au 31/12/2023

2.6.1 Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du Groupe

▪ Prêts octroyés

Néant.

▪ Crédits reçus

- 1) HL a réalisé, en 2022, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA, pour un montant de 500.000 DT, émis le 24/12/2022 et échéant le 23/01/2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 2.854 DT.

- 2) HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA, pour un montant global de 4.000.000 DT, durant la période allant du 23/01/2023 au 20/09/2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 29.777 DT.

- 3) HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de sa filiale NIDA SA, pour un montant global de 4.500.000 DT, durant la période allant du 27/07/2023 au 27/12/2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 86.966 DT.

- 4) La société NIDA S.A a procédé au placement de l'excédent de trésorerie auprès de la HANNIBAL Lease pour 3.000.000 dinars.

Les produits de placement enregistrés sur l'exercice 2023 s'élèvent à 86.966 dinars

2.6.2 Les créances et les dettes commerciales avec les sociétés du Groupe Hannibal Lease

Néant

2.6.3 Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe

Reçus :

Néant

Donnés :

Néant

2.6.4 Dividendes et autres rémunérations encaissés par Hannibal Lease en 2024 et distribués par les autres sociétés du Groupe au titre de l'exercice 2023

Néant.

2.6.5 Dividendes et autres rémunérations distribués par Hannibal Lease en 2023 et encaissés par les autres sociétés du Groupe au titre de l'exercice 2023

Néant

2.6.6 Garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe

1) Garanties, sûretés réelles

- **Données** : Néant
- **Reçues** : Néant

2) Les cautions

- **Données** : Néant
- **Reçues** : Néant

2.7 Relations commerciales entre Hannibal Lease et les sociétés du Groupe durant l'exercice 2023 :

2.7.1 Chiffre d'affaires réalisé par la société Hannibal Lease avec les autres sociétés du Groupe

Encaissé :

1) En 2023, HL a mis en force un contrat au profit de la société Immobilière ECHARIFA pour un montant de 448 125 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ce contrat s'élève à 28 141 dinars.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31/12/2023, à 245 519 dinars.

2) Au cours de l'exercice 2023, HL a mis en force 47 contrats au profit de la société Amilcar LLD pour une valeur totale de 7 360 959 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 20 194 769 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ces contrats s'élève à 1 144 909 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31/12/2023, à 9 409 671 dinars.

3) Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société NIDA SA totalise la somme de 469 513 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ces contrats s'élève à 7 350 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31/12/2023, à 37 601 dinars.

Décaissé :

Amilcar LLD a conclu avec Hannibal Lease un contrat de location de voitures. Les voitures mises à la disposition de Hannibal Lease à fin 2023 sont au nombre de 16.

Les charges supportées au titre de l'année 2023 s'élèvent à 308.821 DT.

2.7.2 Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les sociétés du groupe :

Néant

2.7.3 Les prestations de service reçues ou données avec les sociétés du groupe :

Néant

2.7.4 Les contrats de gestion

Néant

2.7.5 Les contrats de location

Néant

2.7.6 Les fonds gérés

Néant

2.7.7 Transfert de ressources

Néant

2.8 Relations de Hannibal Lease avec les autres parties liées autres que les sociétés du Groupe au 31/12/2023

2.8.1 Prêts octroyés et crédits reçus des autres parties liées

Prêts octroyés

Au 31/12/2023, le détail des opérations faites entre la Banque de Tunisie (ayant un administrateur en commun avec HL) et HL se présente comme suit :

- Le solde des comptes bancaires de HL ouvert auprès de la Banque de Tunisie est créditeur de 315 249 Dinars
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par la Banque de Tunisie au profit de HL totalise un montant de 7 833 332 Dinars. Les charges financières supportées au titre des emprunts contractés auprès de la BT s'élèvent 515 879 Dinars.

Crédits reçus

1) HL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA (dans laquelle elle a des dirigeants communs), pour un montant global de 4.500.000 DT, durant la période allant du 2/11/2022 au 30/01/2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 15.524 DT.

2) HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA (dans laquelle elle a des dirigeants communs), pour un montant global de 28.500.000 DT, durant la période allant du 01/01/2023 au 25/02/2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 335.090 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31/12/2023, à 2.000.000 DT.

3) HL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT (dans laquelle elle a des dirigeants communs), pour un montant global de 1.500.000 DT, durant la période allant du 13/12/2022 au 18/01/2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 5.955 DT.

4) HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT (dans laquelle elle a des dirigeants communs), pour un montant global de 18.000.000 DT, durant la période allant du 12/01/2023 au 13/01/2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 129.901 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31/12/2023, à 1.500.000 DT.

5) HL a réalisé, en 2022, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI (ayant des liens avec un dirigeant de la société) pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 4/10/ 2022 et échéant le 2/04/2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 22.010 DT.

6) HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI (ayant des liens avec un dirigeant de votre société) pour un montant global de 2.000.000 DT, durant la période allant du 2/04/2023 au 27/03/2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 65.311 DT.
L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31/12/ 2023, à 1.000.000 DT.

7) HL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès des héritiers du feu Abdelkader ESSEGHAIER, représentés par Mr Ali Sabri ESSEGHAIER (administrateur) pour un montant global de 3.000.000 DT, durant la période allant du 4/11/2022 au 13/01/ 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 7.143 DT.

8) HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès des héritiers du feu Abdelkader ESSEGHAIER, représentés par Mr Ali Sabri ESSEGHAIER (administrateur) pour un montant global de 23.000.000 DT, durant la période allant du 3/01/ 2023 au 19/11/2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève 231.919 DT.

9) HL a réalisé, en 2022, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de de la société REPRESENTATION INTERNATIONALE (dans laquelle elle a des dirigeants communs) pour un montant de 500.000 DT, émis le 9/12/2022 et échéant le 8/01/2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 993 DT.

10) HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société REPRESENTATION INTERNATIONALE (dans laquelle elle a des dirigeants communs) pour un montant global de 6.000.000 DT, durant la période allant du 8/01/2023 au 3/01/ 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 44.293 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31/12/2023, à 500.000 DT.

11) HL a réalisé, en 2023, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la Société Invest Trust Tunisia (dans laquelle elle a des dirigeants communs) pour un montant de 500.000 DT, émis le 12/12/2023 et échéant le 20/02/2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 2.334 DT.

2.8.2 Créances et dettes commerciales avec les autres parties liées

Néant.

2.8.3 Les apports en capitaux en 2023 avec les autres parties liées

Néant.

2.8.4 Les dividendes et autres rémunérations encaissés par Hannibal Lease en 2024 et distribués par les autres parties liées au titre de l'exercice 2023

Néant

2.8.5 Les dividendes et autres rémunérations distribués par Hannibal Lease en 2024 et encaissés par les autres parties liées au titre de l'exercice 2023

Actionnaires	Dividende par action 2023	Nombre d'actions	Dividendes 2023 en DT
Investment Trust Tunisia S.A.	0,4	3 015 048	1 206 019
Financière Tunisienne S.A.	0,4	1 548 389	619 356
MAE	0,4	600 106	240 042
M. Hedi DJILANI	0,4	46 977	18 791
M. Abderrazak BEN AMMAR	0,4	37 400	14 960
M. Abderrazak LOUATI	0,4	0	0
M. Khaled ZOUARI	0,4	0	0
M. Karim SIALA	0,4	20	8
TOTAL		5 247 940	2 099 176

2.8.6 Garanties, suretés réelles et cautions données ou reçues des autres parties liées

Reçues

Néant.

Données

Néant.

2.8.7 Transferts de ressources

Néant

2.8.8 Relations commerciales entre Hannibal Lease et les autres parties liées au 31/12/2023

2.8.8.1 Chiffre d'affaires réalisé par la société Hannibal Lease avec les autres parties liées

Encaissé :

1) Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société FINANCIERE TUNISIENNE (dans laquelle elle a des dirigeants en commun) totalise la somme de 402 833 dinars.
La marge brute réalisée en 2023 sur ces contrats s'élève à 23 446 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31/12/2023, à 166 371 dinars.

2) Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société INVESTMENT TRUST TUNISIA (dans laquelle elle a des dirigeants en commun) totalise la somme de 480 597 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ces contrats s'élève à 1 049 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31/12/ 2023, à 2 dinars.

3) Le contrat mis en force antérieurement au profit de la SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE EL HAFSIA (ayant des liens avec un dirigeant de votre société) s'élève à 35 958 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ce contrat s'élève à 436 dinars.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31/12/ 2023, à un dinar.

4) Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société STIAL (ayant des liens avec un dirigeant de HL) totalise la somme de 582 110 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ces contrats s'élève 5 015 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31/12/2023, à 19 968 dinars.

5) Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société ECLAIR PRYM TUNISIE (dans laquelle elle a des dirigeants en commun) s'élève à 78 440 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ce contrat s'élève 6 107 dinars.
L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31/12/2023, à 36 212 dinars.

6) En 2023, HL a mis en force 2 contrats au profit de la société PRYM FASHION TUNISIE (dans laquelle elle a des dirigeants en commun) pour une valeur totale de 292 884 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 579 808 dinars.
La marge brute réalisée en 2023 sur ces contrats s'élève 38 779 dinars.
L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31/12/2023, à 365 196 dinars.

7) Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société STE Confection Ras Jebel (dans laquelle elle a des dirigeants en commun) totalise la somme de 294 845 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ces contrats s'élève à 20 382 dinars.
L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31/12/2023, à 126 030 dinars.

8) En 2023, HL a mis en force 5 contrats au profit de la société STE LES INDUSTRIES NOUVELLES LIN (dans laquelle elle a des dirigeants en commun) pour une valeur totale de 206 831 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 770 567 dinars.
La marge brute réalisée en 2023 sur ces contrats s'élève à 41 278 dinars.
L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31/12/ 2023, à 312.426 dinars.

9) En 2023, HL a mis en force un contrat au profit de la société HERMES CONSEIL (dans laquelle elle a des dirigeants en commun) pour un montant de 139 423 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ce contrat s'élève 30 90 dinars.
L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31/12/2023, à 107.798 dinars.

Décaissé :

Néant.

2.8.8.2 Cessions et acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les autres parties liées :

Acquisitions :

- Le Conseil d'Administration réuni le 24/03/2022, a autorisé l'acquisition auprès de la société CONFECTION RAS JBAL « CRJ » (ayant des dirigeants en commun) d'un bureau situé au rez-de-chaussée de l'immeuble CRJ sis au centre urbain nord de Tunis pour l'ouverture d'une nouvelle agence. La superficie du local est de 83m² avec un prix d'acquisition de 5.200 DT HT par m² hors aménagement.

Ainsi, le prix global est de 431.600 Dinars HT, soit 513.604 Dinars TTC. Le paiement se fera 50% à l'acceptation de l'offre et 50% à la signature du contrat définitif.

A ce titre, Hannibal Lease a payé une avance de 256.802 Dinars en 2021 et le contrat définitif n'a pas été encore conclu.

Cessions :

Néant.

2.8.8.3 Prestations de services reçus ou données

- **Données :** Néant
- **Reçues :**

- Le Conseil d'Administration réuni le 28/03/2023, a autorisé la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société HERMES CONSEIL dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de Hannibal Lease. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2023 à 33 861 dinars hors taxes, soit 40 295 dinars toutes taxes comprises.

2.8.8.4 Les contrats de gestion

Néant.

2.8.8.5 Les contrats de location

Néant.

2.8.8.6 Les fonds gérés

Néant.

2.8.9 Engagements des dirigeants par rapport à la société Hannibal Lease

Néant.

2.8.10 Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- Le conseil d'administration réuni le 27/04/ 2021, a nommé Mr Hédi DJILANI en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société et il lui a fixé sa rémunération.

- Le conseil d'administration réuni le 27/04/2021, a nommé Mr Mohamed Hechmi DJILANI en qualité de Directeur Général de la société. Le conseil d'administration réuni le 24/03/2022 lui a fixé sa rémunération.

Cette rémunération est composée de salaires, de la prise en charge de la cotisation sociale, de l'assurance groupe et d'autres avantages sous forme d'une voiture de direction et la prise en charge des frais y afférents, ainsi que toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

- Le conseil d'administration réuni le 27/04/2021 a nommé Mr Rafik MOALLA en qualité de Directeur Général Adjoint. Le conseil d'administration réuni le 24/03/2022 lui a fixé sa rémunération.

Cette rémunération est composée de salaires et d'une prime de bilan s'il y a lieu ainsi que la prise en charge de l'assurance groupe. Il bénéficie en outre d'une voiture de direction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que de la prise en charge de toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

- Les membres du conseil d'administration ainsi que les membres des comités issus du conseil sont rémunérés, au titre de 2023, par des jetons de présence et des rémunérations, approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25/04/2023.

Les obligations et engagements de la société Hannibal Lease envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2023, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

	PCA		DG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2023	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2023	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2023	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2023
Avantages à court terme	100 000	-	686 216	152 339	450 259	75 000	163 458	163 458
Rémunérations brutes	100 000	-	650 000	150 000	425 000	75 000	-	-
Charges sociales	-	-	9 354	2 339	-	-	-	-
Avantage en nature	-	-	26 862	-	25 259	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	-	-	163 458	163 458
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-	-	-
	100 000	-	686 216	152 339	450 259	75 000	163 458	163 458

Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient, chacun d'eux, d'une voiture de direction avec la prise en charge des frais y afférents.

- Par ailleurs, Monsieur Rafik MOALLA assure la fonction de Président du conseil d'administration de la filiale LLD, qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 60.000 DT.

2.9 Dividendes

Désignation	2023	2022	2021
Résultat Net (DT)	10 218 162	6 092 315	4 130 009
Montant global des dividendes (DT)	4 400 000	3 300 000	2 200 000
Capital social (DT)	55 000 000	55 000 000	55 000 000
Nombre d'actions	11 000 000	11 000 000	11 000 000
Dividende par action (DT)	0,400	0,300	0,200
Date de mise en paiement	28/05/2024	29/05/2023	26/05/2022

2.10 Marché des titres de l'émetteur

Les titres de capital de Hannibal Lease sont négociés au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les titres de créance de Hannibal Lease sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Au 31/12/2024, il existe treize (13) emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire :

Emprunts obligataires	Montants en DT	Echéances	Taux d'intérêt	Durée	Encours au 31/12/2024
« HL 2017- 03 »	40 000 000	26/01/2023	8% et/ou TMM+2.4%	5 ans	5 706 000
		26/01/2025	8.25%	7 ans avec 2 ans de grâce	
« HL 2018-01 subordonné »	20 000 000	28/05/2023	8,3% et/ou TMM+2.1%	5 ans	1 390 000
		28/05/2025	8.5%	7 ans avec 2 ans de grâce	
« HL 2018-02 »	15 500 000	25/02/2024	11,15% et/ou TMM+3.5%	5 ans	3 924 000
		25/02/2026	11,5%	7 ans avec 2 ans de grâce	
« HL 2020-01 »	15 000 000	28/07/2025	11,25%	5 ans	3 000 000
« HL 2020-02 »	40 000 000	13/11/2025	10,6% et/ou TMM+3%	5 ans	8 000 000
		13/11/2025	10,6% et/ou TMM+3%	5 ans	
		12/11/2027	10,7% et/ou TMM+3,25%	7 ans avec 2 ans de grâce	
« HL 2020-03 »	30 000 000	29/01/2026	10,3% et/ou TMM+3%	5 ans	12 000 000
		29/01/2026	10,3% et/ou TMM+3%	5 ans	
« HL 2021-01 subordonné »	15 000 000	26/02/2026	10% et/ou TMM+3,25%	5 ans	7 200 000
		26/02/2028	10,1% et/ou TMM+3,5%	7 ans avec 2 ans de grâce	
« HL 2022-01 »	30 000 000	25/03/2027	9,6%	5 ans	23 300 000
		25/03/2027	9,8%	7 ans avec 2 ans de grâce	
« HL 2022-01 subordonné »	10 500 000	30/09/2027	10,25%	5 ans	6 300 000
« HL 2023-01 »	40 000 000	27/03/2028	10,75%	5 ans	32 000 000
		27/03/2028	TMM+2,60%	5 ans	
« HL 2023-02 subordonné »	15 000 000	12/07/2028	10,75%	5 ans	12 000 000
		12/07/2028	TMM+2,60%	5 ans	
« HL 2024-01 »	40 000 000	26/04/2029	10,70%	5 ans	40 000 000
		26/04/2029	TMM+2,65%	5 ans	
« HL 2024-02 »	15 000 000	09/10/2029	10,60%	5 ans	15 000 000
		09/10/2029	TMM+2,60%	5 ans	
Total des emprunts obligataires	326 000 000				169 820 000

2.11 Notation de la société

Le 15/10/ 2024, l'agence de notation Fitch Ratings a amélioré la note de Hannibal Lease à « **BB-(tun)** » à long terme avec perspective d'évolution stable, et a confirmé la note à court terme à **B (tun)**.

BB+, BB, BB- (long terme) : Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.

B (court terme) : Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.

Ci-après le lien de ladite notation : [Hannibal Lease SA Credit Ratings :: Fitch Ratings](#)

Définition des notes nationales

NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)	
F1+(tun) F1(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(tun)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(tun)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(tun)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.
NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)	
AAA(tun)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(tun) AA(tun) AA-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(tun) A(tun) A-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(tun) BBB(tun) BBB-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(tun) BB(tun) BB-(tun)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(tun) B(tun) B-(tun)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(tun) CCC(tun) CCC-(tun) CC(tun) C(tun)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(tun) DD(tun) D(tun)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

CHAPITRE 3- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR ET SON EVOLUTION

3.1. Présentation de la société

Hannibal Lease (HL) est une société anonyme au capital de 55 000 000 Dinars créée en 2001 ayant pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel dans les différents secteurs économiques. Toutefois, son activité est orientée principalement vers les véhicules de tourisme, les véhicules utilitaires et les poids lourds.

L'année 2013 a été marquée par l'introduction de la société HL sur le marché principal de la Bourse de Tunis à travers une augmentation de capital en numéraire de 1 740 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune faisant passer le capital de la société de 20 000 000 dinars à 28 700 000 dinars.

Au 31/12/2024, le capital social de la société s'élève à 55 MDT, détenu à hauteur de 43,12% par le Groupe DJILANI, ainsi que par SANAD Fund For MSME qui détient 20,02%, la Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles (CTAMA) à hauteur de 7,86% et La Mutuelle Assurance de l'Enseignement (MAE) qui détient également 5,46% du capital.

3.2. Activité de la société au 31/12/2023

Durant l'exercice 2023, la part de marché de Hannibal Lease dans le total des approbations du secteur est passée de 16,8 % en 2022 à 16,5 % au 31/12/2023. Par contre, la société affiche au 31/12/2023 une progression de 10,1% des approbations par rapport à la même période de 2022 atteignant un montant de 436,8 MDT contre 396,9MDT au 31/12/2022.

De même, la part de marché de Hannibal Lease en termes des mises en force a baissé à 15,8% contre 15,9% par rapport à la même période en 2022. Les mises en force sont passées de 301,5DT en 2022 à 341,1DT en 2023, soit une hausse de 13,1%.

L'encours financier de Hannibal Lease au 31/12/2023 représente 14,4% de l'encours du secteur alors qu'il représentait 14,3% à la même date en 2022.

Les encours sont passés de 507,7 MDT au 31/12/2022 à 546,6 MDT au 31/12/2023, soit une hausse de 7,7%.

Situation de « Hannibal Lease » par rapport au secteur du Leasing au 31/12/2023

	Secteur en MDT (*)			HL en MDT			Part de Hannibal Lease (%)		
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Approbations	2 644,0	2 356,6	2 090,7	436,8	396,9	326,8	16,5%	16,8%	15,6%
Mises en Forces	2 162,6	1 898,2	1 639,2	341,1	301,5	237,1	15,8%	15,9%	14,5%
Encours financier	3 785,0	3 541,0	3 492,9	546,6	507,7	510,5	14,4%	14,3%	14,6%

* Source : CIL

3.2.1. Evolution des approbations

Le montant des approbations s'élève au 31/12/2023 à 436,8 MDT contre 396,9 MDT au 31/12/2022, soit une hausse de 10,1%.

Le nombre de dossiers approuvés est passé de 4 173 au 31/12/2022 à 4 107 pour la même période en 2023, soit une baisse de 1,6%.

Le montant moyen d'approbations affiche une hausse de 11,6% atteignant 0,106 MDT au 31/12/2023 contre 0,095 MDT au 31/12/2022.

Nombre des approbations

	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	Variation 2023/2022
Nombre d'approbations	4 107	4 173	4 040	(1,6%)
Montant (MDT)	436,8	396,9	326,8	10,1%
Montant Moyen des approbations (MDT)	0,106	0,095	0,081	11,6%

Répartition sectorielle des approbations

Répartition secteur (en MDT)	Au 31/12/2023			Au 31/12/2022			Au 31/12/2021			Variation 2023/2022
	Nombre	Montant	En %	Nombre	Montant	En %	Nombre	Montant	En %	
Agriculture	1 020	73,5	16,8%	850	55,8	14,1%	883	48,3	14,8%	31,7%
BTP	215	29,8	6,8%	255	34,4	8,7%	264	26,0	8,0%	(13,4%)
Industrie	353	34,4	7,9%	354	38,3	9,6%	381	46,9	14,4%	(10,2%)
Tourisme	600	106,0	24,3%	688	98,6	24,8%	420	53,4	16,3%	7,5%
Services, commerce et transport*	1 919	193,1	44,2%	2 026	169,8	42,8%	2 092	152,1	46,6%	13,7%
Approbations totales	4 107	436,8	100,0%	4 173	396,9	100,0%	4 040	326,8	100,0%	10,1%

* : selon la nomenclature sectorielle de la Banque Centrale de Tunisie, le commerce et le transport sont des sous-secteurs d'activité de services d'où le regroupement de ces 3 secteurs.

Répartition des approbations par type d'équipement

Répartition par type d'équipement (en MDT)	Au 31/12/2023			Au 31/12/2022			Au 31/12/2021			Variation 2023/2022
	Nombre	Montant	En %	Nombre	Montant	En %	Nombre	Montant	En %	
Véhicule Tourisme	2 364	245,5	56,2%	2 470	239,2	60,3%	2 393	190,7	58,4%	2,6%
Véhicule Utilitaire	1 219	85,5	19,6%	1 198	83,3	21,0%	1 169	68,5	21,0%	2,6%
Véhicule Lourd	334	52,3	12,0%	324	43,3	10,9%	289	35,8	11,0%	20,8%
Matériel Spécifique	180	46,2	10,6%	173	28,6	7,2%	175	26,4	8,1%	61,5%
Immobilier	10	7,2	1,6%	8	2,5	0,6%	14	5,3	1,6%	188,0%
Approbations totales	4 107	436,8	100,0%	4 173	396,9	100,0%	4 040	326,8	100,0%	10,1%

3.2.2. Evolution des mises en force

Les Mises en force sont passées de 301,5 MDT au 31/12/2022 à 341,1 MDT au 31/12/2023, soit une hausse de 13,1%.

Le nombre de dossiers est passé de 3 288 dossiers au 31/12/2022 à 3 250 pour la même période de 2023 enregistrant ainsi une baisse de 1,2%. En ce qui concerne le montant moyen par dossier, Hannibal Lease a enregistré une hausse de 14,1% le faisant passer de 0,092 MDT au 31/12/2022 à 0,105 MDT au 31/12/2023.

Nombre de contrats mis en force

	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	Variation 2023/2022
Nombre de mises en force	3 250	3 288	3 068	(1,2%)
Montant (MDT)	341,1	301,5	237,1	13,1%
Montant Moyen par contrat (MDT)	0,105	0,092	0,077	14,1%

Répartition sectorielle des mises en force

Répartition secteur (en MDT)	Au 31/12/2023			Au 31/12/2022			Au 31/12/2021			Variation 2023/2022
	Nombre	Montant	En %	Nombre	Montant	En %	Nombre	Montant	En %	
Agriculture	750	53,0	15,5%	610	41,0	13,6%	666	35,6	15,0%	29,3%
BTP	160	22,3	6,5%	198	22,9	7,6%	187	20,7	8,7%	(2,6%)
Industrie	286	29,4	8,6%	310	33,7	11,2%	293	28,0	11,8%	(12,8%)
Tourisme	583	88,4	25,9%	594	73,3	24,3%	365	43,0	18,2%	20,6%
Services, commerce et transport*	1 471	148,0	43,4%	1 576	130,6	43,3%	1 557	109,8	46,3%	13,3%
Mises en force totales	3 250	341,1	100,0%	3 288	301,5	100,0%	3 068	237,1	100,0%	13,1%

* : selon la nomenclature sectorielle de la Banque Centrale de Tunisie, le commerce et le transport sont des sous-secteurs d'activité de services d'où le regroupement de ces 3 secteurs.

Répartition des mises en force par type d'équipement

Répartition par type d'équipement (en MDT)	Au 31/12/2023			Au 31/12/2022			Au 31/12/2021			Variation 2023/2022
	Nombre	Montant	En %	Nombre	Montant	En %	Nombre	Montant	En %	
Véhicule Tourisme	1 962	194,5	57,0%	1 984	185,5	61,5%	1 926	146,7	61,9%	4,8%
Véhicule Utilitaire	864	62,8	18,4%	896	61,8	20,5%	794	47,0	19,8%	1,6%
Véhicule Lourd	265	37,9	11,1%	239	26,7	8,9%	208	26,5	11,2%	41,9%
Matériel Spécifique	151	39,3	11,5%	162	25,6	8,5%	133	14,9	6,3%	53,5%
Immobilier	8	6,6	1,9%	7	1,9	0,6%	7	2,0	0,8%	247,4%
Mises en force totales	3 250	341,1	100,0%	3 288	301,5	100,0%	3 068	237,1	100,0%	13,1%

3.2.3. Evolution de l'encours financier

Les encours sont passés de 507,6 MDT au 31/12/2022 à 546,6 MDT au 31/12/2023, soit une hausse de 7,7%.

Le nombre de contrat a atteint 12 056 contrats, soit une baisse de 6 % par rapport à 2022. Le montant moyen par contrat a atteint 0,045 MDT au 31/12/2023, réalisant une progression de 12,5% par rapport à la même période en 2022.

Nombre de contrats en-cours

	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	Variation 2023/2022
Nombre de contrats encours	12 056	12 820	14 322	(6,0%)
Montant (MDT)	546,6	507,7	510,5	7,7%
Montant Moyen par contrat (MDT)	0,045	0,040	0,036	12,5%

Répartition sectorielle de l'encours financier

Répartition par secteur (en MDT)	Au 31/12/2023			Au 31/12/2022			Au 31/12/2021			Variation 2023/2022
	Nombre	Montant	En %	Nombre	Montant	En %	Nombre	Montant	En %	
Agriculture	2 806	76,0	13,9%	2 981	66,8	13,2%	3 482	67,0	13,1%	13,7%
BTP	693	44,8	8,2%	842	53,0	10,4%	1 054	64,8	12,7%	(15,5%)
Industrie	1 088	59,9	11,0%	1 198	60,0	11,8%	1 328	63,3	12,4%	(0,2%)
Tourisme	1 554	113,1	20,7%	1 457	94,7	18,7%	1 321	81,3	15,9%	19,4%
Services, commerce et transport*	5 915	252,7	46,2%	6 342	233,1	45,9%	7 137	234,1	45,9%	8,4%
Encours total	12 056	546,6	100,0%	12 820	507,6	100,0%	14 322	510,5	100,0%	7,7%

* : selon la nomenclature sectorielle de la Banque Centrale de Tunisie, le commerce et le transport sont des sous-secteurs d'activité de services d'où le regroupement de ces 3 secteurs.

Répartition de l'encours financier par type d'équipement

Répartition par type d'équipement (en MDT)	Au 31/12/2023			Au 31/12/2022			Au 31/12/2021			Variation 2022/2021
	Nombre	Montant	En %	Nombre	Montant	En %	Nombre	Montant	En %	
Véhicule Tourisme	6 904	293,2	53,6%	6 825	265,7	52,3%	7 012	236,8	46,4%	10,4%
Véhicule Utilitaire	3 501	102,9	18,8%	3 971	98,9	19,5%	4 712	94,7	18,5%	4,0%
Véhicule Lourd	1 007	66,8	12,2%	1 190	68,4	13,5%	1 533	87,7	17,2%	(2,3%)
Matériel Spécifique	574	64,7	11,8%	747	54,8	10,8%	952	66,0	12,9%	18,0%
Immobilier	70	19,0	3,5%	87	19,8	3,9%	113	25,3	5,0%	(4,0%)
Encours total	12 056	546,6	100,0%	12 820	507,6	100,0%	14 322	510,5	100,0%	7,7%

Evolution des engagements de la société sur la clientèle au cours des trois derniers exercices

En DT

	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Créances courantes (classe 0 et 1) (Bilan et Hors Bilan)	565 576 063	536 906 676	533 834 100
Créances classées	53 055 807	61 681 346	79 062 619
Classe 2	2 018 440	5 910 927	7 655 238
Classe 3	1 361 680	4 011 016	11 637 083
Classe 4	49 675 687	51 759 403	59 770 298
Total Engagements (Bilan et Hors Bilan)	618 631 869	598 588 023	612 896 718
Provisions et Agios réservés sur créances classées	38 643 938	44 840 821	51 655 754
Provisions affectées	35 037 141	41 148 504	47 364 601
Produits réservés	3 606 797	3 692 317	4 291 153
Ratio des créances classées	8,58%	10,30%	12,90%
Ratio de couverture des créances classées (le cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées)	72,84%	72,70%	65,34%

3.3. Activité de la société au 30/06/2024

Hannibal Lease affiche au 30/06/2024 une hausse de 1,5 % des approbations par rapport à la même période de 2023 atteignant un montant de 260,3 MDT contre 256,4 MDT au 30/06/2023.

Les Mises en Force sont passés de 193,8 MDT au 30/06/2023 à 177,6 MDT au 30/06/2024, soit une baisse de 9,9%.

Les encours sont passés de 545,7 MDT au 30/06/2023 à 567,9 MDT au 30/06/2024, soit une progression de 4,1%.

Situation de « Hannibal Lease » par rapport au secteur du Leasing au 30/06/2024

	Secteur en MDT (*)			HL en MDT			Part de Hannibal Lease (%)		
	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Approbations	1 597,4	1 450,8	2 644,0	260,3	256,4	436,8	16,3%	17,7%	16,5%
Mises en Forces	1 145,9	1 151,7	2 162,6	174,6	193,8	341,1	15,3%	16,8%	15,8%
Encours financier	3 945,0	3 722,5	3 785,0	567,9	545,7	546,6	14,4%	14,7%	14,4%

* Source : CIL

3.3.1. Evolution des approbations

Le montant des approbations s'élève au 30/06/2024 à 260,3 MDT contre 256,4 MDT au 30/06/2023, soit une hausse de 1,5%.

Le nombre de dossiers approuvés est passé de 2 234 au premier semestre de 2023 à 2 338 pour la même période en 2024, soit une hausse de 4,7%.

Le montant moyen d'approbations affiche une baisse de 3,5% atteignant 0,111 MDT au 30/06/2024 contre 0,115 MDT au 30/06/2023.

Nombre des approbations

	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023	Variation 2T 2024/2023
Nombre d'approbations	2 338	2 234	4 107	4,7%
Montant (MDT)	260,3	256,4	436,8	1,5%
Montant Moyen des approbations (MDT)	0,111	0,115	0,106	(3,5%)

Répartition sectorielle des approbations

Répartition secteur (en MDT) par	Au 30/06/2024			Au 30/06/2023			Au 31/12/2023			Variation 2T 2024/2023
	Nombre	Montant	En %	Nombre	Montant	En %	Nombre	Montant	En %	
Agriculture	518	36,8	14,1%	554	41,2	16,1%	1 020	73,5	16,8%	(10,7%)
BTP	146	24,2	9,3%	117	18,3	7,2%	215	29,8	6,8%	32,2%
Industrie	213	34,3	13,2%	183	19,2	7,5%	353	34,4	7,9%	78,6%
Tourisme	440	74,9	28,8%	341	67,7	26,4%	600	106,0	24,3%	10,6%
Services, commerce et transport*	1 021	90,0	34,6%	1 039	110,0	42,9%	1 919	193,0	44,2%	(18,2%)
Approbations totales	2 338	260,3	100,0%	2 234	256,4	100,0%	4 107	436,8	100,0%	1,5%

* : selon la nomenclature sectorielle de la Banque Centrale de Tunisie, le commerce et le transport sont des sous-secteurs d'activité de services d'où le regroupement de ces 3 secteurs.

Répartition des approbations par type d'équipement

Répartition par type d'équipement (en MDT)	Au 30/06/2024			Au 30/06/2023			Au 31/12/2023			Variation 2T 2024/2023
	Nombre	Montant	En %	Nombre	Montant	En %	Nombre	Montant	En %	
Véhicule Tourisme	1 333	143,9	55,3%	1 296	140,3	54,7%	2 364	245,5	56,2%	2,6%
Véhicule Utilitaire	698	49,6	19,0%	641	44,9	17,5%	1 219	85,5	19,6%	10,5%
Véhicule Lourd	190	34,0	13,1%	209	35,0	13,7%	334	52,3	12,0%	(2,9%)
Matériel Spécifique	114	30,3	11,6%	79	24,8	9,7%	180	46,2	10,6%	22,1%
Immobilier	3	2,5	1,0%	9	11,4	4,5%	10	7,2	1,7%	(78,1%)
Approbations totales	2 338	260,3	100,0%	2 234	256,4	100,0%	4 107	436,8	100,0%	1,5%

3.3.2. Evolution des mises en forces

Les Mises en Force sont passées de 193,8 MDT au 30/06/2023 à 177,6 MDT au 30/06/2024, soit une baisse de 8,3%.

Le nombre de dossiers est passé de 1 703 dossiers au 30/06/2023 à 1 700 pour la même période de 2024 enregistrant une baisse de 0,2%. En ce qui concerne le montant moyen par dossier, Hannibal Lease a enregistré une baisse de 9,6% le faisant passer de 0,114 MDT au 30/06/2023 à 0,103 au 30/06/2024.

Nombre de contrats mis en force

	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023	Variation 2T 2024/2023
Nombre de mises en force	1 700	1 703	3 250	(0,2%)
Montant (MDT)	174,6	193,8	341,1	(8,4%)
Montant Moyen par contrat (MDT)	0,103	0,114	0,105	(9,6%)

Répartition sectorielle des mises en force

Répartition secteur (en MDT) par	Au 30/06/2024			Au 30/06/2023			Au 31/12/2023			Variation 2T 2024/2023
	Nombre	Montant	En %	Nombre	Montant	En %	Nombre	Montant	En %	
Agriculture	359	25,9	14,8%	406	29,4	15,2%	750	53,0	15,5%	(11,9%)
BTP	110	17,1	9,8%	86	14,0	7,2%	160	22,3	6,5%	22,1%
Industrie	146	14,9	8,5%	135	14,4	7,4%	286	29,4	8,6%	3,5%
Tourisme	361	50,2	28,7%	317	53,0	27,3%	583	88,4	25,9%	(5,3%)
Services, commerce et transport*	724	66,6	38,1%	759	83,0	42,8%	1 471	148,0	43,4%	(19,8%)
Mises en force totales	1 700	174,6	100,0%	1 703	193,8	100,0%	3 250	341,1	100,0%	(9,9%)

* : selon la nomenclature sectorielle de la Banque Centrale de Tunisie, le commerce et le transport sont des sous-secteurs d'activité de services d'où le regroupement de ces 3 secteurs.

Répartition des mises en force par type d'équipement

Répartition par type d'équipement (en MDT)	Au 30/06/2024			Au 30/06/2023			Au 31/12/2021			Variation 2T 2024/2023
	Nombre	Montant	En %	Nombre	Montant	En %	Nombre	Montant	En %	
Véhicule Tourisme	957	99,9	57,2%	995	103,7	53,5%	1 962	194,5	57,0%	(3,7%)
Véhicule Utilitaire	529	36,4	20,9%	494	35,9	18,6%	864	62,8	18,4%	1,4%
Véhicule Lourd	125	22,4	12,8%	150	22,5	11,6%	265	37,9	11,1%	(0,4%)
Matériel Spécifique	87	13,5	7,7%	58	21,2	10,9%	151	39,3	11,5%	(36,2%)
Immobilier	2	2,4	1,3%	6	10,4	5,4%	8	6,6	1,9%	(76,9%)
Mises en force totales	1 700	174,6	100,0%	1 703	193,8	100,0%	3 250	341,1	100,0%	(9,9%)

3.3.3. Evolution de l'encours financier

Les encours sont passés de 545,7 MDT au 30/06/2023 à 569,7 MDT au 30/06/2024, soit une hausse de 4,4%.

Le nombre de contrat a atteint 12 342 contrats, soit une baisse de 0,4% par rapport à 2023. Le montant moyen par contrat a atteint 0,046 MDT au 30/06/2024, réalisant une progression de 4,5% par rapport à la même période en 2023.

Nombre de contrats en-cours

	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023	Variation 2T 2024/2023
Nombre de contrats encours	12 342	12 392	12 056	(0,4%)
Montant (MDT)	567,9	545,7	546,6	4,1%
Montant Moyen par contrat (MDT)	0,046	0,044	0,045	4,5%

Répartition sectorielle de l'encours financier

Répartition par secteur (en MDT)	Au 30/06/2024			Au 30/06/2023			Au 31/12/2023			Variation 2T 2024/2023
	Nombre	Montant	En %	Nombre	Montant	En %	Nombre	Montant	En %	
Agriculture	2 863	79,8	14,1%	2 887	72,9	13,4%	2 806	76,0	13,9%	9,5%
BTP	707	46,5	8,2%	761	50,3	9,2%	693	44,8	8,2%	(7,5%)
Industrie	1 112	60,0	10,6%	1 112	57,2	10,5%	1 088	59,9	11,0%	4,9%
Tourisme	1 693	128,5	22,6%	1 520	113,1	20,7%	1 554	113,1	20,7%	13,6%
Services, commerce et transport*	5 967	253,0	44,6%	6 112	252,3	46,2%	5 915	252,7	46,2%	0,3%
Encours total	12 342	567,9	100,0%	12 392	545,7	100,0%	12 056	546,6	100,0%	4,1%

* : selon la nomenclature sectorielle de la Banque Centrale de Tunisie, le commerce et le transport sont des sous-secteurs d'activité de services d'où le regroupement de ces 3 secteurs.

Répartition de l'encours financier par type d'équipement

Répartition par type d'équipement (en MDT)	Au 30/06/2024			Au 30/06/2023			Au 31/12/2023			Variation 2T 2024/2023
	Nombre	Montant	En %	Nombre	Montant	En %	Nombre	Montant	En %	
Véhicule Tourisme	7 093	306,3	53,9%	6 826	286,7	52,5%	6 904	293,2	53,6%	6,8%
Véhicule Utilitaire	3 611	109,5	19,3%	3 766	104,7	19,2%	3 501	102,9	18,8%	4,6%
Véhicule Lourd	1 007	69,3	12,2%	1 098	69,4	12,7%	1 007	66,8	12,2%	(0,1%)
Matériel Spécifique	572	63,8	11,2%	620	58,5	10,7%	574	64,7	11,8%	9,0%
Immobilier	59	19,0	3,3%	82	26,4	4,8%	70	19,0	3,5%	(28,3%)
Encours total	12 342	567,9	100,0%	12 392	545,7	100,0%	12 056	546,6	100,0%	4,1%

Evolution des engagements de la société sur la clientèle au 30/06/2024

En DT	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Créances courantes (classe 0 et 1) (Bilan et Hors Bilan)	619 027 575	588 328 711	565 576 063
Créances classées	61 781 360	67 819 331	53 055 807
Classe 2	9 888 512	8 175 020	2 018 440
Classe 3	1 270 520	6 503 560	1 361 680
Classe 4	50 622 328	53 140 751	49 675 687
Total Engagements (Bilan et Hors Bilan)	680 808 934	656 148 041	618 631 869
Provisions et Agios réservés sur créances classées	38 827 726	46 640 633	38 643 938
Provisions affectées	34 687 904	42 179 120	35 037 141
Produits réservés	4 139 823	4 461 512	3 606 797
Ratio des créances classées	9,07%	10,34%	8,58%
Ratio de couverture des créances classées (le cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées)	62,85%	68,77%	72,84%

3.4 Indicateurs d'activité trimestriels arrêtés au 31/12/2024

(En milliers de Dinars)

INDICATEURS	4 -ème Trimestre		Variation	Exercice		Variation
	2024**	2023*		2024**	2023*	
Agriculture	18 774	14 722	27,5%	77 685	73 541	5,6%
BTP	7 736	5 305	45,8%	48 677	29 772	63,5%
Industrie	13 760	7 486	83,8%	58 469	34 434	69,8%
Tourisme	22 077	18 410	19,9%	117 399	106 044	10,7%
Services	21 332	15 400	38,5%	67 539	83 002	-18,6%
Commerce	27 607	19 964	38,3%	109 193	94 866	15,1%
Transport	3 658	2 156	69,7%	18 545	15 176	22,2%
Montant des Approbations	114 944	83 443	37,8%	497 507	436 833	13,9%
Agriculture	14 779	10 003	47,8%	58 556	52 951	10,6%
BTP	8 301	5 146	61,3%	34 585	22 292	55,1%
Industrie	15 648	7 550	107,3%	39 555	29 402	34,5%
Tourisme	18 400	19 135	-3,8%	89 134	88 429	0,8%
Services	15 496	14 480	7,0%	49 359	65 503	-24,6%
Commerce	24 042	15 626	53,9%	58 751	71 028	20,7%
Transport	3 626	1 948	86,1%	13 457	11 504	17,0%
Montant des Mises en Force	100 291	73 888	35,7%	370 396	341 110	8,6%
Encours Financiers	-	-	-	603 564	546 578	10,4%
Total des Engagements	-	-	-	693 368	618 632	12,1%
Total des Engagements Classées	-	-	-	57 676	53 056	8,7%
Taux de créances classées	-	-	-	8,32%	8,58%	-
Revenus Bruts de Leasing	103 449	92 022	12,4%	384 555	362 854	6,0%
Revenus Nets de Leasing	23 247	21 496	8,1%	83 721	77 934	7,4%
Produits Nets de Leasing	11 128	10 508	5,9%	38 342	36 525	5,0%
Total Charges d'exploitation	5 378	4 861	10,6%	19 443	18 197	6,8%
Structure des Ressources	-	-	-	502 556	439 217	14,4%
Emprunts Obligataires	-	-	-	181 281	167 777	8,0%
Autres Emprunts	-	-	-	321 275	271 440	18,4%
Trésorerie Nette	-	-	-	22 450	12 676	77,1%
Capitaux Propres	-	-	-	77 481	77 131***	0,5%

(*) Chiffres définitifs et audités

(**) Chiffres non audités

(***) Capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice 2023

Revenus Nets de Leasing : Intérêts sur créances de leasing

Produits Nets de Leasing : Revenus nets de leasing + Autres produits d'exploitation + Produits des placements - Charges Financières

Charges d'exploitation : Charges de personnel + Dotations aux amortissements + Autres charges d'exploitation

Les Capitaux Propres sont déterminés compte non tenu du résultat de la période diminués du solde des actions propres.

Faits Saillants :

Les Mises en Force réalisées au cours de l'exercice 2024 ont connu une augmentation de 8,6% comparées à l'exercice 2023.

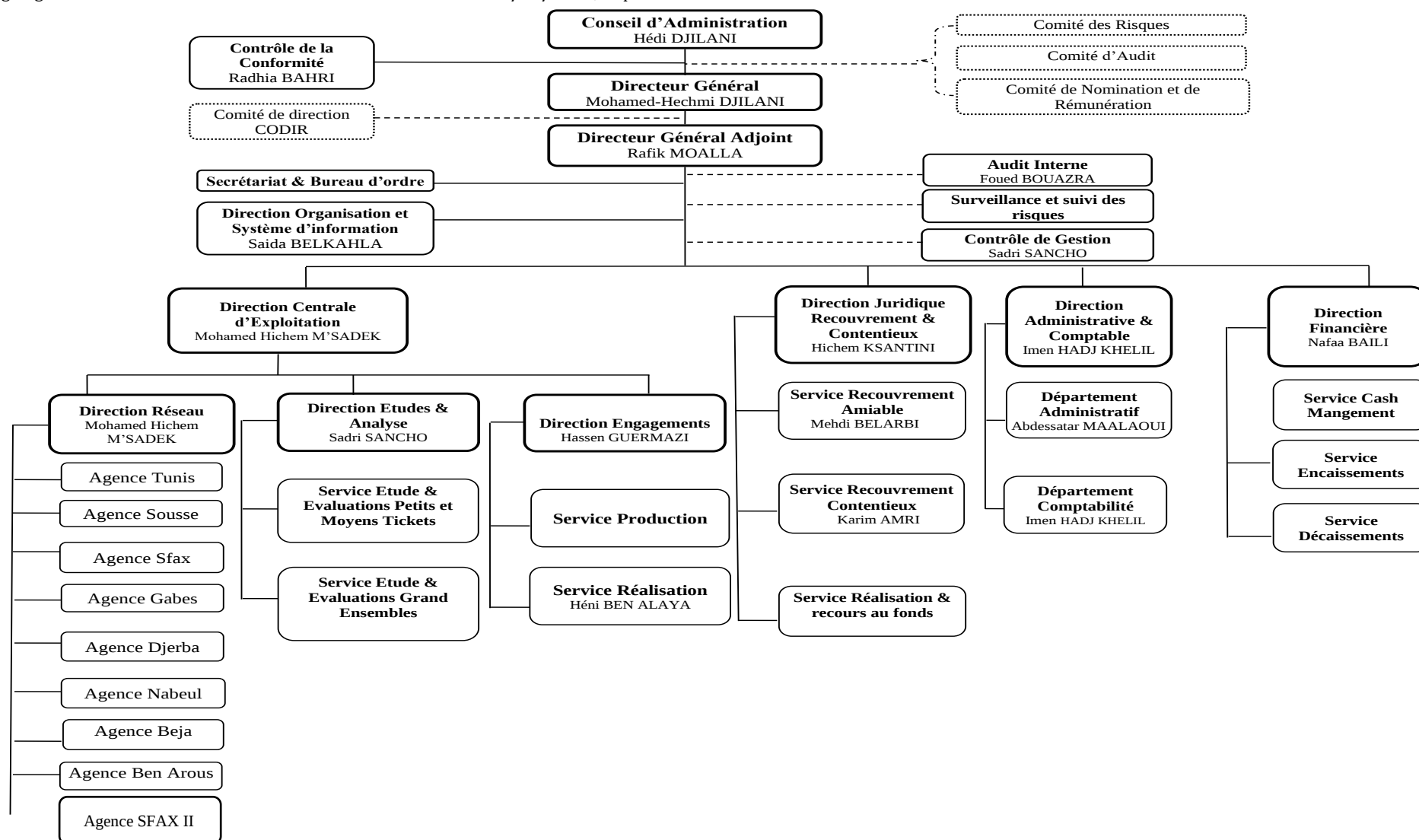
Les Produits nets de leasing ont enregistré une hausse de 5 %.

Baisse du taux des créances classées à 8,32% contre 8,58% en 2023.

3.5 Organisation de la société

3.5.1 L'organigramme de Hannibal Lease

L'organigramme fonctionnel actuel de « Hannibal Lease » arrêté le 17/05/2017, se présente comme suit :



L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/05/2017 a approuvé le changement du mode de gouvernance de l'établissement afin de se conformer à la loi bancaire 2016-48 relative aux Banques et aux Etablissements financiers et a décidé de séparer les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Aussi, lors de la réunion du Conseil d'Administration à la date du 17/05/2017, un nouvel organigramme a été approuvé, structuré autour de 5 principales directions à savoir :

- La Direction Centrale d'Exploitation : elle englobe la Direction Réseau, la Direction Etudes et Analyses et la Direction des Engagements ;
- La Direction Juridique, Recouvrement et Contentieux ;
- La Direction Administrative et Comptable ;
- La Direction Financière ; et
- La Direction Organisationnelle et Système d'Information

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social et à son Administration. Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, au Conseil d'Administration et au Président, le Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la direction de la société moyennant une délégation de pouvoirs accordés par le conseil.

Le Conseil d'Administration est assisté par 3 comités :

- Comité d'Audit
- Comité des Risques
- Comité de Stratégie, des Nominations et des Rémunérations.

Le Comité d'Audit

Ce comité a été créé en 2011 conformément à la réglementation bancaire, afin de procéder à la vérification de la clarté des informations fournies et l'appréciation de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques. Il a la charge d'examiner les insuffisances du fonctionnement du système de contrôle interne relevées par les différentes structures et l'adoption de mesures correctrices.

Il est composé de trois **(3)** membres désignés lors de la réunion du Conseil d'Administration du **30/04/2024**, à savoir :

- M. Abderrazek LOUATI¹ (Président) ;
- M. Ali Sabri ESSAGHAIER² ; et
- M. Hatem BEN AMEUR.

Comité des Risques

Conformément à la circulaire 2011-06, le Conseil d'Administration a constitué au cours de l'année 2013 un Comité des Risques chargé, conformément à la réglementation bancaire, d'aider le Conseil d'Administration à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtés en la matière.

Il est composé de trois **(3)** membres désignés lors de la réunion du Conseil d'Administration du **28/08/2024**, à savoir:

- M. Khaled ZOUARI³ (Président du comité) ;
- Mlle Mouna OURARI ; et
- Mme Myriam BEN ABDENNEBI.

¹ Cooptation décidée par le Conseil d'Administration du 30/04/2024

² L'AGO du 16/06/2020 a ratifié la désignation de M. Ali Sabri ESSAGHAIER à titre de représentant permanent de La Financière Tunisienne en remplacement du défunt M. Abdelkader ESSAGHAIER et ce pour le reste de son mandat qui prendra fin avec l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020 et ce à partir du 27/08/2019

³ Cooptation décidée par le Conseil d'Administration du 28/08/2024

Comité de Nomination et de Rémunération

La principale attribution de ce comité est l'assistance du Conseil d'Administration à la conception et au suivi des politiques :

- de nomination et de rémunération,
- de remplacement des dirigeants et des cadres supérieurs et de recrutement,
- de gestion des situations de conflits d'intérêts.

Ce comité est composé de trois **(3)** administrateurs désignés lors de la réunion du Conseil d'Administration du **30/04/2024**, à savoir :

- M. Hédi DJILANI (Président) ;
- Madame Dadou Hedia DJILANI, et
- M. Abderrazak BEN AMMAR.

Par ailleurs, un organe de contrôle permanent et de la conformité a été mis en place au sein de Hannibal Lease chargé de garantir l'efficacité du système de contrôle interne et d'assurer la conformité aux réglementations en vigueur. Les différents organes de contrôle d'Hannibal Lease sont interdépendants et fonctionnent d'une façon permanente pour assurer l'efficacité du système de contrôle mis en place.

3.5.2 Contrôle Interne

Le système de contrôle interne de Hannibal Lease est mis en œuvre conformément à la réglementation des établissements financiers et aux principes de gouvernance définis par le Conseil d'Administration de la société. La Direction Générale définit la structure organisationnelle et répartit les responsabilités et les moyens de manière optimale afin d'assurer une meilleure couverture des risques, leur évaluation exhaustive et leur gestion.

Les organes de contrôle sont interdépendants et fonctionnent d'une façon permanente pour assurer l'efficacité du système de contrôle mis en place et évalué périodiquement par le Conseil d'Administration.

Deux types de contrôles existent au sein d'Hannibal Lease :

- **Contrôle Permanent** : assuré par le contrôle de la conformité, la surveillance et suivi des risques, l'organisation et système d'information, le contrôle hiérarchique (responsable des entités et directions) et finalement le contrôle opérationnel.
- **Contrôle Périodique** : assuré par l'Audit Interne qui est rattaché hiérarchiquement à la Direction Générale et fonctionnellement au Comité d'Audit qui est le premier responsable du suivi et de la mise en place du système de contrôle interne au sein de l'établissement.

Par ailleurs, il est à mentionner que dans leur rapport sur le contrôle interne au titre de l'exercice 2023 les commissaires aux comptes ont relevé certaines faiblesses et insuffisances au niveau du système de gestion et de contrôle interne dont notamment :

- Le manuel de procédures n'a pas été mis à jour depuis son instauration malgré le changement de l'organigramme et l'évolution de l'activité ;
- Le poste de responsable de Contrôle Permanent demeure vacant ;
- Existence d'insuffisances au niveau du renseignement de certaines informations de la fiche KYC et l'absence de fiches KYC pour les clients occasionnels ;
- Absence d'une cartographie des risques de non-conformité.

3.6 Système d'information

Le système d'information est l'ensemble des procédures et des ressources (matériels, logiciels, personnel, données et procédures) qui permettent de regrouper, de classer, de traiter et de diffuser l'information au sein d'un environnement donné.

Hannibal Lease s'est dotée d'une plateforme informatique à la pointe de la technologie permettant d'assurer des niveaux hauts de sécurité informatique et de continuité d'activité. Afin de sécuriser les connexions, des firewalls sont installés dans toutes les agences reliées au siège de la société. Pour assurer une haute disponibilité et un débit satisfaisant de la connexion, les sites distants sont tous reliés au siège via une connexion en fibre optique redondante.

Une politique de sauvegarde des données a été mise en place se basant sur un lecteur de bande et une baie de stockage. Les bandes sont quotidiennement récupérées et placées dans un lieu sûr afin de préserver l'intégrité du système d'information et permettre une reprise immédiate de l'activité et les serveurs sont répliqués auprès d'un Data Center distant.

Hannibal Lease a finalisé en 2018 la mise à jour de son infrastructure réseau et de ses équipements basés sur les critères suivants :

- Une architecture pour les serveurs, intégrant les composants serveurs du système d'information, hautement disponible, évolutive et permettant une grande capacité à monter en charge pour accompagner la croissance d'Hannibal Lease,
- La restructuration de l'infrastructure informatique suivant les dernières pratiques recommandées les constructeurs et éditeurs (Hard & Soft),

- La stabilisation et la sécurisation du système,
- La migration de la solution de messagerie existante pour bénéficier des nouveautés de la dernière version Microsoft Exchange 2016 (partage et collaboration, clients et mobilité, haute disponibilité et résilience de site),
- La mise en place d'un plan de reprise après sinistre basé sur la portabilité des machines virtuelles,
- La mise en place d'une solution de supervision et de contrôle du site de secours d'Hannibal Lease.

En fait, la solution adoptée prévoit une infrastructure virtualisée avec une haute disponibilité et de très hautes performances, permettant de supporter tous les services et applications métiers de Hannibal Lease (service d'annuaire, service de partage de fichiers, messagerie, applications, progiciels et logiciels métiers, etc ...) tout en assurant une haute disponibilité et une reprise d'activité rapide en cas de problèmes.

La virtualisation permet :

- Une meilleure utilisation des serveurs physiques,
- La réduction des coûts,
- Une plus grande réactivité,
- Le « Green Computing »,
- La simplification du plan de reprise d'activité,
- La rationalisation.
- La réduction du câblage,
- La haute disponibilité : un élément crucial pour tout système d'information.

En outre, la nouvelle infrastructure logique est articulée autour d'un site principal et d'un site de secours.

Le site principal comprend :

- Un serveur d'infrastructure : élément clé dans l'infrastructure qui devra assurer l'authentification des utilisateurs via l'annuaire Active Directory 2012 r2, assurer les services réseaux centraux (DNS, DHCP,...),
- Un Cluster HYPER-V qui héberge les machines virtuelles suivantes : deuxième contrôleur de domaine, deuxième serveur de messagerie Exchange 2016, premier serveur de messagerie Exchange 2016, un serveur antivirus Trend Micro WFBS v9, un serveur de fichier pour le partage de données utilisateurs, un serveur de bases de données SQL de production, un serveur d'application métier (Prolease), un serveur de test de restauration,
- Une baie de disques SAS nécessaire pour implémenter le Cluster Hyper-V, et qui sera utilisée pour stocker l'ensemble des machines virtuelles,
- Un serveur de sauvegarde qui devra assurer la sauvegarde des données critiques suivantes : bases de données SQL, base d'échange, base d'annuaire, applications métiers, fichiers critiques, machines virtuelles critiques,
- Une baie de disques SATA : cette baie de disques sera utilisée comme support de sauvegarde à court terme, la politique de sauvegarde consiste à sauvegarder les données vers la baie de disques ensuite depuis la baie,
- Robot de sauvegarde : c'est un chargeur de bandes qui sera utilisé pour la sauvegarde à long terme.

Le site de secours comprend un serveur Hyper V qui héberge les machines virtuelles suivantes : troisième contrôleur de domaine, troisième serveur de messagerie Exchange 2016, Réplica du serveur de fichiers, Réplica du serveur de bases de données SQL de production, Réplica du serveur d'application métier (Prolease).

3.7 Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité

En tant qu'établissement financier, Hannibal Lease, est confrontée aux risques suivants :

- **Le risque de crédit :**

L'article 22 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 le définit comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Pour faire face à ce type de risque, la gestion au sein d'Hannibal Lease est axée sur les principes suivants :

- Analyse et décision, en s'appuyant sur la connaissance de ses clients,
- La gestion du risque de crédit tout au long du processus du financement (demande, étude, octroi, suivi et apurement) et à travers une centralisation du pouvoir de décision en matière d'approbation et d'octroi des crédits.
- Une séparation claire des responsabilités dans l'ensemble du processus de crédit,
- La diffusion de la culture du risque de crédit et l'implication de tous les intervenants dans le processus de crédit.

Par ailleurs, Hannibal Lease a finalisé en 2017 la conception d'un modèle de notation interne ainsi que des procédures de gestion afin de maîtriser le risque de crédit et instaurer des limites et des contrôles appropriés. L'implémentation d'une solution de scoring et de notation interne a été mise en place dans le but d'améliorer la gestion du risque de crédit, consolider et pérenniser les fondamentaux de la société, accompagner son développement et se rapprocher des standards internationaux. Cette solution permet, en outre, une meilleure indexation de la prime de risque au profil de risque client.

- **Le risque de marché :**

L'article 31 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 définit le risque de marché, comme étant les risques de pertes qui peuvent résulter :

- des fluctuations des prix sur les titres de transaction et de placement tels que définis par les normes comptables et sur tout autre instrument financier prévu par la réglementation en vigueur.
- ou des positions susceptibles d'engendrer un risque de change, notamment les opérations de change au comptant ou à terme.

La société n'est pas exposée au risque de change, dans la mesure où ses crédits libellés en monnaie étrangère ont fait l'objet d'une couverture du risque de change auprès de Tunis Ré à l'exception de la dernière ligne de crédit obtenue auprès de la BAD.

- **Le risque global de taux d'intérêt :**

Selon les dispositions de l'article 35 de la circulaire de la BCT n° 2006-19, le risque global de taux d'intérêt se définit comme le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt, mesuré sur l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan.

Certaines ressources de la société sont indexées au taux du marché monétaire (TMM), ce qui engendre un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Pour faire face à ce type de risque, des stress-test sont périodiquement effectués afin de déterminer l'impact de la variation du TMM sur le Produit net de leasing.

Les emplois de la société sont à taux fixes, alors que certaines ressources ayant un encours à la clôture de l'exercice 2023 de 209.695 MDT, sont indexés au Taux du Marché Monétaire.

A titre indicatif, une augmentation (diminution) du taux de marché monétaire de 50 points de base, aurait pour effet une charge additionnelle (en moins) de l'ordre de 1.048 MDT par an.

- **Le risque de liquidité**

Selon l'article 38 de la circulaire de la BCT n° 2006-19, Le risque de liquidité se définit comme le risque pour l'établissement de crédit et la banque non résidente de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de leurs engagements à leur échéance.

Pour faire face à ce risque, Hannibal Lease dispose d'un processus rigoureux pour identifier, mesurer, surveiller et contrôler ledit risque. Ce processus comporte un mécanisme permettant une projection complète des flux de trésorerie en rapport avec les actifs, les passifs et les éléments de hors-bilan selon divers horizons temporels appropriés. La fonction Cash Management au sein de Hannibal Lease est centralisée au sein de la direction financière. Ceci est de nature à assurer :

- Une fluidité de traitement de l'information ayant trait à l'équilibre financier entre emplois et ressources ;
- Une gestion plus rigoureuse des actifs (créances matérialisées par des traites) de la société ;
- Un suivi permanent de l'encours des ressources et des charges leurs correspondantes et ce par l'utilisation de logiciels dédiés à la fonction trésorerie.

- **Risque de règlement :**

L'article 42 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 le définit comme étant le risque de survenance, au cours du délai nécessaire pour le dénouement de l'opération de règlement, d'une défaillance ou de difficultés qui empêchent la contrepartie d'un établissement de crédit ou d'une banque non résidente de lui livrer les instruments financiers ou les fonds convenus, alors que ledit établissement de crédit ou ladite banque non résidente a déjà honoré ses engagements à l'égard de ladite contrepartie.

La Direction Juridique, Recouvrement & Contentieux à travers le service recouvrement contentieux se charge du suivi des impayés et des actions de recouvrement et de la gestion des dossiers contentieux.

- **Risque opérationnel :**

L'article 45 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 le définit comme étant le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à la conception, à l'organisation et à la mise en œuvre des procédures, aux erreurs humaines ou techniques ainsi qu'aux événements extérieurs.

La maîtrise des risques opérationnels repose sur un dispositif de contrôle interne appliqué à l'ensemble des activités et sur le principe de la responsabilité des hiérarchies opérationnelles sur leurs risques. Par ailleurs, Hannibal Lease a mis en place un dispositif informatisé permettant le suivi des contrôles de premier et deuxième niveau par les responsables opérationnels.

La cellule du contrôle permanent et de la conformité et de l'audit interne disposent des habilitations leur permettant dans le cadre de leurs missions, d'accéder aux informations relatives à ces contrôles.

Enfin, Hannibal Lease a achevé une mission pour la mise en place d'un plan de continuité d'activité ainsi qu'un système de gestion de la sécurité de l'information.

- **Risque de blanchiment d'argent et financement du terrorisme :**

Le dispositif de contrôle interne pour la gestion du risque de Blanchiment d'Argent et de Financement du Terrorisme (LAB/FT) de Hannibal Lease comprend :

- Des procédures formalisées en matière LAB/FT conformes à la réglementation en vigueur (Circulaire BCT n° 2017-08) et approuvées par le Conseil d'Administration du 30 Mars 2020 ;

- Un système de filtrage et de balayage des clients à l'entrée et en cours de relation afin de détecter les relations black listées ou les PPE (Personnes Politiquement Exposées). A cet effet, Hannibal Lease dispose d'une licence Refinitiv -World Check.

- Un système de profilage des opérations suspectes ou nécessitant une vigilance renforcée, propres au secteur du leasing, tel qu'indiquées dans l'annexe 4 de la circulaire BCT n° 2017-08 à savoir :

- Les avances importantes dépassant les 50% du montant financé ;
- Les encaissements espèces dépassant un montant de 10 000D ;
- Les rachats anticipés rapides opérés avant les 12 mois de l'engagement du contrat ;

- Les différences de plus de 20% entre le prix de vente du matériel récupéré et la valeur de l'expertise ;
- Les ventes répétitives du matériel récupéré à la même personne.

Ces opérations sont détectées automatiquement par le SI et transmises via Work-Flow au responsable du contrôle de la conformité pour examen, contrôle, annotation et éventuelles déclarations.

- Un système de documentation des opérations et d'archivage physique et électronique intégré au niveau du Système d'information PROLEASE.

La gestion du risque de blanchiment d'argent est confiée à l'entité chargée du contrôle de la conformité et au département surveillance et suivi des risques. La politique adoptée ainsi que les règles et procédures de gestion font l'objet d'une évaluation périodique par l'Audit interne et les Commissaires aux Comptes d'Hannibal Lease.

Il est à signaler que dans leur rapport destiné à la BCT relatif à l'exercice 2023, les commissaires aux comptes ont relevé certaines insuffisances liées au dispositif de gestion du risque de blanchiment d'argent et financement du terrorisme à savoir :

- Le correspondant de la CTAF n'a pas le grade de directeur (Décision CTAF n°2017-02) ;
- Le paramétrage des scénarios de Lutte Anti Blanchiment actuel prend en considération les événements suivants : l'autofinancement supérieur à 40%, les ventes répétitives de matériel à une personne, le rachat anticipé, le versement espèces supérieur à 10mDT, les ventes de matériel récupéré à un prix dépassant le montant d'expertise de 20%.
Toutefois, ce paramétrage ne tient pas compte du profil de risque de chaque client tel que défini au niveau de la Risk Based Approach.
Par ailleurs, certains scénarios présentent des erreurs dans la lecture des données notamment le scénario du versement espèce supérieur à 10 mDT et les autofinancements inférieurs à 40%.
- Des insuffisances au niveau du renseignement de certaines informations de la fiche KYS notamment le bénéficiaire effectif, le secteur d'activité, l'extrait du RNE, les principaux actionnaires et associés, le statut PEP.
- L'absence des fiches KYC pour les clients occasionnels.

• **Risque juridique**

- La société Hannibal Lease détient des participations qui dépassent le seuil de 20% dans le capital de sociétés qui n'exercent pas dans le domaine financier et ce, contrairement aux dispositions de l'article 75 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

- Le directeur général adjoint de la société Hannibal Lease assure la fonction de président du conseil d'administration dans une autre entreprise économique et ce, contrairement aux dispositions de l'article 58 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

- Le conseil d'administration de la société Hannibal Lease a autorisé à posteriori des conventions soumises à son autorisation préalable et ce, contrairement aux dispositions de l'article 62 de la loi bancaire sus visée.

• **Risque lié au système d'information :**

Le système d'information de la société ne permet pas de générer certaines notes exigées par les normes comptables en vigueur.

• **Risque lié à une vérification fiscale**

La société Hannibal Lease a fait l'objet d'une vérification fiscale préliminaire au cours de l'exercice 2024. Un avis de redressement a été notifié ayant pour effet de lui réclamer un complément d'impôts et taxes de 2 713 262 DT dont 1 356 631 DT de pénalités. La société a formulé, son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale.

Jusqu'à ce jour, l'administration fiscale n'a pas encore notifié sa position quant aux arguments présentés par la société.

3.8 Dépendance de l'émetteur

La dépendance de Hannibal Lease s'apprécie principalement par le degré de respect des règles prudentielles prévues par la circulaire de la BCT 2018-06 du 05/06/2018.

3.8.1 Dépendance de l'émetteur au 31/12/2023

La dépendance de Hannibal Lease s'apprécie principalement par le degré de respect des règles prudentielles prévues par la circulaire de la BCT 2018-06 du 05/06/2018.

- **Application de l'article 50 :**

Risques encourus supérieurs à 5% des fonds propres nets

Conformément à l'article 50 tiret 1 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 05/06/2018, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder 3 fois les fonds propres nets de l'établissement assujetti, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds propres nets.

Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs pour chacun d'entre eux à 5% des fonds propres s'élève à : **40 537 534 DT (A)**

Le montant des fonds propres nets s'élève à : **119 408 040 DT (B)**

$$(A) / (B) = 0,34 \text{ Inférieur à } 3$$

Risques encourus supérieurs à 15% des fonds propres nets

Aux termes de l'article 50 tiret 2 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 05/06/2018, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder 1,5 fois les fonds propres nets de l'établissement assujetti, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets.

Il n'existe pas de clients de Hannibal Lease dont les risques sont supérieurs ou égaux à 15% des fonds propres, au 31/12/2023.

L'article 50 est donc respecté.

- **Application de l'article 51 :**

Risques encourus sur un même bénéficiaire

Aux termes de l'article 51 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2018-06 du 05/06/2018, les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 25 % des fonds propres nets de l'établissement assujetti.

Il n'existe pas de clients de Hannibal Lease dont les risques sont supérieurs ou égaux à 25% des fonds propres, au 31/12/2023.

L'article 51 est respecté.

- **Application de l'article 52 :**

Risques encourus avec les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article 43 de la loi 2016-48

Conformément à l'article 52 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 05/06/2018, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement assujetti au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets de l'établissement assujetti.

Le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec Hannibal Lease au sens de l'article au sens de l'article précité s'élève, au 31/12/ 2023, à : **28 018 278 DT (A)**

Le montant des fonds propres nets s'élève à DT : **119 408 040 DT (B)**

$$(A) / (B) = 0.23 \text{ Inférieur à } 0.25$$

L'article 52 est respecté.

- **Application de l'article 9 :**

Couverture des risques encourus pondérés par les fonds propres nets

Conformément à l'article 9 de la circulaire BCT n° 2018-06 du 05/06/ 2018, les fonds propres nets de la société doivent représenter au moins 10% du total des risques encourus pondérés. De même, les fonds propres nets de base doivent représenter au moins 7% des risques encourus pondérés.

Le montant des fonds propres nets de la société s'élève au 31/12/2023 à **119 408 040 DT (A)**

Le montant des fonds propres nets de base de la société s'élève au 31/12/2023 à : **75 594 695 DT (B)**

Le montant des risques encourus pondérés, tels qu'il ressort de l'application de l'article 10 de la circulaire de la Banque n° 2018-06 du 05/06/2018 s'élève à : **688 889 344 DT (C)**

(A) / (C) = 17,33%

(B) / (C) = 10,97%

L'article 9 est respecté.

3.8.2 Dépendance de l'émetteur au 30/06/2024

La dépendance de Hannibal Lease s'apprécie principalement par le degré de respect des règles prudentielles prévues par la circulaire de la BCT 2018-06 du 05/06/2018.

- **Application de l'article 50 :**

Risques encourus supérieurs à 5% des fonds propres nets

Conformément à l'article 50 tiret 1 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 05/06/2018, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder 3 fois les fonds propres nets de l'établissement assujetti, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds propres nets.

Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs pour chacun d'entre eux à 5% des fonds propres s'élève à : **42 361 212 DT (A)**

Le montant des fonds propres nets s'élève à : **119 064 253 DT (B)**

(A) / (B) = 0,36 Inférieur à 3

Risques encourus supérieurs à 15% des fonds propres nets

Aux termes de l'article 50 tiret 2 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 05/06/2018, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder 1,5 fois les fonds propres nets de l'établissement assujetti, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets.

Il n'existe pas de clients d'Hannibal Lease dont les risques sont supérieurs ou égaux à 15% des fonds propres, au 30/06/2024.

L'article 50 est donc respecté.

- **Application de l'article 51 :**

Risques encourus sur un même bénéficiaire

Aux termes de l'article 51 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2018-06 du 05/06/2018, les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 25 % des fonds propres nets de l'établissement assujetti.

Il n'existe pas de clients d'Hannibal Lease dont les risques sont supérieurs ou égaux à 25% des fonds propres, au 30/06/2024.

L'article 51 est donc respecté.

- **Application de l'article 52 :**

Risques encourus avec les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article 43 de la loi 2016-48

Conformément à l'article 52 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 05/06/2018, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement assujetti au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets de l'établissement assujetti.

Le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec Hannibal Lease au sens de l'article au sens de l'article précité s'élève, au 30/06/2024, à : **26 123 412 DT (A)**

Le montant des fonds propres nets s'élève à DT : **119 064 253 DT (B)**

$$(A) \quad / \quad (B) \quad = \quad 0.22 \quad \text{inférieur à } 0.25$$

L'article 52 est respecté.

- **Application de l'article 9 :**

Couverture des risques encourus pondérés par les fonds propres nets

Conformément à l'article 9 de la circulaire BCT n° 2018-06 du 05/06/2018, les fonds propres nets de la société doivent représenter au moins 10% du total des risques encourus pondérés. De même, les fonds propres nets de base doivent représenter au moins 7% des risques encourus pondérés.

Le montant des fonds propres nets de la société s'élève au 30/06/ 2024 à : **119 064 253 DT (A)**

Le montant des fonds propres nets de base de la société s'élève au 30/06/2024 à : **79 368 316 DT (B)**

Le montant des risques encourus pondérés, tels qu'il ressort de l'application de l'article 10 de la circulaire de la Banque n° 2018-06 du 05/06/2018 s'élève à : **759 388 813 DT (C)**

$$(A) \quad / \quad (C) \quad = \quad 15,68\%$$

$$(B) \quad / \quad (C) \quad = \quad 10,45\%$$

L'article 9 est respecté.

3.9 Litige ou arbitrage

Aucun litige ou arbitrage, en dehors des affaires contentieuses relatives à l'activité courante de la société, n'est à signaler

3.10 Politique sociale et effectif

3.10.1 Formation du personnel

La politique de formation du personnel de Hannibal Lease tient compte de :

- La politique de gestion de carrière.
- La gestion des compétences.
- Le développement des connaissances dans les activités métiers.
- Le développement de compétences en nouvelles technologies.

En 2024, le personnel d'Hannibal Lease a participé à plusieurs séminaires de formation, organisés par l'APBT et par des cabinets de formation privés.

Au total, 6 actions de formation ont été réalisées, bénéficiant à 6 participants pour un budget global de 8 294 dinars.

Par ailleurs, Hannibal Lease organise périodiquement des séances de formation en interne pour initier ses cadres et agents aux différentes problématiques liées au risque, contrôle et éthique professionnelle outre les formations destinées à développer les compétences métiers et les connaissances légales, réglementaires et technologique de l'ensemble du personnel.

3.10.2 Avantages sociaux

Le personnel d'Hannibal Lease bénéficie des avantages sociaux suivants :

- Assurance Groupe Maladie ;
- Prime de scolarité ;
- Prime pour mariage et de Aid El Kebir ;
- Tickets Restaurant ;
- Assurance départ à la retraite.

Par ailleurs, Hannibal Lease prend en charge plusieurs activités sportives et culturelles d'un grand nombre du personnel.

3.10.3 Effectif

L'effectif de Hannibal Lease est composé de 133 personnes au 31/12/2023, avec un taux d'encadrement de 78,94%.

	2021	2022	2023
Cadres	80	99	105
Maîtrises	31	23	20
Exécutions	20	8	8
Total	131	130	133
Taux d'encadrement	61,06%	76,15%	78.94%

3.11 Politique d'investissement

Hannibal Lease prévoit un investissement de maintien et de renouvellement de ses immobilisations, sur la période 2024-2028, conformément au tableau suivant :

	2024e	2025P	2026P	2027P	2028P
Logiciels	29 407	0	0	0	0
Avances aux fournisseurs	84 699	0	0	0	0
Total Immobilisations incorporelles	114 106	0	0	0	0
Matériel de Transport	-	300 000	350 000	350 000	350 000
Equipement de Bureau	67 063	50 000	50 000	50 000	50 000
Matériel Informatique	79 276	60 000	70 000	80 000	90 000
Immobilier	3 872	-	-	-	-
Installation générale	32 721				
Total immobilisations corporelles	182 932	410 000	470 000	480 000	490 000
Total immobilisations corporelles et incorporelles	297 038	410 000	470 000	480 000	490 000

Investissements en immobilisations financières

Les prises de participation pour dégrèvement fiscal se détaillent comme suit :

	2024e	2025P	2026P	2027P	2028P
Prises de participation	3 000 012	8 382 585	4 191 292	3 000 000	3 000 000

3.12 Analyse SWOT

Forces	Faiblesses
✓ Troisième part de marché en termes d'encours avec plus de 600 MDT à fin 2024 correspondant à une part de marché de 14,7%, selon le management de la société. ✓ Hannibal Lease dispose d'un système d'information satisfaisant ; ✓ La société possède un taux d'encadrement assez élevé du personnel (78,94% en 2023).	✓ Société ayant la notation la plus faible ; ✓ N'étant pas adossée à un groupe bancaire, Hannibal Lease reste dépendante des marchés financiers pour son financement ; ✓ Rentabilité faible comparativement au secteur.
Opportunités	Menaces
✓ Des projets d'infrastructure à moyen terme devant profiter au secteur de leasing ; ✓ Développer son réseau d'agences et augmenter sa part de marché.	✓ Concurrence de plus en plus rude sur le marché ; ✓ Conjoncture économique morose.

CHAPITRE 4- PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE, RESULTAT

4.1 Patrimoine de la société au 31/12/ 2023

Au 31/12/2023, les principaux éléments constituant le patrimoine de la société Hannibal Lease sont les suivants :

4.1.1 Créances sur la clientèle, opération de leasing

Voir la note aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2023 « Note 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing » figurant au niveau de la page 75 du présent document de référence.

4.1.2 Portefeuille titres de placement

Voir la note aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2023 « Note 6 : Portefeuille-titres de placement » figurant au niveau de la page 79 du présent document de référence.

4.1.3 Portefeuille d'investissement

Voir la note aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2023 « Note 7 : Portefeuille d'investissement » figurant au niveau de la page 79 du présent document de référence.

4.1.4 Immobilisations corporelles et incorporelles

Voir la note aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2023 « Note 8 : Valeurs immobilisées » figurant au niveau de la page 82 du présent document de référence.

4.2 Patrimoine de la société au 30/06/2024

Au 30/06/2024, les principaux éléments constituant le patrimoine de la société Hannibal Lease sont les suivants :

4.2.1 Créances sur la clientèle, opération de leasing

Voir la note aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2024 « Note 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing » figurant au niveau de la page 199 du présent document de référence.

4.2.2 Portefeuille titres de placement

Voir la note aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2024 « Note 6 : Portefeuille-titres de placement » figurant au niveau de la page 202 du présent document de référence.

4.2.3 Portefeuille d'investissement

Voir la note aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2024 « Note 7 : Portefeuille d'investissement » figurant au niveau de la page 202 du présent document de référence.

4.2.4 Immobilisations corporelles et incorporelles

Voir la note aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2024 « Note 8 : Valeurs immobilisées » figurant au niveau de la page 204 du présent document de référence.

4.3 Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2024

En DT

	Acquisitions	Cessions	Transfert/reclassement
Immobilisations Incorporelles	14 450		2 400
Immobilisations Corporelles	215 135	116 000	
Terrain			
Immeubles	50 000		(3 036)
Matériel de Transport	52 000	116 000	
Matériel et Mobilier de Bureau	70 284		2 287
Matériel Informatique	13 874		
Installations Générales	28 977		748
Immobilisations en cours	-	-	
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations	-		(2 400)
Immobilisations Financières	-	-	
Total	229 583	116 000	

4.4 Etats financiers individuels comparés arrêtés au 31/12/2023

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels de la société « Hannibal Lease » arrêtés au 31/12/2023, ne s'accommodent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises et de la réglementation en vigueur, en ce qui concerne :

- La détention par la société de participations qui dépassent le seuil de 20% dans le capital de sociétés qui n'exercent pas dans le domaine financier et ce, contrairement aux dispositions de l'article 75 de loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Par ailleurs, les notes aux états financiers ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note conformément aux dispositions des paragraphes 19 et 20 de la NC 02 relative aux capitaux propres portant sur :
 - Le pourcentage des actions propres par rapport au total des actions en circulation.
 - La ventilation de la réserve pour fonds social pour distinguer les utilisations remboursables de celles non remboursables.
- Une note portant sur l'existence et les montants des restrictions sur les immobilisations corporelles données en nantissement de dettes, et ce conformément aux dispositions du paragraphe 101 de la NC 05 nouveau relative aux immobilisations corporelles.
- Une note portant sur les politiques de fixation des prix entre les parties liées conformément aux dispositions du paragraphe 22 de la NC39 relative aux informations sur les parties liées.

La société s'engage, pour l'établissement de ses états financiers individuels, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et de la réglementation en vigueur et ce, pour les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2024 et suivants.

4.4.1 Bilans individuels comparés au 31 décembre

En DT

		31 Décembre <u>2023</u>	31 Décembre <u>2022</u>	31 Décembre <u>2021</u>
ACTIFS				
	<u>Notes</u>			
Liquidités et équivalents de liquidités	4	12 679 576	16 830 476	17 410 026
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	549 791 601	504 609 086	515 463 141
Portefeuille-titres de placement	6	14 792 875	28 875 998	34 814 093
Portefeuille d'investissement	7	18 650 104	12 269 241	10 759 953
Valeurs Immobilisées	8	21 197 954	22 057 005	22 284 132
Autres actifs	9	4 883 663	5 035 910	6 282 814
TOTAL DES ACTIFS		<u>621 995 773</u>	<u>589 677 715</u>	<u>607 014 159</u>
PASSIFS				
	<u>Notes</u>			
Concours bancaires	10	3 809	775 398	1 903
Dettes envers la clientèle	11	6 875 304	6 463 206	7 362 540
Emprunts et dettes rattachées	12	453 652 373	421 465 828	451 374 510
Fournisseurs et comptes rattachés	13	69 246 053	78 005 827	68 389 338
Autres passifs	14	10 687 612	8 220 024	8 896 479
TOTAL DES PASSIFS		<u>540 465 151</u>	<u>514 930 283</u>	<u>536 024 770</u>
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		55 000 000	55 000 000	55 000 000
Réserves		12 952 974	9 371 321	9 000 873
Actions propres		(404 890)	(404 890)	(404 890)
Résultats reportés		3 764 376	4 688 686	3 263 397
Résultat de l'exercice		10 218 162	6 092 315	4 130 009
Total des capitaux propres	15	<u>81 530 622</u>	<u>74 747 432</u>	<u>70 989 389</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>621 995 773</u>	<u>589 677 715</u>	<u>607 014 159</u>

4.4.2 Etats des engagements hors bilan comparés au 31 décembre

En DT

	31 Décembre <u>2023</u>	31 Décembre <u>2022</u>	31 Décembre <u>2021</u>
ENGAGEMENTS DONNES	123 146 093	132 355 261	121 979 842
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	26 850 055	46 045 290	46 580 163
Garanties réelles	8 000 000	8 000 000	8 000 000
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	84 722 162	78 309 971	67 399 679
Engagements sur titres	3 573 877	-	-
ENGAGEMENTS RECUS	611 315 953	537 347 247	535 560 083
Cautions Reçues	494 504 827	433 236 563	434 206 961
Garanties Reçues	970 000	970 000	1 306 570
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	115 841 126	103 140 684	100 046 551
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	11 200 000	33 573 168	45 720 456
Emprunts obtenus non encore encaissés	11 000 000	32 746 168	45 249 838
Effets escomptés sur la clientèle	200 000	827 000	470 618

4.4.3 Etats de résultats comparés au 31 décembre

En DT

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	77 933 868	72 258 376	71 196 089
Intérêts et charges assimilées	17	(42 730 404)	(38 318 695)	(41 262 528)
Produits des placements	18	1 205 685	1 374 229	628 220
Autres produits d'exploitation	19	116 008	109 154	36 789
Produits nets		<u>36 525 157</u>	<u>35 423 064</u>	<u>30 598 569</u>
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	20	12 397 676	10 970 064	9 257 720
Dotations aux amortissements	21	1 317 266	1 366 784	1 120 843
Autres charges d'exploitation	22	4 481 654	4 333 972	4 538 132
Total des charges d'exploitation		<u>18 196 596</u>	<u>16 670 819</u>	<u>14 916 695</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>18 328 561</u>	<u>18 752 245</u>	<u>15 681 874</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	23	1 463 665	9 690 388	10 747 947
Dotations nettes aux autres provisions	24	156 457	165 670	262 439
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>16 708 439</u>	<u>8 896 187</u>	<u>4 671 488</u>
Autres pertes ordinaires	25	(14 441)	(5 073)	(167 750)
Autres gains ordinaires	26	157 530	210 649	1 443
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>16 851 528</u>	<u>9 101 763</u>	<u>4 505 181</u>
Impôts sur les bénéfices	27	(5 399 252)	(2 700 787)	(345 553)
Contribution sociale de solidarité	27	(617 057)	(308 661)	(29 619)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		<u>10 835 219</u>	<u>6 092 315</u>	<u>4 130 009</u>
Contribution conjoncturelle	27	(617 057)	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>10 218 162</u>	<u>6 092 315</u>	<u>4 130 009</u>
Résultat par action		0,935	0,558	0,378

4.4.4 Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre

En DT

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	28	443 809 455	441 373 960	429 517 299
Décaissements pour financement de contrats de leasing	29	(410 050 746)	(345 680 516)	(271 650 545)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	30	(17 345 392)	(14 790 712)	(12 721 690)
Intérêts payés	31	(41 492 349)	(38 988 312)	(39 885 039)
Impôts et taxes payés	32	(13 537 120)	(17 041 685)	(24 223 886)
Autres flux liés à l'exploitation	38	14 522 23	7 680 037	(6 165 251)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>(24 094 130)</u>	<u>32 552 771</u>	<u>74 870 890</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	(626 797)	(1 081 197)	(1 195 247)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	34	282 063	149 412	1 604
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	35	(6 880 863)	(1 509 288)	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	36	565 565		
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>(6 660 032)</u>	<u>(2 441 074)</u>	<u>(1 193 644)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Décaissement suite au rachat d'actions propres		-	-	(1 011)
Dividendes et autres distributions	37	(3 433 590)	(2 333 112)	(72 956)
Encaissements provenant des emprunts	12	343 046 958	280 717 951	284 093 091
Remboursements d'emprunts	12	(312 238 517)	(309 849 581)	(359 634 644)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>27 374 851</u>	<u>(31 464 742)</u>	<u>(75 615 519)</u>
Variation de trésorerie		<u>(3 379 311)</u>	<u>(1 353 045)</u>	<u>(1 938 273)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4 et 10	16 055 078	17 408 123	19 346 396
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 et 10	12 675 767	16 055 078	17 408 123

4.4.5 Schéma des Soldes Intermédiaires de Gestion comparés au 31 décembre

En DT

PRODUITS				CHARGES				SOLDES			
	Décembre 2023	Décembre 2022	Décembre 2021		Décembre 2023	Décembre 2022	Décembre 2021		Décembre 2023	Décembre 2022	Décembre 2021
Intérêts de leasing	74 207 140	67 394 136	66 302 483	Intérêts et charges assimilés	42 730 404	38 318 695	41 262 528				
Intérêts de retard	2 286 678	3 160 754	2 691 172								
Variation des produits réservés	(334 671)	(140 899)	111 491								
Produits accessoires	1 774 721	1 844 386	2 090 943								
Autres produits d'exploitation	116 008	109 154	36 789								
<u>Intérêts et produits assimilés de leasing</u>	<u>78 049 876</u>	<u>72 367 530</u>	<u>71 232 877</u>	<u>Total des intérêts et charges assimilés</u>	<u>42 730 404</u>	<u>38 318 695</u>	<u>41 262 528</u>	<u>Marge commerciale (PNB)</u>	<u>35 319 472</u>	<u>34 048 835</u>	<u>29 970 349</u>
Marge commerciale (PNB)	35 319 472	34 048 835	29 970 349	Autres charges d'exploitation	3 948 331	3 838 906	3 134 788				
<u>Sous total</u>	<u>35 319 472</u>	<u>34 048 835</u>	<u>29 970 349</u>		<u>3 948 331</u>	<u>3 838 906</u>	<u>3 134 788</u>	<u>Valeur Ajoutée brute</u>	<u>31 371 141</u>	<u>30 209 930</u>	<u>26 835 562</u>
Valeur Ajoutée brute	31 371 141	30 209 930	26 835 562	Impôts et taxes	533 324	495 066	1 403 344				
Produits des placements	1 205 685	1 374 229	628 220	Charges de personnel	12 397 676	10 970 064	9 257 720				
<u>Sous total</u>	<u>32 576 826</u>	<u>31 584 159</u>	<u>27 463 781</u>	<u>Sous total</u>	<u>12 931 000</u>	<u>11 465 129</u>	<u>10 661 065</u>	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	<u>19 645 826</u>	<u>20 119 029</u>	<u>16 802 717</u>
Excédent brut d'exploitation	19 645 826	20 119 029	16 802 717	Dotations aux amortissements et aux résorptions	1 317 266	1 366 784	1 120 843				
Reprises sur provisions :				Dotations aux provisions :							
- Suite au recouvrement des créances	8 141 048	7 375 035	4 976 014	- Pour dépréciation des créances	7 965 733	14 596 472	15 328 271				
- pour dépréciation des actions cotées	9 906	45 049	13 423	- Collectives	1 203 988	1 160 824	395 690				
- pour dépréciation des comptes d'actifs	-	-	151 840	- Pour dépréciation des titres	55 037	40 643	45 861				
- Suite à la radiation de créances	6 356 239	14 177 268	-	- Pour risques et charges	100 000	170 076	200 000				
- Pour divers risques et charges	439 994	79 657	-	- Des autres actifs	11 326	-	181 840				
Encaissement sur créances radiées	19 859	-	-	Redressement social	-	79 657	-				
				Redressement fiscal	439 994	-	-				
				Créances Abandonnées	454 852	1 219 847	-				
Autres produits ordinaires	157 530	210 649	1 443	Créances radiées	6 356 239	14 265 548	-				
				Autres pertes ordinaires	14 440	5 073	167 750				
				Impôts sur les bénéfices	5 399 252	2 700 787	345 553				
				Contribution sociale de solidarité	617 057	308 661	29 619				
							0 000				
<u>Sous total</u>	<u>34 770 402</u>	<u>42 006 688</u>	<u>21 945 436</u>	<u>Sous total</u>	<u>23 935 183</u>	<u>35 914 373</u>	<u>17 815 427</u>	Résultat net des activités ordinaires	10 835 219	6 092 315	4 130 009
Résultat des activités ordinaires	10 835 219	6 092 315	4 130 009	Contribution conjoncturelle	617 057	-	-				
<u>Sous total</u>	<u>10 835 219</u>	<u>6 092 315</u>	<u>4 130 009</u>	<u>Sous total</u>	<u>617 057</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>Résultat net</u>	<u>10 218 162</u>	<u>6 092 315</u>	<u>4 130 009</u>

4.4.6 Notes aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/ 2023

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

1-1 Présentation générale

La société Hannibal Lease est une société anonyme de droit tunisien constituée le 30 Juillet 2001 avec un capital initial de 5.000.000 Dinars divisé en 500.000 actions de 10 Dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2005 a décidé de réduire le capital d'un montant de 168.750 Dinars, correspondant à la partie non libérée à cette date, et ce pour le ramener de 5.000.000 Dinars à 4.831.250 Dinars, par l'annulation de 16.875 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 10.000.000 Dinars par l'émission et la création de 516.875 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, souscrites en numéraire et libérées à concurrence de 61,30 % lors de la souscription. Le reliquat a été libéré au cours du 2ème semestre 2007.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 24 juin 2008 a décidé de porter le capital de 10.000.000 Dinars à 20.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 d'actions nouvelles, au prix de 11 Dinars, correspondant à la valeur nominale de 10 Dinars, majoré d'une prime d'émission de 1 Dinar par action.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de 10 Dinars à 5 Dinars et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2013, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des valeurs mobilières et d'augmenter le capital social de la société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 8.700.000 dinars en numéraire pour le porter de 20.000.000 dinars à 28.700.000 dinars par l'émission de 1.740.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune.

Le prix d'émission a été fixé à 9,500 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription, avec jouissance à compter du 1er janvier 2013.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 17 mai 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 11.480.000 dinars pour le porter de 28.700.000 dinars à 40.180.000 dinars et ce, simultanément, de la manière suivante :

- Par apport en numéraire pour un montant de 13.776.000 dinars par la création de 1.722.000 actions nouvelles émises au prix de 8 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 3 dinars de prime d'émission (3 actions nouvelles pour 10 actions anciennes). Les nouvelles actions ont été souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription. Elles portent jouissance au 1er Janvier 2017.

- Par incorporation de réserves pour un montant de 2.870.000 dinars (1 action gratuite pour 10 actions anciennes) portant jouissance au 1er janvier 2017.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire réunie le 16 juin 2020 a décidé de procéder à des opérations d'augmentation et de réduction du capital de la société pour le porter de 40.180.000 dinars à 55.000.000 dinars et ce, simultanément, de la manière suivante :

- Augmentation du capital social d'une somme de 14.866.600 dinars par incorporation de réserves prélevées sur les comptes « Primes d'émissions » et « Résultats reportés » pour respectivement 13.996.000 dinars et 870.600 dinars. Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 14.866.600 dinars à la création et à la libération intégrale de 2.973.320 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.036.000 actions, à raison de 37 actions nouvelles pour 100 actions anciennes. Au terme de cette augmentation, le capital d'Hannibal Lease est porté à 55.046.600 dinars divisé en 11.009.320 actions de 5 dinars chacune. Elles portent jouissance à compter du 1er janvier 2020.

- Réduction de capital social d'un montant de 46.600 dinars par l'annulation de 9.320 actions rachetées conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117. Au terme de cette réduction, le capital d'Hannibal Lease est ramené à 55.000.000 dinars divisé en 11.000.000 actions de 5 dinars chacune.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2023, à 55.000.000 Dinars composé de 11.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Toutefois et en vertu des dispositions de la loi n° 2010-29 du 7 juin 2010 relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la bourse, la société bénéficie de la réduction du taux d'imposition de 35% à 20% pendant une période de cinq ans à partir de l'année d'admission.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, Hannibal Lease est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007 ; et
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

Hannibal Lease est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel comptable

Les états financiers d'Hannibal Lease, arrêtés au 31 décembre 2023, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire n°2018-06 du 5 juin 2018.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par Hannibal Lease et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de Hannibal Lease :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Hannibal Lease vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

3-3-2-1 Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,

- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Pour certains contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement ou de récupération.

3-3-2-2 Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2024-01 du 19 janvier 2024, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie adoptée par Hannibal Lease se présente comme suit :

1. Le regroupement des engagements classés A et B1 par secteur d'activité :

- a- Agences de location de voitures ;
- b- Agences de voyage ;
- c- Agriculture ;
- d- Autres industries ;
- e- Autres Services ;
- f- BTP ;
- g- Commerce ;
- h- Industries Agroalimentaires ;
- i- Industries mécaniques et électriques ;
- j- Industries pharmaceutiques ;
- k- Oléifacteurs ;
- l- Promotion immobilière ;
- m- Santé ;
- n- Télécom et TIC ;
- o- Tourisme.

Bien que la circulaire 2024-01 a préconisé la fusion de certains secteurs d'activités, HL a jugé opportun de les dissocier pour le calcul des taux de migration et des taux de provisionnement, à l'instar des années précédentes et ce, afin d'assurer une répartition plus homogène du portefeuille. Cette segmentation retrace l'importance du concours en financement leasing de ces sous-secteurs d'activité ainsi que de leur historique de migration et de provisionnement.

2. La détermination pour chaque groupe de créances i, d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2016 à 2023 TMM_{gi} (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2024-01) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) / n$$

Avec :

- TM_{gi} (N) : Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i.
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année (N-1) du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N).
- Les TM_{gi} (N) doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi}.

3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration historiques du groupe de contreparties « gi » sont majorés par les taux « Δgi » suivants :

Groupe de contreparties	Δgi
Agence de location de voitures	3,75%
Agences de voyage	7,50%
Agriculture	6,50%
Autres industries	3,50%
Autres services	3,75%
BTP	6,00%
Commerce	3,00%
Industries agroalimentaires	2,25%
Industries mécaniques et électriques	2,75%
Industries pharmaceutiques	0,25%
Oléifacteurs	2,25%
Promotion immobilière	6,50%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	0,75%
Tourisme	7,50%

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. La période retenue étant 2016-2023 (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2024-01) :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des proviosns sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N)/n$$

Avec:

- TPgi (N) : Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPMgi

Il est à noter que les TPgi historiques ont été ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais. En effet, les biais sont constitués essentiellement par des relations ayant un comportement exceptionnel au cours de cette année ou un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

Par référence aux taux de provisionnement moyen « TPMgi » observés durant la période retenue (2016-2023), HL a retenu des taux de provisionnement désignés « TPRgi » inférieurs aux taux de provisionnement standards édictés au niveau de l'annexe III de la circulaire n°2024-01.

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PCgi », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi.

Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : $\sum_{i=1}^n PCgi$

3-3-2-3 Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêt des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1er janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée.

Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels

placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

- **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

- **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage.

Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par Hannibal Lease d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, et à l'exception de la dernière ligne de crédit obtenue auprès de la BAD, la société n'est pas exposée au risque de change.

Ledit crédit est actualisé au cours de clôture de l'exercice pour la partie restant due à cette même date. Les différences de change en résultant sont constatées dans les comptes de résultat de l'exercice, pour la partie réalisée, et dans le compte « Ecart de conversion » pour la partie latente.

Le compte « Ecart de conversion » est actualisé à la date de chaque arrêté tout en tenant compte des variations des cours de change entre les différents exercices et des soldes d'échéances restant dues à la fin de chaque période.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	4% & 5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0%
- Autres matériels	10,0%

3-3-7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangères, dans les comptes de résultat de l'exercice.

3-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-9 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-10 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

NOTE 4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Banques	12 679 568	16 829 095
- Caisses	8	1 381
Total	12 679 576	16 830 476

NOTE 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Créances sur contrats mis en force	588 581 399	552 257 789
Encours financiers	546 578 089	507 688 683
Impayés	44 785 543	47 889 779
Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées	622 318	176 921
Intérêts échus différés	(3 700 559)	(3 555 201)
Valeurs à l'encaissement	296 008	57 607
Créances sur contrats en instance de mise en force	7 287 486	3 421 477
Total brut des créances leasing	595 868 886	555 679 265
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(7 681 203)	(11 590 526)
Provisions pour dépréciation des impayés	(27 116 523)	(29 318 563)
Provisions collectives	(7 433 346)	(6 229 358)
Provisions additionnelles	(239 415)	(239 415)
Produits réservés	(3 606 797)	(3 692 317)
Total net des créances leasing	549 791 601	504 609 086

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2022	511 110 159
Addition de la période	
- Investissements	344 935 203
- Relocations	16 186 306
- Consolidations	28 265
Retraits de la période	
- Remboursement du capital	(284 891 848)
- Relocations	(14 161 670)
- Cessions à la valeur résiduelle	(646 196)
- Cessions anticipées	(17 373 763)
- Radiation de créances	(1 320 881)
Solde au 31 décembre 2023	553 865 575

5.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Créance à plus de cinq ans		1 831 528	578 426
- Créance à plus d'un an et moins de cinq ans		373 433 708	323 019 868
- Créance à moins d'un an		273 589 525	270 580 008
Paiement minimaux sur contrats actifs	(1)	648 854 760	594 178 302
- Revenus à plus de cinq ans		131 807	247 545
- Revenus à plus d'un an et moins de cinq ans		55 701 135	49 182 406
- Revenus à moins d'un an		60 008 184	53 710 733
Total des produits financiers non acquis	(2)	115 841 126	103 140 684
- Valeurs résiduelles	(3)	6 997 854	5 193 906
- Contrats suspendus	(4)	6 566 601	11 457 159
- Contrats en cours	(5)	7 287 486	3 421 477
<u>Encours financiers des contrats de leasing</u>	(6)=(1)- (2)+(3)+(4)+(5)	<u>553 865 575</u>	<u>511 110 159</u>

5.2 Analyse de l'encours par secteur d'activité et par type de matériel

5.2.1 Analyse par secteur d'activité

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Bâtiment et travaux publics	38 238 074	53 032 238
- Industrie	63 000 773	60 157 273
- Tourisme	113 096 073	95 375 853
- Commerce et services	259 809 433	234 511 043
- Agriculture	79 721 222	68 033 752
<u>Total</u>	<u>553 865 575</u>	<u>511 110 159</u>

5.2.2 Analyse par type de matériel

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Equipements	20 121 097	25 075 142
- Matériel roulant	460 968 537	420 594 288
- Matériel spécifique	53 331 773	45 673 190
<u>Sous Total</u>	<u>534 421 407</u>	<u>491 342 620</u>
- Immobilier	19 444 169	19 767 540
<u>Total</u>	<u>553 865 576</u>	<u>511 110 159</u>

5.3 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	31 Décembre 2022	31 Décembre 2022
<u>Clients ordinaires (1)</u>	17 602 662	20 541 120
Inférieur à 1 mois	6 979 561	6 848 354
Entre 1 à 3 mois	5 464 159	6 685 234
Entre 3 et 6 mois	1 891 430	2 622 486
Entre 6 mois et 1 année	1 831 417	1 668 448
Supérieur à 1 année	1 436 095	2 716 597
<u>Clients litigieux (2)</u>	27 182 880	27 348 659
<u>Total (1)+(2)</u>	44 785 543	47 889 779

Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	458 136 777	69 463 821	1 328 247	718 717	16 930 526	546 578 089
Impayés	1 957 655	8 327 097	690 193	642 963	33 167 636	44 785 543
Contrats en instance de mise en force	7 287 486	-	-	-	-	7 287 486
CREANCES LEASING	467 381 918	77 790 918	2 018 440	1 361 680	50 098 162	598 651 118
Avances reçues (*)	(6 446 707)	(120)	-	-	(422 476)	(6 869 304)
ENCOURS GLOBAL	460 935 211	77 790 798	2 018 440	1 361 680	49 675 687	591 781 815
ENGAGEMENTS HORS BILAN	26 850 055	-	-	-	-	26 850 055
TOTAL ENGAGEMENTS	487 785 265	77 790 798	2 018 440	1 361 680	49 675 687	618 631 869
Produits réservés	-	-	(74 223)	(81 142)	(3 451 433)	(3 606 797)
Provisions sur encours financiers	-	-	-	(10 276)	(7 670 926)	(7 681 203)
Provisions sur impayés	-	-	(43 571)	(172 307)	(26 900 645)	(27 116 523)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(239 415)	(239 415)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(117 794)	(263 725)	(38 262 419)	(38 643 938)
ENGAGEMENTS NETS	487 785 265	77 790 798	1 900 646	1 097 955	11 413 267	579 987 931
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,33%	0,22%	8,03%	
				8,58%		
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2022			10,30%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			5,84%	19,37%	77,02%	
				72,84%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2022			72,70%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Actions cotées	1 458 056	1 458 028
- Certificats de dépôts	13 500 000	27 500 000
- Titres SICAV	39 109	77 130
Total brut	14 997 165	29 035 157
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	(204 290)	(159 159)
Total net	14 792 875	28 875 998

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'action Participation HL	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Total	Cout moyen de décembre	Provision	Pourcentage de détention
CARTHAGE CEMENT	79 312	1,000	2,893	229 414	1,918	(77 293)	0,046%
SAH	45 088	1,000	3,990	179 902	8,048	-	0,054%
DA SAH	102	-	0,278	28	-	-	-
TUNIS RE	13 050	5,000	9,518	124 204	6,759	(35 999)	0,087%
Délice Holding	35 276	10,000	13,723	484 095	11,508	(78 138)	0,064%
ARTES	6 500	5,000	7,647	49 705	6,596	(6 831)	0,033%
ASSURANCE MAGHREBIA	2 535	10,000	55,500	140 693	53,122	(6 028)	0,056%
ASSURANCE MAGHREBIA VIE	41 121	1,000	6,080	250 016	6,141	-	0,164%
Total				1 458 056		(204 290)	

Les titres SICAV se présentent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez HL	Cout Moyen Pondéré	Valeur liquidative
FIDALITY SICAV PLUS	356	109,856	39 109

NOTE 7 : Portefeuille d'investissement

Le portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Titres de participation	17 142 848	9 688 129
- Titres immobilisés	5 081 132	2 581 112
Total	22 223 981	12 269 241
A déduire :		
- versements restant à effectuer sur titres	(3 573 877)	-
Montant	18 650 104	12 269 241

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<u>Solde au 31 Décembre 2022</u>	9 688 129	9 688 129	-
Additions de la période			-
- Société "NIDA"	1 260 000	1 260 000	
Augmentation de capital			
- Société NIDA	6 194 720	2 620 843	3 573 877
<u>Solde au 31 Décembre 2022</u>	<u>17 142 848</u>	<u>13 568 972</u>	<u>3 573 877</u>

Les titres de participation s'analysent au 31 Décembre 2023 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>% détention</u>	<u>Nombre d'actions ou parts sociales</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Cout d'acquisition</u>	<u>Date de souscription</u>
- Société Amilcar LLD	99,16%	12 395	100	1 239 500	2 014
- Société immobilière ECHARIFA	26,56%	23 104	100	2 200 000 *	2010-2012
- Société NIDA	45,99%	11 382 653	1	13 703 348 **	2010-2013-2014-2016-2022-2023
<u>Total</u>				<u>17 142 848</u>	

(*) L'acquisition des 22.000 actions de la société immobilière ECHARIFA a été réalisée au prix de 100 dinars par action. Par ailleurs, cette dernière a réalisé une augmentation de capital par incorporation des réserves, la part de Hannibal Lease est de 1.104 actions gratuites.

(**) L'acquisition des 5.443.986 actions de la société NIDA SA a été réalisée à raison de 2.606.011 actions au prix de 1 dinars par action , 1.333.331 actions au prix de 1.6 dinars par action et 754.644 actions au prix de 2 dinars par action et 750 000 actions au prix de 1.680 dinar l'action.

Par ailleurs, cette dernière a réalisé une augmentation de capital par incorporation des réserves, la part de Hannibal Lease est de 1.173.498 actions gratuites.

Ensuite une augmentation de capital en numéraire dans laquelle Hannibal Lease a souscrit à 4.765.169 actions à titre réductible et irréductible.

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste " Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<u>Solde au 31 Décembre 2022</u>	2 581 112	2 581 112	-
Additions de la période			
- FCPR TANMYA	500 000	500 000	-
- Fonds d'amorçage " CAPITAL'Act SEED FUND"	2 500 020	2 500 020	
Cession de la période			
- Fonds commun de placement MAC Horizon	(500 000)	(500 000)	
<u>Solde au 31 Décembre 2023</u>	<u>5 081 132</u>	<u>5 081 132</u>	<u>-</u>

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2023 comme suit :

Emetteur	<u>% détention</u>	<u>Nombre d'actions ou parts sociales</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût unitaire d'acquisition</u>	<u>Montant Total</u>	<u>Date de souscription</u>
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100,000	102,889	11 112	2005-2008
- FCPR TANMYA	1,67%	500	1 000,000	1 000,000	500 000	2023
- Les sables du centre	16,67%	500	100,000	100,000	50 000	2005
- Fonds d'amorçage "CAPITAL'ACT SEED FUND"	57,16%	44 510	100,000	101,101	4 500 020	2019-2023
<u>Total</u>					<u>5 081 132</u>	

Note 8: Valeurs immobilisées

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements						Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Transfert	Cessions	Mise en rebut	Fin de période		
Logiciels	33,3%	462 444	55 540	-	-	-	517 984	413 389	31 338	-	-	-	444 727	-	73 257
Logiciels en cours		34 293	-	-	-	-	34 293	-	-	-	-	-	-	-	34 293
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		698 341	10 000	-	-	-	708 341	-	-	-	-	-	-	-	708 341
Total des immobilisations incorporelles		1 195 078	65 540	-	-	-	1 260 618	413 389	31 338	-	-	-	444 727	-	815 891
Terrain	-	5 670 140	-	-	-	-	5 670 140	-	-	-	-	-	-	-	5 670 140
Terrain hors exploitation	-	250 000	-	-	-	-	250 000	-	-	-	-	-	-	250 000	-
Immeubles	4% & 5%	11 458 286	-	2 121 996	-	-	13 580 282	2 369 616	577 663	-	-	-	2 947 279	-	10 633 003
Matériel de transport	20,0%	1 601 919	246 921	-	(385 327)	-	1 463 513	711 493	261 731	-	(229 305)	-	743 919	-	719 594
Equipements de bureau	10,0%	1 178 612	24 844	51 368	(3 103)	(6 745)	1 244 976	717 850	76 801	(2 491)	(2 929)	(5 552)	783 679	-	461 297
Matériel informatique	33,3%	683 300	38 998	1 452	(971)	(7 034)	715 745	559 064	71 726	-	(799)	(7 034)	622 957	-	92 788
Installations générales	10,0%	2 882 547	58 820	525 823	(2 200)	(10 040)	3 454 950	904 963	292 247	2 491	(521)	(10 040)	1 189 140	-	2 265 810
Autres matériels	10,0%	99 117	-	-	-	-	99 117	53 990	5 760	-	-	-	59 750	-	39 367
Immobilisations en cours		2 610 528	179 296	(2 642 518)	-	-	147 306	-	-	-	-	-	-	-	147 306
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		407 843	3 035	(58 120)	-	-	352 758	-	-	-	-	-	-	-	352 758
Total des immobilisations corporelles		26 842 292	551 914	-	(391 601)	(23 819)	26 978 787	5 316 976	1 285 928	-	(233 554)	(22 626)	6 346 724	250 000	20 382 063
TOTAUX		28 037 370	617 454	-	(391 601)	(23 819)	28 239 405	5 730 365	1 317 266	-	(233 554)	(22 626)	6 791 451	250 000	21 197 954

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Charges reportées	1 535 927	1 315 661
- Dépôts et cautionnements versés	61 292	62 367
- Fournisseurs, avances et acomptes	102 208	100 152
- Prêts au personnel	2 014 511	1 797 622
- Personnel, avances et acomptes	100 644	92 012
- Etat, crédit de TVA	-	577 008
- Etat, compte d'attente TVA	1 084 437	1 035 371
- Produits à recevoir des tiers	46 777	42 618
- Débiteurs divers	46 097	46 107
- Charges constatées d'avances	103 185	167 083
Total brut	5 095 077	5 235 998
A déduire :		
- Provisions	(211 414)	(200 089)
Montant net	4 883 663	5 035 910

Les charges reportées s'analysent comme suit :

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Fin de période	
Frais d'augmentation de capital	33%	675 567	-	675 567	675 567	-	675 567	-
Charges à répartir	33%	368 279	72 898	441 177	368 279	-	368 279	72 898
Frais d'émission des emprunts		9 083 007	881 992	9 964 999	7 767 347	734 623	8 501 970	1 463 029
TOTAUX		10 126 853	954 890	11 081 743	8 811 193	734 623	9 545 816	1 535 927

Les charges reportées englobent les frais d'augmentation de capital, les frais d'émissions des emprunts ainsi que les charges à répartir.

Les frais d'augmentation de capital ainsi que les charges à répartir sont résorbés selon le mode linéaire.

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élevant à D : 734.623 figure parmi les charges financières.

NOTE 10 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Banques, découverts	3 809	775 398
<u>Total</u>	<u>3 809 »</u>	<u>775 398</u>

NOTE 11 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Avances et acomptes reçus des clients	6 869 304	6 457 206
- Dépôts et cautionnements reçus	6 000	6 000
<u>Total</u>	<u>6 875 304</u>	<u>6 463 206</u>

NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Banques locales	199 120 263	174 210 201
- Banques étrangères	65 819 905	52 933 686
- Emprunts obligataires	167 776 840	169 264 680
- Certificats de dépôt	6 500 000	12 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>439 217 008</u>	<u>408 408 568</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	2 189 179	1 670 086
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	803 784	893 513
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	11 499 558	10 557 021
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(57 156)	(63 359)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>14 435 365</u>	<u>13 057 260</u>
<u>Total</u>	<u>453 652 373</u>	<u>421 465 828</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées (suite)

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Ecart de conversion		Différence de change	Fin de période		
						2022	2023		Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>CERTIFICAT DE DEPOT</u>											
Certificats de dépôt	6 500 000	Remboursement après 10, 20, 30, 90, 180 ou 360 jours de la date de souscription de chaque certificat	12 000 000	94 500 000	(100 000 000)	-	-	-	6 500 000	-	6 500 000
<u>Total des certificats de dépôts</u>			12 000 000	94 500 000	(100 000 000)		-	-	6 500 000	-	6 500 000
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>											
HL 2015/2	40 000 000	Annuellement (2017-2023)	4 666 000	-	(4 666 000)	-	-	-	-	-	-
HL 2016/2	40 000 000	Annuellement (2017-2023)	5 561 000	-	(5 561 000)	-	-	-	-	-	-
HL 2017/1	20 000 000	Annuellement (2018-2024)	6 000 000	-	(3 000 000)	-	-	-	3 000 000	-	3 000 000
HL 2017/2	25 000 000	Annuellement (2018-2024)	6 621 680	-	(3 310 840)	-	-	-	3 310 840	-	3 310 840
HL 2017/3	40 000 000	Annuellement (2019-2025)	19 412 000	-	(8 000 000)	-	-	-	11 412 000	5 706 000	5 706 000
HL 2018 SUB	20 000 000	Annuellement (2019-2025)	6 780 000	-	(4 000 000)	-	-	-	2 780 000	1 390 000	1 390 000
HL 2018/2	15 500 000	Annuellement (2020-2026)	10 124 000	-	(3 100 000)	-	-	-	7 024 000	3 924 000	3 100 000
HL 2020/1	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	9 000 000	-	(3 000 000)	-	-	-	6 000 000	3 000 000	3 000 000
HL 2020/2	40 000 000	Annuellement (2021-2025)	24 000 000	-	(8 000 000)	-	-	-	16 000 000	8 000 000	8 000 000
HL 2020/3	30 000 000	Annuellement (2022-2026)	24 000 000	-	(6 000 000)	-	-	-	18 000 000	12 000 000	6 000 000
HL 2021/1 SUB	15 000 000	Annuellement (2022-2028)	12 600 000	-	(2 400 000)	-	-	-	10 200 000	7 200 000	3 000 000
HL 2022/1	30 000 000	Annuellement (2023-2029)	30 000 000	-	(3 350 000)	-	-	-	26 650 000	23 300 000	3 350 000
HL 2022 SUB	10 500 000	Annuellement (2023-2027)	10 500 000	-	(2 100 000)	-	-	-	8 400 000	6 300 000	2 100 000
HL 2023/1	40 000 000	Annuellement (2024-2028)	-	40 000 000	-	-	-	-	40 000 000	32 000 000	8 000 000
HL 2023/2 SUB	15 000 000	Annuellement (2024-2028)	-	15 000 000	-	-	-	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			169 264 680	55 000 000	(56 487 840)	-	-	-	167 776 840	114 820 000	52 956 840
<u>CREDITS BANCAIRES ETRANGERS</u>											
BAD 5,996 (2013-2023)	5 996 434	Semestriellement (2016-2023)	571 173	-	(499 745)	-	-	-	71 428	-	71 428
BIRD 12 MDT (2015)	12 000 000	Semestriellement (2019-2026)	6 666 666	-	(1 333 333)	-	-	-	5 333 333	3 999 999	1 333 333
BIRD 8 MDT (2016)	8 000 000	Semestriellement (2019-2028)	4 888 890	-	(888 889)	-	-	-	4 000 001	3 111 112	888 889
BAD 3 MDT (2016-2025)	3 000 000	Semestriellement (2019-2025)	1 285 715	-	(428 571)	-	-	-	857 144	428 572	428 571
BAD 8 MEUR (2018)	13 292 000	Semestriellement (2019-2023)	3 310 200	-	(3 310 200)	5 487	-	(5 487)	-	-	-
KFW 12 MEUR (2021)	38 469 874	Semestriellement (2024-2030)	36 211 042	2 258 832	-	-	-	-	38 469 874	35 510 653	2 959 221
KFW 5,060 MEUR (2023)	17 088 126	Semestriellement (2024-2030)	-	17 088 126	-	-	-	-	17 088 126	15 773 655	1 314 471
<u>Total des crédits des banques étrangères</u>			52 933 686	19 346 958	(6 460 739)	5 487	-	(5 487)	65 819 905	58 823 991	6 995 914

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Ecart de conversion		Différence de change	Fin de période		
						2022	2023		Solde	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES LOCAUX</u>											
AMENBANK 5 MDT (2018)	5 000 000	Trimestriellement (2018-2023)	609 754	-	(609 754)	-	-	-	-	-	-
BH 4 MDT (2018-1)	4 000 000	Trimestriellement (2019-2025)	1 925 412	-	(719 797)	-	-	-	1 205 615	419 663	785 952
BH 4 MDT (2018-2)	4 000 000	Trimestriellement (2019-2025)	1 928 587	-	(720 373)	-	-	-	1 208 215	420 787	787 427
BT 3MDT (2018)	3 000 000	Trimestriellement (2018-2027)	1 416 665	-	(333 334)	-	-	-	1 083 332	749 998	333 334
BT 5MDT (2018)	5 000 000	Trimestriellement (2018-2023)	250 000	-	(250 000)	-	-	-	-	-	-
AMEN 1MDT (2018)	1 000 000	Trimestriellement (2018-2023)	129 199	-	(129 199)	-	-	-	-	-	-
AMEN 2MDT (2018)	2 000 000	Trimestriellement (2019-2023)	382 937	-	(382 937)	-	-	-	-	-	-
AMEN 1MDT (2018-2)	1 000 000	Trimestriellement (2019-2023)	134 700	-	(134 700)	-	-	-	-	-	-
AMEN 1MDT (2019)	1 000 000	Trimestriellement (2019-2023)	141 057	-	(141 057)	-	-	-	-	-	-
AMEN 7MDT (2019)	7 000 000	Trimestriellement (2020-2024)	3 271 806	-	(1 545 808)	-	-	-	1 725 999	-	1 725 999
STB 5MDT (2020-1)	5 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	2 250 000	-	(1 000 000)	-	-	-	1 250 000	250 000	1 000 000
STB 5MDT (2020-2)	5 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	2 500 000	-	(1 000 000)	-	-	-	1 500 000	500 000	1 000 000
BARAKA 42,5 MDT (2020)	42 500 000	Mensuellement (2021-2025)	24 338 667	-	(11 022 616)	-	-	-	13 316 051	1 078 705	12 237 346
Amen 2,5MDT 2020	2 500 000	Trimestriellement (2020-2023)	681 351	-	(681 351)	-	-	-	-	-	-
Amen 2,5MDT (2020-2)	2 500 000	Trimestriellement (2020-2023)	681 605	-	(681 605)	-	-	-	-	-	-
BIAT 40 MDT (2020)	40 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	22 000 000	-	(8 000 000)	-	-	-	14 000 000	6 000 000	8 000 000
BIAT 0,930 MDT (2020)	930 000	Trimestriellement (2020-2025)	511 500	-	(186 000)	-	-	-	325 500	139 500	186 000
BIAT 2,6 MDT (2020)	2 600 000	Trimestriellement (2020-2025)	1 430 000	-	(520 000)	-	-	-	910 000	390 000	520 000
BIAT 0,361 MDT(2020)	361 000	Trimestriellement (2021-2025)	209 000	-	(76 000)	-	-	-	133 000	57 000	76 000
BIAT 0,885 MDT (2020)	885 000	Trimestriellement (2021-2025)	495 000	-	(180 000)	-	-	-	315 000	135 000	180 000
BIAT 1,250 MDT (2020)	1 250 000	Trimestriellement (2021-2025)	723 684	-	(263 158)	-	-	-	460 526	197 368	263 158
BIAT 0,750 MDT (2020)	750 000	Trimestriellement (2021-2025)	434 211	-	(157 895)	-	-	-	276 316	118 421	157 895
BIAT 3,254 MDT (2020)	3 254 000	Trimestriellement (2021-2025)	1 883 895	-	(685 053)	-	-	-	1 198 842	513 789	685 053
Amen 10 MDT (2021)	10 000 000	Mensuellement (2022-2026)	8 366 090	-	(1 801 304)	-	-	-	6 564 786	4 583 946	1 980 840
BIAT 25MDT (2021)	25 000 000	Mensuellement (2022-2026)	20 000 000	-	(5 000 000)	-	-	-	15 000 000	10 000 000	5 000 000
CITIBANK	39 000 000	Crédit relais	43 500 000	87 700 000	(92 200 000)	-	-	-	39 000 000	-	39 000 000
ABC	11 000 000	Crédit relais	9 000 000	11 000 000	(9 000 000)	-	-	-	11 000 000	-	11 000 000
BTE 5MDT (2022)	5 000 000	Trimestriellement (2022-2027)	4 599 827	-	(859 606)	-	-	-	3 740 221	2 795 074	945 147
STB 5MDT (2022)	5 000 000	Mensuellement (2022-2027)	4 500 000	-	(1 000 000)	-	-	-	3 500 000	2 500 000	1 000 000
ATB 1MDT (2022)	1 000 000	Mensuellement (2022-2027)	915 254	-	(203 390)	-	-	-	711 864	508 475	203 390
BIAT 15MDT (2022 - 2)	15 000 000	Trimestriellement (2023-2027)	15 000 000	-	(2 373 232)	-	-	-	12 626 768	10 138 852	2 487 916
BT 7,5MDT (2023)	7 500 000	Mensuellement (2023-2028)	-	7 500 000	(750 000)	-	-	-	6 750 000	5 250 000	1 500 000
STB 5MDT (2023)	5 000 000	Mensuellement (2023-2028)	-	5 000 000	(500 000)	-	-	-	4 500 000	3 500 000	1 000 000
BARAKA 11 MDT (2023-1)	11 000 000	Mensuellement (2023-2026)	-	11 000 000	(260 323)	-	-	-	10 739 677	7 427 970	3 311 707
BTE 10MDT (2023)	10 000 000	Mensuellement (2023-2028)	-	10 000 000	(1 480 872)	-	-	-	8 519 128	6 741 572	1 777 556
BARAKA 17 MDT (2023-2)	17 000 000	Mensuellement (2023-2026)	-	17 000 000	(4 190 577)	-	-	-	12 809 423	7 263 604	5 545 818
BIAT 10MDT (2023 - 1)	10 000 000	Trimestriellement (2024-2028)	-	10 000 000	-	-	-	-	10 000 000	8 393 626	1 606 374
BIAT 10MDT (2023 - 2)	10 000 000	Trimestriellement (2024-2028)	-	10 000 000	-	-	-	-	10 000 000	8 374 599	1 625 401
ATTUARI 5MDT (2023)	5 000 000	Trimestriellement (2023-2028)	-	5 000 000	(250 000)	-	-	-	4 750 000	3 750 000	1 000 000
<u>Total des crédits des banques locales</u>			174 210 202	174 200 000	(149 289 938)	-	-	-	199 120 263	92 197 951	106 922 312
<u>Total général</u>			408 408 568	343 046 958	(312 238 517)	5 487	-	(5 487)	439 217 008	265 841 942	173 375 066

NOTE 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	357 183	351 669
<u>Sous total</u>	<u>357 183</u>	<u>351 669</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>		
- Fournisseurs, retenue de garantie	60 863	70 206
- Fournisseurs, Assurances décénales	2 651	2 651
<u>Sous total</u>	<u>63 514</u>	<u>72 857</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats de biens de leasing	434 691	683 877
- Effets à payer	68 390 665	76 889 594
- Factures non parvenues	-	7 830
<u>Sous total</u>	<u>68 825 357</u>	<u>77 581 301</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>69 246 053</u>	<u>78 005 827</u>

NOTE 14 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Personnel, rémunérations dues	100	300
- Personnel, provisions pour congés payés	366 893	282 597
- Personnel, autres charges à payer	1 050 000	650 000
- Etat, retenues sur salaires	260 863	393 751
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	383 722	655 928
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	20 972	8 167
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	-	5 500
- Etat, TVA à payer	1 631 683	-
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (voir note 27)	3 176 100	1 329 395
- Etat, contribution conjoncturelle (voir note 27)	617 057	-
- Etat, contribution sociale de solidarité (voir note 27)	617 057	308 661
- Etat, autres impôts et taxes à payer	140 699	229 429
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	11 007	8 478
- Produits constatés d'avance	19 027	133 561
- Dettes fiscales	-	1 298 023
- CNSS	545 615	591 485
- CAVIS	98 403	116 996
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	84 203	65 195
- Actionnaires, dividendes à payer	2 604	1 222
- Crédoeurs divers	229 726	329 225
- Prestataires Assurances	-	18 181
- Diverses Charges à payer	665 202	681 770
- Ecart de conversion	-	5 487
- Provisions pour risques et charges	766 680	1 106 674
<u>Total</u>	<u>10 687 612</u>	<u>8 220 024</u>

NOTE 15 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Capital social	(A)	55 000 000	55 000 000
- Réserve légale	(B)	5 011 083	4 472 033
- Réserve spéciale pour réinvestissement		7 887 979	4 887 979
- Réserve pour fonds social		43 380	-
- Actions propres	(C)	(404 890)	(404 890)
- Complément d'apport		10 532	10 532
- Résultats reportés		3 764 376	4 688 686
Total des capitaux propres avant résultat de la période	(D)	71 312 460	68 655 117
Résultat de l'exercice (1)		10 218 162	6 092 315
Total des capitaux propres avant affectation	(F)	81 530 622	74 747 432
Nombre d'actions (2)	(E)	10 925 248	10 925 248
Résultat par action (1) / (2)		0,935	0,558

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2023 à D : 55.000.000 composé de 11.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 25 Avril 2023, a autorisé le conseil d'administration de la société à racheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans à partir de la date de cette assemblée.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

Le nombre des actions détenues par HL représente, au 31 décembre 2023, 0,68% des actions en circulation

Aucun mouvement n'a été enregistré sur cette rubrique en 2023.

Le rachat de Hannibal Lease de ses propres actions a eu un effet de régularisation de son cours boursier.

(D) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2023 à D : 3.563.371 et se détaillent comme suit :

- Réserve spéciale pour réinvestissement	2 887 979
- Résultats reportés	675 392

(E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2023
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserve pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Complément d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2021	55 000 000	4 102 363	4 887 979	-	3 263 397	(404 890)	10 532	4 130 009	70 989 390
Affectation approuvée par l'A.G.O du 26 Avril 2022		369 670		150 000	3 610 339			(4 130 009)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2021					(2 200 000)				(2 200 000)
Encaissement de dividendes sur actions propres					14 950				14 950
Prélèvement sur fonds social				(149 222)					(149 222)
Résultat de l'exercice 2022								6 092 315	6 092 315
Solde au 31 Décembre 2022	55 000 000	4 472 033	4 887 979	778	4 688 686	(404 890)	10 532	6 092 315	74 747 432
Affectation approuvée par l'A.G.O du 25 Avril 2023		539 050	3 000 000	200 000	2 353 265			(6 092 315)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2022					(3 300 000)				(3 300 000)
Encaissement de dividendes sur actions propres					22 426				22 426
Prélèvement sur fonds social				(157 397)					(157 397)
Résultat de l'exercice 2023								10 218 162	10 218 162
Solde au 31 Décembre 2023	55 000 000	5 011 083	7 887 979	43 380	3 764 376	(404 890)	10 532	10 218 162	81 530 622

NOTE 16 : Intérêts et produits assimilés de leasing

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Intérêts de leasing	74 207 140	67 394 136
- Intérêts de retard	2 286 678	3 160 754
- Préloyer	105 813	33 402
- Frais de dossier	501 021	472 161
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	482 023	526 242
- Frais de rejet	685 864	812 581
<u>Total des produits</u>	<u>78 268 539</u>	<u>72 399 275</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	1 122 630	1 328 345
Intérêts de retard antérieurs	80 008	65 459
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(1 451 507)	(1 380 797)
Intérêts de retard	(85 802)	(153 906)
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(334 671)</u>	<u>(140 899)</u>
<u>Total des intérêts et des produits de leasing</u>	<u>77 933 868</u>	<u>72 258 376</u>
- Encours financiers des contrats actifs		
. Au début de la période	496 231 524	496 259 868
. A la fin de la période	540 011 488	496 231 524
. Moyenne	(A) 518 121 506	496 245 696
- Intérêts de la période	(B) 74 207 140	67 394 136
- Taux moyen	(B)/(A) 14,32%	13,58%

NOTE 17 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Intérêts des emprunts obligataires		17 946 181	17 522 057
- Intérêts des crédits des banques locales		19 377 973	16 143 593
- Intérêts des crédits des banques étrangères		3 506 662	2 663 539
- Intérêts des autres opérations de financement		1 111 076	1 358 074
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts		734 623	744 618
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	(A)	42 676 516	38 431 882
- Intérêts des comptes courants		21 470	17 211
- Autres charges financières		32 418	(130 398)
<u>Total des autres charges financières</u>		53 888	(113 187)
<u>Total général</u>		42 730 404	38 318 695
- Encours des ressources			
. Au début de l'exercice		408 408 568	437 511 998
. A la fin de l'exercice		439 217 008	408 408 568
. Moyenne	(B)	423 812 788	422 960 283
- Taux moyen (A) / (B)		10,07%	9,09%

NOTE 18 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Dividendes		62 071	440 200
- Plus values sur cession des titres immobilisés		65 656	-
- Plus values sur cession des actions		-	1 937
- Plus values sur cession des titres SICAV		16 231	2 191
- Revenus des comptes créditeurs		276 413	236 858
- Revenus des certificats de dépôt		777 428	682 120
- Retenues à la source libératoires sur les certificats de dépôts		-	(17 982)
- Revenus des comptes courants associés		-	22 188
- Plus values latentes sur titres SICAV		1 727	969
- Jetons de présences reçus des filiales		6 250	5 750
<u>Total</u>		1 205 685	1 374 229

NOTE 19 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'analysent comme suit :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Produits locatifs	40 559	38 628
- Commissions d'assurance	75 448	70 526
<u>Total</u>	<u>116 008</u>	<u>109 154</u>

NOTE 20 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Salaires et complément de salaires	9 996 299	8 773 298
- Cotisations de sécurité sociale	1 748 584	1 602 963
- Autres charges sociales	652 793	593 802
<u>Total</u>	<u>12 397 676</u>	<u>10 970 064</u>

NOTE 21 : Dotations aux amortissements

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	31 338	29 118
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	1 285 928	1 127 666
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	-	210 000
<u>Total</u>	<u>1 317 266</u>	<u>1 366 784</u>

NOTE 22 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Achat de matières et fournitures	456 083	402 388
Total des achats	456 083	402 388
- Locations	397 634	334 139
- Entretien et réparations	126 506	128 854
- Primes d'assurances	286 288	283 416
- Etudes, recherches et services extérieurs		-
Total des services extérieurs	810 428	746 408
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	419 798	718 069
- Publicités, publications, relations publiques	531 416	358 369
- Déplacements, missions et réceptions	174 854	159 402
- Frais postaux et de télécommunications	261 108	260 995
- Services bancaires et assimilés	210 356	226 887
- Autres	820 830	701 858
Total des autres services extérieurs	2 418 361	2 425 580
- Rémunération président du conseil d'Administration	100 000	100 000
- Rémunération du Comité d'audit	25 000	25 000
- Rémunération du Comité de risques	25 333	25 667
- Jetons de présence	113 125	113 864
Total des charges diverses	263 458	264 530
- Impôts et taxes sur rémunérations	284 009	262 485
- T.C.L	184 273	173 641
- Droits d'enregistrement et de timbres	40 111	36 943
- Autres impôts et taxes	24 931	21 997
Total des impôts et taxes	533 324	495 066
Total général	4 481 654	4 333 972

NOTE 23 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Dotations aux provisions pour risque sur la clientèle	7 965 733	14 357 057
- Dotations aux provisions collectives	1 203 988	1 160 824
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(8 141 048)	(7 286 755)
- Dotation aux provisions additionnelles	-	239 415
- Créances abandonnées	454 852	1 219 847
- Créances radiées	6 356 239	14 265 548
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(5 936 048)	(13 437 534)
- Reprises de provisions additionnelles suite à la radiation de créances	-	(88 280)
- Reprises des agios réservés suite à la radiation de créances	(420 191)	(739 734)
- Encaissement sur créances radiées	(19 859)	-
Total	1 463 665	9 690 388

NOTE 24 : Dotations nettes aux autres provisions

Le détail des dotations nettes aux autres provisions est le suivant :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	11 326	-
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	55 037	40 643
- Dotations aux provisions pour risques et charges	100 000	170 076
- Redressement social	-	79 657
- Reprise sur provision pour dépréciation des actions cotées	439 994	-
- Reprise sur provision pour dépréciation des comptes d'actifs	(439 994)	(79 657)
- Reprise sur provision pour dépréciation des actions cotées	(9 906)	(45 049)
<u>Total</u>	<u>156 457</u>	<u>165 670</u>

NOTE 25 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Moins values sur cession d'immobilisations	931	904
- Pénalités	12 074	606
- Mise en rebut d'immobilisations	1 193	3 489
- Autres pertes ordinaires	243	74
<u>Total</u>	<u>14 441</u>	<u>5 073</u>

NOTE 26 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	124 947	92 259
- Encaissement sur affaire contentieuse	-	116 138
- Autres gains sur éléments exceptionnels	32 583	2 251
<u>Total</u>	<u>157 530</u>	<u>210 649</u>

NOTE 27 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Résultat comptable	10 218 162	6 092 315
A réintégrer		
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	9 169 720	15 757 296
- Dotations aux provisions pour risques et charges	100 000	170 076
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	11 326	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	55 037	40 643
- Provisions collectives excédentaires	980 347	797 252
- Reprises sur provisions fiscales	14 526 995	20 937 275
- Provisions fiscales 2019/2018 pour affaires en cours	11 323 211	7 454 313
- Retenue à la source libératoire	-	17 982
- Impôt sur les sociétés	5 399 252	2 700 787
- Contribution sociale de solidarité	617 057	308 661
- Contribution conjoncturelle	617 057	-
- Redressements fiscal	439 994	-
- Diverses charges non déductibles	547 030	1 356 337
A déduire		
- Reprises sur provisions comptables	14 526 995	20 937 275
- Provisions fiscales 2019/2018 pour affaires en cours	11 323 211	7 454 313
- Produits des placements ayant subis des retenues à la source libératoires	-	89 911
- Reprise sur provision pour risques et charges	439 994	79 657
- Plus-values latentes sur titre SICAV	1 727	969
- Produits ayant déjà subis l'impôt	-	116 138
- Dividendes	62 071	440 200
Bénéfice fiscal avant provisions	27 651 191	26 514 475
Provisions pour dépréciation des créances douteuses	9 169 720	15 757 296
Provisions pour dépréciation de titres cotés	55 037	40 643
Bénéfice fiscal avant imputation des déficits reportés	18 426 434	10 716 536
Réinvestissements exonérés avec Minimum d'Impôt	3 000 000	3 000 000
Bénéfice imposable	15 426 434	7 716 536
Impôt sur les sociétés au taux de 35% (minimum d'impôt 0,2% du CA TTC)	5 399 252	2 700 787
A imputer		
- Report d'impôt au titre de l'exercice précédent	-	1 168 279
	218 240	-
	2 229 030	-
- Retenues à la source	212 363	203 113
Impôt à payer (Report d'impôt)	3 176 100	1 329 396
Contribution sociale de solidarité	617 057	308 661
Contribution conjoncturelle	617 057	-

NOTE 28 : Encaissements reçus des clients

		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Clients et comptes rattachés en début de période	+ Note 4	47 889 779	61 433 308
- Clients et comptes rattachés en fin de période	- Note 4	(44 785 543)	(47 889 779)
- Clients, autres créances en début de période	+ Note 4	57 607	610 544
- Clients, autres créances en fin de période	- Note 4	(296 008)	(57 607)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	- Note 11	(6 457 206)	(7 356 540)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 11	6 869 304	6 457 206
- Dépôts et cautionnements reçus en début de période	- Note 11	(6 000)	(6 000)
- Dépôts et cautionnements reçus en fin de période	+ Note 11	6 000	6 000
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées en début de période	+ Note 4	176 921	735 491
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées en fin de période	- Note 4	(622 318)	(176 921)
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 4	(3 555 201)	(2 831 702)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 4	3 700 559	3 555 201
- TVA collectée		67 107 526	65 011 982
- TVA collectée sur avances et acomptes		(46 066)	138 822
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+ Note 4 & 16	359 098 988	352 839 639
- Autres produits d'exploitation	+ Note 16	4 177 407	5 114 294
- Créances radiées	- Note 23	(6 356 239)	(14 265 548)
- Créances abandonnées	- Note 23	(454 852)	(1 219 847)
- Consolidation	- Note 4	(28 265)	-
- Encours financiers abandonnés	+ Note 4	-	11 571
- Encaissement sur créances radiées	+ Note 23	19 859	-
- Encours financiers radiés	+ Note 4	1 320 881	5 932 446
- Plus/Moins values sur relocation	- Note 4	(2 024 636)	(3 745 032)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 4	646 196	519 409
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 4	17 373 763	16 557 025
Encaissements reçus des clients		443 809 455	441 373 960

NOTE 29 : Décaissements pour financement de contrats de leasing

		<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Fournisseurs de leasing en début de période	+ Note 13	77 581 301	67 935 197
- Fournisseurs de leasing en fin de période	- Note 13	(68 825 357)	(77 581 301)
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+ Note 4	344 935 203	303 591 293
- TVA sur Investissements	+	56 354 098	51 729 328
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+ Note 14	5 500	11 500
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	- Note 14	-	(5 500)
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>		<u>410 050 746</u>	<u>345 680 516</u>

NOTE 30 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 9	(92 012)	(47 903)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 9	100 644	92 012
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	- Note 9	(100 152)	(112 652)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+ Note 9	102 208	100 152
- Dépôts & cautionnements en début de période	- Note 9	(62 367)	(59 600)
- Dépôts & cautionnements en fin de période	+ Note 9	61 292	62 367
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	- Note 9	(167 083)	(83 003)
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	+ Note 9	103 185	167 083
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 13	351 669	291 288
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 13	(357 183)	(351 669)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+ Note 14	300	1 608
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	- Note 14	(100)	(300)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 14	282 597	355 169
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 14	(366 893)	(282 597)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+ Note 14	650 000	-
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	- Note 14	(1 050 000)	(650 000)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 14	393 751	210 344
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 14	(260 863)	(393 751)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 14	655 928	361 850
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 14	(383 722)	(655 928)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 14	591 485	428 459
- C.N.S.S en fin de période	- Note 14	(545 615)	(591 485)
- CAVIS en début de période	+ Note 14	116 996	64 947
- CAVIS en fin de période	- Note 14	(98 403)	(116 996)
- Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période	+ Note 14	65 195	91 803
- Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période	- Note 14	(84 203)	(65 195)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 13	681 770	1 260 353
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 13	(665 202)	(681 770)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	768 139	460 100
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(551 250)	(463 100)
- TVA, payée sur biens et services	+	786 373	590 157
- Charges de personnel	+ Note 20	12 397 676	10 970 064
- Autres charges d'exploitation	+ Note 22	4 481 654	4 333 972
- Impôts et taxes	- Note 22	(533 324)	(495 066)
- Charges à partir	+ Note 9	72 898	-
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		17 345 392	14 790 712

NOTE 31 : Intérêts payés

		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Frais d'émission d'emprunts	+ Note 9	881 992	555 671
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+ Note 14	8 167	6 700
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	- Note 14	(20 972)	(8 167)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ Note 12	10 557 021	11 177 708
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- Note 12	(11 499 558)	(10 557 021)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+ Note 12	2 563 599	2 815 852
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	- Note 12	(2 992 964)	(2 253 599)
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en début de période	- Note 12	(63 359)	(131 048)
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en fin de période	+ Note 12	57 156	63 359
- Intérêts et charges assimilées	+ Note 17	42 730 404	38 318 695
- Différence de change sur emprunts	Note 12	5 487	54 779
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- Note 17	(734 623)	(744 618)
Intérêts payés		41 492 349	38 988 312

NOTE 32 : Impôts et taxes payés

		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	+ Note 14	1 329 395	-
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	- Note 14	(3 176 100)	(1 329 395)
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés en début de période	- Note 9	-	(1 168 279)
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés en fin de période	+ Note 9	-	-
- Etat, contribution conjoncturelle en début de période	+ Note 14	-	-
- Etat, contribution conjoncturelle en fin de période	- Note 14	(617 057)	-
- Etat, contribution sociale de solidarité en début de période	+ Note 14	308 661	29 619
- Etat, contribution sociale de solidarité en fin de période	- Note 14	(617 057)	(308 661)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ Note 14	229 429	172 171
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- Note 14	(140 699)	(229 429)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+ Note 14	8 478	10 655
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	- Note 14	(11 007)	(8 478)
- TVA payée	- Note 14	7 758 364	15 070 945
- Dettes fiscales en début de période	+ Note 14	1 298 023	2 596 045
- Dettes fiscales en fin de période	- Note 14	-	(1 298 023)
- Impôts et taxes	+ Note 22	533 324	495 066
- Contribution conjoncturelle	+ Note	617 057	-
- Contribution sociale de solidarité	+ Note 27	617 057	308 661
- Impôts sur les bénéfices	+ Note 27	5 399 252	2 700 787
<u>Impôts payés</u>		<u>13 537 120</u>	<u>17 041 685</u>

NOTE 33 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ Note 8	65 540	33 455
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 8	551 914	957 746
- Fournisseurs d'immobilisation en début de période	+ Note 13	72 857	162 852
- Fournisseurs d'immobilisation en fin de période	- Note 13	(63 514)	(72 857)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition</u>		<u>626 797</u>	<u>1 081 197</u>

NOTE 34 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Moins values sur cession d'immobilisations	- Note 25	(931)	(904)
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 8	158 047	58 056
- Mises en rebut d'immobilisations corporelles	+ Note 8	1 193	3 489
- Pertes suite à la mise en rebut d'immobilisations corporelles	- Note 25	(1 193)	(3 489)
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+ Note 26	124 947	92 259
<u>Encaissement provenant de l'acquisition</u>		<u>282 063</u>	<u>149 412</u>

NOTE 35 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

		<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Titres de participation acquis au cours de l'exercice	+ Note 7	6 880 863	1 509 288
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>6 880 863</u>	<u>1 509 288</u>

NOTE 36 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières

		<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
-Dividendes	+ Note 7	500 000	-
-Dividendes sur actions propres	+ Note 18	65 565	-
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>565 565</u>	<u>-</u>

NOTE 36 : Dividendes et autres distributions

		<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
-Dividendes	+ Note 15	3 300 000	2 200 000
-Dividendes sur actions propres	- Note 15	(22 426)	(14 950)
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+ Note 14	1 222	63
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	- Note 14	(2 604)	(1 222)
- Prélèvements sur fonds social	+ Note 15	157 397	149 222
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>3 433 590</u>	<u>2 333 112</u>

NOTE 37 : Autres flux liés à l'exploitation

		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+ Note 9	42 618	22 553
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	- Note 9	(46 777)	(42 618)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ Note 9	46 107	49 492
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- Note 9	(46 097)	(46 107)
- Placements en début de période	+ Note 6	29 035 157	34 977 658
- Placements en fin de période	- Note 6	(14 997 165)	(29 035 157)
- Compte courant "AMILCAR LLD" en début de période	+ Note 9	-	250 000
- Compte courant "AMILCAR LLD" en fin de période	- Note 9	-	-
- Produits constaté d'avance en début de période	- Note 14	(133 561)	(71 929)
- Produits constaté d'avance en fin de période	+ Note 14	19 027	133 561
- Autres comptes créditeurs en début de période	- Note 14	(329 225)	(298 922)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+ Note 14	229 726	329 225
- Prestataires assurances en début de période	- Note 14	(18 181)	(18 181)
- Prestataires assurances en fin de période	+ Note 14	-	18 181
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+ Note 18	80 029	445 296
- Produits des comptes créditeurs	+ Note 18	1 060 091	928 933
- Autres gains ordinaires	+ Note 26	32 583	118 389
- Autres pertes ordinaires	- Note 24 & 25	(12 317)	(80 337)
Autres flux liés à l'exploitation		14 522 023	7 680 037

Note 38 : Informations sur les parties liées :

Engagement Leasing

AMILCA LLD

Au cours de l'exercice 2023, HL a mis en force 47 contrats au profit de la société « Amilcar LLD », dans laquelle elle détient directement 99,16 % du capital, pour une valeur totale de 7 360 959 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 20 194 769 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ces contrats s'élève à 1 144 909 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2023, à 9 409 671 dinars.

NIDA SA

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « NIDA SA », dans laquelle elle détient directement 45,99 % du capital, totalise la somme de 469 513 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ces contrats s'élève à 7 350 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2023, à 37 601 dinars.

Société Financière Tunisienne

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « Financière Tunisienne », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 402 833 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ces contrats s'élève à 23 446 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2023, à 166 371 dinars.

Société Immobilière ECHARIFA

En 2023, HL a mis en force un contrat au profit de la société « Immobilière ECHARIFA », dans laquelle elle détient directement 26,56 % du capital, pour un montant de 448 125 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ce contrat s'élève à 28 141 dinars.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2023, à 245 519 dinars.

STE INVESTMENT TRUST TUNISIA

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « INVESTMENT TRUST TUNISIA », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 480 597 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ces contrats s'élève à 1 049 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2023, à 2 dinars

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE EL HAFSIA

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE EL HAFSIA », ayant des liens avec un dirigeant de votre société, s'élève à 35 958 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ce contrat s'élève à 436 dinars.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2023, à un dinar.

STE STIAL SA

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « STIAL », ayant des liens avec un dirigeant de votre société, totalise la somme de 582 110 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ces contrats s'élève à 5 015 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2023, à 19 968 dinars.

ECLAIR PRYM TUNISIE

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « ECLAIR PRYM TUNISIE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, s'élève à 78 440 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ce contrat s'élève 6 107 dinars.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2023, à 36 212 dinars.

PRYM FASHION TUNISIE

En 2023, HL a mis en force 2 contrats au profit de la société « PRYM FASHION TUNISIE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur totale de 292 884 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 579 808 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ces contrats s'élève 38 779 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2023, à 365 196 dinars.

STE Confection Ras Jebel

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « STE Confection Ras Jebel », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 294 845 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ces contrats s'élève à 20 382 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2023, à 126 030 dinars.

STE LES INDUSTRIES NOUVELLES LIN

En 2023, HL a mis en force 5 contrats au profit de la société « STE LES INDUSTRIES NOUVELLES LIN », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur totale de 206 831 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 770 567 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ces contrats s'élève à 41 278 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2023, à 312.426 dinars.

STE HERMES CONSEIL

En 2023, HL a mis en force un contrat au profit de la société « HERMES CONSEIL », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour un montant de 139 423 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ce contrat s'élève 30 90 dinars.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2023, à 107.798 dinars.

Certificats de dépôt

Société Immobilière ECHARIFA

1- HL a réalisé, en 2022, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant de 500.000 DT, émis le 24 décembre 2022 et échéant le 23 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 2.854 DT.

2- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 4.000.000 DT, durant la période allant du 23 janvier 2023 au 20 septembre 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 29.777 DT.

Société Immobilière AL KADRIA

1- HL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 4.500.000 DT, durant la période allant du 2 novembre 2022 au 30 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 15.524 DT.

2- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 28.500.000 DT, durant la période allant du 1er janvier 2023 au 25 février 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 335.090 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2023, à 2.000.000 DT.

EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT

1- HL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1.500.000 DT, durant la période allant du 13 décembre 2022 au 18 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 5.955 DT.

2- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 18.000.000 DT, durant la période allant du 12 janvier 2023 au 13 janvier 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 129.901 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2023, à 1.500.000 DT.

Mme NADIA MEDDEB DJILANI

1- HL a réalisé, en 2022, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 4 octobre 2022 et échéant le 2 avril 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 22.010 DT.

2- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant global de 2.000.000 DT, durant la période allant du 2 avril 2023 au 27 mars 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 65.311 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2023, à 1.000.000 DT.

Les héritiers du Feu Abdelkader ESSEGHAIER

1- HL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès des héritiers du feu Abdelkader ESSEGHAIER, représentés par Mr Ali Sabri ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 3.000.000 DT, durant la période allant du 4 novembre 2022 au 13 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 7.143 DT.

2- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès des héritiers du feu Abdelkader ESSEGHAIER, représentés par Mr Ali Sabri ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 23.000.000 DT, durant la période allant du 3 janvier 2023 au 19 novembre 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève 231.919 DT.

REPRESENTATION INTERNATIONALE

1- HL a réalisé, en 2022, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de de la société REPRESENTATION INTERNATIONALE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 9 décembre 2022 et échéant le 8 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 993 DT.

2-HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société REPRESENTATION INTERNATIONALE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 6.000.000 DT, durant la période allant du 8 janvier 2023 au 3 janvier 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 44.293 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2023, à 500.000 DT.

NIDA SA

HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de sa filiale NIDA SA, pour un montant global de 4.500.000 DT, durant la période allant du 27 juillet 2023 au 27 décembre 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 86.966 DT.

Invest Trust Tunisia

HL a réalisé, en 2023, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la Société Invest Trust Tunisia dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 12 décembre 2023 et échéant le 20 février 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 2.334 DT.

Location de voitures

Amilcar Location Longue Durée a conclu avec Hannibal Lease un contrat de location de voitures. Les voitures mises à la disposition de Hannibal Lease à fin 2023 sont au nombre de 16.

Les charges supportées au titre de l'année 2023 s'élèvent à 308.821 DT.

Convention d'assistance et de conseil

Le conseil d'administration réuni le 28 mars 2023, a reconduit la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de Hannibal Lease. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50.000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2023 à 33.861 dinars hors taxes, soit 40 295 dinars toutes taxes comprises.

Acquisition d'un bureau

Le conseil d'administration réuni le 24 mars 2022, a autorisé l'acquisition auprès de la société Confection Ras Jbal « CRJ », ayant des dirigeants en commun, d'un bureau situé au rez-de-chaussée de l'immeuble CRJ sis au centre urbain nord de Tunis pour l'ouverture d'une nouvelle agence. La superficie du local est de 83m² avec un prix d'acquisition de 5.200 DT HT par m² hors aménagement.

Ainsi, le prix global est de 431.600 Dinars HT, soit 513.604 Dinars TTC. Le paiement se fera 50% à l'acceptation de l'offre et 50% à la signature du contrat définitif.

A ce titre, Hannibal Lease a payé une avance de 256.802 Dinars en 2021 et le contrat définitif n'a pas été encore conclu.

Opérations avec la Banque de Tunisie

Au 31 Décembre 2023, le détail des opérations faites entre la Banque de Tunisie (Ayant un administrateur en commun avec HL) et HL se présente comme suit :

- Le solde des comptes bancaires de HL ouvert auprès de la Banque de Tunisie est créateur de 315 249 Dinars ; et
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par la Banque de Tunisie au profit de HL totalise un montant de 7 833 332 Dinars. Les charges financières supportées au titre des emprunts contractés auprès de la BT s'élèvent 515 879 Dinars.

Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations des dirigeants se détaillent comme suit :

	PCA		DG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2023	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2023	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2023	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2023
Avantages à court terme	100 000	-	686 216	152 339	450 259	75 000	163 458	163 458
Rémunérations brutes	100 000	-	650 000	150 000	425 000	75 000	-	-
Charges sociales	-	-	9 354	2 339	-	-	-	-
Avantage en nature	-	-	26 862	-	25 259	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	-	-	163 458	163 458
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-	-	-
	100 000	-	686 216	152 339	450 259	75 000	163 458	163 458

Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient, chacun d'eux, d'une voiture de direction avec la prise en charge des frais y afférents.

Par ailleurs, Monsieur Rafik MOALLA assure la fonction de Président du conseil d'administration de la filiale « Amilcar Location Longue Durée », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 60.000 DT.

NOTE 40 : Contrôle fiscal

Au cours de l'exercice 2022, la Société Hannibal Lease a fait l'objet d'une vérification fiscale ponctuelle portant sur l'impôt sur les sociétés et ce, au titre de l'exercice 2018.

Une notification des résultats de la vérification a été adressée à la société en Décembre 2022 et ayant pour effet de ramener le crédit d'impôt sur les sociétés de 488.692 DT à 324.578 DT.

Au cours de l'exercice 2023, Hannibal Lease a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2019 au 31 Décembre 2021.

Une notification des résultats de la vérification a été adressée à la société en juillet 2023 et ayant pour effet de ramener le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2021 de 1.168.279 DT à 662.766 DT et de lui réclamer un complément d'impôts et taxes de 697.741 DT dont 313.891 DT de pénalités.

La société a formulé, dans les délais, ses oppositions quant aux résultats de ces deux vérifications fiscales.

Le dénouement de ces deux vérifications a eu lieu sans recours juridictionnel en novembre 2023 et a eu pour effet de ramener le crédit d'impôt sur les sociétés de 1.168.279 DT à 950.039 DT et de réclamer un complément d'impôts et taxes de 221.754 DT.

NOTE 41 : Évènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 27 mars 2024. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Sur la base de la revue des événements postérieurs, nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

4.4.7 Rapport Général des co-commissaires aux comptes sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2023



F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Les jardins du lac
B.P n° 317 Publiposte rue lac Echkel
Les Berges du lac 1053 Tunis
Tél. 216 (71) 194 344 Fax 216 (71) 281 477
RC : B148992002 - MF : 810663 T/A/M/000
E-mail : tn-fmfbz@kpmg.com



Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre

Immeuble SAADI - Tour CD 2ème étage
Bureau n°7 et 8 - Menzah IV - 1082 Tunis
Tél : 71 755 035/ 71 755 024 - Fax : 71 753 062
RC : B245302009 - MF : 1883337 NAM 000
Mail : cabinet@deltacconsult.com.tn

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Hannibal Lease qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2023, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 27 mars 2024, font apparaître un total du bilan de 621.995.773 DT, un bénéfice net de 10.218.162 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 12.675.767 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Dépréciation des créances

Risque identifié

En tant qu'établissement financier, la société Hannibal Lease est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2023, les créances s'élèvent à 595.869 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 42.470 KDT et les agios réservés ont atteint 3.607 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 3-3-2 des états financiers.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ; et
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 27 mars 2024.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ; et
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et son efficience, incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 4 Avril 2024

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE
Emna RACHIKOU



DELTA CONSULT
Said MALLEK



4.4.8 Rapport Spécial des co-commissaires aux comptes sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2023



F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Les jardins du lac
B.P n° 317 Publiposte rue lac Echkel
Les Berges du lac 1053 Tunis
Tél. 216 (71) 194 344 Fax 216 (71) 281 477
RC : B148992002 - MF : 810663 T/A/M/000
E-mail : tn-fmfbz@kpmg.com



Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre

Immeuble SAADI - Tour CD 2ème étage
Bureau n°7 et 8 - Menzah IV - 1082 Tunis
Tél : 71 755 035/71 755 024 - Fax : 71 753 062
RC : B245302009 - MF : 1883337 NAM 000
Mail : cabinet@deltacconsult.com.tn

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023

1- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 4.000.000 DT, durant la période allant du 23 janvier 2023 au 20 septembre 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 29.777 DT.

2- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 28.500.000 DT, durant la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 25 février 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 335.090 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2023, à 2.000.000 DT.

3- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 18.000.000 DT, durant la période allant du 12 janvier 2023 au 13 janvier 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 129.901 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2023, à 1.500.000 DT.

4- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant global de 2.000.000 DT, durant la période allant du 2 avril 2023 au 27 mars 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 65.311 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2023, à 1.000.000 DT.

5- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès des héritiers du feu Abdelkader ESSEGHAIER, représentés par Mr Ali Sabri ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 23.000.000 DT, durant la période allant du 3 janvier 2023 au 19 novembre 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève 231.919 DT.

6- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société REPRESENTATION INTERNATIONALE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 6.000.000 DT, durant la période allant du 8 janvier 2023 au 3 janvier 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 44.293 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2023, à 500.000 DT.

7- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de sa filiale NIDA SA, pour un montant global de 4.500.000 DT, durant la période allant du 27 juillet 2023 au 27 décembre 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 86.966 DT.

8- HL a réalisé, en 2023, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la Société Invest Trust Tunisia dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 12 décembre 2023 et échéant le 20 février 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 2.334 DT.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

1- HL a réalisé, en 2022, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant de 500.000 DT, émis le 24 décembre 2022 et échéant le 23 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 2.854 DT.

2- HL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 4.500.000 DT, durant la période allant du 2 novembre 2022 au 30 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 15.524 DT.

3- HL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1.500.000 DT, durant la période allant du 13 décembre 2022 au 18 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 5.955 DT.

4- HL a réalisé, en 2022, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 4 octobre 2022 et échéant le 2 avril 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 22.010 DT.

5- HL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès des héritiers du feu Abdelkader ESSEGHAIER, représentés par Mr Ali Sabri ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 3.000.000 DT, durant la période allant du 4 novembre 2022 au 13 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 7.143 DT.

6- HL a réalisé, en 2022, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société REPRESENTATION INTERNATIONALE dans laquelle elle a des dirigeants communs pour un montant de 500.000 DT, émis le 9 décembre 2022 et échéant le 8 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 993 DT.

7- Le conseil d'administration réuni le 28 mars 2023, a reconduit la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de Hannibal Lease. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2023 à 33 861 dinars hors taxes, soit 40 295 dinars toutes taxes comprises.

8- Le conseil d'administration réuni le 24 mars 2022, a autorisé l'acquisition auprès de la société Confection Ras Jbal « CRJ », ayant des dirigeants en commun, d'un bureau situé au rez-de-chaussée de l'immeuble CRJ sis au centre urbain nord de Tunis pour l'ouverture d'une nouvelle agence. La superficie du local est de 83m² avec un prix d'acquisition de 5.200 DT HT par m² hors aménagement.

Ainsi, le prix global est de 431.600 Dinars HT, soit 513.604 Dinars TTC. Le paiement se fera 50% à l'acceptation de l'offre et 50% à la signature du contrat définitif.

A ce titre, Hannibal Lease a payé une avance de 256.802 Dinars en 2021 et le contrat définitif n'a pas été encore conclu.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- Le conseil d'administration réuni le 27 avril 2021, a nommé Mr Hédi DJILANI en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société et il lui a fixé sa rémunération.

- Le conseil d'administration réuni le 27 avril 2021, a nommé Mr Mohamed Hechmi DJILANI en qualité de Directeur Général de la société. Le conseil d'administration réuni le 24 mars 2022 lui a fixé sa rémunération.

Cette rémunération est composée de salaires, de la prise en charge de la cotisation sociale, de l'assurance groupe et d'autres avantages sous forme d'une voiture de direction et la prise en charge des frais y afférents, ainsi que toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

- Le conseil d'administration réuni le 27 avril 2021 a nommé Mr Rafik MOALLA en qualité de Directeur Général Adjoint. Le conseil d'administration réuni le 24 mars 2022 lui a fixé sa rémunération.

Cette rémunération est composée de salaires et d'une prime de bilan s'il y a lieu ainsi que la prise en charge de l'assurance groupe. Il bénéficie en outre d'une voiture de direction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que de la prise en charge de toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

- Les membres du conseil d'administration ainsi que les membres des comités issus du conseil sont rémunérés, au titre de 2023, par des jetons de présence et des rémunérations, approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2023.

Les obligations et engagements de la société Hannibal Lease envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

	PCA		DG		DGA		Membres du C.A du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2023	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2023	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2023	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2023
Avantages à court terme	100 000	-	686 216	152 339	450 259	75 000	163 458	163 458
Rémunérations brutes	100 000	-	650 000	150 000	425 000	75 000	-	-
Charges sociales	-	-	9 354	2 539	-	-	-	-
Avantage en nature	-	-	26 862	-	25 259	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	-	-	163 458	163 458
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-	-	-
	100 000	-	686 216	152 339	450 259	75 000	163 458	163 458

Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient, chacun d'eux, d'une voiture de direction avec la prise en charge des frais y afférents.

Par ailleurs, Monsieur Rafik MOALLA assure la fonction de Président du conseil d'administration de la filiale « Amilcar Location Longue Durée », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 60.000 DT.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 4 Avril 2024

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE
Emna RACHIKOU



DELTA CONSULT
Said MALLEK


DELTA CONSULT
Société d'Expertise Comptable
Inscrite au Tableau de l'OECT
MF:1083337/N/M/000
Tél: 33 96 49 22 - Fax: 33 96 49 23

4.4.9 Notes complémentaires relatives aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2023

1) Note complémentaire à la note 3-3-5 : « Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes » : portant sur les raisons pour lesquelles, la dernière ligne de crédit obtenue auprès de la BAD n'est pas couverte contre les risques de change :

La Direction Générale a décidé de ne pas couvrir la ligne de crédit BAD contre le risque de change, compte tenu de taux de change lors de son encaissement et de l'amélioration de la parité euro-dinars entre temps. Alors que le taux de couverture de Tunis Ré est élevé et la commission de couverture est exigée sur les échéances déjà payées et sur lesquelles on a réalisé des gains de change.

Ainsi, le remboursement du crédit est sur 4 ans dont la date de la dernière échéance est le 31/01/2023, et Hannibal Lease a réalisé des gains de change sur les différentes échéances remboursées.

2) Note complémentaire à la note 7 « portefeuille d'investissement » portant sur :

➤ Les raisons de non régularisation de l'infraction relative à l'article 75 de la loi 2016-48 :

- La société NIDA SA a une activité de leasing opérationnel immobilier. Cette situation a été discutée avec la Banque Centrale de Tunisie et un projet de loi est annoncé depuis 2019 afin d'autoriser les établissements de leasing à élargir leurs périmètres d'activité et d'offrir des services de leasing opérationnel.

- La société Amilcar LLD SA est spécialisée dans l'activité de Location Longue Durée (LLD). Il s'agit d'une activité équivalente au leasing opérationnel qui constitue une activité connexe au leasing financier. Cette situation a été discutée avec la Banque Centrale de Tunisie et un projet de loi est annoncé depuis 2019 afin d'autoriser les établissements de leasing à élargir leurs périmètres d'activité et d'offrir des services de leasing opérationnel.

- Le taux de participation dans la société Echarifa est en dépassement de 6,56% et a été réalisée dans le cadre d'une opération de réinvestissement exonéré. Cette situation a été régularisée en 2024.

➤ Les méthodes de comptabilisation des fonds à la clôture :

Les fonds d'amorçage, confiés en gestion pour compte, sont évalués à la clôture de l'exercice à la valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

➤ Les raisons de la non prise en compte de la participation du fonds d'amorçage « Capital Act Seed Fund » dans le périmètre de consolidation :

Malgré la détention d'Hannibal Lease de 57,16% du fonds, l'établissement n'exerce aucun contrôle sur le fonctionnement du fonds ainsi que de sa gestion, il s'agit d'un fonds d'amorçage qui n'a pas la qualité de personne morale et son capital peut varier en fonction des souscriptions.

3) Note complémentaire à la note 8 « Valeurs immobilisées » portant sur :

➤ La rubrique « logiciels en cours » :

Il s'agit d'une plateforme de leasing digital en cours de développement.

➤ La rubrique « Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations incorporelles » :

Il s'agit d'une avance d'un montant de 698 341 dont 686 542 DT payé pour l'acquisition d'un ERP de banque Digitale et le reliquat est relatif au montant d'une avance pour le développement d'un module spécifique métier.

➤ La rubrique « Immobilisations en cours » :

Il s'agit des avances sur les constructions et aménagements du parc Sidi Thabet utilisé pour l'entreposage du matériel récupéré.

➤ **Les informations suivantes et ce conformément aux dispositions du paragraphe 101 de la NC 05 nouveau relative aux immobilisations corporelles :**

- L'existence et les montants des restrictions sur les immobilisations corporelles données en nantissement de dettes : le montant des restrictions sur les immobilisations corporelles données en nantissement de dettes : A savoir une hypothèque relative à un crédit immobilier d'un montant qui s'élève à 8.000.000 DT dont l'encours à fin 2023 s'élève à 2.413.829,562 DT

- Le montant des engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles :
Il n'existe aucun engagement contractuel pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.

- S'il n'est pas présenté séparément dans l'état de résultat, le montant des indemnités accordées par des tiers relativement à des immobilisations corporelles dépréciées, perdues ou cédées qui sont incluses dans le résultat : Aucune indemnité accordée par des tiers relative à des immobilisations corporelles dépréciées, perdue ou cédée n'a pas été constatée au niveau du résultat de la période.

4) Note complémentaire de la note 14 « Autres passifs » portant sur le détail de la rubrique : « provisions pour risques et charges » :

Il s'agit d'un stock de provision constituée en contrepartie d'éventuels risques social et fiscal auxquels la société pourrait être exposée.

5) Note complémentaire à la note 15 « capitaux propres » portant :

➤ **Sur le pourcentage des actions propres par rapport au total des actions en circulation.**

Le nombre des actions propres est de 74.752 et représentent 0,68% du total des actions en circulation.

➤ **Ventilation de la réserve pour fonds social entre utilisations remboursables et celles non remboursables.**

Les réserves du fonds social sont totalement affectées à des utilisations non remboursables.

6) Note explicative de la note 23 « Dotations nettes aux autres provisions et résultat des créances radiées » portant sur les raisons de non constatation de provisions additionnelles au 31/12/2023 :

L'application des dispositions de la circulaire 2013-21 à la situation au 31/12/2023 n'a pas donné lieu à la constatation d'aucune provision additionnelle.

7) Note complémentaire à la note 39 « informations sur les parties liées » portant sur les politiques de fixation des prix entre les parties liées :

Les transactions avec les entreprises qui sont sous la dépendance ou qui contrôlent d'autres entreprises appartenant au même groupe sont réalisées selon la méthode du prix comparable sur le marché libre pour déterminer les prix de transfert.

4.5 Analyse de la situation financière de la société Hannibal Lease au 31/12/2023

4.5.1 Engagements financiers au 31/12/2023

En DT

Type d'engagements	Valeur Totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1)- Engagements donnés						
a) Garantie personnelles						
• cautionnements						
•aval						
•autres garanties						
b) Garanties réelles						
•hypothèques	8 000 000	8 000 000				
•nantissement						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exploitation mobilisée						
e) Abandon de créances						
f) Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	84 722 162	84 722 162				
g) Engagements sur opérations de Leasing	26 850 055	26 796 322		53 733		
h) Engagements sur titres	3 573 877	0		3 573 877		
TOTAL	123 146 094	119 518 484		3 627 610		
2 - Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
• cautionnements	494 504 827	494 504 827				
•aval						
•autres garanties						
b) Garanties réelles						
•hypothèques	970 000	970 000				
•nantissement						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exploitation mobilisée						
e) Abandon de créances						
f) ligne de découvert						
g) Les intérêts à échoir au crédit de Leasing	115 841 126	114 126 957		1 714 169		
Total	611 315 953	609 601 784		1 714 169		
3- Engagements réciproques						
• Emprunt obtenu non encore encaissé	11 000 000	11 000 000				
*Effets escomptés et non échus	200 000	200 000				
• Crédit consenti non encore versé						
• Opération de portage						
• Crédit documentaire						
• Commande de consommables						
• Contrat avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
• Engagement sur dossiers génériques						
Total	11 200 000	11 200 000				

II- DETTES GARANTIES PAR DES SURETES

Néant.

4.5.2 Encours des emprunts émis et contractés par Hannibal Lease au 31/12/2023

4.5.2.1 Encours des emprunts obligataires émis par Hannibal Lease au 31/12/2023

Emprunts en DT	Montants	Echéances	Taux d'intérêt	Durée	Encours 31/12/2023
HL 2017- 01	20 000 000	10/02/2022	7,65% et/ou TMM+2,35%	5 ans	3 000 000
		10/02/2024	7,85%	7 ans avec 2 ans de grâce	
HL 2017- 02	25 000 000	10/07/2022	7,65% et/ou TMM+2,35%	5 ans	3 310 840
		10/07/2024	7,85%	7 ans avec 2 ans de grâce	
HL 2017- 03	40 000 000	26/01/2023	8% et/ou TMM+2.4%	5 ans	11 412 000
		26/01/2025	8.25%	7 ans avec 2 ans de grâce	
HL 2018 SUB	20 000 000	28/05/2023	8,3% et/ou TMM+2.1%	5 ans	2 780 000
		28/05/2025	8,50%	7 ans avec 2 ans de grâce	
HL 2018-02	15 500 000	25/02/2024	11,15% et/ou TMM+3.5%	5 ans	7 024 000
HL 2020-01	15 000 000	28/07/2025	11,25%	5 ans	6 000 000
HL 2020-02	40 000 000	13/11/2025	10,6% et/ou TMM+3%	5 ans	16 000 000
		12/11/2027	10,7% et/ou TMM+3,25%	7 ans avec 2 ans de grâce	
HL 2020-03	30 000 000	29/01/2026	10,30%	5 ans	18 000 000
HL 2021-01 SUB	15 000 000	26/02/2026	10% et/ou TMM+3,25%	5 ans	10 200 000
		26/02/2028	10,1% et/ou TMM+3,5%	7 ans avec 2 ans de grâce	
HL 2022-01	30 000 000	25/03/2027	9,60%	5 ans	26 650 000
		25/03/2027	9,80%	7 ans avec 2 ans de grâce	
HL 2022 SUB	10 500 000	30/09/2027	10,25%	5 ans	8 400 000
HL 2023-01	40 000 000	27/03/2028	10,75%	5 ans	40 000 000
		27/03/2028	TMM+2,60%	5 ans	
HL 2023-02 SUB	15 000 000	12/07/2028	10,75%	5 ans	15 000 000
		12/07/2028	TMM+2,60%	5 ans	
Total	316 000 000				167 776 840

4.5.2.2 Encours des emprunts bancaires contractés par Hannibal Lease au 31/12/2023

Emprunts en DT	Montants	Taux d'intérêts	Modalités de remboursement	Durée	Encours 31/12/2023
<u>CREDITS BANCAIRES LOCAUX</u>					
BH 4 MDT (2018-1)	4 000 000	TMM+2,5%	Trimestriellement (2018-2025)	(2018-2025)	1 205 615
BH 4 MDT (2018-2)	4 000 000	TMM+2,5%	Trimestriellement (2018-2025)	(2018-2025)	1 208 215
BT 3MDT (2018)	3 000 000	8,25%	Trimestriellement (2018-2027)	(2018-2027)	1 083 332
AMEN 7MDT (2019)	7 000 000	TMM+3,25%	Trimestriellement (2019-2024)	(2019-2024)	1 725 999
STB 5MDT (2020-1)	5 000 000	TMM+3,5%	Trimestriellement (2020-2025)	(2020-2025)	1 250 000
STB 5MDT (2020-2)	5 000 000	TMM+3%	Trimestriellement (2020-2025)	(2020-2025)	1 500 000
BARAKA 42,5 MDT (2020)	42 500 000	10,50%	Mensuellement (2020-2025)	(2020-2025)	13 316 051
BIAT 40 MDT (2020)	40 000 000	TMM+3%	Trimestriellement (2020-2025)	(2020-2025)	14 000 000
BIAT 0,930 MDT (2020)	930 000	TMM+3%	Trimestriellement (2020-2025)	(2020-2025)	325 500
BIAT 2,6 MDT (2020)	2 600 000	TMM+3%	Trimestriellement (2020-2025)	(2020-2025)	910 000
BIAT 0,361 MDT(2020)	361 000	TMM+3%	Trimestriellement (2020-2025)	(2020-2025)	133 000
BIAT 0,855 MDT (2020)	855 000	TMM+3%	Trimestriellement (2020-2025)	(2020-2025)	315 000
BIAT 1,250 MDT (2020)	1 250 000	TMM+3%	Trimestriellement (2020-2025)	(2020-2025)	460 526
BIAT 0,750 MDT (2020)	750 000	TMM+3%	Trimestriellement (2020-2025)	(2020-2025)	276 316
BIAT 3,254 MDT (2020)	3 254 000	TMM+3%	Trimestriellement (2020-2025)	(2020-2025)	1 198 842
AMEN BANK 10 MDT (2021)	10 000 000	TMM+3,25%	Mensuellement (2022-2026)	(2021-2026)	6 564 786
BIAT 25 MDT (2021)	25 000 000	TMM+3%	Mensuellement (2022-2026)	(2021-2026)	15 000 000
CITI 39 MDT(2023)	39000000	TMM+1,75%	Semestrielle (2022-2023)	(2022-2023)	39 000 000
ABC 11 MDT(2022-2023)	11 000 000	TMM+3%	Trimestrielle (2022-2023)	(2022-2023)	11 000 000
BTE 5MDT (2022)	5 000 000	TMM+3%	Trimestriellement (2022-2027)	(2022-2027)	3 740 221
STB 5MDT (2022)	5 000 000	TMM+3%	Mensuellement (2022-2027)	(2022-2027)	3 500 000
ATB 1MDT (2022)	1 000 000	TMM+3%	Mensuellement (2022-2027)	(2022-2027)	711 864
BIAT 15MDT (2023)	15 000 000	TMM+3%	Trimestriellement (2023-2027)	(2022-2027)	12 626 768
BT 7.5MDT (2023)	7 500000	TMM+2,75	Trimestriellement (2023-2028)	(2023-2028)	6 750 000
STB 5MDT (2023)	5 000 000	TMM+3%	Trimestriellement (2023-2028)	(2020-2025)	4 500 000
BARAKA 11 MDT (2023)	11 000 000	10,74%	Mensuellement (2023-2026)	(2023-2026)	10 739 677
BTE 10MDT (2023)	10 000 000	TMM+2,75%	Mensuellement (2023-2028)	(2023-2028)	8 519 128
BARAKA 17 MDT (2023)	17 000 000	10,71%	Mensuellement (2023-2026)	(2023-2026)	12 809 423
BIAT 10 MDT (2023)	10 000 000	TMM+3%	Trimestriellement (2023-2028)	(2023-2028)	10 000 000
BIAT 10 MDT (2023)	10 000000	TMM+3%	Trimestriellement (2023-2028)	(2023-2028)	10 000 000
ATTIJARI 5MDT (2023)	5 000 000	TMM+2,5%	Trimestriellement (2023-2028)	(2023-2028)	4 750 000
SOUS TOTAL 1	307 000 000				199 120 263
<u>CREDITS BANCAIRES ETRANGERS</u>					
BIRD 12 MDT (2015)	12 000 000	(TMM ECH-1)+1,75	Semestriellement (2015-2027)	(2015-2027)	5 333 333
BIRD 8 MDT (2016)	8 000 000	(TMM ECH-1)+1,75	Semestriellement (2016-2028)	(2016-2028)	4 000 001
BAD 3 MDT (2016-2025)	3 000 000	4,20%	Semestriellement (2016-2025)	(2016-2025)	857 144
BAD 5,996 MDT (2014-2024)	5 995 434	4,72%	Semestriellement (2014-2024)	(2014-2024)	71 428
KFW 12 MEURO (2021)	38 469 874	4,75%	Semestriellement (2021-2030)	(2021-2030)	38 469 874
KFW 5,060 MEURO (2023)	17 088 126	4,75%	Semestriellement (2023-2030)	(2023-2030)	17 088 126
SOUS TOTAL 1	84 553 434				65 819 905
Total	391 533 434				264 940 168

4.5.2.3 Encours des certificats de dépôts émis par Hannibal Lease au 31/12/2023

SOUSCRIPTEURS	Montants	Date de déblocage	Encours 31/12/2023
Certificats de dépôt			
NADIA MEDDEB DJILANI	1 000 000	29/09/2023	1 000 000
Mohammed Ali ANNABI	500 000	28/10/2023	500 000
STE IMMOBILIERE AL KADIRIA	1 000 000	26/11/2023	1 000 000
REPRESENTATION INTERNATIONALE	500 000	04/12/2023	500 000
STE EURO-MED	500 000	08/12/2023	500 000
INVESTMENT TRUST TUNISIA	500 000	12/12/2023	500 000
STE EURO-MED	1 000 000	14/12/2023	1 000 000
Mohammed Ali ANNABI	500 000	21/12/2023	500 000
STE IMMOBILIERE AL KADIRIA	1 000 000	27/12/2023	1 000 000
Total Certificats de dépôt	6 500 000		6 500 000
Total	6 500 000		6 500 000

4.5.3 Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31/12/2023

En Dt

PRODUITS				CHARGES				SOLDES			
	Décembre 2023	Décembre 2022	Décembre 2021		Décembre 2023	Décembre 2022	Décembre 2021		Décembre 2023	Décembre 2022	Décembre 2021
Intérêts de leasing	74 207 140	67 394 136	66 302 483	Intérêts et charges assimilés	42 730 404	38 318 695	41 262 528				
Intérêts de retard	2 286 678	3 160 754	2 691 172								
Variation des produits réservés	(334 671)	(140 899)	111 491								
Produits accessoires	1 774 721	1 844 386	2 090 943								
Autres produits d'exploitation	116 008	109 154	36 789								
<u>Intérêts et produits assimilés de leasing</u>	<u>78 049 876</u>	<u>72 367 530</u>	<u>71 232 877</u>	<u>Total des intérêts et charges assimilés</u>	<u>42 730 404</u>	<u>38 318 695</u>	<u>41 262 528</u>	<u>Marge commerciale (PNB)</u>	<u>35 319 472</u>	<u>34 048 835</u>	<u>29 970 349</u>
Marge commerciale (PNB)	35 319 472	34 048 835	29 970 349	Autres charges d'exploitation	3 948 331	3 838 906	3 134 788				
<u>Sous total</u>	<u>35 319 472</u>	<u>34 048 835</u>	<u>29 970 349</u>		<u>3 948 331</u>	<u>3 838 906</u>	<u>3 134 788</u>	<u>Valeur Ajoutée brute</u>	<u>31 371 141</u>	<u>30 209 930</u>	<u>26 835 562</u>
Valeur Ajoutée brute	31 371 141	30 209 930	26 835 562	Impôts et taxes	533 324	495 066	1 403 344				
Produits des placements	1 205 685	1 374 229	628 220	Charges de personnel	12 397 676	10 970 064	9 257 720				
<u>Sous total</u>	<u>32 576 826</u>	<u>31 584 159</u>	<u>27 463 781</u>	<u>Sous total</u>	<u>12 931 000</u>	<u>11 465 129</u>	<u>10 661 065</u>	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	<u>19 645 826</u>	<u>20 119 029</u>	<u>16 802 717</u>
Excédent brut d'exploitation	19 645 826	20 119 029	16 802 717	Dotations aux amortissements et aux résorptions	1 317 266	1 366 784	1 120 843				
Reprises sur provisions :				Dotations aux provisions :							
- Suite au recouvrement des créances	8 141 048	7 375 035	4 976 014	- Pour dépréciation des créances et additionnels	7 965 733	14 596 472	15 328 271				
- pour dépréciation des actions cotées	9 906	45 049	13 423	- Collectives	1 203 988	1 160 824	395 690				
- pour dépréciation des comptes d'actifs	-	-	151 840	- Pour dépréciation des titres	55 037	40 643	45 861				
- Suite à la radiation de créances	6 356 239	14 177 268	-	- Pour risques et charges	100 000	170 076	200 000				
- Pour divers risques et charges	439 994	79 657	-	- Des autres actifs	11 326	-	181 840				
Encaissement sur créances radiées	19 859	-	-	Redressement social	-	79 657	-				
				Redressement fiscal	439 994	-	-				
				Créances Abandonnées	454 852	1 219 847	-				
Autres produits ordinaires	157 530	210 649	1 443	Créances radiées	6 356 239	14 265 548	-				
				Autres pertes ordinaires	14 440	5 073	167 750				
				Impôts sur les bénéfices	5 399 252	2 700 787	345 553				
				Contribution sociale de solidarité	617 057	308 661	29 619				
<u>Sous total</u>	<u>34 770 402</u>	<u>42 006 688</u>	<u>21 945 436</u>	<u>Sous total</u>	<u>23 935 183</u>	<u>35 914 373</u>	<u>17 815 427</u>	<u>Résultat net des activités ordinaires</u>	<u>10 835 219</u>	<u>6 092 315</u>	<u>4 130 009</u>
Résultat des activités ordinaires	10 835 219	6 092 315	4 130 009	Contribution conjoncturelle	617 057	-	-				
<u>Sous total</u>	<u>10 835 219</u>	<u>6 092 315</u>	<u>4 130 009</u>	<u>Sous total</u>	<u>617 057</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>Résultat net</u>	<u>10 218 162</u>	<u>6 092 315</u>	<u>4 130 009</u>

4.5.4 Tableau de mouvement des capitaux propres au 31/12/2023

En Dt

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserve pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Complément d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2021	55 000 000	4 102 363	4 887 979	-	3 263 397	(404 890)	10 532	4 130 009	70 989 390
Affectation approuvée par l'A.G.O du 26/04/2022		369 670		150 000	3 610 339			(4 130 009)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2021					(2 200 000)				(2 200 000)
Encaissement de dividendes sur actions propres					14 950				14 950
Prélèvement sur fonds social				(149 222)					(149 222)
Résultat de l'exercice 2022								6 092 315	6 092 315
Solde au 31/12/2022	55 000 000	4 472 033	4 887 979	778	4 688 686	(404 890)	10 532	6 092 315	74 747 432
Affectation approuvée par l'A.G.O du 25/04/ 2023		539 050	3 000 000	200 000	2 353 265			(6 092 315)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2022					(3 300 000)				(3 300 000)
Encaissement de dividendes sur actions propres					22 426				22 426
Prélèvement sur fonds social				(157 397)					(157 397)
Résultat de l'exercice 2023								10 218 162	10 218 162
Solde au 31/12/2023	55 000 000	5 011 083	7 887 979	43 380	3 764 376	(404 890)	10 532	10 218 162	81 530 622
Affectation approuvée par l'A.G.O du 30/04/2024		488 917	3 000 000	200 000	6 529 245			(10 218 162)	-
Dividendes versés sur le bénéfices de 2023					(4 400 000)				(4 400 000)
Solde au 31 décembre après affectation du résultat	55 000 000	5 500 000	10 887 979	243 380	5 893 621	(404 890)	10 532	-	77 130 622

4.5.5 Affectation des résultats des trois derniers exercices

Désignation (en Dinars)	2023	2022	2021
Résultat Net	10 218 162	6 092 315	4 130 009
Résultat reportés	3 764 376	4 688 686	3 263 397
Résultat à répartir	13 982 538	10 781 001	7 393 406
Réserves légales (5%)	488 917	539 050	369 670
Réserves pour réinvestissements	3 000 000	3 000 000	-
Solde à affecter	10 493 621	7 241 951	7 023 736
Dividendes à distribués	4 400 000	3 300 000	2 200 000
Dividendes sur actions propres	(29 901)	(22 426)	(14 950)
Dotations au fonds social	200 000	200 000	150 000
Report à nouveau	5 923 522	3 764 376	4 688 686

4.5.6 Evolution du revenu de leasing et du résultat d'exploitation

Désignation (en Dinars)	2023	2022	2021
Revenu de leasing	77 933 868	72 258 376	71 196 089
Résultat d'exploitation	16 708 439	8 896 187	4 671 488
Capital social	55 000 000	55 000 000	55 000 000
Nombre d'actions	11 000 000	11 000 000	11 000 000
Revenu de leasing par action	7,085	6,569	6,472
Résultat d'exploitation par action	1,519	0,809	0,425

4.5.7 Evolution du résultat net

Désignation (en Dinars)	2023	2022	2021
Résultat des activités ordinaires avant impôt	16 851 528	9 101 763	4 505 181
Résultat net d'impôt	10 218 162	6 092 315	4 130 009
Capital social	55 000 000	55 000 000	55 000 000
Nombre d'actions	11 000 000	11 000 000	11 000 000
Résultat des activités ordinaires avant impôt par action	1,532	0,827	0,410
Résultat net d'impôt par action	0,929	0,554	0,375
Résultat des activités ordinaires avant impôt / Capital social	30,64%	16,55%	8,19%
Résultat net d'impôt / Capital social	18,58%	11,08%	7,51%

4.5.8 Evolution de la marge brute d'autofinancement

Désignation (en Dinars)	2023	2022	2021
Résultat net de l'exercice	10 218 162	6 092 315	4 130 009
Dotation aux amortissements	1 317 266	1 366 784	1 120 843
Dotations nettes aux provisions	1 620 122	9 856 058	11 010 386
Marge brute d'autofinancement	13 155 550	17 315 157	16 261 238

4.5.9 Evolution des dividendes

Désignation (en Dinars)	2023	2022	2021
Résultat Net	10 218 162	6 092 315	4 130 009
Montant global des dividendes	4 400 000	3 300 000	2 200 000
Capital social	55 000 000	55 000 000	55 000 000
Nombre d'actions	11 000 000	11 000 000	11 000 000
Dividende par action	0.400	0,300	0,200
Taux de dividendes en % du nominal	8,0%	6,0%	4,0%
Date de mise en paiement	28/05/2024	29/05/2023	26/05/2022

4.5.10 Indicateurs et ratios de gestion
a- Les indicateurs de gestion

	2023	2022	2021
Indicateurs de gestion en DT			
Résultat de la période (1)	10 218 162	6 092 315	4 130 009
Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement	583 234 580	545 754 325	561 037 187
Portefeuille-titres de placement	14 792 875	28 875 998	34 814 093
Portefeuille d'investissement	18 650 104	12 269 241	10 759 953
Engagement (2) (Bilan et Hors bilan)	618 631 869	598 588 023	612 896 718
Fonds propres (avant résultat net) (3)	71 312 460	68 655 117	66 859 380
Capitaux propres avant affectation	81 530 622	74 747 432	70 989 389
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	549 791 601	504 609 086	515 463 141
Créance classées (4)	53 055 807	61 681 346	79 062 619
Produits réservés (5)	3 606 797	3 692 317	4 291 153
Total provisions (6)	35 037 141	41 148 504	47 364 601
Emprunts et ressources spéciales	453 652 373	421 465 828	451 374 510
Dettes envers la clientèle	6 875 304	6 463 206	7 362 540
Total bilan	621 995 773	589 677 715	607 014 159
Charges de personnel	12 397 676	10 970 064	9 257 720
Dotations nettes aux provisions	1 620 122	9 856 058	11 010 386
Intérêts et produits assimilés de leasing	77 933 868	72 258 376	71 196 089
Charges financières	42 730 404	38 318 695	41 262 528
Total charges d'exploitation (hors dotations aux provisions sur créances)	18 196 596	16 670 819	14 916 695
Produits nets	36 525 157	35 423 064	30 598 569

b- Les ratios de gestion

	2023	2022	2021
Ratios propres aux sociétés de leasing			
Fonds propres / Engagements (3)/(2)	11,53%	11,47%	10,91%
Taux de créance classées (4)/(2)	8,58%	10,30%	12,90%
Ratio de couverture de créances classées (5)+(6)/(4)	72,84%	72,70%	65,34%
Créances classées/(Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Porte feuille d'investissement)	9,10%	11,30%	14,09%
Ratio de Fonds propres selon la circulaire 91-24 de la BCT (*)	17,33%	16,48%	15,92%
Ratio de gestion			
Charges de personnel/ produits nets	33,94%	30,97%	30,26%
Produits nets/ Capitaux propres avant résultat	51,22%	51,60%	45,77%
Coefficient d'exploitation (Total des charges d'exploitation/Produits nets)	49,82%	47,06%	48,75%
Dotations nettes aux provisions/ produits nets	4,44%	27,82%	35,98%
Ratio de structure			
Total des capitaux propres avant résultat/ Total bilan	11,47%	11,64%	11,01%
Emprunts et ressources spéciales/Total bilan	72,93%	71,47%	74,36%
Créances sur clientèle, opérations de leasing/ Total bilan	88,39%	85,57%	84,92%
(Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle) /Créances sur clientèle, opérations de leasing	83,76%	84,80%	89,00%
Ratio de rentabilité			
ROE (Résultat net/ Capitaux propres avant résultat)	14,33%	8,87%	6,18%
ROA (Résultat net/ Total bilan)	1,64%	1,03%	0,68%
Résultat net/ Produits nets	27,98%	17,20%	13,50%
Intérêts et produits assimilés de leasing/Créances sur la clientèle	14,18%	14,32%	13,81%
Produits nets/ Total bilan	5,87%	6,01%	5,04%

(*) Tel que modifié par la circulaire 2012-09 de la BCT, ce ratio prudentiel exige de chaque établissement de crédit (Banques et sociétés de leasing) que ses fonds propres nets représentent au moins 10% de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.

4.6 Etats financiers consolidés arrêtés au 31/12/2023

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2023, ne s'accommodent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne :

- La présentation des créances clients du groupe n'est pas faite conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. En effet, les créances de la société filiale figurent au niveau de la rubrique « autres actifs » et non au niveau de la rubrique « créances sur la clientèle ». Il en est de même pour les dettes fournisseurs de ladite société : elles figurent au niveau de la rubrique « autres passifs » et non au niveau de la rubrique « dettes envers la clientèle ».

Par ailleurs, les notes aux états financiers ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note portant sur les raisons qui font qu'un organisme de placement collectif détenu à raison de plus de 50 % par la société « Hannibal Lease » n'est pas considéré en tant qu'entreprise filiale, et ce conformément aux dispositions du paragraphe 26 de la NC 35 relative aux états financiers consolidés.
- Une note portant sur les contrats de location simple concernant les biens loués par la société en tant que bailleur conformément aux dispositions du paragraphe 53 de la NC 41 relative aux contrats de location :
 - Le montant des paiements futurs minimaux à recevoir au titre de contrats de location simple non résiliables en cumul et pour chacune des périodes suivantes : à moins d'un an, à plus d'un an et moins de cinq ans, à plus de cinq ans.
 - Les loyers conditionnels totaux comptabilisés dans les produits de la période.
 - Une description générale des dispositions des contrats de location du bailleur.

La société s'engage, pour l'établissement de ses états financiers consolidés, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2024 et suivants.

4.6.1 Bilan consolidé au 31/12/2023

En DT

	<u>Notes</u>	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
ACTIFS			
Liquidités et équivalents de liquidités	5	14 015 960	19 371 724
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	6	540 383 345	495 727 228
Portefeuille-titres de placement	7	21 292 875	29 375 998
Portefeuille d'investissement	8	5 081 132	2 581 112
Titres mis en équivalence	9	3 325 146	3 242 891
Valeurs Immobilisées	10	77 459 695	73 715 764
Autres actifs	11	12 838 690	9 664 155
TOTAL DES ACTIFS		<u>674 396 843</u>	<u>633 678 872</u>
PASSIFS			
Concours bancaires	12	63 237	888 520
Dettes envers la clientèle	13	6 875 304	6 463 206
Emprunts et dettes rattachées	14	474 927 209	439 689 429
Fournisseurs et comptes rattachés	15	70 819 265	79 153 141
Autres passifs	16	14 371 074	11 212 287
TOTAL DES PASSIFS		<u>567 056 088</u>	<u>537 406 584</u>
INTERETS MINORITAIRES	17	<u>15 921 084</u>	<u>14 496 446</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		55 000 000	55 000 000
Réserves		12 952 974	9 371 321
Actions propres		(404 890)	(404 890)
Résultats reportés consolidés		10 806 502	9 831 838
Résultat consolidé		13 065 086	7 977 572
Total des capitaux propres	18	<u>91 419 671</u>	<u>81 775 841</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>674 396 843</u>	<u>633 678 872</u>

4.6.2 Etat des engagements hors bilan consolidé au 31/12/2023

En DT

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
ENGAGEMENTS DONNES	127 552 217	131 640 538
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	26 850 055	43 845 597
Garanties réelles	15 980 000	8 000 000
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	84 722 162	79 794 941
ENGAGEMENTS RECUS	610 411 730	536 198 734
Cautions Reçues	495 032 433	433 236 563
Garanties Reçues	970 000	970 000
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	114 409 297	101 992 171
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	11 200 000	33 573 168
Emprunts obtenus non encore encaissés	11 000 000	32 746 168
Effets escomptés sur la clientèle	200 000	827 000

4.6.3 Etat de résultat consolidé au 31/12/2023

En DT

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	19	76 780 321	71 167 855
Revenus des opérations de location longue durée	20	14 058 493	11 769 724
Revenus des opérations de location opérationnel	21	7 364 768	7 540 973
Intérêts et charges assimilées	22	(44 525 049)	(39 693 256)
Coût des opérations de location longue durée	23	(8 239 153)	(6 982 791)
Coût des opérations de location opérationnelle	24	(814 356)	(1 394 874)
Produits des placements	25	1 319 500	1 059 427
Autres produits d'exploitation	26	274 491	359 564
Produits nets		46 219 616	43 826 623
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	27	14 115 519	12 570 313
Dotations aux amortissements	28	3 309 703	3 451 923
Autres charges d'exploitation	29	5 508 772	5 306 476
Total des charges d'exploitation		22 933 994	21 328 712
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		23 285 622	22 497 911
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	30	1 463 665	9 690 388
Dotations nettes aux autres provisions	31	62 777	266 728
RESULTAT D'EXPLOITATION		21 759 180	12 540 795
Autres pertes ordinaires	32	(141 325)	(90 201)
Autres gains ordinaires	33	204 558	350 551
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES AVANT IMPOT		21 822 413	12 801 145
Impôts sur les bénéfices		(6 156 609)	(3 350 244)
Contribution sociale de solidarité		(768 528)	(438 552)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES APRES IMPOTS		14 897 277	9 012 348
Contribution conjoncturelle		(617 057)	-
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		14 280 220	9 012 348
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	9	82 255	232 118
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		14 362 475	9 244 466
Part revenant aux intérêts minoritaires	17	(1 297 389)	(1 266 893)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		13 065 086	7 977 572
Résultat par action		1,196	0,730

4.6.4 Etat de flux de trésorerie consolidé au 31/12/2023

En DT

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	34	456 506 282	452 921 099
Décaissements pour financement de contrats de leasing	35	(405 479 177)	(342 941 102)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	36	(22 763 020)	(24 124 182)
Intérêts payés	37	(43 326 072)	(40 226 144)
Impôts et taxes payés	38	(15 421 247)	(17 991 027)
Autres flux liés à l'exploitation		8 245 448	13 411 439
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>(22 237 786)</u>	<u>41 050 083</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	39	(8 519 711)	(12 014 087)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	40	6 324 405	5 058 927
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	41	(3 000 020)	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	42	693 065	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>(4 502 261)</u>	<u>(6 955 160)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	43	(3 433 590)	(2 333 112)
Encaissements provenant des emprunts	14	340 046 958	284 717 951
Remboursements d'emprunts	14	(314 403 803)	(315 405 324)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>22 209 565</u>	<u>(33 020 485)</u>
Variation de trésorerie		<u>(4 530 481)</u>	<u>1 074 438</u>
Trésorerie au début de l'exercice	5 et 12	18 483 204	17 408 766
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5 et 12	13 952 723	18 483 204

4.6.5 Schéma des soldes intermédiaires de gestion consolidé au 31/12/2023

En DT

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	Décembre 2023	Décembre 2022		Décembre 2023	Décembre 2022		Décembre 2023	Décembre 2022
Intérêts de leasing	73 054 193	66 303 615	Intérêts et charges assimilés	44 525 049	39 693 256			
Revenu des opérations de location longue durée	14 058 493	11 769 724						
Revenus des opérations de location opérationnelle	7 364 768	7 540 973	Coût des opérations de location opérationnelle	814 356	1 394 874			
Intérêts de retard	2 286 678	3 160 754	Coût des opérations de location longue durée	8 239 153	6 982 791			
Variation des produits réservés	(334 671)	(140 899)						
Produits accessoires	1 774 721	1 844 386						
Autres produits d'exploitation	274 491	359 564						
<u>Intérêts et produits assimilés de leasing</u>	<u>98 478 673</u>	<u>90 838 116</u>	<u>Total des intérêts et charges assimilés</u>	<u>53 578 557</u>	<u>48 070 921</u>	<u>Marge commerciale (PNB)</u>	<u>44 900 116</u>	<u>42 767 195</u>
Marge commerciale (PNB)	44 900 116	42 767 195	Autres charges d'exploitation	4 839 490	4 662 170			
<u>Sous total</u>	<u>44 900 116</u>	<u>42 767 195</u>		<u>4 839 490</u>	<u>4 662 170</u>	<u>Valeur Ajoutée brute</u>	<u>40 060 626</u>	<u>38 105 026</u>
Valeur Ajoutée brute	40 060 626	38 105 026	Impôts et taxes	669 282	644 306			
Produits des placements	1 319 500	1 059 427	Charges de personnel	14 115 519	12 570 313			
<u>Sous total</u>	<u>41 380 126</u>	<u>39 164 453</u>	<u>Sous total</u>	<u>14 784 801</u>	<u>13 214 619</u>	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	<u>26 595 325</u>	<u>25 949 834</u>
Excédent brut d'exploitation	26 595 325	25 949 834	Dotations aux amortissements et aux résorptions	3 309 703	3 451 923			
Reprises sur provisions :			Dotations aux provisions :					
- Suite au recouvrement des créances	8 141 048	7 375 035	- Pour dépréciation des créances	7 965 733	14 596 472			
- Suite à la radiation de créances	5 936 048	13 437 534	- Collectives	1 203 988	1 160 824			
- des comptes d'actifs	2 081	-	- Pour dépréciation des titres	55 037	88 166			
- Pour dépréciation des actions cotées	9 906	45 049	- Pour risques et charges	100 000	220 076			
- Pour risques et charges	439 994	79 657	- Pour dépréciation des autres actifs	47 227	3 535			
- Pour dépréciation des titres de participations	127 500	-	Créances abandonnées et radiées	6 811 091	15 485 395			
Encaissement sur créances radiées	19 859	-	Autres pertes ordinaires	581 319	169 858			
Reprises des agios réservés suite à la radiation de créances	420 191	739 734	Impôts sur les bénéfices	6 156 609	3 350 244			
Autres produits ordinaires	204 558	350 551	Contribution sociale de solidarité	768 528	438 552			
<u>Sous total</u>	<u>41 896 510</u>	<u>47 977 395</u>	<u>Sous total</u>	<u>26 999 233</u>	<u>38 965 047</u>	<u>Résultat courant des sociétés intégrées après impôt</u>	<u>14 897 277</u>	<u>9 012 348</u>
Résultat courant des sociétés intégrées après impôt	14 897 277	9 012 348	Contribution conjoncturelle	617 057	-	<u>Résultat net des sociétés intégrées</u>	<u>14 280 220</u>	<u>9 012 348</u>
						Quote part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	82 255	232 118
						Part revenant aux intérêts minoritaires	(1 297 389)	(1 266 893)
						<u>Résultat net revenant à la société consolidante</u>	<u>13 065 086</u>	<u>7 977 572</u>

4.6.6 Notes aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2023

Note 1 : Présentation du groupe

1.1. Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « HL » est composé des quatre sociétés suivantes :

- ◆ La société Hannibal Lease « **HL** » a été créée en juillet 2001 et ayant comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la société Hannibal Lease s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de D : 55.000.000 divisé en 11.000.000 actions de D : 5 chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis juillet 2013.

- ◆ La société « **AMILCAR LLD** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet principal la location de voitures.

Le capital social de la société « **AMILCAR LLD** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.250.000, divisé en 12.500 actions de D : 100 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société « **IMMOBILIERE ECHARIFA** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 1994. Elle a pour objet principal la promotion immobilière.

Le capital social de la société « **IMMOBILIERE ECHARIFA** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 8.700.000, divisé en 87.000 actions de D : 100 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société « **NIDA** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en mai 2007. Elle a pour objet la promotion, le développement et l'hébergement des centres d'appels.

Le capital social de la société « **NIDA** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 24.750.000, divisé en 24.750.000 actions de D : 1 chacune, libérées à hauteur de D : 18.562.500.

1.2. Participations et organigramme du groupe

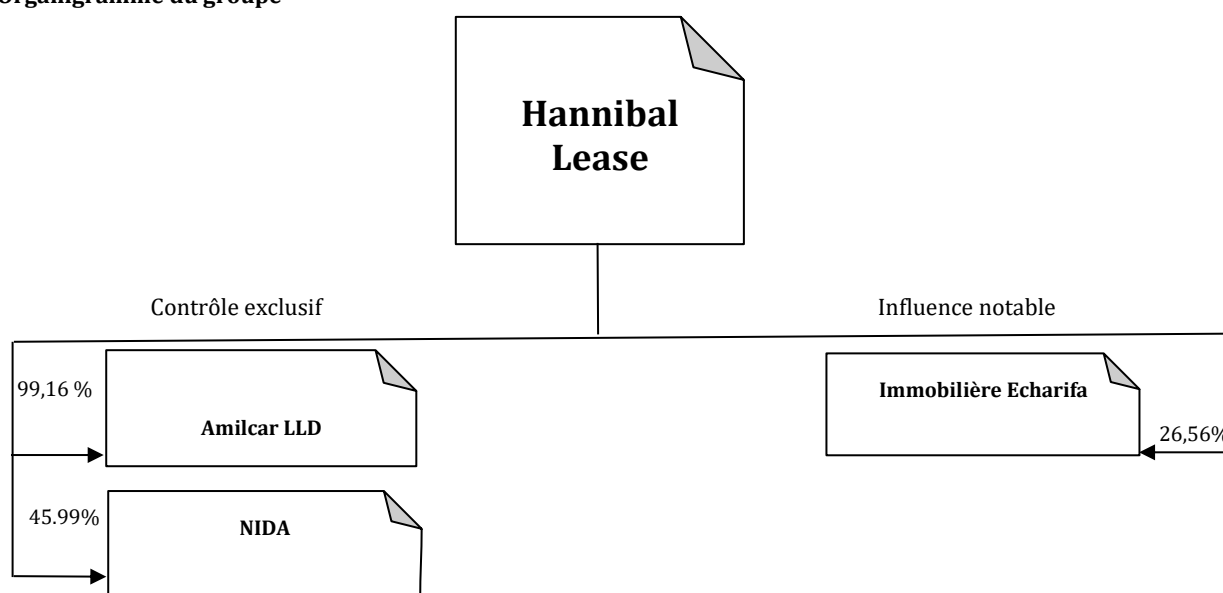
Les participations de la société Hannibal Lease dans les entreprises associées et filiales, se détaillent comme suit :

- ✓ Hannibal Lease détient 12.395 titres sur les 12.500 actions formant le capital de la société « **AMILCAR LLD** », soit un pourcentage de participation de 99,16%.
- ✓ Hannibal Lease détient 23.104 titres sur les 87.000 actions formant le capital de la société « **IMMOBILIERE ECHARIFA** », soit un pourcentage de participation de 26,56%.
- ✓ Hannibal Lease détient 11.382.653 titres sur les 24.750.000 actions formant le capital de la société « **NIDA** », soit un pourcentage de participation de 45,99%

Périmètre de consolidation

	2023		2022	
	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle
Amilcar LLD	99,16%	99,16%	99,16%	99,16%
Société Immobilière ECHARIFA	26,56%	26,56%	26,56%	26,56%
Société NIDA	45,99%	45,99%	35,56%	35,56%

Organigramme du groupe



Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation

2.1. Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la société Hannibal Lease, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

<i>Société</i>	<i>Degré de contrôle</i>	<i>Méthode retenue</i>
AMILCAR LLD	Contrôle exclusif	Intégration globale
IMMOBILIÈRE ECHARIFA	Influence notable	Mise en équivalence
NIDA	Contrôle exclusif	Intégration globale

- Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.
- L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue.

2.2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3. Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

▪ Traitement des participations dans les entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

Toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

▪ Intégration des sociétés sous contrôle exclusif

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de sa filiale, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans la filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de la filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net de la filiale consolidée, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net de la filiale consolidée sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entité mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entité, le groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle.

Les pertes supplémentaires de l'entité associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entité.

Les intérêts minoritaires sont présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère. Les intérêts minoritaires dans le résultat du groupe sont également présentés séparément. Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale.

Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

Toutefois, Hannibal Lease n'est pas solidairement responsable des passifs de ses filiales et n'a aucun engagement en capital d'une entreprise associée pour laquelle elle pourrait être éventuellement responsable.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition: l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : l'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés: les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▪ Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

▪ Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Note 3 : Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire n°2018-06 du 5 juin 2018.

Note 4 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

4-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

4-2 Unité monétaire

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

4-3 Sommaire des principales méthodes comptables

4-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1^{er} janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de Hannibal Lease :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Hannibal Lease vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

4-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être

estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

4-3-2-1 Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Pour certains contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement ou de récupération.

4-3-2-2 Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2024-01 du 19 janvier 2024, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie adoptée par Hannibal Lease se présente comme suit :

1. Le regroupement des engagements classés A et B1 par secteur d'activité :

- a- Agences de location de voitures ;
- b- Agences de voyage ;
- c- Agriculture ;
- d- Autres industries ;
- e- Autres Services (hors commerce et santé);
- f- BTP ;
- g- Commerce ;
- h- Industries Agroalimentaires ;
- i- Industries mécaniques et électriques ;
- j- Industries pharmaceutiques ;
- k- Oléifacteurs ;
- l- Promotion immobilière ;
- m- Santé ;
- n- Télécom et TIC ;
- o- Tourisme.

Bien que la circulaire 2024-01 a préconiser la fusion de certains secteurs d'activités, HL a jugé opportun de les dissocier pour le calcul des taux de migration et des taux de provisionnement, à l'instar des années précédentes et ce, afin d'assurer une réparation plus homogène du portefeuille. Cette segmentation retrace l'importance du concours en financement leasing de ces sous-secteurs d'activité ainsi que de leur historique de migration et de provisionnement.

2. La détermination pour chaque groupe de créances i, d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2016 à 2023 TMM_{gi} (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2024-01) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) / n$$

Avec :

- TMgi (N) : Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i.
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année (N-1) du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N).
- Les TMgi (N) doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.

3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration historiques du groupe de contreparties « gi » sont majorés par les taux « Δgi » suivants :

Groupe de contreparties	Δgi
Agence de location de voitures	3,75%
Agences de voyage	7,50%
Agriculture	6,50%
Autres industries	3,50%
Autres services	3,75%
BTP	6,00%
Commerce	3,00%
Industries agroalimentaires	2,25%
Industries mécaniques et électriques	2,75%
Industries pharmaceutiques	0,25%
Oléifacteurs	2,25%
Promotion immobilière	6,50%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	0,75%
Tourisme	7,50%

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de contreparties « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. La période retenue étant 2016-2023 (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2024-01) :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des proviosns sur le Risque additionnel du groupe i de l'année (N)}}{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année (N)}} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) / n$$

Avec:

- TPgi (N) : Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPMgi

Il est à noter que les TPgi historiques ont été ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais. En effet, les biais sont constitués essentiellement par des relations ayant un comportement exceptionnel au cours de cette année ou un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

Par référence aux taux de provisionnement moyen « TPMgi » observés durant la période retenue (2016-2023), HL a retenu des taux de provisionnement désignés « TPRgi » inférieurs aux taux de provisionnement standards édictés au niveau de l'annexe III de la circulaire n°2024-01.

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PCgi », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe i : } PC_{gi} = \text{Engts 0 et 1}_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi.

Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : $\sum_{i=1}^n PCgi$

4-3-2-3 Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêté des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

4-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée.

Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

4-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

- **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

- **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

- **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage.

Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par Hannibal Lease d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, et à l'exception de la dernière ligne de crédit obtenue auprès de la BAD, la société n'est pas exposée au risque de change.

Ledit crédit est actualisé au cours de clôture de l'exercice pour la partie restant due à cette même date. Les différences de change en résultant sont constatées dans les comptes de résultat de l'exercice, pour la partie réalisée, et dans le compte « Ecart de conversion » pour la partie latente.

Le compte « Ecart de conversion » est actualisé à la date de chaque arrêté tout en tenant compte des variations des cours de change entre les différents exercices et des soldes d'échéances restant dues à la fin de chaque période.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	4% & 5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0%
- Matériel de Transport à Statut Juridique Particulier	25% & 33%
- Autres matériels	10,0%

4-3-7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangères, dans les comptes de résultat de l'exercice.

4-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée aux sociétés du groupe est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

4-3-9 Impôt différé

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

NOTE 5 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Banques	14 015 453	19 367 996
- Caisses	507	3 728
<u>Total</u>	<u>14 015 960</u>	<u>19 371 724</u>

NOTE 6 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Créances sur contrats mis en force	579 173 143	544 013 818
Encours financiers	537 130 826	499 408 154
Impayés	44 785 543	47 889 779
Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées	622 318	176 921
Intérêts échus différés	(3 661 552)	(3 518 643)
Valeurs à l'encaissement	296 008	57 607
Créances sur contrats en instance de mise en force	7 287 486	2 783 589
<u>Total brut des créances leasing</u>	<u>586 460 629</u>	<u>546 797 407</u>
<u>A déduire couverture</u>		
Provisions pour dépréciation des encours	(7 681 203)	(11 590 526)
Provisions pour dépréciation des impayés	(27 116 523)	(29 318 563)
Provisions collectives	(7 433 346)	(6 229 358)
Provisions additionnelles	(239 415)	(239 415)
Produits réservés	(3 606 797)	(3 692 317)
<u>Total net des créances leasing</u>	<u>540 383 345</u>	<u>495 727 228</u>

6.1 Encours financiers

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2022	<u>502 191 744</u>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	337 574 244
- Relocations	16 186 306
- Consolidations	28 265
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement du capital	(278 059 737)
- Relocations	(14 161 670)
- Cessions à la valeur résiduelle	(646 196)
- Cessions anticipées	(17 373 763)
- Radiation de créances	(1 320 881)
<u>Solde au 31 décembre 2023</u>	<u>544 418 312</u>

6.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
<u>Clients ordinaires (1)</u>	17 602 662	20 541 120
Inférieur à 1 mois	6 979 561	6 848 354
Entre 1 à 3 mois	5 464 159	6 685 234
Entre 3 et 6 mois	1 891 430	2 622 486
Entre 6 mois et 1 année	1 831 417	1 668 448
Supérieur à 1 année	1 436 095	2 716 597
<u>Clients litigieux (2)</u>	27 182 880	27 348 659
<u>Total (1)+(2)</u>	<u>44 785 543</u>	<u>47 889 779</u>

6.3 : Analyse et classification des créances sur la clientèle

En DT

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3	B 4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	448 689 513	69 463 821	1 328 247	718 717	16 930 526	537 130 826
Impayés	1 957 655	8 327 097	690 193	642 963	33 167 636	44 785 543
Contrats en instance de mise en force	7 287 486	-	-	-	-	7 287 486
CREANCES LEASING	457 934 655	77 790 918	2 018 440	1 361 680	50 098 162	589 203 855
Avances reçues (*)	(6 446 707)	(120)	-	-	(422 476)	(6 869 304)
ENCOURS GLOBAL	451 487 948	77 790 798	2 018 440	1 361 680	49 675 687	582 334 552
ENGAGEMENTS HORS BILAN	26 850 055	-	-	-	-	26 850 055
TOTAL ENGAGEMENTS	478 338 002	77 790 798	2 018 440	1 361 680	49 675 687	609 184 606
Produits réservés	-	-	(74 223)	(81 142)	(3 451 433)	(3 606 797)
Provisions sur encours financiers	-	-	-	(10 276)	(7 670 926)	(7 681 203)
Provisions sur impayés	-	-	(43 571)	(172 307)	(26 900 645)	(27 116 523)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(239 415)	(239 415)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(117 794)	(263 725)	(38 262 419)	(38 643 938)
ENGAGEMENTS NETS	478 338 002	77 790 798	1 900 646	1 097 955	11 413 267	570 540 668

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)	0,33%	0,22%	8,15%
	8,71%		
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2022	10,50%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés	5,84%	19,37%	77,02%
	72,84%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2022	72,70%		

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 7 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Actions cotées	1 458 056	1 458 028
- Certificats de dépôts	20 000 000	27 500 000
- Billets de trésorerie	-	500 000
- Titres SICAV	39 109	77 130
<u>Total brut</u>	<u>21 497 165</u>	<u>29 535 157</u>
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	(204 290)	(159 159)
<u>Total net</u>	<u>21 292 875</u>	<u>29 375 998</u>

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'action Participation HL	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Total	Coût moyen de décembre	Provision	Pourcentage de détention
CARTHAGE CEMENT	79 312	1,000	2,893	229 414	1,918	(77 293)	0,046%
SAH	45 088	1,000	3,990	179 902	8,048	-	0,054%
DA SAH	102	-	0,278	28	-	-	
TUNIS RE	13 050	5,000	9,518	124 204	6,759	(35 999)	0,087%
Délice Holding	35 276	10,000	13,723	484 095	11,508	(78 138)	0,064%
ARTES	6 500	5,000	7,647	49 705	6,596	(6 831)	0,033%
ASSURANCES MAGHREBIA	2 535	10,000	55,500	140 693	53,122	(6 028)	0,056%
ASSURANCES MAGHREBIA VIE	41 121	1,000	6,080	250 016	6,141	-	0,164%
Total				1 458 056		(204 290)	

Les titres SICAV se présentent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez HL	Cout Moyen Pondéré	Valeur liquidative
FIDALITY SICAV PLUS	356	109,856	39 109

NOTE 8 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Titres immobilisés	5 081 132	2 708 612
<u>Montant brut</u>	<u>5 081 132</u>	<u>2 708 612</u>
<u>A déduire :</u>		
- Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	-	(127 500)
<u>Total</u>	<u>5 081 132</u>	<u>2 581 112</u>

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2023 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>% détention</u>	<u>Nombre d'actions ou parts sociales</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût unitaire d'acquisition</u>	<u>Montant Total</u>	<u>Date de souscription</u>
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100,000	102,889	11 112	2005-2008
- FCPR TANMYA	1,67%	5 000	100,000	100,000	500 000	2023
- Les sables du centre	16,67%	500	100,000	100,000	50 000	2005
- Fonds d'amorçage "CAPITAL'ACT SEED FUND"	57,16%	44 510	100,000	101,101	4 500 020	2019-2023
<u>Total</u>					<u>5 081 132</u>	

NOTE 9 : Titres mis en équivalence

L'analyse des titres mis en équivalence se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Titres mis en équivalence	3 325 146	3 242 891
<u>Total</u>	<u>3 325 146</u>	<u>3 242 891</u>

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 Décembre 2023 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Quote-part dans les réserves</u>	<u>Ecart d'acquisition</u>	<u>Quote-part dans les résultats</u>	<u>Valeur des titres mis en équivalence</u>	<u>% détenu</u>
- Société immobilière ECHARIFA	2 200 000	1 042 891	-	82 255	3 325 146	26,56%
	<u>2 200 000</u>	<u>1 042 891</u>	<u>-</u>	<u>82 255</u>	<u>3 325 146</u>	

Note 10 : Valeurs immobilisées

En DT

Désignation	Valeur brute						Amortissements						Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette
	Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Transfert	Cessions	Mise en rebut	Fin de période		
Ecart d'acquisition	1 023 706	-	-	(545 516)	-	478 190	258 157	14 669	-	-	-	272 826	-	205 364
Total écart d'acquisition	1 023 706	-	-	(545 516)	-	478 190	258 157	14 669	-	-	-	272 826	-	205 364
Logiciels	662 267	58 663	-	-	-	720 930	590 634	44 112	-	-	-	634 745	-	86 184
Logiciels en cours	66 468	-	-	-	-	66 468	-	-	-	-	-	-	-	66 468
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations	698 341	10 000	-	-	-	708 341	-	-	-	-	-	-	-	708 341
Total des immobilisations incorporelles	1 427 076	68 663	-	-	-	1 495 739	590 634	44 112	-	-	-	634 745	-	860 994
Terrain	14 113 014	4 184	-	-	-	14 117 198	-	-	-	-	-	-	-	14 117 198
Terrain hors exploitation	250 000	-	-	-	-	250 000	-	-	-	-	-	-	250 000	-
Immeubles	44 518 976	273 312	2 121 996	(63 353)	-	46 850 931	18 377 567	2 286 999	-	(44 030)	-	20 620 536	-	26 230 395
Matériel de transport	25 317 994	7 607 880	-	(8 138 903)	-	24 786 971	10 111 065	3 611 389	-	(4 874 461)	-	8 848 023	-	15 938 948
Equipements de bureau	1 349 841	25 160	51 368	(3 103)	(6 745)	1 416 520	876 374	82 728	(2 491)	(2 929)	(5 552)	948 130	-	488 391
Matériel informatique	877 556	58 868	1 452	(971)	(7 034)	929 871	718 391	97 637	-	(799)	(7 034)	808 195	-	121 676
Installations générales	3 984 915	120 972	525 823	(2 200)	(10 040)	4 619 470	1 573 783	371 020	2 491	(521)	(10 040)	1 936 733	-	2 682 737
Autres matériels	391 928	-	-	-	-	391 928	329 380	12 784	-	-	-	342 164	-	49 765
Matériel de Transport à Statut Juridique Particulier	12 484 377	8 255 598	119 214	-	-	20 859 189	2 099 824	2 593 585	-	-	-	4 693 409	-	16 165 780
Immobilisations en cours	2 634 527	273 680	(2 642 518)	-	-	265 689	-	-	-	-	-	-	-	265 689
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations	527 057	3 035	(177 334)	-	-	352 758	-	-	-	-	-	-	-	352 758
Total des immobilisations corporelles	106 450 185	16 622 689	-	(8 208 530)	(23 819)	114 840 525	34 086 412	9 056 142	-	(4 922 740)	(22 626)	38 197 188	250 000	76 393 337
TOTAUX	108 900 967	16 691 352	-	(8 754 046)	(23 819)	116 814 454	34 935 203	9 114 923	-	(4 922 740)	(22 626)	39 104 759	250 000	77 459 695

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 11 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Clients Amilcar LLD et NIDA SA	4 419 288	2 256 950
- Charges reportées	1 535 927	1 315 661
- Dépôts et cautionnements versés	119 482	120 556
- Fournisseurs, avances et acomptes	111 708	109 652
- Prêts au personnel	2 053 711	1 808 622
- Personnel, avances et acomptes	105 394	92 512
- Etat, excédent d'impôt sur les sociétés	362 634	309 517
- Etat, crédit de TVA	1 733 811	2 000 279
- Etat, compte d'attente TVA	1 084 620	1 036 080
- Produits à recevoir des tiers	761 996	140 166
- Débiteurs divers	117 428	48 929
- Compte d'attente	-	5 931
- Charges constatées d'avances	700 248	659 427
- Stocks de pièces de rechanges	203 986	192 201
<u>Total brut</u>	<u>13 310 231</u>	<u>10 096 482</u>

A déduire :

- Provisions	(471 541)	(432 326)
<u>Montant net</u>	<u>12 838 690</u>	<u>9 664 155</u>

NOTE 12 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Banques, découverts	63 237	888 520
<u>Total</u>	<u>63 237</u>	<u>888 520</u>

NOTE 13 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	6 869 304	6 457 206
- Dépôts et cautionnements reçus	6 000	6 000
<u>Total</u>	<u>6 875 304</u>	<u>6 463 206</u>

NOTE 14 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Banques locales	206 817 919	182 284 580
- Banques étrangères	65 819 905	52 933 686
- Emprunts obligataires	167 776 840	169 264 680
- Certificats de dépôts	6 500 000	12 000 000
- Dettes de Leasing	13 479 529	9 012 494
- Crédits à court terme	-	1 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>460 394 193</u>	<u>426 495 440</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	2 286 830	1 806 815
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	803 784	893 513
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	11 499 558	10 557 021
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(57 156)	(63 359)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>14 533 016</u>	<u>13 193 989</u>
<u>Total</u>	<u>474 927 209</u>	<u>439 689 429</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 14 : Emprunts et dettes rattachées (suite)

En DT

DESIGNATION	Montant du crédit	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Ecart de conversion		Différence de change	Fin de période		
					2022	2023		Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
EMPRUNTS OBLIGATAIRES										
HL 2015/2	40 000 000	4 666 000	-	(4 666 000)	-	-	-	-	-	-
HL 2016/2	40 000 000	5 561 000	-	(5 561 000)	-	-	-	-	-	-
HL 2017/1	20 000 000	6 000 000	-	(3 000 000)	-	-	-	3 000 000	-	3 000 000
HL 2017/2	25 000 000	6 621 680	-	(3 310 840)	-	-	-	3 310 840	-	3 310 840
HL 2017/3	40 000 000	19 412 000	-	(8 000 000)	-	-	-	11 412 000	5 706 000	5 706 000
HL 2018 SUB	20 000 000	6 780 000	-	(4 000 000)	-	-	-	2 780 000	1 390 000	1 390 000
HL 2018/2	30 000 000	10 124 000	-	(3 100 000)	-	-	-	7 024 000	3 924 000	3 100 000
HL 2020/1	15 000 000	9 000 000	-	(3 000 000)	-	-	-	6 000 000	3 000 000	3 000 000
HL 2020/2	40 000 000	24 000 000	-	(8 000 000)	-	-	-	16 000 000	8 000 000	8 000 000
HL 2020/3	30 000 000	24 000 000	-	(6 000 000)	-	-	-	18 000 000	12 000 000	6 000 000
HL 2021/1 SUB	15 000 000	12 600 000	-	(2 400 000)	-	-	-	10 200 000	7 200 000	3 000 000
HL 2022/1	30 000 000	30 000 000	-	(3 350 000)	-	-	-	26 650 000	23 300 000	3 350 000
HL 2022 SUB	10 500 000	10 500 000	-	(2 100 000)	-	-	-	8 400 000	6 300 000	2 100 000
HL 2023/1	40 000 000	-	40 000 000	-	-	-	-	40 000 000	32 000 000	8 000 000
HL 2023/2 SUB	15 000 000	-	15 000 000	-	-	-	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
Total des emprunts obligataires		169 264 680	55 000 000	(56 487 840)	-	-	-	167 776 840	114 820 000	52 956 840
CREDIT'S BANCAIRES ETRANGERS										
BAD 4,996 (2013-2023)	5 996 434	571 173	-	(499 745)	-	-	-	71 428	-	71 428
BIRD 12 MDT (2015)	12 000 000	6 666 666	-	(1 333 333)	-	-	-	5 333 332	3 999 999	1 333 333
BIRD 8 MDT (2016)	8 000 000	4 888 890	-	(888 889)	-	-	-	4 000 001	3 111 112	888 889
BAD 3 MDT (2016-2025)	3 000 000	1 285 715	-	(428 571)	-	-	-	857 143	428 572	428 571
BAD 8 MEUR (2018)	13 292 000	3 310 200	-	(3 310 200)	5 487	-	(5 487)	-	-	-
KFW 12 MEUR (2021)	36 211 042	36 211 042	2 258 832	-	-	-	-	38 469 874	35 510 653	2 959 221
KFW 5,060 MEUR (2023)	17 088 126	-	17 088 126	-	-	-	-	17 088 126	15 773 655	1 314 471
Total des crédits des banques étrangères		52 933 686	19 346 958	(6 460 739)	5 487	-	(5 487)	65 819 905	58 823 991	6 995 914
CREDIT'S BANCAIRES LOCAUX										
AMENBANK 5 MDT (2018)	609 754	609 754	-	(609 754)	-	-	-	-	-	-
BH 4 MDT (2018-1)	1 925 412	1 925 412	-	(719 797)	-	-	-	1 205 615	419 663	785 952
BH 4 MDT (2018-2)	1 928 587	1 928 587	-	(720 373)	-	-	-	1 208 215	420 787	787 427
BT 3MDT (2018)	1 416 665	1 416 665	-	(333 334)	-	-	-	1 083 332	749 998	333 334
BT 5MDT (2018)	250 000	250 000	-	(250 000)	-	-	-	-	-	-
AMEN 1MDT (2018)	1 000 000	129 199	-	(129 199)	-	-	-	-	-	-
AMEN 2MDT (2018)	2 000 000	382 937	-	(382 937)	-	-	-	-	-	-
AMEN 1MDT (2018-2)	1 000 000	134 700	-	(134 700)	-	-	-	-	-	-
AMEN 1MDT (2019)	1 000 000	141 057	-	(141 057)	-	-	-	-	-	-

DESIGNATION	Montant du crédit	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Ecart de conversion		Différence de change	Fin de période		
					2022	2023		Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
AMEN 7MDT (2019)	7 000 000	3 271 806	-	(1 545 808)	-	-	-	1 725 999	-	1 725 999
STB 5MDT (2020-1)	5 000 000	2 250 000	-	(1 000 000)	-	-	-	1 250 000	250 000	1 000 000
STB 5MDT (2020-2)	5 000 000	2 500 000	-	(1 000 000)	-	-	-	1 500 000	500 000	1 000 000
BARAKA 42,5 MDT (2020)	42 500 000	24 338 667	-	(11 022 616)	-	-	-	13 316 051	1 078 705	12 237 346
Amen 2,5MDT 2020	2 500 000	681 351	-	(681 351)	-	-	-	-	-	-
Amen 2,5MDT 2020-2	2 500 000	681 605	-	(681 605)	-	-	-	-	-	-
BIAT 40 MDT (2020)	40 000 000	22 000 000	-	(8 000 000)	-	-	-	14 000 000	6 000 000	8 000 000
BIAT 0,930 MDT (2020)	930 000	511 500	-	(186 000)	-	-	-	325 500	139 500	186 000
BIAT 2,6 MDT (2020)	2 600 000	1 430 000	-	(520 000)	-	-	-	910 000	390 000	520 000
BIAT 0,361 MDT(2020)	361 000	209 000	-	(76 000)	-	-	-	133 000	57 000	76 000
BIAT 0,885 MDT (2020)	885 000	495 000	-	(180 000)	-	-	-	315 000	135 000	180 000
BIAT 1,250 MDT (2020)	1 250 000	723 684	-	(263 158)	-	-	-	460 526	197 368	263 158
BIAT 0,750 MDT (2020)	750 000	434 211	-	(157 895)	-	-	-	276 316	118 421	157 895
BIAT 3,254 MDT (2020)	3 254 000	1 883 895	-	(685 053)	-	-	-	1 198 842	513 789	685 053
Amen 10 MDT (2021)	10 000 000	8 366 090	-	(1 801 304)	-	-	-	6 564 786	4 583 946	1 980 840
BIAT 25MDT (2021)	25 000 000	20 000 000	-	(5 000 000)	-	-	-	15 000 000	10 000 000	5 000 000
CITIBANK	39 000 000	43 500 000	87 700 000	(92 200 000)	-	-	-	39 000 000	-	39 000 000
ABC	11 000 000	9 000 000	11 000 000	(9 000 000)	-	-	-	11 000 000	-	11 000 000
BIAT 2MDT (2021) Amicar LLD	2 000 000	1 600 000	-	(400 000)	-	-	-	1 200 000	800 000	400 000
BTE 5MDT (2022)	5 000 000	4 599 827	-	(859 606)	-	-	-	3 740 221	2 795 075	945 147
STB 5MDT (2022)	5 000 000	4 500 000	-	(1 000 000)	-	-	-	3 500 000	2 500 000	1 000 000
ATB 1MDT (2022)	1 000 000	915 254	-	(203 390)	-	-	-	711 864	508 475	203 390
BIAT 25MDT (2022 - 2)	15 000 000	15 000 000	-	(2 373 232)	-	-	-	12 626 768	10 138 852	2 487 916
BIAT 2MDT (2022- 1) Amicar LLD	1 000 000	922 430	-	(171 751)	-	-	-	750 679	561 658	189 021
BIAT 2MDT (2022- 2) Amicar LLD	1 000 000	959 748	-	(177 234)	-	-	-	782 514	586 625	195 889
BIAT 2MDT (2022- 3) Amicar LLD	1 000 000	1 000 000	-	(184 049)	-	-	-	815 951	612 351	203 600
Crédit BH NIDA	5 780 000	2 247 754	-	(642 227)	-	-	-	1 605 527	963 300	642 227
Crédit BH 2 NIDA	2 200 000	1 344 446	-	(244 444)	-	-	-	1 100 002	855 558	244 444
BT 7,5MDT (2023)	7 500 000	-	7 500 000	(750 000)	-	-	-	6 750 000	5 250 000	1 500 000
STB 5MDT (2023)	5 000 000	-	5 000 000	(500 000)	-	-	-	4 500 000	3 500 000	1 000 000
BARAKA 11 MDT (2023-1)	11 000 000	-	11 000 000	(260 323)	-	-	-	10 739 677	7 427 970	3 311 707
BTE 10MDT (2023)	10 000 000	-	10 000 000	(1 480 872)	-	-	-	8 519 128	6 741 572	1 777 556
BARAKA 17 MDT (2023-2)	17 000 000	-	17 000 000	(4 190 577)	-	-	-	12 809 423	7 263 605	5 545 818
BIAT 10MDT (2023 - 1)	10 000 000	-	10 000 000	-	-	-	-	10 000 000	8 393 626	1 606 374
BIAT 10MDT (2023 - 2)	10 000 000	-	10 000 000	-	-	-	-	10 000 000	8 374 599	1 625 401
ATTUARI 5MDT (2023)	5 000 000	-	5 000 000	(250 000)	-	-	-	4 750 000	3 750 000	1 000 000
BIAT 1,5MDT (2023) Amicar LLD	1 500 000	-	1 500 000	(57 017)	-	-	-	1 442 983	1 199 329	243 654
<u>Total des crédits des banques locaux</u>		182 284 580	175 700 000	(151 166 661)	-	-	-	206 817 919	97 776 773	109 041 147
<u>Autres emprunts</u>										
Certificats de dépôt	6 500 000	12 000 000	90 000 000	(95 500 000)	-	-	-	6 500 000	-	6 500 000
Emprunt leasing		9 012 494	8 255 598	(3 788 563)	-	-	-	13 479 529	8 542 729	4 936 800
Crédit à court terme		1 000 000	-	(1 000 000)	-	-	-	-	-	-
<u>Total des autres emprunts</u>		22 012 494	98 255 598	(100 288 563)	-	-	-	19 979 529	8 542 729	11 436 800
<u>Total général</u>		426 495 440	348 302 556	(314 403 803)	5 487	-	(5 487)	460 394 193	279 963 492	180 430 701

NOTE 15 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	1 532 000	1 088 986
- Effets à payer	350 000	358 831
- Factures non parvenues	23 750	9 500
<u>Sous total</u>	<u>1 905 750</u>	<u>1 457 317</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>		
- Fournisseurs d'immobilisation	24 644	99 258
- Fournisseurs, retenue de garantie	60 863	70 206
- Fournisseurs, Assurances décennales	2 651	2 651
<u>Sous total</u>	<u>88 158</u>	<u>172 115</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats de biens de leasing	434 691	626 286
- Effets à payer	63 390 665	76 889 594
- Factures non parvenues	-	7 830
<u>Sous total</u>	<u>68 825 357</u>	<u>77 523 710</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u><u>70 819 265</u></u>	<u><u>79 153 141</u></u>

NOTE 16 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Clients Amilcar LLD et Nida SA, avances et acomptes	90 565	102 338
- Personnel, rémunérations dues	1 448	1 648
- Personnel, provisions pour congés payés	422 445	326 155
- Personnel, autres charges à payer	1 050 000	650 000
- Etat, retenues sur salaires	260 863	393 751
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	383 722	655 928
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	20 972	8 167
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	-	5 500
- Etat, contribution conjoncturelle	617 057	-
- Etat, contribution sociale de solidarité	768 528	438 552
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider	3 214 326	1 355 322
- Etat, autres impôts et taxes à payer	613 679	296 256
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	11 007	8 478
- Etat, TVA à payer	1 631 683	-
- Dettes fiscales	-	1 298 023
- CNSS	626 131	665 392
- CAVIS	98 403	116 996
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	84 203	65 195
- Actionnaires, dividendes à payer	2 604	1 222
- Créditeurs divers	239 246	329 225
- Prestataires Assurances	-	18 181
- Diverses Charges à payer	788 456	803 437
- Produits constatés d'avance	2 605 689	2 486 996
- Ecart de conversion	-	5 487
- Provisions pour risques et charges	840 046	1 180 040
Total	14 371 074	11 212 287

NOTE 17 : Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de Amilcar LLD		
- Dans le capital	10 500	10 500
- Dans les réserves	31 614	19 706
- Dans le résultat	14 289	11 908
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de NIDA SA		
- Dans le capital	10 753 725	10 632 518
- Dans les réserves	3 827 856	2 566 829
- Dans le résultat	1 283 100	1 254 985
	15 921 084	14 496 446

NOTE 18 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Capital social	(A)	55 000 000	55 000 000
- Réserve légale	(B)	5 011 083	4 472 033
- Réserve spéciale pour réinvestissement		7 887 979	4 887 979
- Réserve pour fonds social		43 380	778
- Actions propres	(D)	(404 890)	(404 890)
- Complément d'apport		10 532	10 532
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence		1 042 891	810 773
- Dividendes reçus des filiales		-	393 934
- Résultats reportés		9 763 611	8 627 131
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		78 354 585	73 798 269
Résultat net des sociétés intégrés		14 280 220	9 012 348
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		82 255	232 118
Part revenant aux intérêts minoritaires		(1 297 389)	(1 266 893)
Résultat consolidé de l'exercice (1)		13 065 086	7 977 572
Total des capitaux propres avant affectation	(E)	91 419 671	81 775 841
Nombre d'actions (2)		10 925 248	10 925 248
Résultat par action (1) / (2)	(C)	1,196	0,730

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2023 à D : 55.000.000 composé de 11.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.
Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 25 avril 2023, a autorisé le conseil d'administration de la société à racheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans à partir de la date de cette assemblée.

Aucun mouvement n'a été enregistré sur cette rubrique en 2023.

(E) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2023
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	Réserve pour fond social	Dividendes reçus des filiales	Actions propres	Complément d'apport	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2021	55 000 000	4 102 363	4 887 979	2 300 383	-	185 987	(404 891)	10 532	4 183 770	5 908 464	76 174 587
Affectations approuvées par l'A.G.O du 27 avril 2022		369 670			150 000	(185 987)			4 569 364	(4 903 047)	-
Affectations des résultats des filiales				314 735		393 934			296 748	(1 005 417)	-
Effets du changement du périmètre de consolidation				(1 801 750)					1 801 750		-
Effet de l'ajustement des résultats des filiales				(2 595)					(11 741)		(14 336)
Amortissement des subventions									(27 710)		(27 710)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2021									(2 200 000)		(2 200 000)
Encaissement de dividendes sur actions propres									14 950		14 950
Prélèvement sur fonds social					(149 222)						(149 222)
Résultat de l'exercice 2022										7 977 572	7 977 572
Solde au 31 décembre 2022	55 000 000	4 472 033	4 887 979	810 773	778	393 934	(404 891)	10 532	8 627 131	7 977 572	81 775 841
Affectation approuvée par l'A.G.O du 25 Avril 2023		539 050	3 000 000		200 000	(393 934)			2 302 080	(5 647 195)	-
Affectations des résultats des filiales				232 118					2 098 259	(2 330 377)	-
Subventions reçues									22 666		22 666
Amortissement des subventions									(8 950)		(8 950)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2022									(3 300 000)		(3 300 000)
Encaissement de dividendes sur actions propres									22 426		22 426
Prélèvement sur fonds social					(157 397)						(157 397)
Résultat de l'exercice 2023										13 065 086	13 065 086
Solde au 31 décembre 2023	55 000 000	5 011 083	7 887 979	1 042 891	43 380	-	(404 891)	10 532	9 763 611	13 065 086	91 419 671

NOTE 19 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Intérêts de leasing	73 054 193	66 303 615
- Intérêts de retard	2 286 678	3 160 754
- Prélouer	105 813	33 402
- Frais de dossier	501 021	472 161
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	482 023	526 242
- Frais de rejet	685 864	812 581
<u>Total des produits</u>	<u>77 115 592</u>	<u>71 308 754</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	1 122 630	1 328 345
Intérêts de retard antérieurs	80 008	65 459
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(1 451 507)	(1 380 797)
Intérêts de retard	(85 802)	(153 906)
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(334 671)</u>	<u>(140 899)</u>
<u>Total des intérêts et des produits de leasing</u>	<u>76 780 921</u>	<u>71 167 855</u>

NOTE 20 : Revenus des opérations de location longue durée

L'analyse des revenus des opérations de location longue durée se présente ainsi :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Location longue durée	11 591 830	9 858 675
- Location courte durée	-	2 412
- Plus values de cession du matériel de transport	2 426 806	1 975 269
- Moins values de cession du matériel de transport	(137 206)	(92 372)
- Remboursement des assurances sur les épaves	177 063	25 740
<u>Total</u>	<u>14 058 493</u>	<u>11 769 724</u>

NOTE 21 : Revenus des opérations de location opérationnel

Les revenus des opérations de location opérationnel s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Revenu de loyer	4 727 383	4 173 211
- Revenu de charges de service	1 037 125	884 230
- Revenu autres services	1 024 360	1 941 204
- Revenu Facilities	575 900	545 519
- Services non encore achevés	-	(3 191)
<u>Total</u>	<u>7 364 768</u>	<u>7 540 973</u>

NOTE 22 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Intérêts des emprunts obligataires	17 946 181	17 522 057
- Intérêts des crédits des banques locales	20 157 168	16 726 566
- Intérêts des crédits des banques étrangères	3 506 662	2 663 539
- Intérêts des crédits de leasing	1 114 158	779 038
- Intérêts des autres opérations de financement	1 024 110	1 381 404
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	734 623	744 618
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>44 482 903</u>	<u>39 817 223</u>
- Intérêts des comptes courants	22 789	17 556
- Autres charges financières	19 356	(141 523)
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>42 145</u>	<u>(123 967)</u>
<u>Total général</u>	<u>44 525 049</u>	<u>39 693 256</u>

NOTE 23 : Coût des opérations de location longue durée

Le coût des opérations de location longue durée s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Dotations aux amortissements du parc automobile	5 805 219	4 850 400
- Achats de pièces de rechange	765 170	672 693
- Primes d'assurances	1 209 892	1 052 661
- Remboursement assurances	(1 188 596)	(1 075 860)
- Entretien	1 472 461	1 323 406
- Vignettes	175 007	159 491
<u>Total</u>	<u>8 239 153</u>	<u>6 982 791</u>

NOTE 24 : Coût des opérations de location opérationnelle

Le cout des opérations de location opérationnelle s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Nettoyage Batiment	51 816	47 290
- Service Sécurité	155 316	147 245
- Maintenance Batiment	220 481	271 862
- Steg Espace Commun	76 312	67 795
- Travaux et services à la demande	310 431	860 682
<u>Total</u>	<u>814 356</u>	<u>1 394 874</u>

NOTE 25 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Dividendes	62 071	46 266
- Plus values sur cession des titres immobilisés	65 565	-
- Plus values sur cession des actions	-	1 937
- Plus values sur cession des titres SICAV	16 231	2 191
- Revenus des comptes créditeurs	308 729	252 552
- Revenus des certificats de dépôt	865 177	682 120
- Retenues à la source libératoires sur les certificats de dépôts	-	(26 662)
- Revenus des billets de trésorerie	-	100 056
- Plus values latentes sur titres SICAV	1 727	969
<u>Total</u>	<u>1 319 500</u>	<u>1 059 427</u>

NOTE 26 : Autres produits d'exploitation

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Produits locatifs	40 559	38 628
- Commissions d'assurance	75 448	70 526
- Récupération dégats et produits des prolongations	112 776	163 074
- Quote part subvention d'investissement	19 461	77 923
- Autres produits d'exploitation	26 246	9 412
<u>Total</u>	<u>274 491</u>	<u>359 564</u>

NOTE 27 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Salaires et complément de salaires	11 481 795	10 161 947
- Cotisations de sécurité sociales	1 946 115	1 785 530
- Autres charges sociales	687 608	622 836
<u>Total</u>	<u>14 115 519</u>	<u>12 570 313</u>

NOTE 28 : Dotations aux amortissements

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	44 112	49 730
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	3 250 923	3 141 008
- Dotations aux amortissements d'écart d'acquisition	14 669	51 185
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	-	210 000
<u>Total</u>	<u>3 309 703</u>	<u>3 451 923</u>

NOTE 29 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Achat de matières et fournitures	1 019 621	829 738
<u>Total des achats</u>	<u>1 019 621</u>	<u>829 738</u>
- Locations	137 193	118 710
- Entretien et réparations	198 626	179 147
- Primes d'assurances	351 197	352 259
- Etudes, recherches et services extérieurs	14 714	25 515
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>701 730</u>	<u>675 630</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	594 699	919 182
- Publicités, publications, relations publiques	539 181	369 762
- Déplacements, missions et réceptions	235 378	224 486
- Frais postaux et de télécommunications	303 731	304 992
- Services bancaires et assimilés	249 746	269 299
- Autres	820 830	701 858
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>2 743 656</u>	<u>2 789 579</u>
- Rémunération du Président du Conseil d'Administration	160 000	150 000
- Rémunération du Comité Permanent d'audit	25 000	25 000
- Rémunération du Comité de risques	25 333	25 666
- Prime du comité d'investissement	22 500	22 500
- Jetons de présence	153 125	154 364
<u>Total des charges diverses</u>	<u>385 959</u>	<u>377 530</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	328 338	303 719
- T.C.L	230 706	217 351
- Droits d'enregistrement et de timbres	67 897	59 225
- Autres impôts et taxes	42 341	64 011
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>669 282</u>	<u>644 306</u>
- Transfert de charges	(11 384)	(10 307)
<u>Total général</u>	<u>5 508 772</u>	<u>5 306 476</u>

NOTE 30 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	7 965 733	14 357 057
- Dotations aux provisions collectives	1 203 988	1 160 824
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(8 141 048)	(7 286 755)
- Dotation aux provisions additionnelles	-	239 415
- Créances abandonnées	454 852	1 219 847
- Créances radiées	6 356 239	14 265 548
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(5 936 048)	(13 437 534)
- Reprises de provisions additionnelles suite à la radiation de créances	-	(88 280)
- Reprises des agios réservés suite à la radiation de créances	(420 191)	(739 734)
- Encaissement sur créances radiées	(19 859)	-
Total	1 463 665	9 690 388

NOTE 31 : Dotations nettes aux autres provisions

Le détail des dotations nettes aux autres provisions est le suivant :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	55 037	88 166
- Dotations aux provisions pour divers risques et charges	100 000	220 076
- Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	47 227	3 535
- Redressement social	-	79 657
- Redressement fiscal	439 994	-
- Reprises sur provisions pour divers risques et charges	(439 994)	(79 657)
- Reprises sur provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	(2 081)	-
- Reprise sur provision pour dépréciation des actions cotées	(9 906)	(45 049)
- Reprise sur provision des titres de participations	(127 500)	-
Total	62 777	266 728

NOTE 32 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Moins values sur cession d'immobilisations	122 754	80 015
- Mise en rebut d'immobilisations corporelles	1 193	3 489
- Pénalités	14 988	2 997
- Autres	2 391	3 699
Total	141 325	90 201

NOTE 33 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	149 190	209 044
- Encaissement sur affaire contentieuse	-	116 138
- Apurement de comptes	3 647	3 602
- Autres	51 721	21 766
<u>Total</u>	<u>204 558</u>	<u>350 551</u>

Note 34 : Encaissements reçus des clients

		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Clients et comptes rattachés en début de période	+ Note 6	47 889 779	60 833 308
- Clients et comptes rattachés en fin de période	- Note 6	(44 785 543)	(47 889 779)
- Clients, autres créances en début de période	+ Note 6	57 607	610 544
- Clients, autres créances en fin de période	- Note 6	(296 008)	(57 607)
- Autres Clients, avances et acomptes reçus en début de période	- Note 16	(102 338)	-
- Autres Clients, avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 16	90 565	102 338
- Autres Clients en début de période	+ Note 11	2 256 950	965 990
- Autres Clients en fin de période	- Note 11	(4 419 288)	(2 256 950)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	- Note 13	(6 457 206)	(7 356 540)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 13	6 869 304	6 457 206
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées en début de période	+ Note 6	176 921	735 491
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées en fin de période	- Note 6	(622 318)	(176 921)
- Dépôts et cautionnements reçus en début de période	- Note 13	(6 000)	(6 000)
- Dépôts et cautionnements reçus en fin de période	+ Note 13	6 000	6 000
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 6	(3 518 643)	(2 772 256)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 6	3 661 552	3 518 643
- TVA collectée		70 870 223	68 168 215
- TVA collectée sur avances et acomptes		(48 540)	138 113
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+ Note 6 & 19	351 113 930	345 344 519
- Revenus bruts de l'exercice (loyers AMILCAR)	+ Note 20	11 591 830	9 861 087
- Revenus bruts de l'exercice (loyers NIDA)	+ Note 21	7 364 768	7 540 973
- Autres produits d'exploitation	+ Note 19, 21 & 26	4 335 890	5 364 703
- Créances radiées	- Note 30	(6 356 239)	(14 265 548)
- Créances abandonnées	- Note 30	(454 852)	(1 219 847)
- Encours financiers abandonnés		-	11 571
- Encours financiers radiés	+ Note 4	1 320 881	5 932 446
- Consolidation	+ Note 6	(28 265)	-
- Plus/Moins values sur relocation	- Note 6	(2 024 636)	(3 745 032)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 6	646 196	519 409
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 6	17 373 763	16 557 025
Encaissements reçus des clients		456 506 282	452 921 099

NOTE 35 : Décaissements pour financement de contrats de leasing

		<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Fournisseurs de leasing en début de période	+ Note 15	77 523 710	68 235 197
- Fournisseurs de leasing en fin de période	- Note 15	(68 825 357)	(77 523 710)
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+ Note 6	337 574 244	300 494 288
- TVA sur Investissements	+	59 201 079	51 729 328
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+ Note 16	5 500	11 500
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	- Note 16	-	(5 500)
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>		<u>405 479 177</u>	<u>342 941 102</u>

NOTE 36 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 11	(92 512)	(47 903)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 11	105 394	92 512
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	- Note 11	(109 652)	(112 652)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+ Note 11	111 708	109 652
- Dépôts & cautionnements en début de période	- Note 11	(120 556)	(59 600)
- Dépôts & cautionnements en fin de période	+ Note 11	119 482	120 556
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 15	1 457 317	1 154 146
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 15	(1 905 750)	(1 457 317)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+ Note 16	1 648	2 558
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	- Note 16	(1 448)	(1 648)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 16	326 155	356 949
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 16	(422 445)	(326 155)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+ Note 16	650 000	-
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	- Note 16	(1 050 000)	(650 000)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 16	393 751	210 344
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 16	(260 863)	(393 751)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 16	655 928	361 850
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 16	(383 722)	(655 928)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 16	665 392	459 241
- C.N.S.S en fin de période	- Note 16	(626 131)	(665 392)
- CAVIS en début de période	+ Note 16	116 996	64 947
- CAVIS en fin de période	- Note 16	(98 403)	(116 996)
- Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période	+ Note 16	65 195	91 803
- Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période	- Note 16	(84 203)	(65 195)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 16	803 437	1 310 892
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 16	(788 456)	(803 437)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	803 439	460 100
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(558 350)	(465 441)
- TVA, payée sur biens et services	+	786 373	4 390 297
- Charges de personnel	+ Note 27	14 115 519	12 570 313
- Autres charges d'exploitation	+ Note 23,24 et 29	8 757 062	8 833 741
- Impôts et taxes	- Note 29	(669 282)	(644 306)
- Charges à répartir	+ Note 11	72 898	-
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		22 763 020	24 124 182

NOTE 37 : Intérêts payés

		<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+ Note 11	881 992	555 671
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en début de période	- Note 14	(63 359)	(131 048)
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en fin de période	+ Note 14	57 156	63 359
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+ Note 16	8 167	6 700
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	- Note 16	(20 972)	(8 167)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ Note 14	10 557 021	11 177 708
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- Note 14	(11 499 558)	(10 557 021)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+ Note 14	2 700 328	2 815 852
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	- Note 14	(3 090 615)	(2 700 328)
- Intérêts et charges assimilées	+ Note 22	44 525 049	39 693 256
- Différence de change sur emprunts	Note 14	5 487	54 779
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- Note 22	(734 623)	(744 618)
<u>Intérêts payés</u>		<u>43 326 072</u>	<u>40 226 144</u>

NOTE 38 : Impôts et taxes payés

		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+ Note 16	1 355 322	-
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	- Note 16	(3 214 326)	(1 355 322)
- Etat, contribution conjoncturelle en début de période	+ Note 16	-	-
- Etat, contribution conjoncturelle en fin de période	- Note 16	(617 057)	-
- Etat, contribution sociale de solidarité en début de période	+ Note 16	438 552	41 811
- Etat, contribution sociale de solidarité en fin de période	- Note 16	(768 528)	(438 552)
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés en début de période	- Note 11	(309 517)	(1 278 028)
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés en fin de période	+ Note 11	362 634	309 517
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ Note 16	296 256	203 610
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- Note 16	(613 679)	(296 256)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+ Note 16	8 478	10 655
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	- Note 16	(11 007)	(8 478)
- TVA payée		8 984 620	15 070 945
- Dettes fiscales en début de période	+ Note 16	1 298 023	2 596 045
- Dettes fiscales en fin de période	- Note 16	-	(1 298 023)
- Impôts et taxes	+ Note 29	669 282	644 306
- Contribution Conjoncturelle		617 057	-
- Contribution sociale de solidarité		768 528	438 552
- Impôts sur les bénéfices		6 156 609	3 350 244
		15 421 247	17 991 027
<u>Impôts et taxes payés</u>			

NOTE 39 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ Note 10	68 663	52 141
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 10	8 367 091	11 955 328
- Fournisseurs d'immobilisation en début de période	+ Note 15	172 115	178 733
- Fournisseurs d'immobilisation en fin de période	- Note 15	(88 158)	(172 115)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>8 519 711</u>	<u>12 014 087</u>

NOTE 40 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 10	3 831 306	3 021 261
- Mises en rebut d'immobilisations corporelles	+ Note 10	1 193	3 489
- Pertes suite à la mise en rebut d'immobilisations corporelles	- Note 32	(1 193)	(3 489)
- Moins value sur cessions d'immobilisations	Note 20 et 32	(259 960)	(172 387)
- Remboursement des assurances sur les épaves	+ Note 20	177 063	25 740
- Produits nets sur cessions d'immobilisations	Note 20 et 33	2 575 996	2 184 313
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>6 324 405</u>	<u>5 058 927</u>

NOTE 41 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

		<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Titres acquis au cours de l'exercice	+ Note 8	3 000 020	-
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>3 000 020</u>	<u>-</u>

NOTE 42 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières

		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+ Note 7	627 500	-
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	+ Note 25	65 565	-
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>693 065</u>	<u>-</u>

NOTE 43 : Dividendes et autres distributions

		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Dividendes	+ Note 18	3 300 000	2 200 000
- Encaissement de dividendes sur actions propres	- Note 18	(22 426)	(14 950)
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+ Note 16	1 222	63
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	- Note 16	(2 604)	(1 222)
- Prélèvements sur fonds social	+ Note 18	157 397	149 222
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>3 433 590</u>	<u>2 333 112</u>

NOTE 44 : Informations avec les entreprises associées**Engagement Leasing****Société Immobilière ECHARIFA**

En 2023, HL a mis en force un contrat au profit de la société « Immobilière ECHARIFA », dans laquelle elle détient directement 26,56 % du capital, pour un montant de 448 125 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ce contrat s'élève 28 141 dinars.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2023, à 245 519 dinars.

Certificats de dépôt**Société Immobilière ECHARIFA**

1- HL a réalisé, en 2022, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant de 500.000 DT, émis le 24 décembre 2022 et échéant le 23 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 2.854 DT.

2- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 4.000.000 DT, durant la période allant du 23 janvier 2023 au 20 septembre 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 29.777 DT.

NOTE 45 : Contrôle fiscal

Au cours de l'exercice 2022, la Société Hannibal Lease a fait l'objet d'une vérification fiscale ponctuelle portant sur l'impôt sur les sociétés et ce, au titre de l'exercice 2018.

Une notification des résultats de la vérification a été adressée à la société en Décembre 2022 et ayant pour effet de ramener le crédit d'impôt sur les sociétés de 488.692 DT à 324.578 DT.

Au cours de l'exercice 2023, Hannibal Lease a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2019 au 31 Décembre 2021.

Une notification des résultats de la vérification a été adressée à la société en juillet 2023 et ayant pour effet de ramener le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2021 de 1.168.279 DT à 662.766 DT et de lui réclamer un complément d'impôts et taxes de 697.741 DT dont 313.891 DT de pénalités.

La société a formulé, dans les délais, ses oppositions quant aux résultats de ces deux vérifications fiscales.

Le dénouement de ces deux vérifications a eu lieu sans recours juridictionnel en novembre 2023 et a eu pour effet de ramener le crédit d'impôt sur les sociétés de 1.168.279 DT à 950.039 DT et de réclamer un complément d'impôts et taxes de 221.754 DT.

NOTE 43 : Évènements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 27 Mars 2024. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

4.6.8. Rapport des Co-commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2023



F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Les jardins du lac
B.P n° 317 Publiposte rue lac Echkel
Les Berges du lac 1053 Tunis
Tél. 216 (71) 194 344 Fax 216 (71) 281 477
RC : B148992002 - MF : 810663 T/A/M/000
E-mail : tn-fmfbz@kpmg.com



**Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre**

Immeuble SAADI - Tour CD 2ème étage
Bureau n°7 et 8 - Menzah IV - 1082 Tunis
Tél : 71 755 035/ 71 755 024 - Fax : 71 753 062
RC : B245302009 - MF : 1883337 NAM 000
Mail : cabinet@deltaconsult.com.tn

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2023**

Messieurs les actionnaires du Groupe Hannibal Lease

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Hannibal Lease qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2023, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés, arrêtés par le conseil d'administration du 27 mars 2024, font apparaître un total du bilan de 674.396.843 DT, un bénéfice net de 13.065.086 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 13.952.723 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Dépréciation des créances

Risque identifié

En tant qu'établissement financier, la société Hannibal Lease est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2023, les créances s'élèvent à 586.461 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 42.470 KDT et les agios réservés ont atteint 3.607 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 4-3-2 des états financiers consolidés.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ; et
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 27 mars 2024.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les dirigeants sociaux ont l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des sociétés du groupe à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ; et
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés.

Tunis, le 4 Avril 2024

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU



DELTA CONSULT

Said MALLEK


DELTA CONSULT
Société d'Expertise Comptable
Inscrite au Tableau de l'OECT
MF 1083337/N/A/M/000
Tél: 36 36 49 22 - Fax: 36 36 49 23

4.6.9. Notes complémentaires relatives aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2023

1) Note portant sur les caractéristiques des contrats de location longue durée :

La location longue durée (LLD) est une formule de financement permettant à une personne ou à une entreprise de louer un bien, souvent un véhicule, sur une période prolongée (généralement entre 1 et 5 ans), moyennant un loyer mensuel. La quasi-totalité des risques et les avantages inhérents restent à la charge du loueur.

Pour les contrats de la location longue durée (LLD), le client peut inclure dans son contrat des prestations comme l'entretien du véhicule, les pneumatiques, le carburant, etc., et lisser leur coût tout au long de l'année.

Par contre, et contrairement aux contrats de leasing, la location longue durée (LLD) ne propose pas d'option d'achat en fin de contrat, même si le client a la possibilité d'acquérir le véhicule d'occasion qu'il a utilisé en Location Longue Durée (LLD).

2) Note portant sur les contrats de location simple concernant les biens loués par la société en tant que bailleur conformément aux dispositions du paragraphe 53 de la NC 41 relative aux contrats de location :

Hannibal Lease s'engage à fournir cette note lors de l'élaboration des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2024.

3) Note explicative à la note 11 « Autres actifs »

Ladite note mentionne la rubrique « Clients Amilcar LLD ». Or cette dernière devrait figurer parmi « les créances sur la clientèle, opérations de leasing ». Il est demandé de fournir une note portant les raisons de cette situation.

Cette remarque sera prise en compte lors de l'élaboration des états financiers relatifs à l'exercice 2024.

4) Note explicative à la note 16 « Autres passifs »

Ladite note mentionne la rubrique « Clients Amilcar LLD avances et acomptes ». Or cette dernière devrait figurer parmi « les dettes envers la clientèle ». Il est demandé de fournir une note portant les raisons de cette situation.

Cette remarque sera prise en compte lors de l'élaboration des états financiers relatifs à l'exercice 2024.

5) Note complémentaire à la note 43 « Evénements postérieurs à la clôture » :

Aucun évènement postérieur n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et jusqu'à la date d'aujourd'hui.

Etat de résultat consolidé défalqué par pôle d'activité :

	2023					2022				
	Location Financement	Location longue durée	location opérationnelle	Autres*	Total	Location Financement	Location longue durée	location opérationnelle	Autres*	Total
Intérêts et produits assimilés de leasing	76 780 921				76 780 921	71 167 855				71 167 855
Revenus des opérations de location longue durée		14 058 493			14 058 493		11 769 724			11 769 724
Revenus des opérations de location opérationnel			7 364 768		7 364 768			7 540 973		7 540 973
Intérêts et charges assimilés	- 42 643 438	- 1 605 603	- 276 008		- 44 525 049	- 38 318 695	- 1 056 671	- 317 890		- 39 693 256
Coût des opérations de location longue durée		- 8 239 153			- 8 239 153		- 6 982 791			- 6 982 791
Coût des opérations de location opérationnelle			- 814 356		- 814 356			- 1 394 874		- 1 394 874
Produits des placements	1 199 435	10 468	109 597		1 319 500	952 383	10 303	96 741		1 059 427
Autres produits d'exploitation	116 008	112 776	45 707		274 491	109 154	163 074	87 336		359 564
Charges de personnel	- 12 397 676	- 766 058	- 951 784		- 14 115 518	- 10 970 064	- 680 543	- 919 706		- 12 570 313
Dotations aux amortissements	- 1 317 266	- 62 076	- 1 915 693	- 14 669	- 3 309 703	- 1 366 784	- 61 008	- 1 972 946	- 51 185	- 3 451 923
Autres charges d'exploitation	- 4 221 213	- 514 017	- 773 542		- 5 508 772	- 4 118 543	- 467 815	- 720 118		- 5 306 476
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	- 1 463 665				- 1 463 665	- 9 690 388				- 9 690 388
Dotations nettes aux autres provisions	- 156 457	- 33 820	127 500		- 62 777	- 165 670	- 53 535	- 47 523		- 266 728
Autres pertes ordinaires	- 14 441	- 3 003	- 123 881		- 141 325	- 5 073	- 3 291	- 81 837		- 90 201
Autres gains ordinaires	157 530	3 647	43 382		204 559	210 649	3 602	136 300		350 551
Impôts sur les bénéfices	- 5 399 252	- 312 242	- 445 115		- 6 156 609	- 2 700 787	- 270 440	- 379 017		- 3 350 244
Contribution sociale de solidarité	- 617 057	- 62 448	- 89 023		- 768 528	- 308 661	- 54 088	- 75 803		- 438 552
Contribution conjoncturelle	- 617 057				- 617 057	-				-
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence				82 255	82 255				232 118	232 118
Part provenant aux intérêts minoritaires	-	- 14 289	- 1 283 100		- 1 297 389	-	- 11 908	- 1 254 985		- 1 266 893
Total	9 406 372	2 572 675	1 018 453	67 586	13 065 086	4 795 375	2 304 613	696 651	180 933	7 977 572

Indicateurs d'activités consolidés :

INDICATEURS	Location Financement		Location Longue durée		Location opérationnelle	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Montant des Mises en Force	341 110	301 510				
Encours Financiers	546 578	507 667				
Revenus Bruts de Leasing	362 854	359 140				
Revenus Nets de Leasing	77 934	72 318				
Produits Nets de Leasing	36 525	35 322				
Revenues des opérations de location longue durée			14 058	11 770		
Revenues des opérations de location opérationnelle					7 365	7 541
Total Charges d'exploitation	18 197	16 772	9 618	8 251	4 332	5 055
Ressources d'emprunts	439 217	408 407	27 881	22 266	2 750	4 698
Trésorerie Nette	12 676	16 948	682	295	595	2 133

Revenus Nets de Leasing : Intérêts sur créances de leasing

Produits Nets de Leasing : Revenus nets de leasing+Autres produits d'exploitation+ Produits des placements - Charges Financières

Les filiales d'Hannibal Lease n'arrêtent pas d'états financiers au 30/06/2024 et par conséquent on ne peut fournir des indicateurs d'activité consolidés par pôle d'activité.

4.7 Etats financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2024

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2024, ne s'accommodent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne les notes aux états financiers qui ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note portant sur la nature et le montant des éléments inhabituels de par leur nature, taille ou incidence, affectant les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou les flux de trésorerie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 09 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires.
- Une note portant sur la nature et les montants des changements d'estimation des montants présentés dans les précédents états financiers intermédiaires de l'exercice en cours ou des changements d'estimation dans les montants présentés dans les états financiers annuels précédents, si ces changements ont un effet significatif sur la période intermédiaire en cours.

La société s'engage, pour l'établissement de ses états financiers intermédiaires, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2025 et suivants.

4.7.1 Bilan individuel arrêté au 30/06/2024

En DT

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin 2024</u>	<u>2023</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
ACTIFS				
Liquidités et équivalents de liquidités	4	31 460 542	19 681 371	12 679 576
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	579 085 734	547 546 650	549 791 601
Portefeuille-titres de placement	6	13 267 006	5 000 483	14 792 875
Portefeuille d'investissement	7	21 650 116	18 650 104	18 650 104
Valeurs Immobilisées	8	20 267 596	21 468 427	21 197 954
Autres actifs	9	6 667 521	5 399 443	4 883 663
TOTAL DES ACTIFS		<u>672 398 514</u>	<u>617 746 477</u>	<u>621 995 773</u>
PASSIFS				
Concours bancaires	10	2 741	6 818	3 809
Dettes envers la clientèle	11	9 361 464	7 114 275	6 875 304
Emprunts et dettes rattachées	12	493 920 803	442 050 474	453 652 373
Fournisseurs et comptes rattachés	13	77 165 631	83 541 981	69 246 053
Autres passifs	14	8 193 933	9 080 713	10 687 612
TOTAL DES PASSIFS		<u>588 644 572</u>	<u>541 794 261</u>	<u>540 465 151</u>
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		55 000 000	55 000 000	55 000 000
Réserves		16 557 379	13 030 157	12 952 974
Actions propres		-	(404 890)	(404 890)
Résultats reportés		5 923 522	3 764 376	3 764 376
Résultat de la période		6 273 041	4 562 573	10 218 162
Total des capitaux propres	15	<u>83 753 942</u>	<u>75 952 216</u>	<u>81 530 622</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>672 398 514</u>	<u>617 746 477</u>	<u>621 995 773</u>

4.7.2 Etat des engagements hors bilan arrêté au 30/06/2024

En DT

	30 juin		31 Décembre
	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2023</u>
ENGAGEMENTS DONNES	167 568 522	145 457 523	123 146 093
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	63 735 363	58 119 055	26 850 055
Garanties Réelles	8 000 000	8 000 000	8 000 000
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	92 259 282	75 764 591	84 722 162
Engagements sur titres	3 573 877	3 573 877	3 573 877
ENGAGEMENTS RECUS	627 006 581	528 090 311	611 315 953
Cautions Reçues	434 430 452	411 624 272	494 504 827
Avals reçus	64 423 079	-	-
Garanties Reçues	6 291 188	970 000	970 000
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	121 861 861	115 496 039	115 841 126
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	97 140 000	32 812 376	11 200 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	97 100 000	32 445 470	11 000 000
Effets escomptés sur la clientèle	40 000	366 906	200 000

4.7.3 Etat de résultat arrêté au 30/06/2024

En DT

			30 Juin	31 Décembre
	<u>Notes</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2023</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	40 859 789	37 509 903	77 993 868
Intérêts et charges assimilées	17	(21 961 560)	(20 593 230)	(42 730 404)
Produits des placements	18	561 321	965 735	1 205 685
Autres produits d'exploitation	19	53 166	75 484	11 6 008
Produits nets		<u>19 512 716</u>	<u>17 957 892</u>	<u>36 525 157</u>
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	20	6 511 977	6 002 100	12 397 676
Dotations aux amortissements et aux résorptions	21	681 244	643 343	1 317 266
Autres charges d'exploitation	22	2 502 024	2 217 823	4 481 654
Total des charges d'exploitation		<u>9 695 246</u>	<u>8 863 266</u>	<u>18 196 596</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>9 817 470</u>	<u>9 094 626</u>	<u>18 328 561</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	23	(212 883)	2 326 525	1 1463 665
Dotations nettes aux autres provisions	24	326 753	74 315	156 457
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>9 703 600</u>	<u>6 693 785</u>	<u>16 708 439</u>
Autres pertes ordinaires	25	(2 253)	(11 228)	(14 441)
Autres gains ordinaires	26	43 724	58 264	157 530
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>9 745 071</u>	<u>6 740 821</u>	<u>16 851 528</u>
Impôts sur les bénéfices	27	(2 826 071)	(1 954 838)	(5 399 252)
Contribution sociale de solidarité		(322 979)	(223 410)	(617 057)
RESULTAT des activités ordinaires après impôts		<u>6 596 021</u>	<u>4 562 573</u>	<u>10 835 219</u>
Contribution conjoncturelle		(322 979)	-	(617 057)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>6 273 041</u>	<u>4 562 573</u>	<u>10 218 162</u>
Résultat par action		0,574	0,418	0,935

4.7.4 Etat de flux de trésorerie arrêté au 30/06/2024

En DT

		30 Juin	31 Décembre
	<u>Notes</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	28	223 515 019	218 612 654
Décaissements pour financement de contrats de leasing	29	(196 129 512)	(217 688 545)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	30	(9 937 643)	(9 016 076)
Intérêts payés	31	(26 030 192)	(23 756 027)
Impôts et taxes payés	32	(11 704 649)	(2 911 844)
Autres flux liés à l'exploitation	37	1 944 558	24 635 202
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>(18 342 239)</u>	<u>(10 124 636)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	(197 038)	(164 027)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	34	290 452	159 950
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	35	(3 000 012)	(6 880 863)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations Financières		-	565 709
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>(2 906 598)</u>	<u>(6 319 231)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Décaissement suite au rachat d'actions propres	15	407 169	-
Dividendes et autres distributions	36	(4 455 136)	(3 356 407)
Encaissements provenant des emprunts	12	204 150 000	180 858 832
Remboursements d'emprunts	12	(160 071 162)	(157 439 083)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>40 030 871</u>	<u>20 063 342</u>
Variation de trésorerie		<u>18 782 034</u>	<u>3 619 475</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4 & 10	12 675 767	16 055 078
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 & 10	31 457 801	19 674 553

4.7.5 Schéma des Soldes Intermédiaires de Gestion comparés au 30/06/2024

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION (exprimé en dinars)

PRODUITS				CHARGES				SOLDES			
	30 Juin		Décembre		30 Juin		Décembre		30 Juin		Décembre
	2024	2023	2023		2024	2023	2023		2024	2023	2023
Intérêts de leasing	39 680 604	36 133 217	74 207 140	Intérêts et charges assimilés	21 961 560	20 593 230	42 730 404				
Intérêts de retard	832 567	1 256 435	2 286 678								
Variation des produits réservés	(533 026)	(769 194)	(334 671)								
Produits accessoires	879 644	889 446	1 774 721								
Autres produits d'exploitation	53 166	75 484	116 008								
<u>Intérêts et produits assimilés de leasing</u>	<u>40 912 955</u>	<u>37 585 387</u>	<u>78 049 876</u>	<u>Total des intérêts et charges assimilés</u>	<u>21 961 560</u>	<u>20 593 230</u>	<u>42 730 404</u>	<u>Marque commerciale (PNB)</u>	<u>18 951 395</u>	<u>16 992 156</u>	<u>35 319 472</u>
Marge commerciale (PNB)	18 951 395	16 992 156	35 319 472	Autres charges d'exploitation	2 203 709	1 938 881	3 948 331				
<u>Sous total</u>	<u>18 951 395</u>	<u>16 992 156</u>	<u>35 319 472</u>		<u>2 203 709</u>	<u>1 938 881</u>	<u>3 948 331</u>	<u>Valeur Ajoutée brute</u>	<u>16 747 686</u>	<u>15 053 275</u>	<u>31 371 141</u>
Valeur Ajoutée brute	16 747 686	15 053 275	31 371 141	Impôts et taxes	298 315	278 942	533 324				
Produits des placements	561 321	965 735	1 205 685	Charges de personnel	6 511 977	6 002 100	12 397 676				
<u>Sous total</u>	<u>17 309 007</u>	<u>16 019 010</u>	<u>32 576 826</u>	<u>Sous total</u>	<u>6 810 292</u>	<u>6 281 042</u>	<u>12 931 000</u>	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	<u>10 498 715</u>	<u>9 737 969</u>	<u>19 645 826</u>
Excédent brut d'exploitation	10 498 715	9 737 969	19 645 826	Dotations aux amortissements et aux résorption	681 244	643 343	1 317 266				
Reprises sur agios & provisions :				Dotations aux provisions :							
- Suite au recouvrement des créances	3 691 858	4 615 842	8 141 048	- Pour dépréciation des créances	3 342 621	5 646 459	7 965 733				
- Sur les actions cotées	85 708	33 502	9 906	- Pour dépréciation des titres	40 947	7 817	55 037				
- Pour divers risques et charges	-	-	439 994	- Collectives	272 591	1 170 000	1 203 988				
- Pour dépréciation des autres actifs	120	-	-	- Pour risques et charges	200 000	100 000	100 000				
- Suite à la radiation de créances	-	-	6 356 239	-Des autres actifs	-	-	11 326				
- Encaissement sur créances radiées	146 243	43 000	19 859	-Des immobilisations incorporelles	171 635	-	-				
				Redressement fiscal	-	-	439 994				
Autres produits ordinaires	43 724	58 264	157 530	Créances Abandonnées	10 007	168 908	454 852				
<u>Sous total</u>	<u>14 466 369</u>	<u>14 488 576</u>	<u>34 770 402</u>	Créances radiées	-	-	6 356 239				
Résultat des activités ordinaires	6 596 021	4 562 573	10 835 219	Autres pertes ordinaires	2 253	11 228	14 440				
<u>Sous total</u>	<u>6 596 021</u>	<u>4 562 573</u>	<u>10 835 219</u>	Impôts sur les bénéfices	2 826 071	1 954 838	5 399 252				
				Contribution sociale de solidarité	322 979	223 410	617 057				
				<u>Sous total</u>	<u>7 870 348</u>	<u>9 926 003</u>	<u>23 935 183</u>	<u>Résultat des activités ordinaires</u>	<u>6 596 021</u>	<u>4 562 573</u>	<u>10 835 219</u>
				Contribution conjoncturelle	322 979	-	617 057				
				<u>Sous total</u>	<u>322 979</u>	<u>-</u>	<u>617 057</u>	<u>Résultat net</u>	<u>6 273 041</u>	<u>4 562 573</u>	<u>10 218 162</u>

4.7.6 Notes aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/ 2024

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

1-1 Présentation générale

La société Hannibal Lease est une société anonyme de droit tunisien constituée le 30 Juillet 2001 avec un capital initial de 5.000.000 Dinars divisé en 500.000 actions de 10 Dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2005 a décidé de réduire le capital d'un montant de 168.750 Dinars, correspondant à la partie non libérée à cette date, et ce pour le ramener de 5.000.000 Dinars à 4.831.250 Dinars, par l'annulation de 16.875 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 10.000.000 Dinars par l'émission et la création de 516.875 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, souscrites en numéraire et libérées à concurrence de 61,30 % lors de la souscription. Le reliquat a été libéré au cours du 2ème semestre 2007.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 24 juin 2008 a décidé de porter le capital de 10.000.000 Dinars à 20.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 d'actions nouvelles, au prix de 11 Dinars, correspondant à la valeur nominale de 10 Dinars, majoré d'une prime d'émission de 1 Dinar par action.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de 10 Dinars à 5 Dinars et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2013, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des valeurs mobilières et d'augmenter le capital social de la société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 8.700.000 dinars en numéraire pour le porter de 20.000.000 dinars à 28.700.000 dinars par l'émission de 1.740.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune.

Le prix d'émission a été fixé à 9,500 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription, avec jouissance à compter du 1er janvier 2013.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 17 mai 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 11.480.000 dinars pour le porter de 28.700.000 dinars à 40.180.000 dinars et ce, simultanément, de la manière suivante :

- Par apport en numéraire pour un montant de 13.776.000 dinars par la création de 1.722.000 actions nouvelles à émettre au prix de 8 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 3 dinars de prime d'émission (3 actions nouvelles pour 10 actions anciennes). Les nouvelles actions sont à souscrire en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription. Elles porteront jouissance à compter du 1er Janvier 2017.

- Par incorporation de réserves pour un montant de 2.870.000 dinars (1 action gratuite pour 10 actions anciennes) portant jouissance au 1er janvier 2017.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire réunie le 16 juin 2020 a décidé de procéder à des opérations d'augmentation et de réduction du capital de la société pour le porter de 40.180.000 dinars à 55.000.000 dinars et ce, simultanément, de la manière suivante :

- Augmentation du capital social d'une somme de 14.866.600 dinars par incorporation de réserves prélevées sur les comptes « Primes d'émissions » et « Résultats reportés » pour respectivement 13.996.000 dinars et 870.600 dinars. Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 14.866.600 dinars à la création et à la libération intégrale de 2.973.320 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.036.000 actions, à raison de 37 actions nouvelles pour 100 actions anciennes. Au terme de cette augmentation, le capital d'Hannibal Lease est porté à 55.046.600 dinars divisé en 11.009.320 actions de 5 dinars chacune. Elles portent jouissance à compter du 1er janvier 2020.

- Réduction de capital social d'un montant de 46.600 dinars par l'annulation de 9.320 actions rachetées conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117. Au terme de cette réduction, le capital d'Hannibal Lease est ramené à 55.000.000 dinars divisé en 11.000.000 actions de 5 dinars chacune.

Ainsi, le capital social s'élève au 30 juin 2024, à 55.000.000 dinars composé de 11.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Toutefois et en vertu des dispositions de la loi n° 2010-29 du 7 juin 2010 relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la bourse, la société a bénéficié de la réduction du taux d'imposition de 35% à 20% pendant une période de cinq ans à partir de l'année d'admission.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, Hannibal Lease est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007 ; et
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

Hannibal Lease est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés

Note 2. Référentiel comptable

Les états financiers d'Hannibal Lease, arrêtés au 30 juin 2024, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire 2018-06 du 5 juin 2018.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par Hannibal Lease et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Au cours du premier semestre 2024, la structure du capital d'Hannibal Lease a connu un changement avec l'entrée dans le capital de SANAD FUND FOR MSME à hauteur de 15,6% jusqu'au 30 juin 2024.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

En vertu de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a) la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b) la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de Hannibal Lease :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Hannibal Lease vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,

- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Pour certains contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement ou de récupération.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2024-01 du 19 janvier 2024, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie adoptée par Hannibal Lease se présente comme suit :

1. Le regroupement des engagements classés A et B1 par secteur d'activité :

- a- Agences de location de voitures ;
- b- Agences de voyage ;
- c- Agriculture ;
- d- Autres industries ;
- e- Autres Services ;
- f- BTP ;
- g- Commerce ;
- h- Industries Agroalimentaires ;
- i- Industries mécaniques et électriques ;
- j- Industries pharmaceutiques ;
- k- Oléifacteurs ;
- l- Promotion immobilière ;
- m- Santé ;
- n- Télécom et TIC ;
- o- Tourisme.

La Bien que la circulaire 2024-01 a préconisé la fusion de certains secteurs d'activités, HL a jugé opportun de les dissocier pour le calcul des taux de migration et des taux de provisionnement, à l'instar des années précédentes et ce, afin d'assurer une répartition plus homogène du portefeuille. Cette segmentation retrace l'importance du concours en financement leasing de ces sous-secteurs d'activité ainsi que de leur historique de migration et de provisionnement.

2. La détermination pour chaque groupe de créances i, d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2016 à 2023 TMMgi (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2024-01) selon la formule suivante :

$$TMgi(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMMgi = \sum_{N=1}^n TMgi(N)/n$$

Avec :

- TMgi (N) : Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i.
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année (N-1) du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N).
- Les TMgi (N) doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.

3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration historiques du groupe de contreparties « gi » sont majorés par les taux « Δ_{gi} » suivants :

Groupe de contreparties	Δ_{gi}
Agence de location de voitures	3,75%
Agences de voyage	7,50%
Agriculture	6,50%
Autres industries	3,50%
Autres services	3,75%
BTP	6,00%
Commerce	3,00%
Industries agroalimentaires	2,25%
Industries mécaniques et électriques	2,75%
Industries pharmaceutiques	0,25%
Oléifacteurs	2,25%
Promotion immobilière	6,50%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	0,75%
Tourisme	7,50%

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. La période retenue étant 2016-2023 (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2024-01) :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des provisions sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) / n$$

Avec:

- TP_{gi}(N) : Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPM_{gi}

Il est à noter que les TP_{gi} historiques ont été ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais. En effet, les biais sont constitués essentiellement par des relations ayant un comportement exceptionnel au cours de cette année ou un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

Par référence aux taux de provisionnement moyen « TPM_{gi} » observés durant la période retenue (2016-2023), HL a retenu des taux de provisionnement désignés « TPR_{gi} » inférieurs aux taux de provisionnement standards édictés au niveau de l'annexe III de la circulaire n°2024-01.

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi.

Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : $\sum_{i=1}^n PC_{gi}$

Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêt des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Les intérêts des contrats de location-financement, correspondant aux marges financières brutes, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Ils sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

- Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

- Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

- Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage.

Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par Hannibal Lease d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	4,0% & 5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0%
- Autres matériels	10,0%

3-3-7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangères, dans les comptes de résultat de l'exercice.

3-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur

3-3-9 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte

3-3-10 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

NOTE 4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
- Banques	31 455 197	19 675 101	12 679 568
- Caisses	5 344	6 271	8
Total	31 460 542	19 681 371	12 679 576

NOTE 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
Créances sur contrats mis en force	615 846 976	594 663 084	588 581 399
Encours financiers	567 877 585	545 698 880	546 578 089
Impayés	48 779 028	52 514 823	44 785 543
Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnés	1 169 276	259 111	622 318
Intérêts échus différés	(3 047 598)	(3 854 823)	(3 700 559)
Valeurs à l'encaissement	1 068 686	45 093	296 008
Créances sur contrats en instance de mise en force	9 772 422	6 923 558	7 287 486
Total brut des créances leasing	625 619 398	601 586 641	595 868 886
A déduire couverture			
Provisions pour dépréciation des encours	(6 351 647)	(9 663 236)	(7 681 203)
Provisions pour dépréciation des impayés	(28 096 842)	(32 276 470)	(27 116 523)
Provisions collectives	(7 705 937)	(7 399 358)	(7 433 346)
Provisions additionnelles	(239 415)	(239 415)	(239 415)
Produits réservés	(4 139 823)	(4 461 512)	(3 606 797)
Total net des créances leasing	579 085 734	547 546 650	549 791 601

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2023	553 865 575
Addition de la période	
- Investissements	175 280 804
- Relocations	7 246 967
- Consolidations	242
Retraits de la période	
- Remboursement du capital	(143 601 188)
- Relocations	(6 457 211)
- Cessions à la valeur résiduelle	(207 177)
- Cessions anticipées	(8 478 006)
Solde au 30 juin 2024	577 650 006

L'analyse des contrats actifs par maturité se présente comme suit :

		30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
- Créance à plus de cinq ans		1 219 744	2 685 097	1 831 528
- Créance à plus d'un an et moins de cinq ans		389 330 537	374 286 636	373 433 708
- Créance à moins d'un an		286 277 965	269 304 935	273 589 525
Paiement minimaux sur contrats actifs	(1)	676 828 245	646 276 668	648 854 760
- Revenus à plus de cinq ans		41 276	270 145	131 807
- Revenus à plus d'un an et moins de cinq ans		58 474 680	57 017 423	55 701 135
- Revenus à moins d'un an		63 345 905	58 208 471	60 008 184
Total des produits financiers non acquis	(2)	121 861 861	115 496 039	115 841 126
- Valeurs résiduelles	(3)	7 010 931	7 016 706	6 997 854
- Contrats suspendus	(4)	5 900 270	7 901 545	6 566 601
- Contrats en cours	(5)	9 772 422	6 923 558	7 287 486
Encours financiers des contrats de leasing	(6)=(1)-(2)+(3)+(4)+(5)	577 650 006	552 622 438	553 865 575

Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	482 441 623	61 706 185	6 932 826	530 047	16 266 905	567 877 585
Impayés	2 181 748	7 984 695	2 955 706	740 473	34 916 406	48 779 028
Contrats en instance de mise en force	9 772 422	-	-	-	-	9 772 422
CREANCES LEASING	494 395 792	69 690 880	9 888 532	1 270 520	51 183 311	626 429 035
Avances reçues (*)	(8 789 612)	(4 849)	(20)	-	(560 983)	(9 355 464)
ENCOURS GLOBAL	485 606 180	69 686 031	9 888 512	1 270 520	50 622 328	617 073 571
ENGAGEMENTS HORS BILAN	62 119 225	1 616 138	-	-	-	63 735 363
TOTAL ENGAGEMENTS	547 725 405	71 302 170	9 888 512	1 270 520	50 622 328	680 808 934
Produits réservés	-	-	(410 121)	(61 652)	(3 668 049)	(4 139 823)
Provisions sur encours financiers	-	-	(925)	(8 087)	(6 342 635)	(6 351 647)
Provisions sur impayés	-	-	(87 756)	(379 423)	(27 629 663)	(28 096 842)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(239 415)	(239 415)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(498 803)	(449 161)	(37 879 762)	(38 827 726)
ENGAGEMENTS NETS	547 725 405	71 302 170	9 389 709	821 358	12 742 566	641 981 207
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			1,45%	0,19%	7,44%	
				9,07%		
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2023			8,58%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 30 juin 2023			10,34%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			5,04%	35,35%	74,83%	
				62,85%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2023			72,84%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 30 juin 2023			68,77%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
- Actions cotées	2 119 892	1 458 053	1 458 056
- Certificats de dépôts	11 000 000	3 000 000	13 500 000
- Titres SICAV	306 642	675 904	39 109
<u>Total brut</u>	<u>13 426 534</u>	<u>5 133 957</u>	<u>14 997 165</u>
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	(159 528)	(133 475)	(204 290)
<u>Total net</u>	<u>13 267 006</u>	<u>5 000 483</u>	<u>14 792 875</u>

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'action Participation HL	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Total	Valeur du marché	Provision	pourcentage de détention
CARTHAGE CEMENT	79 312	1,000	2,893	229 414	1,920	(77 135)	0,046%
DA SAH	102	-	0,278	28	-	-	-
TUNIS RE	13 050	5,000	9,518	124 204	7,300	(28 939)	0,087%
Délice Holding	79 559	10,000	12,894	1 025 833	13,230	-	0,145%
ARTES	6 500	5,000	7,647	49 705	6,650	(6 480)	0,033%
ASSURANCE MAGHREBIA	2 535	10,000	55,500	140 693	48,000	(19 013)	0,056%
ASSURANCES MAGHREBIA VIE	41 121	1,000	6,080	250 016	5,400	(27 962)	0,164%
ATB	100 000	3,000	3,000	300 000	3,250	-	0,078%
Total				2 119 892		(159 528)	

Les titre SICAV se présentent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez HL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative	Total
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	2 079	147,092	147,495	306 642
Total				306 642

7 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
- Titres de participation	17 142 848	17 142 848	17 142 848
- Titres immobilisés	8 081 144	5 081 132	5 081 132
<u>Montant brut</u>	<u>25 223 993</u>	<u>22 223 981</u>	<u>22 223 981</u>
A déduire :			
- Versements restant à effectuer sur titres	(3 573 877)	(3 573 877)	(3 573 877)
<u>Montant net</u>	<u>21 650 116</u>	<u>18 650 104</u>	<u>18 650 104</u>

Les titres de participation s'analysent au 30 juin 2024 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>% détention</u>	<u>Nombre d'actions ou parts sociales</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Date de souscription</u>
- Société Amilcar LLD	99,16%	12 395	100	1 239 500	2 014
- Société immobilière ECHARIFA	26,56%	23 104	100	2 200 000 (*)	2010-2012
- Société NIDA	45,99%	11 382 653	1	13 703 348 (**)	2010-2013-2014- 2016-2022-2023
<u>Total</u>				<u>17 142 848</u>	

(*) L'acquisition des 22.000 actions de la société immobilière ECHARIFA a été réalisée au prix de 100 dinars par action. Par ailleurs, cette dernière a réalisé une augmentation de capital par incorporation des réserves, la part de Hannibal Lease est de 1.104 actions gratuites.

(**) L'acquisition des 5.443.986 actions de la société NIDA SA a été réalisée à raison de 2.606.011 actions au prix de 1 dinar par action, 1.333.331 actions au prix de 1.6 dinars par action, 754.644 actions au prix de 2 dinars par action et 750.000 actions au prix de 1.680 dinar l'action. Par ailleurs, cette dernière a réalisé une augmentation de capital par incorporation des réserves, la part de Hannibal Lease est de 1.173.498 actions gratuites, Ensuite une augmentation de capital en numéraire dans laquelle Hannibal Lease a souscrit à 4.765.169 actions à titre réductible et irrédutable.

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<u>Solde au 31 Décembre 2023</u>	5 081 132	5 081 132	-
Additions de la période			
- FCPR Relance+	500 000	500 000	-
- Fonds d'amorçage "CAPITAL'ACT SEED FUND"	1 500 012	1 500 012	-
- Fonds d'amorçage " Health Tech Fund "	1 000 000	1 000 000	-
<u>Solde au 30 Juin 2024</u>	<u>8 081 144</u>	<u>8 081 144</u>	-

Les titres immobilisés s'analysent au 30 juin 2024 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>% détention</u>	<u>Nombre d'actions ou parts sociales</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût unitaire d'acquisition</u>	<u>Montant Total</u>	<u>Date de souscription</u>
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100,000	102,889	11 112	2005-2008
- FCPR TANMYA	1,72%	500	1 000,000	1 000,000	500 000	2023
- Les sables du centre	16,67%	500	100,000	100,000	50 000	2005
- FCPR Relance+	1,82%	500	1 000,000	1 000,000	500 000	2024
- Fonds d'amorçage " Health Tech Fund "	34,06%	10 000	100,000	100,000	1 000 000	2024
- Fonds d'amorçage "CAPITAL'ACT SEED FUND"	43,32%	59 216	100,000	101,325	6 000 032	2019-2023-2024
<u>Total</u>					<u>8 081 144</u>	

Note 8 : Valeurs immobilisées

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 30 JUIN 2024
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements						Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions et régularisations	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Transfert	Cessions	Mise en rebut	Fin de période		
Logiciels	33,3%	517 984	32 000	-	-	-	549 984	444 727	23 161	-	-	-	467 888	-	82 096
Logiciels en cours		34 293	-	-	-	-	34 293	-	-	-	-	-	-	-	34 293
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		708 341	84 699	-	-	-	793 040	-	-	-	-	-	-	171 635	621 404
Total des immobilisations incorporelles		1 260 618	116 699	-	-	-	1 377 317	444 727	23 161	-	-	-	467 888	-	737 793
Terrain	-	5 670 140	-	-	-	-	5 670 140	-	-	-	-	-	-	-	5 670 140
Terrain hors exploitation	-	250 000	-	-	-	-	250 000	-	-	-	-	-	-	250 000	-
Immeubles	4% & 5%	13 580 282	3 872	240 861	-	-	13 825 015	2 947 279	300 641	-	-	-	3 247 920	-	10 577 095
Matériel de transport	20,0%	1 463 513	-	-	(42 000)	-	1 421 513	743 919	133 191	-	(24 821)	-	852 289	-	569 224
Equipements de bureau	10,0%	1 244 976	14 470	-	(1 902)	(4 846)	1 252 698	783 679	34 728	(2 174)	(1 831)	(4 383)	810 019	-	442 678
Matériel informatique	33,3%	715 745	29 276	-	-	-	745 021	622 957	31 221	1 620	-	-	655 798	-	89 223
Installations générales	10,0%	3 454 950	32 721	-	-	-	3 487 671	1 189 140	155 448	554	-	-	1 345 141	-	2 142 530
Autres matériels	10,0%	99 117	-	-	-	-	99 117	59 750	2 855	-	-	-	62 605	-	36 512
Immobilisations en cours		147 306	-	(147 306)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		352 758	-	(93 555)	(256 802)	-	2 401	-	-	-	-	-	-	-	2 401
Total des immobilisations corporelles		26 978 787	80 339	-	(300 704)	(4 846)	26 753 576	6 346 724	658 083	-	(26 652)	(4 383)	6 973 772	250 000	19 529 804
TOTAUX		28 239 405	197 038	-	(300 704)	(4 846)	28 130 892	6 791 451	681 244	-	(26 652)	(4 383)	7 441 660	421 635	20 267 596

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
- Charges reportées	1 885 626	1 667 041	1 535 927
- Dépôts et cautionnements versés	61 292	62 522	61 292
- Fournisseurs, avances et acomptes	102 208	100 152	102 208
- Prêts au personnel	2 239 984	2 061 801	2 014 511
- Personnel, avances et acomptes	150 820	139 667	100 644
- Etat, crédit de TVA	344 138	-	-
- Etat, compte d'attente TVA	1 426 031	1 130 901	1 084 437
- Produits à recevoir des tiers	70 988	72 643	46 777
- Débiteurs divers	338 877	127 651	46 097
- Charges constatées d'avances	258 851	237 151	103 185
Total brut	6 878 815	5 599 531	5 095 077
A déduire :			
- Provisions	(211 294)	(200 089)	(211 414)
Montant net	6 667 521	5 399 443	4 883 663

Les charges reportées s'analysent comme suit :

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'augmentation de capital	33%	675 567	-	675 567	675 567	-	675 567	-
Charges à répartir	33%	441 177	97 875	539 052	368 279	-	368 279	170 773
Frais d'émission des emprunts		9 964 999	605 115	10 570 114	8 501 970	353 292	8 855 261	1 714 853
TOTAUX		11 081 743	702 990	11 784 733	9 545 816	353 292	9 899 108	1 885 626

Les charges reportées englobent les frais d'augmentation de capital, les frais d'émissions des emprunts ainsi que les charges à répartir.

Les frais d'augmentation de capital ainsi que les charges à répartir sont résorbés selon le mode linéaire.

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élevant à D : 353.292 figure parmi les charges financières.

NOTE 10 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit :

	30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
Banques, découverts	2 741	6 818	3 809
<u>Total</u>	<u>2 741</u>	<u>6 818</u>	<u>3 809</u>

NOTE 11 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
- Avances et acomptes reçus des clients	9 355 464	7 108 275	6 869 304
- Dépôts et cautionnements reçus	6 000	6 000	6 000
<u>Total</u>	<u>9 361 464</u>	<u>7 114 275</u>	<u>6 875 304</u>

NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
- Banques locales	236 641 926	181 451 032	199 120 263
- Banques étrangères	64 423 080	50 128 605	65 819 905
- Emprunts obligataires	174 230 840	188 248 680	167 776 840
- Certificats de dépôt	8 000 000	12 000 000	6 500 000
<u>Total emprunts</u>	<u>483 295 846</u>	<u>431 828 316</u>	<u>439 217 008</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	2 105 158	1 479 614	2 189 179
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	973 496	862 289	803 784
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	7 630 611	7 953 573	11 499 558
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(84 307)	(73 318)	(57 156)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>10 624 958</u>	<u>10 222 158</u>	<u>14 435 365</u>
<u>Total</u>	<u>493 920 803</u>	<u>442 050 474</u>	<u>453 652 373</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 30 JUIN 2024
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>CERTIFICAT DE DEPOT</u>								
Certificats de dépôt	8 000 000	Remboursement après 10 ,20 ,30, 60,70, 90 ,180 ou 240 jours de la date de souscription de chaque certificat	6 500 000	37 000 000	(35 500 000)	8 000 000	-	8 000 000
<u>Total des certificats de dépôts</u>			6 500 000	37 000 000	(35 500 000)	8 000 000	-	8 000 000
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
HL 2017/1	20 000 000	Annuellement (2018-2024)	3 000 000	-	(3 000 000)	-	-	-
HL 2017/2	25 000 000	Annuellement (2018-2024)	3 310 840	-	-	3 310 840	-	3 310 840
HL 2017/3	40 000 000	Annuellement (2019-2025)	11 412 000	-	(5 706 000)	5 706 000	-	5 706 000
HL 2018 SUB	20 000 000	Annuellement (2019-2025)	2 780 000	-	(1 390 000)	1 390 000	-	1 390 000
HL 2018/2	15 500 000	Annuellement (2020-2026)	7 024 000	-	(3 100 000)	3 924 000	1 962 000	1 962 000
HL 2020/1	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	6 000 000	-	-	6 000 000	3 000 000	3 000 000
HL 2020/2	40 000 000	Annuellement (2021-2025)	16 000 000	-	-	16 000 000	8 000 000	8 000 000
HL 2020/3	30 000 000	Annuellement (2022-2026)	18 000 000	-	(6 000 000)	12 000 000	6 000 000	6 000 000
HL 2021 SUB	15 000 000	Annuellement (2022-2028)	10 200 000	-	(3 000 000)	7 200 000	4 200 000	3 000 000
HL 2022/1	30 000 000	Annuellement (2023-2029)	26 650 000	-	(3 350 000)	23 300 000	17 300 000	6 000 000
HL 2022 SUB	10 500 000	Annuellement (2023-2027)	8 400 000	-	-	8 400 000	6 300 000	2 100 000
HL 2023/1	40 000 000	Annuellement (2024-2028)	40 000 000	-	(8 000 000)	32 000 000	24 000 000	8 000 000
HL 2023 SUB	15 000 000	Annuellement (2024-2028)	15 000 000	-	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
HL 2024/1	40 000 000	Annuellement (2025-2029)	-	40 000 000	-	40 000 000	32 000 000	8 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			167 776 840	40 000 000	(33 546 000)	174 230 840	114 762 000	59 468 840
<u>CREDITS BANCAIRES ETRANGERS</u>								
BAD 5,996 (2013-2023)	5 996 434	Semestriellement (2016-2022)	71 428	-	(71 428)	-	-	-
BIRD 12 MDT (2015)	12 000 000	Semestriellement (2019-2026)	5 333 333	-	(666 667)	4 666 666	3 333 333	1 333 333
BIRD 8 MDT (2016)	8 000 000	Semestriellement (2019-2028)	4 000 001	-	(444 444)	3 555 556	2 666 668	888 888
BAD 3 MDT (2016-2025)	3 000 000	Semestriellement (2019-2027)	857 144	-	(214 286)	642 858	214 287	428 572
KFW 12 MEUR (2021)	38 469 874	Semestriellement (2024-2030)	38 469 874	-	-	38 469 874	32 551 432	5 918 442
KFW 5.060 MEUR (2023)	17 088 126	Semestriellement (2024-2030)	17 088 126	-	-	17 088 126	14 459 184	2 628 942
<u>Total des crédits des banques étrangères</u>			65 819 905	-	(1 396 825)	64 423 080	53 224 903	11 198 177

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursement s de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
CREDITS BANCAIRES LOCAUX								
BH 4 MDT (2018-1)	4 000 000	Trimestriellement (2019-2025)	1 205 615	-	(384 339)	821 276	-	821 276
BH 4 MDT (2018-2)	4 000 000	Trimestriellement (2019-2025)	1 208 215	-	(384 955)	823 260	-	823 260
BT 3MDT (2018)	3 000 000	Trimestriellement (2018-2027)	1 083 332	-	(166 667)	916 665	583 331	333 334
AMEN 7MDT (2019)	7 000 000	Trimestriellement (2020-2024)	1 725 999	-	(839 413)	886 586	-	886 586
STB 5MDT (2020-1)	5 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	1 250 000	-	(500 000)	750 000	-	750 000
STB 5MDT (2020-2)	5 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	1 500 000	-	(500 000)	1 000 000	-	1 000 000
BARAKA 42,5 MDT (2020)	42 500 000	Mensuellement (2021-2025)	13 316 051	-	(5 958 793)	7 357 258	-	7 357 258
BIAT 40 MDT (2020)	40 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	14 000 000	-	(4 000 000)	10 000 000	2 000 000	8 000 000
BIAT 0,930 MDT (2020)	930 000	Trimestriellement (2020-2025)	325 500	-	(93 000)	232 500	46 500	186 000
BIAT 2,6 MDT (2020)	2 600 000	Trimestriellement (2020-2025)	910 000	-	(260 000)	650 000	130 000	520 000
BIAT 0,361 MDT(2020)	361 000	Trimestriellement (2021-2025)	133 000	-	(38 000)	95 000	19 000	76 000
BIAT 0,885 MDT (2020)	885 000	Trimestriellement (2021-2025)	315 000	-	(90 000)	225 000	45 000	180 000
BIAT 1,250 MDT (2020)	1 250 000	Trimestriellement (2021-2025)	460 526	-	(131 579)	328 947	65 789	263 158
BIAT 0,750 MDT (2020)	750 000	Trimestriellement (2021-2025)	276 316	-	(78 947)	197 369	39 474	157 895
BIAT 3,254 MDT (2020)	3 254 000	Trimestriellement (2021-2025)	1 198 842	-	(342 526)	856 316	171 263	685 053
Amen 10 MDT (2021)	10 000 000	Mensuellement (2022-2026)	6 564 786	-	(968 125)	5 596 661	3 517 560	2 079 101
BIAT 25MDT (2021)	25 000 000	Mensuellement (2022-2026)	15 000 000	-	(2 500 000)	12 500 000	7 500 000	5 000 000
CITIBANK	43 600 000	Crédit relais	39 000 000	54 400 000	(49 800 000)	43 600 000	-	43 600 000
ABC	11 000 000	Crédit relais	11 000 000	11 000 000	(11 000 000)	11 000 000	-	11 000 000
BTE 5MDT (2022)	5 000 000	Trimestriellement (2022-2027)	3 740 221	-	(461 368)	3 278 854	2 287 796	991 058
STB 5MDT (2022)	5 000 000	Mensuellement (2022-2027)	3 500 000	-	(500 000)	3 000 000	2 000 000	1 000 000
ATB 1MDT (2022)	1 000 000	Mensuellement (2022-2027)	711 864	-	(101 695)	610 169	406 780	203 390
BIAT 15MDT (2022 - 2)	15 000 000	Mensuellement (2023-2027)	12 626 768	-	(1 215 081)	11 411 687	8 790 217	2 621 470
BT 7,5MDT (2023)	7 500 000	Mensuellement (2023-2028)	6 750 000	-	(750 000)	6 000 000	4 500 000	1 500 000
STB 5MDT (2023)	5 000 000	Trimestriellement (2023-2028)	4 500 000	-	(500 000)	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BARAKA 11 MDT (2023- 1)	11 000 000	Mensuellement (2023-2026)	10 739 677	-	(1 611 602)	9 128 075	5 634 502	3 493 573
BTE 10MDT (2023)	10 000 000	Mensuellement (2023-2028)	8 519 128	-	(866 633)	7 652 495	5 784 096	1 868 399
BARAKA 17 MDT (2023- 2)	17 000 000	Mensuellement (2023-2026)	12 809 423	-	(2 699 011)	10 110 412	4 260 909	5 849 503
BIAT 10MDT (2023 - 1)	10 000 000	Trimesriellement (2024-2028)	10 000 000	-	(797 527)	9 202 473	7 531 405	1 671 069
BIAT 10MDT (2023 - 2)	10 000 000	Trimesriellement (2024-2028)	10 000 000	-	(818 976)	9 181 024	7 514 955	1 666 069
ATTIJARI 5MDT (2023)	5 000 000	Trimesriellement (2023-2028)	4 750 000	-	(500 000)	4 250 000	3 250 000	1 000 000
AMENBANK 15 MDT (2024)	15 000 000	Mensuellement (2024-2029)	-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
AMENBANK 10 MDT (2024)	10 000 000	Mensuellement (2024-2029)	-	10 000 000	(166 667)	9 833 333	7 833 333	2 000 000
BT 10MDT (2024)	10 000 000	Trimestriellement (2024-2029)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BARAKA 5 MDT (2024)	5 000 000	Mensuellement (2024-2027)	-	5 000 000	(118 365)	4 881 635	3 376 019	1 505 616
BARAKA 6,75 MDT (2024)	6 750 000	Mensuellement (2024-2027)	-	6 750 000	(485 068)	6 264 932	4 121 724	2 143 208
ATTIJARI 10MDT (2024)	10 000 000	Mensuellement (2024-2029)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 363 867	1 636 133
BTL 5 MDT (2024)	5 000 000	Mensuellement (2024-2029)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
Total des crédits des banques locales			199 120 263	127 150 000	(89 628 337)	236 641 926	116 773 519	119 868 407
Total général			439 217 008	204 150 000	(160 071 162)	483 295 846	284 760 422	198 535 424

NOTE 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	272 439	725 172	357 183
<u>Sous total</u>	<u>272 439</u>	<u>725 172</u>	<u>357 183</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>			
- Fournisseurs, retenue de garantie	60 863	64 075	60 863
- Fournisseurs, Assurances décénales	2 651	2 651	2 651
<u>Sous total</u>	<u>63 514</u>	<u>66 726</u>	<u>63 514</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>			
- Factures d'achats de biens de leasing	2 429 742	631 151	434 691
- Effets à payer	74 399 937	81 279 108	68 390 665
- Factures non parvenues	-	839 824	-
<u>Sous total</u>	<u>76 829 679</u>	<u>82 750 083</u>	<u>68 825 357</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>77 165 631</u>	<u>83 541 981</u>	<u>69 246 053</u>

NOTE 14 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
- Personnel, rémunérations dues	100	100	100
- Personnel, provisions pour congés payés	492 969	418 570	366 893
- Personnel, autres charges à payer	500 000	325 000	1 050 000
- Etat, retenues sur salaires	317 219	279 091	260 863
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	579 967	408 637	383 722
- Etat, retenues sur TVA	3 735	-	-
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	14 571	8 167	20 972
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	-	17 410	-
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider	2 731 263	1 815 704	3 176 100
- Etat, contribution conjoncturelle	322 979	-	617 057
- Etat, contribution sociale de solidarité	322 979	223 410	617 057
- Etat, autres impôts et taxes à payer	148 174	192 842	140 699
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	14 789	12 557	11 007
- Etat, TVA à payer	-	1 677 807	1 631 683
- Produits constatés d'avance	19 386	1 496	19 027
- Dettes fiscales	-	649 011	-
- CNSS	564 282	669 518	545 615
- CAVIS	106 951	135 528	98 403
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	-	-	-
- Actionnaires, dividendes à payer	113 728	96 373	84 203
- Crédoires divers	4 358	2 604	2 604
- Prestataires Assurances	333 431	416 038	229 726
- Diverses Charges à payer	-	18 761	-
- Diverses Charges à payer	636 371	505 417	665 202
- Provisions pour risques et charges	966 680	1 206 674	766 680
<u>Total</u>	<u>8 193 933</u>	<u>9 080 713</u>	<u>10 687 612</u>

NOTE 15 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
- Capital social	(A)	55 000 000	55 000 000	55 000 000
- Réserve légale	(B)	5 500 000	5 011 083	5 011 083
- Réserve spéciale pour réinvestissement		10 887 979	7 887 979	7 887 979
- Réserve pour fonds social		156 590	120 563	43 380
- Actions propres	(C)	-	(404 890)	(404 890)
- Complément d'apport		12 810	10 532	10 532
- Résultats reportés		5 923 522	3 764 376	3 764 376
<u>Total des capitaux propres avant résultat de la période</u>		<u>77 480 901</u>	<u>71 389 643</u>	<u>71 312 460</u>
Résultat de la période (1)		6 273 041	4 562 573	10 218 162
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(E)	<u>83 753 942</u>	<u>75 952 216</u>	<u>81 530 622</u>
Nombre d'actions (2)		10 935 516	10 925 248	10 925 248
Résultat par action (1) / (2)	(D)	0,5736	0,4176	0,935

(A) Le capital social s'élève au 30 juin 2024 à D : 55.000.000 composé de 11.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 25 Avril 2023, a autorisé le conseil d'administration de la société à racheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier. L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans à partir de la date de cette assemblée.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2023	74 752	404 890
Cession de la période	(74 752)	(407 169)
Complément d'apport		2 279
Solde au 30 juin 2024	-	-

Au 30 juin 2024, HL ne détient plus de ses actions propres.

(D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(E) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES AU 30 juin 2023

(Exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserve pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Complément d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2022	55 000 000	4 472 033	4 887 979	778	4 688 686	(404 890)	10 532	6 092 315	74 747 432
Affectations approuvées par l'A.G.O du 25 Avril 2023		539 050	3 000 000	200 000	2 353 265			(6 092 315)	-
Prélèvement sur fonds social 2023				(157 397)					(157 397)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2022					(3 300 000)				(3 300 000)
Encaissement de dividendes sur actions propres					22 426				22 426
Résultat de l'exercice 2023								10 218 162	10 218 162
Solde au 31 décembre 2023	55 000 000	5 011 083	7 887 979	43 380	3 764 376	(404 890)	10 532	10 218 162	81 530 622
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2024		488 917	3 000 000	200 000	6 529 245			(10 218 162)	-
Prélèvement sur fonds social 2024				(86 790)					(86 790)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2023					(4 400 000)				(4 400 000)
Encaissement de dividendes sur actions propres					29 901				29 901
Cession des actions propres						404 890	2 279		407 169
Résultat de la période close au 30 juin 2024								6 273 041	6 273 041
Solde au 30 Juin 2024	55 000 000	5 500 000	10 887 979	156 590	5 923 522	-	12 810	6 273 041	83 753 942

NOTE 16 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
- Intérêts de leasing	39 680 604	36 133 217	74 207 140
- Intérêts de retard	832 567	1 256 435	2 286 678
- Prélouer	36 250	17 838	105 813
- Frais de dossier	252 371	251 595	501 021
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	258 820	271 952	482 023
- Frais de rejet	332 203	348 061	685 864
Total	41 392 815	38 279 097	78 268 539
- Transferts en produits de la période			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	593 893	534 966	1 122 630
Intérêts de retard antérieurs	59 165	31 240	80 008
- Produits réputés réservés en fin de période			
Intérêts inclus dans les loyers	(1 151 430)	(1 237 847)	(1 451 507)
Intérêts de retard	(34 653)	(97 553)	(85 802)
Variation des produits réservés	(533 026)	(769 194)	(334 671)
Total des intérêts et des produits de leasing	40 859 789	37 509 903	77 933 868
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de la période	540 011 488	496 231 524	496 231 524
. A la fin de la période	561 977 314	537 797 335	540 011 488
. Moyenne (A)	550 994 401	517 014 429	518 121 506
- Intérêts de la période (B)	39 680 604	36 133 217	74 207 140
- Taux moyen (B) / (A)	14,92%	14,47%	14,32%

NOTE 17 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
- Intérêts des emprunts obligataires	8 441 426	8 727 095	17 946 181
- Intérêts des crédits des banques locales	10 500 152	9 191 741	19 377 973
- Intérêts des crédits des banques étrangères	2 257 268	1 707 308	3 506 662
- Intérêts des autres opérations de financement	387 212	567 466	1 111 076
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	353 292	355 442	734 623
Total des charges financières des emprunts (A)	21 939 349	20 549 052	42 676 516
- Intérêts des comptes courants	21 578	11 761	21 470
- Autres charges financières	633	32 418	32 418
Total des autres charges financières	22 211	44 178	53 888
Total général	21 961 560	20 593 230	42 730 404
- Encours des ressources			
. Au début de l'exercice	439 217 008	408 408 568	408 408 568
. A la fin de l'exercice	483 295 846	431 828 316	439 217 008
. Moyenne (B)	461 256 427	420 118 442	423 812 788
- Taux moyen (A) / (B)	9,74%	10,02%	10,07%

NOTE 18 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
- Dividendes	51 541	55 571	62 071
- Plus values sur cession des actions	186 606	-	-
- Plus values sur cession des titres immobilisés	-	-	65 565
- Plus values sur cession des titres SICAV	1 403	-	16 231
- Plus values sur cession des titres de participations	-	65 709	-
- Revenus des comptes créditeurs	180 824	136 885	276 413
- Moins values sur cession des titres cotés	(1 194)	-	-
- Revenus des certificats de dépôt	131 303	700 391	777 428
- Plus values latentes sur titres SICAV	839	929	1 727
- Jetons de présences reçus des filiales	10 000	6 250	6 250
<u>Total</u>	<u>561 321</u>	<u>965 735</u>	<u>1 205 685</u>

NOTE 19 : Autres produits d'exploitation

	30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
- Produits locatifs	21 037	20 035	40 559
- Commissions d'assurance	32 128	55 448	75 448
<u>Total</u>	<u>53 166</u>	<u>75 484</u>	<u>116 008</u>

NOTE 20 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
- Salaires et complément de salaires	5 160 133	4 759 526	9 996 299
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	1 010 782	908 392	1 748 584
- Autres charges sociales	341 062	334 182	652 793
<u>Total</u>	<u>6 511 977</u>	<u>6 002 100</u>	<u>12 397 676</u>

NOTE 21 : Dotations aux amortissements et aux résorptions

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	23 161	16 289	31 338
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	658 083	627 055	1 285 928
<u>Total</u>	<u>681 244</u>	<u>643 343</u>	<u>1 317 266</u>

NOTE 22 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
- Achat de matières et fournitures	246 608	233 614	456 083
<u>Total des achats</u>	<u>246 608</u>	<u>233 614</u>	<u>456 083</u>
- Locations	236 903	211 192	397 634
- Entretien et réparations	67 896	48 172	126 506
- Primes d'assurances	187 169	145 973	286 288
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>491 968</u>	<u>405 337</u>	<u>810 428</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	194 576	257 275	419 798
- Publicités, publications, relations publiques	327 214	229 602	531 416
- Déplacements, missions et réceptions	114 936	92 604	174 854
- Frais postaux et de télécommunications	137 628	123 065	261 108
- Services bancaires et assimilés	112 170	124 873	210 356
- Autres	446 852	340 838	820 830
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 333 376</u>	<u>1 168 258</u>	<u>2 418 361</u>
- Rémunération du président du conseil d'administration	50 000	50 000	100 000
- Jetons de présence	56 591	56 506	113 125
- Rémunération du comité d'audit	12 500	12 500	25 000
- Rémunération du comité des risques	12 667	12 667	25 333
<u>Total des charges diverses</u>	<u>131 758</u>	<u>131 672</u>	<u>263 458</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	165 912	146 406	284 009
- T.C.L	94 766	90 965	184 273
- Droits d'enregistrement et de timbres	23 231	20 049	40 111
- Autres impôts et taxes	14 406	21 521	24 931
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>298 315</u>	<u>278 942</u>	<u>533 324</u>
<u>Total général</u>	<u>2 502 024</u>	<u>2 217 823</u>	<u>4 481 654</u>

NOTE 23 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	3 342 621	5 646 459	7 965 733
- Dotations aux provisions collectives	272 591	1 170 000	1 203 988
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(3 691 858)	(4 615 842)	(8 141 048)
- Créances abandonnées	10 007	168 908	454 852
- Créances radiées	-	-	6 356 239
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	-	(5 936 048)
- Reprises des agios réservés suite à la radiation de créances	-	-	(420 191)
- Encaissement sur créances radiées	(146 243)	(43 000)	(19 859)
<u>Total</u>	<u>(212 883)</u>	<u>2 326 525</u>	<u>1 463 665</u>

NOTE 24 : Dotations nettes aux autres provisions

	30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
- Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	-	-	11 326
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	40 947	7 817	55 037
- Dotations aux provisions pour dépréciations des immobilisations incorporelles	171 635	-	-
- Dotations aux provisions pour risques et charges	200 000	100 000	100 000
- Redressement fiscal	-	-	439 994
- Reprises sur provisions pour divers risques et charges	-	-	(439 994)
- Reprise sur provision pour dépréciations des comptes d'actifs	(120)	-	-
- Reprise sur provision pour dépréciation des actions cotées	(85 708)	(33 502)	(9 906)
<u>Total</u>	<u>326 753</u>	<u>74 315</u>	<u>156 457</u>

NOTE 25 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
- Moins value sur cessions d'immobilisations	-	-	931
- Pénalités	1 784	10 620	12 074
- Mise en rebut d'immobilisations	464	-	1 193
- Autres pertes ordinaires	6	608	243
<u>Total</u>	<u>2 253</u>	<u>11 228</u>	<u>14 441</u>

NOTE 26 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	16 400	56 819	124 947
- Ristourne TFP	27 316	-	-
- Autres gains sur éléments exceptionnels	8	1 445	32 583
<u>Total</u>	<u>43 724</u>	<u>58 264</u>	<u>157 530</u>

NOTE 27 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au 30 juin 2024 est calculé au taux de 35% du bénéfice comptable déduction faite du montant du réinvestissement projeté.

NOTE 28 : Encaissements reçus des clients

		30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
- Clients et comptes rattachés en début de période	+ Note 5	44 785 543	47 889 779	47 889 779
- Clients et comptes rattachés en fin de période	- Note 5	(48 779 028)	(52 514 823)	(44 785 543)
- Clients, autres créances en début de période	+ Note 5	296 008	57 607	57 607
- Clients, autres créances en fin de période	- Note 5	(1 068 686)	(45 093)	(296 008)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	- Note 11	(6 869 304)	(6 457 206)	(6 457 206)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 11	9 355 464	7 108 275	6 869 304
- Dépôts et cautionnements reçus en début de période	- Note 11	(6 000)	(6 000)	(6 000)
- Dépôts et cautionnements reçus en fin de période	+ Note 11	6 000	6 000	6 000
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnés en début de période	+ Note 5	622 318	176 921	176 921
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnés en fin de période	- Note 5	(1 169 276)	(259 111)	(622 318)
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 5	(3 700 559)	(3 555 201)	(3 555 201)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 5	3 047 598	3 854 823	3 700 559
- TVA collectée		34 257 943	33 265 942	67 107 526
- TVA collectée sur avances et acomptes		(341 594)	(95 530)	(49 066)
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+ Note 5 & 16	183 281 792	177 720 223	359 098 988
- Autres produits d'exploitation	+ Note 16	1 765 377	2 221 364	4 177 407
- Créances radiées	- Note 23	-	-	(6 356 239)
- Créances abandonnées	- Note 23	(10 007)	(168 908)	(454 852)
- Consolidation	- Note 5	(242)	(28 265)	(28 265)
- Encaissements sur créances radiées	+ Note 23	146 243	43 000	19 859
- Encours financiers radiés	+ Note 5	-	-	1 320 881
- Plus/Moins values sur relocation	- Note 5	(789 756)	(788 206)	(2 024 636)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 5	207 177	167 290	646 196
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 5	8 478 006	10 019 773	17 373 763
<u>Encaissements reçus des clients</u>		<u>223 515 019</u>	<u>218 612 654</u>	<u>443 809 455</u>

NOTE 29 : Décaissements pour financement de contrats de leasing

		30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
- Fournisseurs de leasing en début de période	+ Note 13	68 825 357	77 581 301	77 581 301
- Fournisseurs de leasing en fin de période	- Note 13	(76 829 679)	(82 750 083)	(68 825 357)
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+ Note 5	175 280 804	192 469 876	344 935 203
- TVA sur Investissements	+	28 853 030	30 399 360	56 354 098
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+ Note 14	-	5 500	5 500
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	- Note 14	-	(17 410)	-
Investissements dans les contrats de leasing		196 129 512	217 688 545	410 050 746

NOTE 30 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

		30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 9	(100 644)	(92 012)	(92 012)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 9	150 820	139 667	100 644
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	- Note 9	(102 208)	(100 152)	(100 152)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+ Note 9	102 208	100 152	102 208
- Dépôts & cautionnements en début de période	- Note 9	(61 292)	(62 367)	(62 367)
- Dépôts & cautionnements en fin de période	+ Note 9	61 292	62 522	61 292
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	- Note 9	(103 185)	(167 083)	(167 083)
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	+ Note 9	258 851	237 151	103 185
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 13	357 183	351 669	351 669
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 13	(272 439)	(725 172)	(357 183)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+ Note 14	100	300	300
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	- Note 14	(100)	(100)	(100)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 14	366 893	282 597	282 597
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 14	(492 969)	(418 570)	(366 893)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+ Note 14	1 050 000	650 000	650 000
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	- Note 14	(500 000)	(325 000)	(1 050 000)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 14	260 863	393 751	393 751
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 14	(317 219)	(279 091)	(260 863)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 14	383 722	655 928	655 928
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 14	(579 967)	(408 637)	(383 722)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 14	545 615	591 485	591 485
- C.N.S.S en fin de période	- Note 14	(564 282)	(669 518)	(545 615)
- CAVIS en début de période	+ Note 14	98 403	116 996	116 996
- CAVIS en fin de période	- Note 14	(106 951)	(135 528)	(98 403)
- Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période	+ Note 14	84 203	65 195	65 195
- Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période	- Note 14	(113 728)	(96 373)	(84 203)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 14	665 202	681 770	681 770
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 14	(636 371)	(505 417)	(665 202)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	525 056	500 500	768 139
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(299 582)	(236 320)	(551 250)
- TVA, payée sur biens et services	+	464 428	437 576	786 373
- Charges de personnel	+ Note 20	6 511 977	6 002 100	12 397 676
- Autres charges d'exploitation	+ Note 22	2 502 024	2 217 823	4 481 654
- Impôts et taxes	- Note 22	(298 315)	(278 942)	(533 324)
- Charges à répartir	+ Note 9	97 875	29 174	72 898
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		9 937 463	9 016 076	17 345 392

NOTE 31 : Intérêts payés

		30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
- Frais d'émission d'emprunts	+ Note 9	605 115	677 648	881 992
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+ Note 14	20 972	8 167	8 167
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	- Note 14	(14 571)	(8 167)	(20 972)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ Note 12	11 499 558	10 557 021	10 557 021
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- Note 12	(7 630 611)	(7 953 573)	(11 499 558)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+ Note 12	2 992 964	2 563 599	2 563 599
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	- Note 12	(3 078 654)	(2 341 903)	(2 992 964)
- Charges constatées d'avance sur certificat de dépôt en début de période	+ Note 12	(57 156)	(63 359)	(63 359)
- Charges constatées d'avance sur certificat de dépôt en fin de période	- Note 12	84 307	73 318	57 156
- Intérêts et charges assimilées	+ Note 17	21 961 560	20 593 230	42 730 404
- Différence de change sur emprunts		-	5 487	5 487
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- Note 17	(353 292)	(355 442)	(734 623)
<u>Intérêts payés</u>		<u>26 030 192</u>	<u>23 756 027</u>	<u>41 492 349</u>

NOTE 32 : Impôts et taxes payés

		30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	+ Note 14	3 176 100	1 329 395	1 329 395
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	- Note 14	(2 731 263)	(1 815 704)	(3 176 100)
- Etat, contribution conjoncturelle début de période	+ Note 14	617 057	-	-
- Etat, contribution conjoncturelle fin de période	- Note 14	(322 979)	-	(617 057)
- Etat, contribution sociale de solidarité en début de période	+ Note 14	617 057	308 661	308 661
- Etat, contribution sociale de solidarité en fin de période	- Note 14	(322 979)	(223 410)	(617 057)
- Etat, retenues sur TVA en début de période	+ Note 14	-	-	-
- Etat, retenues sur TVA en fin de période	- Note 14	(3 735)	-	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ Note 14	140 699	229 429	229 429
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- Note 14	(148 174)	(192 842)	(140 699)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+ Note 14	11 007	8 478	8 478
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	- Note 14	(14 789)	(12 557)	(11 007)
- Dettes fiscales en début de période	+ Note 14	-	1 298 023	1 298 023
- Dettes fiscales en fin de période	- Note 14	-	(649 011)	-
- TVA payée		6 916 305	174 192	7 758 364
- Impôts et taxes	+ Note 22	298 315	278 942	533 324
- Contribution conjoncturelle		322 979	-	617 057
- Contribution sociale de solidarité		322 979	223 410	617 057
- Impôts sur les bénéfices		2 826 071	1 954 838	5 399 252
<u>Impôts et taxes payés</u>		<u>11 704 649</u>	<u>2 911 844</u>	<u>13 537 120</u>

NOTE 33: Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>30 juin 2024</u>	<u>30 juin 2023</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ Note 8	116 699	16 000	65 540
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 8	80 339	141 896	551 914
- Fournisseurs d'immobilisation en début de période	+ Note 13	63 514	72 857	72 857
- Fournisseurs d'immobilisation en fin de période	- Note 13	(63 514)	(66 726)	(63 514)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>197 038</u>	<u>164 027</u>	<u>626 797</u>

NOTE 34 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>30 juin 2024</u>	<u>30 juin 2023</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Moins values sur cession d'immobilisations	- Note 25	-	-	(931)
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 8	17 250	103 131	158 047
- Régularisations d'immobilisations	+ Note 8	256 802	-	-
- Mises en rebut d'immobilisations corporelles	+ Note 8	464	-	1 193
- Pertes suite à la mise en rebut d'immobilisations corporelles	- Note 25	(464)	-	(1 193)
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+ Note 26	16 400	56 819	124 947
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>290 452</u>	<u>159 950</u>	<u>282 063</u>

NOTE 35 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

		<u>30 juin 2024</u>	<u>30 juin 2023</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Titres de participations acquis au cours de l'exercice	+ Note 7	3 000 012	6 880 863	6 880 863
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>3 000 012</u>	<u>6 880 863</u>	<u>6 880 863</u>

NOTE 36 : Dividendes et autres distributions

		30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
- Dividendes	+ Note 15	4 400 000	3 300 000	3 300 000
- Dividendes sur actions propres	- Note 15	(29 901)	(22 426)	(22 426)
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+ Note 14	2 604	1 222	1 222
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	- Note 14	(4 358)	(2 604)	(2 604)
- Prélèvements sur fonds social	+ Note 15	86 790	80 215	157 397
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>4 455 136</u>	<u>3 356 407</u>	<u>3 433 590</u>

NOTE 37: Autres flux liés à l'exploitation

		30 juin 2024	30 juin 2023	31 Décembre 2023
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+ Note 9	46 777	42 618	42 618
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	- Note 9	(70 988)	(72 643)	(46 777)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ Note 9	46 097	46 107	46 107
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- Note 9	(338 877)	(127 651)	(46 097)
- Placements en début de période	+ Note 6	14 997 165	29 035 157	29 035 157
- Placements en fin de période	- Note 6	(13 426 534)	(5 133 957)	(14 997 165)
- Produits constaté d'avance en début de période	- Note 14	(19 027)	(133 561)	(133 561)
- Produits constaté d'avance en fin de période	+ Note 14	19 386	1 496	19 027
- Autres comptes créditeurs en début de période	- Note 14	(229 726)	(329 225)	(329 225)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+ Note 14	333 431	416 038	229 726
- Prestataires assurances en début de période	- Note 14	-	(18 181)	(18 181)
- Prestataires assurances en fin de période	+ Note 14	-	18 761	-
- Produits des placements	+ Note 18	416 721	756 891	80 029
- Redressement fiscal		-	-	(439 994)
- Produits des comptes créditeurs	+ Note 18	144 600	143 135	1 060 091
- Autres gains ordinaires	+ Note 26	27 324	1 445	32 583
- Autres pertes ordinaires	- Note 25	(1 790)	(11 228)	(12 317)
<u>Autres flux liés à l'exploitation</u>		<u>1 944 558</u>	<u>24 635 202</u>	<u>14 522 023</u>

Note 38 : Informations sur les parties liées :

Engagement Leasing

AMILCA LLD

En 2024, HL a mis en force 3 contrats au profit de la société « Amilcar LLD », dans laquelle elle détient directement 99,16 % du capital, pour une valeur totale de 321 591 dinars.

Au 30 juin 2024, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 18 177 625 dinars.

La marge brute réalisée jusqu'au 30 juin 2024 sur ces contrats s'élève à 481 263 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2024, à 7 495 298 dinars.

NIDA SA

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « NIDA SA », dans laquelle elle détient directement 45,99 % du capital, totalise la somme de 207 146 dinars.

La marge brute réalisée jusqu'au 30 juin 2024 sur ces contrats s'élève à 1 384 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2024, à 12 853 dinars.

Société Financière Tunisienne

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « Financière Tunisienne », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 402 833 dinars.

La marge brute réalisée jusqu'au 30 juin 2024 sur ces contrats s'élève à 9 111 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2024, à 138 035 dinars.

Société Immobilière ECHARIFA

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « Immobilière ECHARIFA », dans laquelle elle détient directement 26,56 % du capital, s'élève à 448 125 dinars.

La marge brute réalisée jusqu'au 30 juin 2024 sur ce contrat s'élève 13 440 dinars.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 30 juin 2024, à 221 352 dinars.

STE STIAL SA

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « STIAL », ayant des liens avec un dirigeant de votre société, totalise la somme de 582 110 dinars.

La marge brute réalisée jusqu'au 30 juin 2024 sur ces contrats s'élève 934 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2024, à 8 892 dinars.

ECLAIR PRYM TUNISIE

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « ECLAIR PRYM TUNISIE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, s'élève à 78 440 dinars.

La marge brute réalisée jusqu'au 30 juin 2024 sur ce contrat s'élève 2 032 dinars.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 30 juin 2024, à 25 607 dinars.

PRYM FASHION TUNISIE

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « PRYM FASHION TUNISIE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 441 989 dinars.

La marge brute réalisée jusqu'au 30 juin 2024 sur ces contrats s'élève 21 039 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2024, à 307 291 dinars.

STE Confection Ras Jebel

En 2024, HL a mis en force un contrat au profit de la société « STE Confection Ras Jebel », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour un montant de 71 396 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 366 240 dinars.

La marge brute réalisée jusqu'au 30 juin 2024 sur ces contrats s'élève à 7 741 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2024, à 139 901 dinars.

STE LES INDUSTRIES NOUVELLES LIN

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « STE LES INDUSTRIES NOUVELLES LIN », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 770 567 dinars.

La marge brute réalisée jusqu'au 30 juin 2024 sur ces contrats s'élève à 19 361 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2024, à 242 008 dinars.

STE HERMES CONSEIL

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « HERMES CONSEIL », dirigée par Monsieur Aberrazak BEN AMMAR, Administrateur d'Hannibal Lease, s'élève à 139 423 dinars.

La marge brute réalisée jusqu'au 30 juin 2024 sur ce contrat s'élève 5 755 dinars.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 30 juin 2024, à 97 644 dinars.

Certificats de dépôt

Société Immobilière AL KADRIA

1- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 2.000.000 DT, durant la période allant du 26 novembre 2023 au 25 février 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 19.960 DT.

2- HL a réalisé, en 2024, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 6.000.000 DT, durant la période allant du 25 janvier 2024 au 23 août 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 69.704 DT

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 30 juin 2024, à 2.000.000 DT.

EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT

1- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1.500.000 DT, durant la période allant du 8 décembre 2023 au 13 janvier 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 4.094 DT.

2- HL a réalisé, en 2024, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 9.000.000 DT, durant la période allant du 7 janvier 2024 au 11 juillet 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 63.648 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 30 juin 2024, à 1.500.000 DT.

Mme NADIA MEDDEB DJILANI

1-HL a réalisé, en 2023, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 29 septembre 2023 et échéant le 27 mars 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 20.813 DT.

2- HL a réalisé, en 2024, une opération de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 27 mars 2024 et échéant le 23 septembre 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 22.727 DT.

L'encours du certificat de dépôt s'élève, au 30 juin 2024, à 1.000.000 DT.

REPRESENTATION INTERNATIONALE

1- HL a réalisé, en 2023, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société REPRESENTATION INTERNATIONALE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 4 décembre 2023 et échéant le 3 janvier 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 372 DT.

2- HL a réalisé, en 2024, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société REPRESENTATION INTERNATIONALE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 3.000.000 DT, durant la période allant du 3 janvier 2024 au 1er juillet 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 22.2028 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 30 juin 2024, à 500.000 DT.

NIDA SA

HL a réalisé, en 2024, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de sa filiale NIDA SA, pour un montant global de 13.500.000 DT, durant la période allant du 10 janvier 2024 au 28 juillet 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 108.245 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 30 juin 2024, à 1.500.000 DT.

Invest Trust Tunisia

1- HL a réalisé, en 2023, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société Invest Trust Tunisia dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 12 décembre 2023 et échéant le 20 février 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 6.265 DT.

2- HL a réalisé, en 2024, une opération de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société Invest Trust Tunisia dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 10 juin 2024 et échéant le 5 février 2025, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 2.358 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 30 juin 2024, à 500.000 DT.

Location de voitures

Amilcar Location Longue Durée a conclu avec Hannibal Lease un contrat de location de voitures. Les voitures mises à la disposition de Hannibal Lease au 30 juin 2024 sont au nombre de 18.

Les charges supportées à ce titre, jusqu'au 30 juin 2024, s'élèvent à 201 911 DT.

Convention d'assistance et de conseil

Le conseil d'administration réuni le 27 mars 2024, a reconduit la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de Hannibal Lease. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50.000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée, jusqu'au 30 juin 2024, à 16 930 dinars hors taxes, soit 20 149 dinars toutes taxes comprises.

Acquisition d'un bureau

Le conseil d'administration réuni le 24 mars 2022, a autorisé l'acquisition auprès de la société Confection Ras Jbal « CRJ », ayant des dirigeants en commun, d'un bureau situé au rez-de-chaussée de l'immeuble CRJ sis au centre urbain nord de Tunis pour l'ouverture d'une nouvelle agence. La superficie du local est de 83m² avec un prix d'acquisition de 5.200 DT HT par m² hors aménagement.

Ainsi, le prix global est de 431.600 Dinars HT, soit 513.604 Dinars TTC. Le paiement se fera 50% à l'acceptation de l'offre et 50% à la signature du contrat définitif.

A ce titre, Hannibal Lease a payé une avance de 256.802 Dinars en 2021.

Le 10 janvier 2024, les deux parties ont signé un acte de résiliation de la promesse de vente. Outre la restitution de l'avance encaissé qui s'élève à 256 802 dinars, la société Confection Ras Jbal « CRJ » a payé une indemnité de 46.224 dinars, calculée sur la base d'un taux annuel de 8%.

NOTE 39 : Évènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 28 Août 2024. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

4.7.7 Rapport d'Examen limité des co-commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2024



Société DATN : Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'OECT
Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac Oubeira-Immeuble Illiade
1053 - Les berges du Lac
Tel: +216 36 400 900 Fax: + 216 36 400 902
MF : 587570 N/A/M/000
www.deloitte.tn



Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'OECT
Immeuble International City Center III – Bloc B
Centre Urbain Nord de Tunis-1082
Tel : 36 36 49 22 (LG) - Fax : 36 36 49 23
Identifiant unique : 1883337 N
E-mail : cabinet@deltacconsult.com.tn

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2024

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société Hannibal Lease couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2024 et faisant apparaître à cette date un total bilan de 672 399 KDT et un bénéfice net de 6 273 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société Hannibal Lease, arrêté au 30 juin 2024, comprenant le bilan au 30 juin 2024, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société Hannibal Lease au 30 juin 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 30 Août 2024

Les commissaires aux comptes

Société DATN
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu
Limited

Tarek SAHLI



DELTA CONSULT

Said MALLEK



4.7.8 Notes complémentaires relatives aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2024

1) Note portant sur la nature et le montant des éléments inhabituels de par leur nature, taille ou incidence, affectant les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou les flux de trésorerie :

Au cours du premier semestre 2024 aucun élément inhabituel éligible aux conditions prévues par le paragraphe 09 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires n'a été enregistré.

2) Note portant sur la nature et les montants de changements d'estimation des montants présentés dans les précédents états financiers :

Dans le cadre de la préparation des états financiers intermédiaires au 30 juin 2024, aucun changement n'a été porté sur les estimations utilisées par rapport à l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et les états financiers intermédiaires au 30 juin 2024.

3) Note portant sur le revenu sectoriel et le résultat sectoriel :

La société ne dispose que d'une seule activité, à savoir le leasing. Ainsi, l'état de résultat figurant au niveau des états financiers reflète correctement le revenu et le résultat sectoriel.

4) Note complémentaire de la note 14 « Autres passifs » portant sur le détail de la rubrique « provisions pour risques et charges » :

Il s'agit d'un stock de provision constituée en contrepartie d'éventuels risques social et fiscal auxquels la société pourrait être exposée. Ces provisions ne sont pas affectées à des risques identifiés ou connus.

5) Note complémentaire de la note 23 « Dotations aux provisions et résultat des créances radiées » portant sur les raisons de non constatation de provisions additionnelles au 30/06/2024 :

L'application des dispositions de la circulaire 2013-21 à la situation au 30/06/2024 n'a pas donné lieu à la constatation d'aucune provision additionnelle.

6) Note complémentaire à la note 39 sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers intermédiaires, survenus entre la date de clôture de l'exercice jusqu'à la date d'aujourd'hui :

Au cours de l'exercice 2024, la Société Hannibal Lease a fait l'objet d'une vérification fiscale préliminaire portant sur le réinvestissement exonéré au titre de l'exercice 2018 et son impact sur l'impôt sur les sociétés et la contribution conjoncturelle ainsi que les acomptes provisionnels au titre de l'exercice 2019. Un avis de redressement a été notifié à la société au mois de Novembre 2024 et ayant pour effet de lui réclamer un complément d'impôts et taxes de 2.713.262 DT dont 1.356.631 DT de pénalités.

La société a formulé, dans les délais, son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale et a démontré que ce réinvestissement est conforme à la réglementation en vigueur.

Jusqu'à ce jour, l'administration fiscale n'a pas encore notifié sa position quant aux arguments présentés par la société.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir les risques rattachés à ce risque

Aucun autre événement postérieur n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et jusqu'à la date d'aujourd'hui.

4.8 Analyse de la situation financière de la société Hannibal Lease au 30/06/2024

4.8.1 Engagements financiers au 30/06/2024

En DT

Type d'encouragements	Valeur Totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1)- Engagements donnés						
a) Garantie personnelles						
• cautionnements						
• aval						
• autres garanties						
b) Garanties réelles						
• hypothèques	8 000 000	8 000 000				
• nantissement						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exploitation mobilisée						
e) Abandon de créances						
f) Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	92 259 282	92 259 282				
g) Engagements sur opérations de Leasing	63 735 363	63 735 363				
h) Engagements sur titres	3 573 877	-		3 573 877		
TOTAL	167 568 522	163 994 645		3 573 877		
2 - Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
• cautionnements	434 430 452	434 430 452				
• aval	64 423 079	64 423 079				
• autres garanties						
b) Garanties réelles						
• hypothèques	6 291 188	6 291 188				
• nantissement						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exploitation mobilisée						
e) Abandon de créances						
f) ligne de découvert						
g) Les intérêts à échoir au crédit de Leasing	121 861 861	120 089 664		1 772 197		
Total	627 006 581	625 234 384		1 772 197		
3- Engagements réciproques						
• Emprunt obtenu non encore encaissé	97 100 000	97 100 000				
*Effets escomptés et non échus	40 000	40 000				
• Crédit consenti non encore versé						
• Opération de portage						
• Crédit documentaire						
• Commande de consommables						
• Contrat avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
• Engagement sur dossiers génériques						
Total	97 140 000	97 140 000				

II- DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS

Néant.

4.8.2 Encours des emprunts émis et contractés par Hannibal Lease au 30/06/2024

4.8.2.1 Encours des emprunts obligataires émis par Hannibal Lease au 30/06/2024

Emprunts en DT	Montants	Echéances	Taux d'intérêt	Durée	Encours 30/06/2024
HL 2017- 02	25 000 000	10/07/2022	7,65% et/ou TMM+2,35%	5 ans	3 310 840
		10/07/2024	7,85%	7 ans avec 2 ans de grâce	
HL 2017- 03	40 000 000	26/01/2023	8% et/ou TMM+2.4%	5 ans	5 706 000
		26/01/2025	8.25%	7 ans avec 2 ans de grâce	
HL 2018 SUB	20 000 000	28/05/2023	8,3% et/ou TMM+2.1%	5 ans	1 390 000
		28/05/2025	8,50%	7 ans avec 2 ans de grâce	
HL 2018-02	15 500 000	25/02/2024	11,15% et/ou TMM+3.5%	5 ans	3 924 000
HL 2020-01	15 000 000	28/07/2025	11,25%	5 ans	6 000 000
HL 2020-02	40 000 000	13/11/2025	10,6% et/ou TMM+3%	5 ans	16 000 000
		12/11/2027	10,7% et/ou TMM+3,25%	7 ans avec 2 ans de grâce	
HL 2020-03	30 000 000	29/01/2026	10,30%	5 ans	12 000 000
HL 2021-01 SUB	15 000 000	26/02/2026	10% et/ou TMM+3,25%	5 ans	7 200 000
		26/02/2028	10,1% et/ou TMM+3,5%	7 ans avec 2 ans de grâce	
HL 2022-01	30 000 000	25/03/2027	9,60%	5 ans	23 300 000
		25/03/2027	9,80%	7 ans avec 2 ans de grâce	
HL 2022 SUB	10 500 000	30/09/2027	10,25%	5 ans	8 400 000
HL 2023-01	40 000 000	27/03/2028	10,75%	5 ans	32 000 000
		27/03/2028	TMM+2,60%	5 ans	
HL 2023-02 SUB	15 000 000	12/07/2028	10,75%	5 ans	15 000 000
		12/07/2028	TMM+2,60%	5 ans	
HL 2024-01	40 000 000	26/04/2029	10,70%	5 ans	40 000 000
		26/04/2029	TMM+2,65%	5 ans	
Total	336 000 000				174 230 840

4.8.2.2 Encours des emprunts bancaires contractés par Hannibal Lease au 30/06/2024

Emprunts en DT	Montants	Taux d'intérêts	Modalités de remboursement	Durée	Encours 30/06/2024
CREDITS BANCAIRES LOCAUX					
BH 4 MDT (2018-1)	4 000 000	TMM+2,5%	Trimestriellement (2019-2025)	(2019-2025)	821 276
BH 4 MDT (2018-2)	4 000 000	TMM+2,5%	Trimestriellement (2019-2025)	(2019-2025)	823 260
BT 3MDT (2018)	3 000 000	8,25%	Trimestriellement (2018-2027)	(2018-2027)	916 665
AMEN 7MDT (2019)	7 000 000	TMM+3,25%	Trimestriellement (2020-2024)	(2020-2024)	886 586
STB 5MDT (2020-1)	5 000 000	TMM+3,5%	Trimestriellement (2020-2025)	(2020-2025)	750 000
STB 5MDT (2020-2)	5 000 000	TMM+3%	Trimestriellement (2020-2025)	(2020-2025)	1 000 000
BARAKA 42,5 MDT (2020)	42 500 000	10,50%	Mensuellement (2021-2025)	(2021-2025)	7 357 258
BIAT 40 MDT (2020)	40 000 000	TMM+3%	Trimestriellement (2020-2025)	(2020-2025)	10 000 000
BIAT 0,930 MDT (2020)	930 000	TMM+3%	Trimestriellement (2020-2025)	(2020-2025)	232 500
BIAT 2,6 MDT (2020)	2 600 000	TMM+3%	Trimestriellement (2020-2025)	(2020-2025)	650 000
BIAT 0,361 MDT(2020)	361 000	TMM+3%	Trimestriellement (2021-2025)	(2021-2025)	95 000
BIAT 0,855 MDT (2020)	855 000	TMM+3%	Trimestriellement (2021-2025)	(2021-2025)	225 000
BIAT 1,250 MDT (2020)	1 250 000	TMM+3%	Trimestriellement (2021-2025)	(2021-2025)	328 947
BIAT 0,750 MDT (2020)	750 000	TMM+3%	Trimestriellement (2021-2025)	(2021-2025)	197 369
BIAT 3,254 MDT (2020)	3 254 000	TMM+3%	Trimestriellement (2021-2025)	(2021-2025)	856 316
AMEN BANK 10 MDT (2021)	10 000 000	TMM+3,25%	Mensuellement (2022-2026)	(2022-2026)	5 596 661
BIAT 25 MDT (2021)	25 000 000	TMM+3%	Mensuellement (2022-2026)	(2022-2026)	12 500 000
CITI 39 MDT(2023)	39 000 000	TMM+1,75%	Crédit relais	(2022-2023)	43 600 000
ABC 11 MDT(2022-2023)	11 000 000	TMM+3%	Crédit relais	(2022-2023)	11 000 000
BTE 5MDT (2022)	5 000 000	TMM+3%	Trimestriellement (2022-2027)	(2022-2027)	3 278 854
STB 5MDT (2022)	5 000 000	TMM+3%	Mensuellement (2022-2027)	(2022-2027)	3 000 000
ATB 1MDT (2022)	1 000 000	TMM+3%	Mensuellement (2022-2027)	(2022-2027)	610 169
BIAT 15MDT (2022-2)	15 000 000	TMM+3%	Trimestriellement (2023-2027)	(2023-2027)	11 411 687
BT 7.5MDT (2023)	7 500 000	TMM+2.75	Trimestriellement (2023-2028)	(2023-2028)	6 000 000
STB 5MDT (2023)	5 000 000	TMM+3%	Trimestriellement (2023-2028)	(2023-2028)	4 000 000
BARAKA 11 MDT (2023-1)	11 000 000	10.74%	Mensuellement (2023-2026)	(2023-2026)	9 128 075
BTE 10MDT (2023)	10 000 000	TMM+2.75%	Mensuellement (2023-2028)	(2023-2028)	7 652 495
BARAKA 17 MDT (2023-2)	17 000 000	10.71%	Mensuellement (2023-2026)	(2023-2026)	10 110 412
BIAT 10 MDT (2023-1)	10 000 000	TMM+3%	Trimestriellement (2024-2028)	(2024-2028)	9 202 473
BIAT 10 MDT (2023-2)	10 000 000	TMM+3%	Trimestriellement (2024-2028)	(2024-2028)	9 181 024
ATTIJARI 5MDT (2023)	5 000 000	TMM+2.5%	Trimestriellement (2023-2028)	(2023-2028)	4 250 000
AMEN 15MDT (2024)	15 000 000	TMM+2.6%	Mensuellement (2024-2029)	(2024-2029)	15 000 000
Amen 10 MDT(2024)	10 000 000	TMM+2.6%	Mensuellement (2024-2029)	(2024-2029)	9 833 333
BT 10 MDT (2024)	10 000 000	TMM+2,75%	Trimestriellement (2024-2029)	(2024-2029)	10 000 000
BARAKA 5 MDT (2024)	5 000 000	10.72%	Mensuellement (2024-2027)	(2024-2027)	4 881 635
BARAKA 6.750 MDT (2024)	6 750 000	0,1072	Mensuellement (2024-2027)	(2024-2027)	6 264 932
ATTIJARI BANK 10MDT (2024)	10 000 000	TMM+2.5%	Mensuellement (2024-2029)	(2024-2029)	10 000 000
BTL 5MDT (2024)	5 000 000	TMM+2.75%	Mensuellement (2024-2029)	(2024-2029)	5 000 000
SOUS TOTAL 1	368 750 000				236 641 926
CREDITS BANCAIRES ETRANGERS					
BIRD 12 MDT (2015)	12 000 000	(TMM ECH-1)+1,75	Semestriellement (2015-2027)	(2015-2027)	4 666 666
BIRD 8 MDT (2016)	8 000 000	(TMM ECH-1)+1,75	Semestriellement (2016-2028)	(2016-2028)	3 555 556
BAD 3 MDT (2016-2025)	3 000 000	4,20%	Semestriellement (2016-2025)	(2016-2025)	642 858
KFW 12 MEURO (2021)	38 469 874	4,75%	Semestriellement (2021-2030)	(2021-2030)	38 469 874
KFW 5,060 MEURO (2023)	17 088 126	4.75%	Semestriellement (2023-2030)	(2023-2030)	17 088 126
SOUS TOTAL 1	78 558 000				64 423 080
Total	447 308 000				301 065 006

4.8.2.3 Encours des certificats de dépôts émis par Hannibal Lease au 30/06/2024

SOUSCRIPTEURS	Montants en DT	Date de déblocage	Encours 30/06/2024 En DT
Certificats de dépôt			
INVESTMENT TRUST TUNISIA	500 000	10/06/2024	500 000,000
STE NIDA-SA	1 500 000	28/06/2024	1 500 000,000
STE IMMOBILIERE AL KADIRIA	1 000 000	24/05/2024	1 000 000,000
STE IMMOBILIERE AL KADIRIA	1 000 000	24/06/2024	1 000 000,000
STE EURO-MED	500 000	05/06/2023	500 000,000
NADIA MEDDEB DJILANI	1 000 000	27/03/2024	1 000 000,000
REPRESENTATION INTERNATIONALE	500 000	01/06/2024	500 000,000
Mohammed Ali ANNABI	500 000	25/04/2024	500 000,000
Mohammed Ali ANNABI	500 000	18/06/2024	500 000,000
STE EURO-MED	1 000 000	11/06/2023	1 000 000,000
Total Certificats de dépôt	8 000 000		8 000 000.000

4.8.3 Structure des souscripteurs à l'Emprunt Obligataire « HL 2024-01 »

Catégories	Durée	Taux d'intérêt
Catégorie A	5 ans	10,70%
Catégorie B	5 ans	TMM+2,65%

Catégorie	Nombre de souscripteurs	Nombre d'obligations	Montant souscrit en DT	%
Catégorie A fixe				
ASSURANCES	1	100 000	10 000 000	25%
La poste	1	50 000	5 000 000	13%
OPCVM	12	229 330	22 933 000	57%
Personnes physiques	2	670	67 000	0%
Caisses	1	20 000	2 000 000	5%
Sous Total	17	400 000	40 000 000	100%
Catégorie B fixe				
ASSURANCES	0	0	0	0%
OPCVM	0	0	0	0%
Personnes morales	0	0	0	0%
Sous Total	0	0	0	0%
Total	17	400 000	40 000 000	100%

4.8.4 Soldes intermédiaires de gestion comparés au 30/06/2024

En DT

PRODUITS				CHARGES				SOLDES			
	30 Juin		Décembre		30 Juin		Décembre		30 Juin		Décembre
	2024	2023	2023		2024	2023	2023		2024	2023	2023
Intérêts de leasing	39 680 604	36 133 217	74 207 140	Intérêts et charges assimilés	21 961 560	20 593 230	42 730 404				
Intérêts de retard	832 567	1 256 435	2 286 678								
Variation des produits réservés	(533 026)	(769 194)	(334 671)								
Produits accessoires	879 644	889 446	1 774 721								
Autres produits d'exploitation	53 166	75 484	116 008								
<u>Intérêts et produits assimilés de leasing</u>	<u>40 912 955</u>	<u>37 585 387</u>	<u>78 049 876</u>	<u>Total des intérêts et charges assimilés</u>	<u>21 961 560</u>	<u>20 593 230</u>	<u>42 730 404</u>	<u>Marge commerciale (PNB)</u>	<u>18 951 395</u>	<u>16 992 156</u>	<u>35 319 472</u>
Marge commerciale (PNB)	18 951 395	16 992 156	35 319 472	Autres charges d'exploitation	2 203 709	1 938 881	3 948 331				
<u>Sous total</u>	<u>18 951 395</u>	<u>16 992 156</u>	<u>35 319 472</u>		<u>2 203 709</u>	<u>1 938 881</u>	<u>3 948 331</u>	<u>Valeur Ajoutée brute</u>	<u>16 747 686</u>	<u>15 053 275</u>	<u>31 371 141</u>
Valeur Ajoutée brute	16 747 686	15 053 275	31 371 141	Impôts et taxes	298 315	278 942	533 324				
Produits des placements	561 321	965 735	1 205 685	Charges de personnel	6 511 977	6 002 100	12 397 676				
<u>Sous total</u>	<u>17 309 007</u>	<u>16 019 010</u>	<u>32 576 826</u>	<u>Sous total</u>	<u>6 810 292</u>	<u>6 281 042</u>	<u>12 931 000</u>	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	<u>10 498 715</u>	<u>9 737 969</u>	<u>19 645 826</u>
Excédent brut d'exploitation	10 498 715	9 737 969	19 645 826	Dotations aux amortissements et aux résorption	681 244	643 343	1 317 266				
Reprises sur agios & provisions :				Dotations aux provisions :							
- Suite au recouvrement des créances	3 691 858	4 615 842	8 141 048	- Pour dépréciation des créances	3 342 621	5 646 459	7 965 733				
- Sur les actions cotées	85 708	33 502	9 906	- Pour dépréciation des titres	40 947	7 817	55 037				
- Pour divers risques et charges	-	-	439 994	- Collectives	272 591	1 170 000	1 203 988				
- Pour dépréciation des autres actifs	120	-	-	- Pour risques et charges	200 000	100 000	100 000				
- Suite à la radiation de créances	-	-	6 356 239	-Des autres actifs	-	-	11 326				
- Encaissement sur créances radiées	146 243	43 000	19 859	-Des immobilisations incorporelles	171 635	-	-				
				Redressement fiscal	-	-	439 994				
Autres produits ordinaires	43 724	58 264	157 530	Créances Abandonnées	10 007	168 908	454 852				
<u>Sous total</u>	<u>14 466 369</u>	<u>14 488 576</u>	<u>34 770 402</u>	Créances radiées	-	-	6 356 239				
Résultat des activités ordinaires	6 596 021	4 562 573	10 835 219	Autres pertes ordinaires	2 253	11 228	14 440	<u>Résultat des activités ordinaires</u>	<u>6 596 021</u>	<u>4 562 573</u>	<u>10 835 219</u>
<u>Sous total</u>	<u>6 596 021</u>	<u>4 562 573</u>	<u>10 835 219</u>	Impôts sur les bénéfices	2 826 071	1 954 838	5 399 252				
				Contribution sociale de solidarité	322 979	223 410	617 057				
				<u>Sous total</u>	<u>7 870 348</u>	<u>9 926 003</u>	<u>23 935 183</u>				
				Contribution conjoncturelle	322 979	-	617 057				
				<u>Sous total</u>	<u>322 979</u>	<u>-</u>	<u>617 057</u>	<u>Résultat net</u>	<u>6 273 041</u>	<u>4 562 573</u>	<u>10 218 162</u>

4.8.5 Tableau de mouvement des capitaux propres au 30/06/2024

En DT

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserve pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Complément d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2022	55 000 000	4 472 033	4 887 979	778	4 688 686	(404 890)	10 532	6 092 315	74 747 432
Affectations approuvées par l'A.G.O du 25 Avril 2023		539 050	3 000 000	200 000	2 353 265			(6 092 315)	-
Prélèvement sur fonds social 2023				(157 397)					(157 397)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2022					(3 300 000)				(3 300 000)
Encaissement de dividendes sur actions propres					22 426				22 426
Résultat de l'exercice 2023								10 218 162	10 218 162
Solde au 31 décembre 2023	55 000 000	5 011 083	7 887 979	43 380	3 764 376	(404 890)	10 532	10 218 162	81 530 622
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2024		488 917	3 000 000	200 000	6 529 245			(10 218 162)	-
Prélèvement sur fonds social 2024				(86 790)					(86 790)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2023					(4 400 000)				(4 400 000)
Encaissement de dividendes sur actions propres					29 901				29 901
Cession des actions propres						404 890	2 279		407 169
Résultat de la période close au 30 juin 2024								6 273 041	6 273 041
Solde au 30 Juin 2024	55 000 000	5 500 000	10 887 979	156 590	5 923 522	-	12 810	6 273 041	83 753 942

4.8.6 Evolution du revenu de leasing et du résultat d'exploitation

Désignation (en Dinars)	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Revenu de leasing	40 859 789	37 509 903	77 933 868
Résultat d'exploitation	9 703 600	6 693 785	16 708 439
Capital social	55 000 000	55 000 000	55 000 000
Nombre d'actions	11 000 000	11 000 000	11 000 000
Revenu de leasing par action	3,715	3,410	7,085
Résultat d'exploitation par action	0,882	0,609	1,519

4.8.7 Evolution du résultat net

Désignation (en Dinars)	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Résultat des activités ordinaires avant impôt	9 745 071	6 740 821	16 851 528
Résultat net d'impôt	6 273 041	4 562 573	10 218 162
Capital social	55 000 000	55 000 000	55 000 000
Nombre d'actions	11 000 000	11 000 000	11 000 000
Résultat des activités ordinaires avant impôt par action	0,886	0,613	1,532
Résultat net d'impôt par action	0,570	0,415	0,929
Résultat des activités ordinaires avant impôt / Capital social	17,72%	12,26%	30,64%
Résultat net d'impôt / Capital social	11,41%	8,30%	18,58%

4.8.8 Evolution de la marge brute d'autofinancement

Désignation (en Dinars)	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Résultat net de la période	6 273 041	4 562 573	10 218 162
Dotation aux amortissements	681 244	643 343	1 317 266
Dotations nettes aux provisions	113 870	2 400 840	1 620 122
Marge brute d'autofinancement	7 068 155	7 606 756	13 155 550

4.8.9 Indicateurs et ratios de gestion

a- Les indicateurs de gestion

	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Indicateurs de gestion en DT			
Résultat de la période (1)	6 273 041	4 562 573	10 218 162
Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement	614 002 856	571 197 237	583 234 580
Engagement (2) (Bilan et Hors bilan)	680 808 934	656 148 041	618 631 869
Fonds propres (avant résultat net) (3)	77 480 901	71 389 643	71 312 460
Capitaux propres avant affectation	83 753 942	75 952 216	81 530 622
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	579 085 734	547 546 650	549 791 601
Créance classées (4)	61 781 360	67 819 331	53 055 806
Produits réservés (5)	4 139 823	4 461 512	3 606 797
Total provisions (6)	34 687 904	42 179 120	35 037 141
Emprunts et ressources spéciales	493 920 803	442 050 474	453 652 373
Dettes envers la clientèle	9 361 464	7 114 275	6 875 304
Total bilan	672 398 514	617 746 477	621 995 773
Charges de personnel	6 511 977	6 002 100	12 397 676
Dotations nettes aux provisions	113 870	2 400 840	1 620 122
Intérêts et produits assimilés de leasing	40 859 789	37 509 903	77 933 868
Charges financières	21 961 560	20 593 230	42 730 404
Total charges d'exploitation (hors dotations aux provisions sur créances)	9 695 246	8 863 266	18 196 596
Produits nets	19 512 716	17 957 892	36 525 157

b- Les ratios de gestion

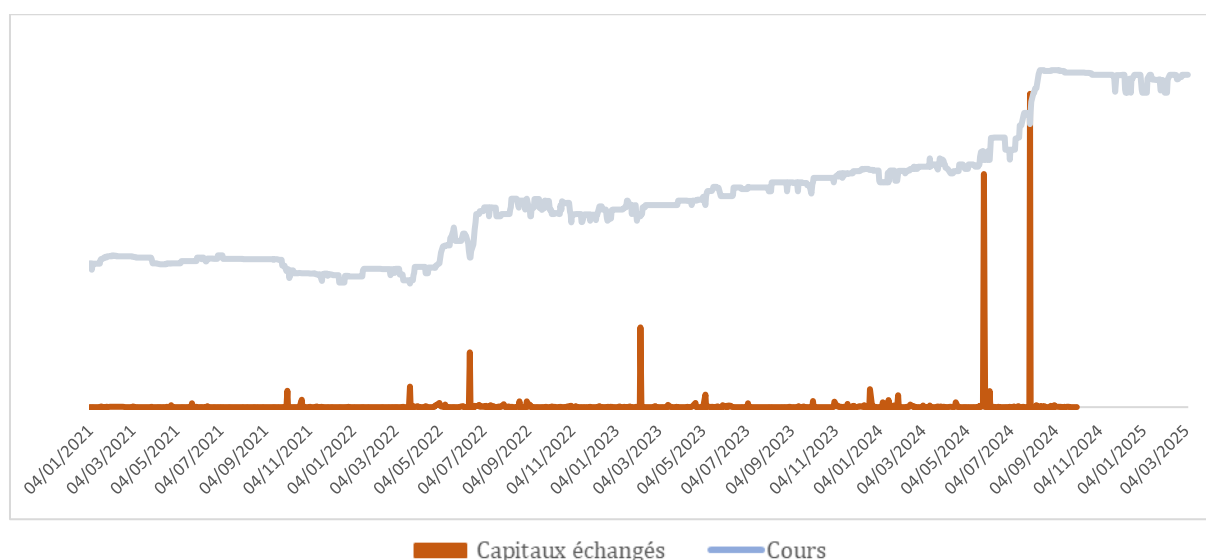
	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Ratios propres aux sociétés de leasing			
Fonds propres / Engagements (3)/(2)	11,38%	10,88%	11,39%
Taux de créance classées (4)/(2)	9,07%	10,34%	8,58%
Ratio de couverture de créances classées (5)+(6)/(4)	62,85%	68,77%	72,84%
Créances classées/ (Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Porte feuille d'investissement)	10,06%	11,87%	9,10%
Ratio de Fonds propres selon la circulaire 91-24 de la BCT (*)	15,68%	16,36%	17,33%
Ratio de gestion			
Charges de personnel/ produits nets	33,37%	33,42%	33,94%
Produits nets/ Capitaux propres avant résultat	25,18%	25,15%	51,22%
Coefficient d'exploitation (Total des charges d'exploitation/Produits nets)	49,69%	49,36%	49,82%
Dotations nettes aux provisions/ produits nets	0,58%	13,37%	4,44%
Ratio de structure			
Total des capitaux propres avant résultat/ Total bilan	11,52%	11,56%	11,47%
Emprunts et ressources spéciales/Total bilan	73,46%	71,56%	72,93%
Créances sur clientèle, opérations de leasing/ Total bilan	86,12%	88,64%	88,39%
(Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle) /Créances sur clientèle, opérations de leasing	86,91%	82,03%	83,76%
Ratio de rentabilité			
ROE (Résultat net/ Capitaux propres avant résultat)	8,10%	6,39%	14,33%
ROA (Résultat net/ Total bilan)	0,93%	0,74%	1,64%
Résultat net/ Produits nets	32,15%	25,41%	27,98%
Intérêts et produits assimilés de leasing/Créances sur la clientèle	7,06%	6,85%	14,18%
Produits nets/ Total bilan	2,90%	2,91%	5,87%

(*) Tel que modifié par la circulaire 2012-09 de la BCT, ce ratio prudentiel exige de chaque établissement de crédit (Banques et sociétés de leasing) que ses fonds propres nets représentent au moins 10 % de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.

4.9 Comportement boursier de l'action Hannibal Lease

	2021	2022	2023	2024	Du 02/01/2025 au 13/03/2025
Nombre de titres admis	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000
Nombre de titres traités	220 689	755 664	875 063	3 734 636	130 694
Cours fin de période (en DT)	2,91	4,40	5,27	7,4	7,4
Capitalisation boursière (en DT)	32 010 000	48 400 000	57 970 000	81 400 000	81 400 000
Cours le plus haut (en DT)	3,38	4,64	5,30	7,5	7,4
Cours le plus bas (en DT)	2,70	2,75	4,15	5,00	7,00
Bénéfice par action (en DT)	0,375	0,554	0,929	-	-
Dividende par action (en DT)	0,200	0,300	0,400	-	-
Date de distribution	26/05/2022	29/05/2023	28/04/2024	-	-
PER	7,75x	7,94x	5,67x	-	-
Dividend Yield	6,9%	6,8%	7,6%	-	-

Evolution des cours (non ajustés) et des quantités traitées : Janvier 2021– 13 mars 2025



Indicateurs Boursiers :

Nombre de titres admis au 31 décembre 2023 : 11 000 000
Cours d'introduction, le 04 juillet 2013 : 9,5 dinars (avec un nominal de 5 dinars)
Capitalisation boursière au 31 décembre 2024 : 81,400 millions de dinars
Capitalisation boursière au 13 mars 2025 : 81,400 millions de dinars
Cours le plus haut du 1^{er} janvier 2023 au 31 Décembre 2024 : 7,50 dinars
Cours le plus bas du 1^{er} janvier 2024 au 31 Décembre 2024 : 5,00 dinars

Chapitre 5 : Organes d'Administration, de Direction et de Contrôle des Comptes

5.1 Membres des organes d'administration et de direction

5.1.1 Membres du Conseil d'Administration

Membres	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
Mr Hédi DJILANI ⁽¹⁾	Lui-même	Président	2024-2026	Tunis
Mr Abderrazak BEN AMMAR ⁽¹⁾	Lui-même	Membre	2024-2026	Tunis
La Financière Tunisienne ⁽¹⁾	Mr. Ali Sabri ESSGHAIER	Membre	2024-2026	Tunis
SANAD FUND FOR SME ⁽²⁾	Mlle. Mouna OURARI	Membre	2024-2026	Tunis
Investment Trust Tunisia SA ⁽¹⁾	Mr. Hatem BEN AMEUR	Membre	2024-2026	Tunis
	Mme Dadou Hedia DJILANI	Membre	2024-2026	Tunis
Mutuelle Assurances de l'Enseignement ⁽¹⁾	Mme Myriam BEN ABDENNEBI	Membre	2024-2026	Tunis
Mr Abderrazak LOUATI ⁽³⁾	Lui-même	Membre	2024-2026	Tunis
Mr Khaled ZOUARI ⁽³⁾	Lui-même	Membre	2024-2026	Tunis
Mr Karim SIALA ⁽³⁾	Lui-même	Membre	2024-2026	Tunis

(1) : Mandat renouvelé lors de l'AGO du 30/04/2024

(2) : Cooptation décidée lors du Conseil d'Administration du 28/08/2024 en remplacement de United Golf Bank

(3) : Administrateurs indépendants

5.1.2 Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société

Membres	Qualité	Date d'entrée en Fonction/ Mandat	Adresse
Mr. Hédi DJILANI*	Président du Conseil d'Administration	2024-2026	Tunis
Mr. Mohamed-Hechmi DJILANI*	Directeur Général	2024-2026	Tunis
Mr Rafik MOALLA*	Directeur Général Adjoint	2024-2026	Tunis

*Nommés par le Conseil d'Administration du 30/04/2024

Il est à signaler que :

Mr Ali Sabri ESSEGHAIER et Mr Hatem BEN AMEUR sont membres du comité d'audit présidé par Mr Abderrazak LOUATI.

Mme Myriam BEN ABDENNEBI et Mlle Mouna OURARI sont membres du comité des risques présidé par Mr Khaled ZOUARI.

Mr Abderrazak BEN AMMAR et Mme Dadou Hedia DJILANI sont membres du comité de nomination et de rémunération présidé par Mr Hédi DJILANI.

Les autres membres des organes d'administration et de direction n'ont pas de fonctions dans la société.

5.1.3 Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction

Membres	Activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années
M Hédi DJILANI	PDG des Sociétés : Financière Tunisienne, Confection Ras Jebel, Finances et investissements, CRJ Construction, La Générale de Distribution, MTEI et Amilcar Holding, WIC, MIC, FIC, Représentation Internationale, Immobilière AL Kadiria, Immobilière Echerifa, LIN, SMVDA Ennour.
M Ali Sabri ESSGHAIER	PDG des Sociétés immobilière Al Kadiria et Les Bâtiments Modernes, Eclair Prym Maroc, Eclair Prym France. DGA de la société Immobilière Echerifa, Gérant des sociétés EUROMED, CCM, MEDICOLAB et C.S.A.
M Abderrazak BEN AMMAR	Gérant des Sociétés Hermès Conseil et Sables du Centre SARL.
Mlle. Mouna OURARI	Responsable principal des investissements au sein du fonds d'investissement « Finance in Motion JMBH »
M Hatem BEN AMEUR	Directeur Financier de la Société investment Trust Tunisia, DGA Confection Ras Jebel.
Mme Dadou Hedia DJILANI	Directeur Général de la société Immobilière Echerifa
Mr Abderrazak LOUATI	Gérant de la société Thyna Advisory, Président du Comité d'Audit BH Bank 2021-2024.
Mr Khaled ZOUARI	PCA Time université, Enseignant universitaire à l'IHEC Carthage et à l'IFID
Mr Karim SIALA	Directeur Financier SUMITOMO Corp.
Mme Myriam BEN ABDENNEBI	Directeur Financier à la Mutuelle Assurance de l'Enseignement.
M Rafik MOALLA	-
M Mohamed-Hechmi DJILANI	PDG de la société Investment Trust Tunisia.

5.1.4 Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membres	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Hédi DJILANI	Administrateur dans les sociétés : Financière Tunisienne, Confection Ras Jebel, Finances et investissements, CRJ Construction, La Générale de Distribution, MTEI et Amilcar Holding, WIC, MIC, FIC, Représentation Internationale, Immobilière AL Kadiria, Immobilière Echerifa, LIN, SMVDA Ennour.
M. Ali Sabri ESSGHAIER	Administrateur dans les sociétés LIN, Immobilière Alkadiria, Les Bâtiments Modernes Eclair Prym Maroc et Eclair Prym France.
M. Hatem BEN AMEUR	Néant.
Mme Dadou Hédia DJILANI	Administrateur dans les sociétés : Financière Tunisienne et Représentation Internationale.
M. Abderrazak BEN AMMAR	Administrateur TUNINVEST SICAR, GABES INVEST SICAR, Tunisie Sicav, Sicav Plus, Eclair Prym Maroc SA et Eclair Company Internationale.
Mlle. Mouna OURARI	Néant.
Mme Myriam BEN ABDENNEBI	Néant.
M. Rafik MOALLA	Administrateur dans les sociétés Identity Partners, Amilcar LLD et NIDA SA .
Mr Abderrazak LOUATI	Néant.
Mr Khaled ZOUARI	Time Université
Mr Karim SIALA	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires dans Smart Tunisie et Sotipapier
M Mohamed-Hechmi DJILANI	Administrateur dans les Sociétés : AMILCAR HOLDING, L'IMMOBILIERE ECHARIFA, MTEI, FIC, WIC, MIC, CRJ, CRJ Construction, LGD, Finances et Investissements et Investment Trust Tunisia.
SANAD FUND FOR SME	Administrateur dans les sociétés Advans Tunisie, SANADCOM, SANDAH et ENDA TAMWEEL.
La Financière Tunisienne	Administrateur dans les sociétés Représentation Internationale, Amilcar-Holding Nida, Les Industries Nouvelles , MAT et la Générale de distribution
Investment Trust Tunisia SA	Néant.
Mutuelle Assurances de l'Enseignement	Administrateur dans les sociétés TUNIS RE, BEST LEASE, STB, IMMOBILIERE MAE, MUTUELLE DU SAVOIR, AFRIQUE ASSISTANCE, RESIDENCE DU CAP BON, CTAMA IMMOBILIERE, POLYCLINIQUE DU CAP BON, PRESICIUM TUNISIE, AFRIQUE ASSISTANCE, S D A et BUAT.

5.1.5 Fonctions des représentants permanents des personnes morales administrateurs dans la société qu'ils représentent

Membre	Représentant permanent	Fonction au sein de la société qu'il représente
Investment Trust Tunisia SA	Mr. Hatem BEN AMEUR	Directeur Financier
Investment Trust Tunisia SA	Mme Dadou Hedia DJILANI	Chargée de Missions
Mutuelle Assurances de l'Enseignement	Mme Myriam BEN ABDENNEBI	Directeur Financier
La Financière Tunisienne	Mr. Ali Sabri ESSGHAIER	Néant
SANAD FUND FOR SME	Mlle. Mouna OURARI	Néant

5.2 Intérêts des dirigeants dans la société pour l'exercice 2023

5.2.1 Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2023

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

– Le conseil d'administration réuni le 27 avril 2021, a nommé Mr Hédi DJILANI en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société et il lui a fixé sa rémunération.

– Le conseil d'administration réuni le 27 avril 2021, a nommé Mr Mohamed Hechmi DJILANI en qualité de Directeur Général de la société. Le conseil d'administration réuni le 24 mars 2022 lui a fixé sa rémunération. Cette rémunération est composée de salaires, de la prise en charge de la cotisation sociale, de l'assurance groupe et d'autres avantages sous forme d'une voiture de direction et la prise en charge des frais y afférents, ainsi que toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

– Le conseil d'administration réuni le 27 avril 2021 a nommé Mr Rafik MOALLA en qualité de Directeur Général Adjoint. Le conseil d'administration réuni le 24 mars 2022 lui a fixé sa rémunération.

Cette rémunération est composée de salaires et d'une prime de bilan s'il y a lieu ainsi que la prise en charge de l'assurance groupe. Il bénéficie en outre d'une voiture de direction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que de la prise en charge de toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

- Les membres du conseil d'administration ainsi que les membres des comités issus du conseil sont rémunérés, au titre de 2023, par des jetons de présence et des rémunérations, approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2023.

Les obligations et engagements de la société Hannibal Lease envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2023, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

	PCA		DG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2023	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2023	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2023	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2023
Avantages à court terme	100 000	-	686 216	152 339	450 259	75 000	163 458	163 458
Rémunérations brutes	100 000	-	650 000	150 000	425 000	30 000	-	-
Charges sociales	-	-	9 354	2 339	-	-	-	-
Avantage en nature	-	-	26 862	-	25 259	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	-	-	163 458	163 458
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-	-	-
	100 000	-	686 216	152 339	450 259	75 000	163 458	163 458

Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient, chacun d'eux, d'une voiture de direction avec la prise en charge des frais y afférents.

Par ailleurs, Monsieur Rafik MOALLA assure la fonction de Président du conseil d'administration de la filiale « Amilcar Location Longue Durée », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 60.000 DT.

5.2.2 Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2023

Relation	Risque encouru en DT
Groupe DJILANI	
- Confection Ras Jebel SA	177 656
- Financière Tunisienne	165 662
Autres parties liées	
- Ste Prym Fashion Tunisie	365 212
- Ste Les industries Nouvelles LIN	312 425
- Ste Hermes Conseil	107 739
- Ste Eclair Prym Tunisie	35 484
- Ste STIAL SA	18 519
- Ste de Développement Agricole El Hafsia	5
Total	1 182 702

5.3. Contrôle

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet F.M.B.Z – KPMG TUNISIE : Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI	Les jardins du lac B.P n° 317 Publiposte rue lac Echkel Les Berges du lac 1053 Tunis. Tél: 71 194 344 Fax : 71 281 477	2021-2023*
DELTA CONSULT : Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Said MALLEK	Immeuble SAADI – Tour CD 2 ^{ème} étage Bureau n°7 et 8 – Menzah IV – 1082 Tunis. Tel : 71 755 035/71 755 024 Fax : 71 753 062	2022-2024**
Société DATN : membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Tarek SAHLI	Rue du Lac Oubeira Immeuble Illiade – 1053 – Les Berges du Lac – Tunis. Tél : 36 400 900 Fax : 36 400 902	2024-2026***

*Renouvellement du mandat par l'AGO du 27/04/2021. Toutefois, les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2023, ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2024, ont été signés par Madame Emna RACHIKOU.

** Renouvellement du mandat par l'AGO du 26/04/2022

*** Désigné par l'AGO du 30/04/2024 pour une durée de 3 ans.

5.4. Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital

5.4.1. Prêts octroyés et crédits reçus

▪ Prêts octroyés :

Néant.

▪ Crédits reçus :

1) HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA (dans laquelle elle a des dirigeants communs) pour un montant global de 28.500.000 DT, durant la période allant du 01/01/2023 au 25/02/2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 335.090 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31/12/2023, à 2.000.000 DT.

2) HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT (dans laquelle elle a des dirigeants communs) pour un montant global de 18.000.000 DT, durant la période allant du 12/01/2023 au 13/01/2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 129.901 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31/12/ 2023, à 1.500.000 DT.

3) HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI (ayant des liens avec un dirigeant de la société Hannibal Lease) pour un montant global de 2.000.000 DT, durant la période allant du 02/04/2023 au 27/03/2024, au taux facial de 9%. Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 65.311 DT. L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31/12/ 2023, à 1.000.000 DT.

4) HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès des héritiers du feu Abdelkader ESSEGHAIER, représentés par Mr Ali Sabri ESSEGHAIER (administrateur de la société Hannibal Lease) pour un montant global de 23.000.000 DT, durant la période allant du 03/01/2023 au 19/11/2023, au taux facial de 9%. Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève 231.919 DT.

5) HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société REPRESENTATION INTERNATIONALE (dans laquelle elle a des dirigeants communs) pour un montant global de 6.000.000 DT, durant la période allant du 08/01/2023 au 03/01/2024, au taux facial de 9%. Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 44.293 DT. L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31/12/2023, à 500.000 DT.

6) HL a réalisé, en 2023, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la Société Invest Trust Tunisia (dans laquelle elle a des dirigeants communs) pour un montant de 500.000 DT, émis le 12/12/2023 et échéant le 20/02/2024, au taux facial de 9%. Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 2.334 DT.

5.4.2. Créances et dettes commerciales

Néant.

5.4.3. Dividendes et autres rémunérations distribuées par Hannibal Lease et encaissés par les autres parties liées en DT

- L'Assemblée Générale Ordinaire du 25/04/2023 a décidé d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence pour l'exercice 2023 un montant net de 90.000 Dinars.
- L'Assemblée Générale Ordinaire du 25/04/2023 a fixé la rémunération des membres du Comité d'Audit et les membres du Comité des Risques pour l'exercice 2023 à un montant global net de 20.000 Dinars par comité.
- Les dividendes distribués par Hannibal Lease aux autres parties liées au titre de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

Actionnaires	Dividende par action 2023	Nombre d'actions	Dividendes 2023 en DT
Investment Trust Tunisia S.A.	0,4	3 015 048	1 206 019
Financière Tunisienne S.A.	0,4	1 548 389	619 356
MAE	0,4	600 106	240 042
M. Hedi DJILANI	0,4	46 977	18 791
M. Abderrazak BEN AMMAR	0,4	37 400	14 960
M. Abderrazak LOUATI	0,4	0	0
M. Khaled ZOUARI	0,4	0	0
M. Karim SIALA	0,4	20	8
TOTAL		5 247 940	2 099 176

5.4.4. Prestations de services reçues ou données

- **Données :** Néant
- **Reçues :**

Le Conseil d'Administration réuni le 28/03/2023, a autorisé la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de Hannibal Lease. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2023 à 33 861 dinars hors taxes, soit 40 295 dinars toutes taxes comprises.

5.4.5. Chiffre d'affaires réalisé par la société Hannibal Lease avec les autres parties liées

1) En 2023, HL a mis en force 2 contrats au profit de la société PRYM FASHION TUNISIE (dans laquelle elle a des dirigeants en commun) pour une valeur totale de 292 884 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 579 808 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ces contrats s'élève 38 779 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31/12/2023, à 365 196 dinars.

2) En 2023, HL a mis en force 5 contrats au profit de la société STE LES INDUSTRIES NOUVELLES LIN (dans laquelle elle a des dirigeants en commun) pour une valeur totale de 206 831 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 770 567 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ces contrats s'élève à 41 278 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31/12/ 2023, à 312.426 dinars.

3) En 2023, HL a mis en force un contrat au profit de la société HERMES CONSEIL (dans laquelle elle a des dirigeants en commun) pour un montant de 139 423 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ce contrat s'élève 30 90 dinars.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31/12/2023, à 107.798 dinars.

CHAPITRE 6 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

6.1. Evolution récente et orientation stratégique

6.1.1. Evolution récente au 31/12/2024

Le montant des approbations s'élève au 31/12/2024 à 497,5 MDT contre 436,8 MDT, soit une hausse de 13,9%.

Les mises en force sont passées de 341,1 MDT au 31/12/2023 à 370,4 MDT au 31/12/2024, soit une hausse de 8,6%.
Les produits nets de leasing ont augmenté de 5,0% par rapport au 31/12/2023, passant de 36,5 MDT à 38,3 MDT au 31/12/2024.

Les encours sont passés de 546,6 MDT au 31/12/2023 à 603,6 MDT au 31/12/2024, soit une hausse de 10,4%.

6.1.2. Orientation stratégique

Etant donné le contexte économique difficile et dans un souci de récupérer ses parts de marché et d'améliorer la qualité de son portefeuille, la stratégie de développement de Hannibal Lease, sur la prochaine période, reposera sur :

- Le perfectionnement de l'activité commerciale et des procédures de contrôle et de gestion ;
- La récupération progressive de la part de marché ;
- La maîtrise du risque crédit ;
- La restructuration des ressources financières par le recours aux crédits à moyen terme et aux Emprunts Obligataires ;
- La réduction du coût des ressources financières par la renégociation des conditions des lignes de crédits ;
- L'amélioration du rating

6.2 Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées au niveau des prévisions 2024-2028 par rapport aux informations prévisionnelles 2023-2026

Les prévisions publiées au niveau du document de référence « HL 2024 » sont différentes de celles publiées dans le présent document de référence. En effet, compte tenu des réalisations de l'exercice 2023 et des nouvelles conditions du marché, certaines modifications et mises à jour ont été apportées au niveau des hypothèses sous-jacentes relatives aux rubriques suivantes :

Mises en force (en Dinars)

Mises en force	2023R	2024P	2025P	2026P	2027P	Commentaires
B.P "HL 2024"	330 000 000	350 000 000	370 000 000	390 000 000	410 000 000	L'hypothèse des Mises en Force projetées en 2024-2027 a été maintenue.
B.P "HL 2025"	341 069 194	350 000 000	370 000 000	390 000 000	410 000 000	
Variation/taux de réalisation	103,3%	0	0	0	0	

P : prévisionnel

Créances sur la clientèle (en Dinars)

Créances sur la clientèle	2023R	2024P	2025P	2026P	2027P	Commentaires
B.P "HL 2024"	546 629 589	605 025 026	660 635 128	696 709 381	722 125 239	Le montant des créances de la clientèle a été corrigé par le montant des mises en force de 2023 ainsi que de leurs maturités effectives affectant ainsi le montant des amortissements et par conséquent le montant des créances à la clientèle.
B.P "HL 2025"	549 971 601	597 285 157	647 835 813	708 551 611	758 919 353	
Variation/taux de réalisation	100,6%	(7 739 869)	(12 799 315)	11 842 230	36 794 114	

P : prévisionnel

Portefeuille d'investissement (en Dinars)

Portefeuille d'investissement	2023R	2024P	2025P	2026P	2027P	Commentaires
B.P "HL 2024"	18 650 104	24 077 131	28 290 645	31 290 645	34 290 645	Le montant du portefeuille d'investissement a été révisé en fonction des ajustements des décaissements prévisionnels relatifs aux réinvestissements exonérés et des participations dans les filiales.
B.P "HL 2025"	18 650 104	21 650 116	30 032 700	34 223 993	37 223 993	
Variation/taux de réalisation	100%	(2 427 015)	1 742 055	2 933 348	2 933 348	

P : prévisionnel

Portefeuille titres de placement (en Dinars)

Portefeuille titres de placement	2023R	2024P	2025P	2026P	2027P	Commentaires
B.P "HL 2024"	2 000 493	2 000 483	2 000 483	2 000 483	2 000 483	Il s'agit d'une révision du montant du portefeuille titres de placement en prévision de mise en place de certificats de dépôt à fin 2024.
B.P "HL 2025"	14 792 875	15 267 006	2 267 006	2 267 006	2 267 006	
Variation/taux de réalisation	739%	13 266 523	266 523	266 523	266 523	

P : prévisionnel

- Le taux de réalisation de 739% relatif à l'exercice 2023 du solde du portefeuille de placement est expliqué par la mise en place de certificats de dépôt en fin d'année suite à un excédent de trésorerie.

Emprunts et dettes rattachées (en Dinars)

Emprunts et dettes rattachées	2023R	2024P	2025P	2026P	2027P	Commentaires
B.P "HL 2024"	433 310 853	470 874 856	513 752 557	540 849 566	556 340 979	Le montant des emprunts et dettes rattachées a été révisé à la hausse en 2024, 2026 et 2027 suite aux besoins de financement de l'établissement.
B.P "HL 2025"	453 652 373	492 545 433	511 268 190	559 831 687	602 799 912	
Variation/taux de réalisation	100,1%	21 670 577	(2 484 367)	18 982 121	46 458 933	

P : prévisionnel

Intérêts et produits de leasing (en Dinars)

Intérêts et produits de leasing	2023R	2024P	2025P	2026P	2027P	Commentaires
B.P "HL 2024"	77 372 105	83 685 161	92 544 927	99 764 797	103 065 708	Les intérêts et produits de leasing ont été corrigés pour tenir compte des produits des encours financiers existant à fin juin 2024.
B.P "HL 2025"	77 933 868	83 808 222	90 306 123	98 313 851	105 818 237	
Variation/taux de réalisation	101%	123 061	(2 238 804)	(1 450 946)	2 752 529	

P : prévisionnel

Intérêts et charges assimilées

Intérêts et charges assimilées	2023R	2024P	2025P	2026P	2027P	Commentaires
B.P "HL 2024"	42 080 177	45 248 740	50 904 284	56 379 832	58 200 522	Les intérêts et charges assimilées ont été révisés suite à l'actualisation des taux des emprunts et dettes rattachés ainsi que des projections de refinancement de l'activité.
B.P "HL 2025"	42 730 404	46 196 306	49 542 072	55 637 702	60 843 015	
Variation/taux de réalisation	102%	947 566	(1 362 212)	(742 130)	2 642 493	

P : prévisionnel

Produit net (en Dinars)

Produit net	2023R	2024P	2025P	2026P	2027P	Commentaires
B.P "HL 2024"	36 353 427	38 886 973	42 096 222	43 845 823	45 331 587	La variation du produit net comparé au BP précédent découle des variations du poste Intérêts et produits de leasing et celle du poste Intérêts et charges assimilées.
B.P "HL 2025"	36 525 157	38 788 953	41 214 553	43 131 676	45 436 025	
Variation/taux de réalisation	100,5%	(98 020)	(881 669)	(714 147)	104 438	

P : prévisionnel

6.3. Mesure et analyse des performances réalisées au 31/12/2024 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2024

Indicateurs d'activité (en mDT)	Prévisions 2024	Réalisations au 31/12/2024*	Taux de réalisation
Montant des Mises en Force	350 000	370 396	105,83%
Encours Financiers	590 610	603 564	102,19%
Total des Engagements	670 625	693 368	103,39%
Total des Engagements Classées	54 556	57 676	101,09%
Revenus Nets de Leasing	83 808	83 721	99,90%
Produits Nets de Leasing	38 789	38 342	98,85%
Total Charges d'exploitation	19 319	19 443	100,64%
Ressources d'emprunts	478 262	502 556	105,08%
Emprunts Obligataires	189 820	181 281	88,39%
Autres Emprunts	288 442	321 275	116,06%
Trésorerie Nette	18 155	22 450	123,66%
Capitaux Propres**	77 481	77 481	-

(*) Chiffres non audités

(**) Compte non tenu du résultat au 31-12-2024

6.4. Perspectives d'avenir

Les perspectives d'avenir de la société Hannibal Lease pour la période 2024-2028 ont été établies sur la base des états financiers individuels audités et certifiés arrêtés au 31/12/2023, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30/04/2024.

Les états financiers prévisionnels de la société Hannibal Lease ainsi que les hypothèses sous-jacentes relatives à la période 2024-2028 ont été approuvés par le Conseil d'Administration du 29/11/2024 et examinés par les commissaires aux comptes de la société.

Hannibal Lease s'engage à actualiser ses prévisions, chaque année, sur un horizon de trois ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public.

Elle est également tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et de communiquer au public l'état de réalisation de ses prévisions.

L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts éventuels doivent être insérés au niveau du rapport annuel.

Hannibal Lease s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

6.4.1 Principales hypothèses de prévisions retenues

Compte tenu des évolutions récentes et des orientations générales et commerciales de la société, les hypothèses de base retenues pour l'établissement des informations financières prévisionnelles pour la période 2024-2028 se présentent comme suit :

6.4.1.1 Hypothèses du compte de résultat prévisionnel

a) Les mises en forces :

La progression des mises en forces prévue pour les années 2024 à 2028 tient compte de la conjoncture actuelle, du programme de développement d'Hannibal Lease et de sa position sur le marché.

A partir de l'année 2024, Hannibal Lease prévoit des mises en forces annuelles comme suit :

En DT	2023	2024e	2025P	2026P	2027P	2028P	TCAM 2023-2028
Mises en Force	341 069 194	350 000 000	370 000 000	390 000 000	410 000 000	430 000 000	4,74%
Taux de croissance		2,62%	5,71%	5,41%	5,13%	4,88%	

e : estimé

P : prévisionnel

b) Intérêts et produits assimilés de leasing:

b.1 : Revenus bruts de leasing

Les intérêts bruts de leasing prévus durant la période (2024-2028) se présentent comme suit :

En DT	2023	2024e	2025P	2026P	2027P	2028P	TCAM 2023-2028
Intérêts Bruts	74 207 140	80 578 910	86 667 230	94 417 042	101 590 412	107 342 287	7,66%
Taux de Croissance	10,57%	8,59%	7,56%	8,94%	7,60%	5,66%	

e : estimé

P : prévisionnel

(*) : Taux de Croissance Annuel Moyen

Les taux de sortie se détaillant comme suit :

Année	2024e	2025P	2026P	2027P	2028P
Taux Moyen MEF	14,4%	14,4%	14,4%	14,4%	14,4%

e : estimé

P : prévisionnel

- Un autofinancement de 20% sur le montant Hors taxes à financer ; et
- Une durée moyenne de 48 mois pour les nouveaux financements.

b.2 : Autres produits de Leasing

• Frais de dossier

Contrat Moyen : 85.370 Dinars

Frais de Dossier : 125,546 Dinars HT / Contrat

• Préloyers

Estimé à 0,031% du montant des MEF

• Intérêts de retard

	2024	2025P	2026P	2027P	2028P
Taux de rejet	21,5%	21,5%	21,5%	21,5%	21,5%

Retard Moyen : 45 jours

Taux : 15%

- Frais de Rejet**

	2024	2025P	2026P	2027P	2028P
Taux de rejet	21,5%	21,5%	21,5%	21,5%	21,5%

Encours Moyen / Contrats : 40.000 Dinars

Frais de Rejet : 22,269 Dinars H.T

- Produits Nets / Cession d'Immobilisation**

Estimé à 0,01% de l'encours global

En DT	2023	2024P	2025P	2026P	2027P	2028P
Autres produits de Leasing	4 061 399	3 629 312	4 038 893	4 296 809	4 627 825	5 023 950
Evolution		(10,64%)	11,29%	6,39%	7,70%	8,56%
- Frais de dossier	501 021	509 489	543 865	572 490	602 621	631 245
Evolution		1,69%	6,75%	5,26%	5,26%	4,75%
- Préloyer	105 813	90 599	114 788	120 993	127 198	133 403
Evolution		(14,38%)	26,70%	5,41%	5,13%	4,88%
- Intérêts de retard	2 286 678	1 759 858	1 947 057	2 048 378	2 214 027	2 490 984
Evolution		(23,04%)	10,64%	5,20%	8,09%	12,51%
- Autres (Frais de rejet et produits accessoires)	685 864	752 395	888 708	964 244	1 044 256	1 096 543
Evolution		9,70%	18,12%	8,50%	8,30%	5,01%
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	482 023	516 970	544 475	590 704	639 724	671 775
Evolution		7,25%	5,32%	8,49%	8,30%	5,01%

b.3 : Agios réservés :

L'évolution des agios réservés au cours de la période de projection est estimée sur la base d'un montant annuel de 400 000 dinars.

En DT	2023	2024e	2025P	2026P	2027P	2028P	TCAM 2023-2028
Agios réservés	3 606 797	4 006 797	4 406 797	4 806 797	5 206 797	5 606 797	9,22%
Taux de croissance		11,09%	9,98%	9,08%	8,32%	7,68%	

Ainsi, la rubrique **Intérêts et produits assimilés de leasing** évoluera sur la période 2024-2028 comme suit :

En DT	2023	2024e	2025P	2026P	2027P	2028P	TCAM 2023-2028
Intérêts Bruts	74 207 140	80 578 910	86 667 230	94 417 042	101 590 412	107 342 287	7,66%
Agios	(344 671)	(400 000)	(400 000)	(400 000)	(400 000)	(400 000)	3,63%
Revenus nets de leasing	74 541 811	80 978 910	87 067 230	94 817 042	101 990 412	107 742 288	7,65%
Autres produits de Leasing	4 061 399	3 629 312	4 038 893	4 296 809	4 627 825	5 023 950	4,35%
Total Intérêts et produits de leasing	78 603 210	84 608 222	91 106 123	99 113 851	106 618 237	112 766 238	7,48%

c) Les charges financières

Les charges financières d'Hannibal Lease, sur la période 2024-2028, tiennent compte des intérêts relatifs aux différents crédits en cours de remboursement et à contracter sur la période prévisionnelle. Elles ont été estimées sur la base d'un TMM fixé à 8,00%.

Les conditions appliquées aux différents types de crédits se détaillent comme suit :

- **Crédits à moyen terme bancaires**

Emprunts Nationaux

CMT Bancaires : TMM + 2,75%

- **Crédits à moyen terme revolving**

Taux : TMM + 2%

- **Emprunts obligataires**

Emprunt à taux fixe 5 ans - Taux 10,50%

Commissions : 0,70% flat

- **Certificats de Leasing et Certificats de dépôt**

Certificats de Leasing et Certificats de Dépôt - Taux : TMM+1%.

Le détail de ce poste se présente comme suit :

En DT	2023	2024e	2025P	2026P	2027P	2028P	TCAM 2023-2028
Intérêts / CMT, Billets de Trésorerie & Emprunts Obligataires	41 772 138	45 689 930	48 720 313	54 797 577	59 883 029	62 690 826	8,46%
Résorptions des frais d'émission des emprunts	929 235	506 376	821 759	840 125	957 059	1 045 648	2,39%
Agios Débiteurs	29 031	-	-	-	2 928	-	-
Total des charges financières	42 730 404	46 196 306	49 542 072	55 637 702	60 843 016	63 736 474	8,33%
Taux de Croissance		8,11%	7,24%	12,30%	9,36%	4,76%	

e : estimé

P : prévisionnel

d) Les charges générales d'exploitation

L'évolution moyenne prévisionnelle des charges générales d'exploitation hors provisions sur la période 2024-2028 serait de 6,03% et se présentent comme suit :

- **Charges de personnel**

Les frais du personnel tiennent compte d'une augmentation annuelle moyenne de 6,87 % pour 2024 et 7% à partir de 2024 expliquée par les augmentations légales annuelles de la masse salariale et de la variation des échelons des salariés existants.

En DT	2023	2024e	2025P	2026P	2027P	2028P	TCAM 2023-2028
Charges de personnel	12 397 676	13 250 000	14 177 500	15 169 925	16 231 820	17 368 047	6,97%
Taux de croissance	13,01%	6,87%	7,00%	7,00%	7,00%	7,00%	

e : estimé

P : prévisionnel

- **Autres charges d'exploitation**

En DT	2023	2024e	2025P	2026P	2027P	2028P	TCAM 2023-2028
Autres charges d'exploitation	4 481 654	4 700 000	4 935 000	5 181 750	5 440 838	5 712 879	4,97%
Taux de croissance	3,41%	4,87%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	

e : estimé

P : prévisionnel

- **Dotations aux amortissements :**

En DT	2023	2024e	2025P	2026P	2027P	2028P	TCAM 2023-2028
Dotations aux amortissements	1 317 266	1 369 345	1 328 089	1 337 652	1 334 236	1 314 898	(0,04%)
Taux de croissance	-3,62%	3,95%	-3,01%	0,72%	-0,26%	-1,45%	

e : estimé

P : prévisionnel

6.4.1.2 Hypothèses du bilan prévisionnel

a) **Créances sur la clientèle, opérations de leasing :**

Ce compte regroupe les engagements nets de la clientèle. L'évolution de ce compte sur la période du business plan est comme suit :

En DT	2023	2024e	2025P	2026P	2027P	2028P	TCAM 2023-2028
Créances de leasing	551 083 343	597 936 484	645 197 067	704 056 321	756 008 384	775 164 039	7,06%
Impayés	44 785 543	46 071 040	45 924 592	51 895 822	54 490 613	57 215 144	5,02%
Provisions	(42 470 487)	(42 715 570)	(38 879 050)	(42 593 735)	(46 372 847)	(50 194 605)	3,40%
Produits Réservés	(3 606 797)	(4 006 797)	(4 406 797)	(4 806 797)	(5 206 797)	(5 606 797)	9,22%
Total net des créances de leasing	549 791 601	597 285 157	647 835 813	708 551 611	758 919 353	776 577 781	7,15%
Evolution		8,64%	8,46%	9,37%	7,11%	2,33%	

e : estimé

P : prévisionnel

Evolution des créances classées

Les procédures de recouvrement et contentieux mises en place par Hannibal Lease ainsi qu'une meilleure approche des risques au niveau du comité de crédit, favorisent la maîtrise des créances classées sur la période 2024-2028.

Hannibal Lease vise à atteindre un niveau des parts d'actifs classés inférieur à 7% à fin 2025.

Le taux de couverture des actifs classés devrait atteindre 70% sur la période 2024-2028

En DT	2023	2024e	2025P	2026P	2027P	2028P	TCAM 2023-2028
Total Engagements	618 631 869	670 624 865	719 376 223	786 233 928	842 743 005	866 682 913	6,71%
<i>dont créances classées</i>	53 055 806	54 555 806	49 908 597	52 904 027	56 049 228	59 351 689	2,27%
- Provisions	35 037 141	34 852 725	30 554 578	33 762 932	36 998 359	36 998 359	1,10%
- Agios (*)	3 606 797	4 006 797	4 406 797	4 806 797	5 206 797	5 606 797	9,22%
Ratio Créances Classées	8,58%	8,14%	6,94%	6,73%	6,65%	6,85%	
Taux de couverture des actifs classés	72,84%	71,23%	70,05%	72,91%	75,30%	77,28%	

e : estimé

P : prévisionnel

(*) Sans tenir compte de la provision collective

b) Investissements :

b – 1 : les investissements en immobilisations corporelles et incorporelles

Hannibal Lease prévoit un investissement de maintien et de renouvellement de ses immobilisations, sur la période 2024-2028, conformément au tableau suivant :

En DT	2024e	2025P	2026P	2027P	2028P
Logiciels	29 407	0	0	0	0
Avances aux fournisseurs d'immobilisations incorporelles	84 699	0	0	0	0
Total Immobilisations incorporelles	114 106	0	0	0	0
Matériel de Transport	-	300 000	350 000	350 000	350 000
Equipement de Bureau	67 063	50 000	50 000	50 000	50 000
Matériel Informatique	79 276	60 000	70 000	80 000	90 000
Immobilier	3 872	-	-	-	-
Installation générale	32 721				
Total immobilisations corporelles	182 932	410 000	470 000	480 000	490 000
Total investissements en Immobilisations Incorporelles et Corporelles	297 038	410 000	470 000	480 000	490 000

e : estimé

P : prévisionnel

Ainsi, la rubrique valeurs immobilisées de la société évoluera comme suit :

En DT	2024e	2025P	2026P	2027P	2028P	TCAM 2024-2028
Immobilisations Incorporelles	1 290 024	1 290 024	1 290 024	1 290 024	1 290 024	0,00%
Moins : Amortissements	(492 796)	(529 563)	(555 291)	(557 391)	(557 391)	
Total Immobilisations Incorporelles nettes	797 228	760 461	734 733	732 633	732 633	(2,09%)
Immobilisations Corporelles	27 078 787	27 488 787	27 958 787	28 438 787	28 928 787	1,67%
Moins : Amortissements	(8 196 520)	(9 487 842)	(10 799 767)	(12 131 903)	(13 446 801)	
Total Immobilisations Corporelles nettes	18 882 267	18 000 945	17 159 020	16 306 884	15 481 986	(4,84%)
Valeurs immobilisées	19 679 495	18 761 406	17 893 753	17 039 517	16 214 619	(4,73%)
<i>Evolution</i>		(4,67%)	(4,62%)	(4,77%)	(4,84%)	

b – 2 : Investissements en immobilisations financières

Les prises de participation se détaillent comme suit :

En DT	2024e	2025P	2026P	2027P	2028P
Prises de participation	3 000 012	8 382 585	4 191 292	3 000 000	3 000 000

e : estimé

P : prévisionnel

Ainsi, la rubrique portefeuille d'investissement évoluera comme suit :

En DT	2024e	2025P	2026P	2027P	2028P	TCAM 2024-2028
Portefeuille d'investissement	21 650 116	30 032 700	34 223 993	37 223 993	40 223 993	16,75%
<i>Evolution</i>		38,72%	13,96%	8,77%	8,06%	

e : estimé

P : prévisionnel

c) Ressources de financement à mobiliser :

La société projette sur la période 2024-2028 de mobiliser des ressources de financement bancaires et obligataires.
Le détail de ces ressources se présente comme suit :

En DT

	31/12/2024e	31/12/2025P	31/12/2026P	31/12/2027P	31/12/2028P
CMT					
Encours des CMT début de période	214 940 168	214 441 592	235 274 395	253 146 281	274 051 074
CMT Additionnels	71 750 000	95 000 000	100 000 000	110 000 000	110 000 000
Remboursements	(72 248 576)	(74 167 197)	(82 128 114)	(89 095 206)	(101 734 803)
Encours des CMT fin de période	214 441 592	235 274 395	253 146 281	274 051 074	282 316 272

Crédit Revolving Citibank

Encours des CMT Révolving début de période	50 000 000	69 000 000	55 000 000	60 000 000	60 000 000
Crédits Additionnels	412 200 000	329 400 000	360 000 000	360 000 000	300 000 000
Remboursements	(393 200 000)	(343 400 000)	(355 000 000)	(360 000 000)	(310 000 000)
Encours des CMT Revolving fin de période	69 000 000	55 000 000	60 000 000	60 000 000	50 000 000

Emprunts Obligataires

Encours des E.O. début de période	167 776 840	189 820 000	202 662 000	231 600 000	252 900 000
E.O. Additionnels	75 000 000	80 000 000	90 000 000	90 000 000	100 000 000
Remboursements	(52 956 840)	(67 158 000)	(61 062 000)	(68 700 000)	(88 650 000)
Encours des E.O. fin de période	189 820 000	202 662 000	231 600 000	252 900 000	264 250 000

Encours Global CMT & Emprunts Obligataires	473 261 592	492 936 395	544 746 281	586 951 074	596 566 272
---	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

Certificats de Dépôt et Certificats de Leasing

Encours des Certificats de Dépôt et Certificats de Leasing début de période	6 500 000	5 000 000	5 000 000	0	0
Encaissements de Certificats de Dépôt et de Certificats de Leasing	59 000 000	49 000 000	0	0	0
Remboursements de Certificats de Dépôt et de Certificats de Leasing	(60 500 000)	(49 000 000)	(5 000 000)	0	0
Encours des Certificats de Dépôt et de Certificats de Leasing Fin de Période	5 000 000	5 000 000	0	0	0

Encours de la Dette	478 261 592	497 936 395	544 746 281	586 951 074	596 566 272
% Dette à CT	1,0%	1,0%	0,0%	0,0%	0,0%
% Dette à MT	99,0%	99,0%	100,0%	100,0%	100,0%

REFINANCEMENT

	31/12/2024e	31/12/2025P	31/12/2026P	31/12/2027P	31/12/2028P
CMT et ressources spéciales	71 750 000	95 000 000	100 000 000	110 000 000	110 000 000
Crédits Revolving Citibank	19 000 000	0	5 000 000	0	0
Emprunts Obligataires	75 000 000	80 000 000	90 000 000	90 000 000	100 000 000
Certificats de Dépôt et Certificats de Leasing	0	0	0	0	0
Total Ressources Financières Supplémentaires	165 750 000	175 000 000	195 000 000	200 000 000	210 000 000

e : estimé

P : prévisionnel

Ainsi, l'évolution de la rubrique Emprunts et dettes rattachées sera comme suit :

En DT	2023	2024e	2025P	2026P	2027P	2028P	TCAM 2023-2028
CMT	264 940 168	283 441 592	290 274 395	313 146 281	334 051 074	332 887 897	4,67%
Emprunts Obligataires	167 776 840	189 820 000	202 662 000	231 600 000	252 900 000	263 650 000	9,46%
Certificats de Dépôt et Certificats de Leasing	6 500 000	5 000 000	5 000 000	-	-	-	
Dettes rattachées	14 435 365	14 283 841	13 331 795	15 085 407	15 848 838	12 689 740	(2,49%)
Total emprunts et dettes rattachées	453 652 373	492 545 433	511 268 190	559 831 687	602 799 912	609 227 637	6,08%

d) Les capitaux propres et politique de distribution des dividendes :

L'évolution de la distribution des dividendes annuels sera comme suit :

En DT	2023	2024e	2025P	2026P	2027P	2028P
Dividendes à distribuer	4 400 000	4 400 000	5 500 000	5 500 000	5 500 000	5 500 000
Taux de distribution	42,82%	44,63%	50,76%	48,05%	45,83%	41,99%

P : prévisionnel

La répartition des bénéfices sur la période 2024 – 2028 sera comme suit :

En DT	2023R	2024e	2025P	2026P	2027P	2028P
Bénéfice de l'exercice	10 218 162	9 858 806	10 836 290	11 446 598	12 000 011	13 097 115
Report à nouveau des exercices antérieurs	3 764 376	5 923 522	7 684 082	9 820 373	12 566 971	15 866 982
Total	13 982 538	15 782 328	18 520 373	21 266 971	24 566 982	28 964 097
Réserves légales	(488 917)	-	-	-	-	-
Réserves spéciales de réinvestissement	(3 000 000)	(3 500 000)	(3 000 000)	(3 000 000)	(3 000 000)	(3 000 000)
Bénéfice distribuable	10 493 620	12 282 328	15 520 373	18 266 971	21 566 982	25 964 097
Fonds social	(200 000)	(200 000)	(200 000)	(200 000)	(200 000)	(200 000)
Dividendes	(4 400 000)	(4 400 000)	(5 500 000)	(5 500 000)	(5 500 000)	(5 500 000)
Encaissement de dividendes sur actions propres	29 901	1 754	-	-	-	-
Nouveau solde du Report à nouveau	5 923 522	7 684 082	9 820 373	12 566 971	15 866 982	20 264 096

P : prévisionnel

L'évolution des capitaux propres sur la période sera comme suit :

En DT	2023R	2024e	2025P	2026P	2027P	2028P
Capital social	55 000 000	55 000 000	55 000 000	55 000 000	55 000 000	55 000 000
Réserves :	12 942 442	16 544 569	20 244 569	23 444 569	26 644 569	29 844 569
<i>Réserves légales</i>	5 011 083	5 500 000	5 500 000	5 500 000	5 500 000	5 500 000
<i>Autres réserves</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Prime d'émission</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Subventions d'investissement</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Réserve spéciale de réinvestissement</i>	7 887 979	10 887 979	14 387 979	17 387 979	20 387 979	23 387 979
<i>Réserve pour fonds social</i>	43 380	156 590	356 590	556 590	756 590	956 590
Résultats reportés	3 764 376	5 923 522	7 684 082	9 820 373	12 566 971	15 866 982
Actions propres	(404 890)					
Complément d'apport	10 532	12 810	12 810	12 810	12 810	12 810
Total des capitaux propres avant résultat	71 312 460	85 164 983	82 941 461	88 277 752	94 224 350	100 724 361
Résultat de l'exercice	10 218 162	9 858 806	10 836 290	11 446 598	12 000 011	13 097 115
Total des capitaux propres avant affectation	81 530 622	95 023 789	93 777 752	99 724 350	106 224 361	113 821 477

6.4.2 Les états financiers prévisionnels

Bilans prévisionnels

En DT

	31/12/2023	31/12/2024 ^e	31/12/2025 ^P	31/12/2026 ^P	31/12/2027 ^P	31/12/2028 ^P
ACTIFS						
Liquidités et équivalents de liquidités	12 679 576	18 154 604	12 125 913	8 090 772	11 756 978	10 430 425
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	549 791 601	597 285 157	647 835 813	708 551 611	758 919 353	776 577 781
Portefeuille-titres de placement	14 792 875	15 267 006	2 267 006	2 267 006	2 267 006	2 267 006
Portefeuille d'investissement	18 650 104	21 650 116	30 032 700	34 223 993	37 223 993	40 223 993
Valeurs Immobilisées	21 197 954	19 679 495	18 761 406	17 893 754	17 039 517	16 214 619
Autres actifs	4 883 663	5 636 038	5 529 866	5 683 568	5 860 541	5 994 605
TOTAL DES ACTIFS	621 995 773	677 672 416	716 552 704	776 710 703	833 067 388	851 708 429
PASSIFS						
Concours bancaires	3 809	0	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle	6 875 304	9 275 000	10 850 000	11 375 000	12 075 000	12 512 500
Emprunts et dettes rattachées	453 652 373	492 545 433	511 268 190	559 831 687	602 799 912	609 227 637
Fournisseurs et comptes rattachés	69 246 053	76 222 572	85 597 310	88 722 222	92 888 772	96 013 685
Autres passifs	10 687 612	12 289 704	15 059 452	17 057 444	19 079 342	20 133 130
TOTAL DES PASSIFS	540 465 151	590 332 709	622 774 952	676 986 353	726 843 026	737 886 952
CAPITAUX PROPRES						
Capital social	55 000 000	55 000 000	55 000 000	55 000 000	55 000 000	55 000 000
Réserves	12 942 442	16 544 569	20 244 569	23 444 569	26 644 569	29 844 569
Actions Propres	(404 890)	0	0	0	0	0
Complément d'apport	10 532	12 810	12 810	12 810	12 810	12 810
Résultats reportés	3 764 376	5 923 522	7 684 082	9 820 373	12 566 971	15 866 982
Résultat de la période	10 218 162	9 858 806	10 836 290	11 446 598	12 000 011	13 097 115
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	81 530 622	87 339 708	93 777 752	99 724 350	106 224 361	113 821 477
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	621 995 773	677 672 416	716 552 704	776 710 703	833 067 388	851 708 429

e : estimé

P : prévisionnel

Etats de résultats prévisionnels

En DT

	31/12/2023	31/12/2024e	31/12/2025P	31/12/2026P	31/12/2027P	31/12/2028P
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Intérêts et produits assimilés de leasing	77 933 868	83 808 222	90 306 123	98 313 851	105 818 237	111 966 238
Intérêts et charges assimilées	42 730 404	46 196 306	49 542 072	55 637 702	60 843 015	63 736 474
Produits des placements	1 205 685	1 081 321	350 000	350 000	350 000	350 000
Autres produits d'exploitation	116 008	95 716	100 502	105 527	110 803	116 343
PRODUIT NET	36 525 157	38 788 953	41 214 553	43 131 676	45 436 025	48 696 107
CHARGES D'EXPLOITATION						
Charges de personnel	12 397 676	13 250 000	14 177 500	15 169 925	16 231 820	17 368 047
Dotations aux amortissements	1 317 266	1 369 345	1 328 089	1 337 652	1 334 236	1 314 898
Autres charges d'exploitation	4 481 654	4 700 000	4 935 000	5 181 750	5 440 838	5 712 879
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	18 196 596	19 319 345	20 440 589	21 689 327	23 006 893	24 395 825
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS	18 328 561	19 469 608	20 773 964	21 442 349	22 429 132	24 300 283
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	1 463 665	2 745 082	3 663 480	3 714 685	3 779 113	3 821 757
Dotations aux provisions pour risques divers	156 457	506 753	450 000	150 000	150 000	150 000
RESULTAT D'EXPLOITATION	16 708 439	16 217 772	16 660 484	17 577 663	18 500 019	20 328 525
Autres pertes ordinaires	14 441	2 253	0	0	0	0
Autres gains ordinaires	157 530	343 724	0	0	0	0
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	16 851 528	16 559 243	16 660 484	17 577 663	18 500 019	20 328 525
Impôts sur les bénéfices *	5 399 252	5 375 697	5 824 193	6 131 065	6 500 008	7 231 410
Contribution conjoncturelle	1 234 114	1 324 739	0	0	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE	10 218 162	9 858 806	10 836 290	11 446 598	12 000 011	13 097 115

e : estimé

P : prévisionnel

(*) L'impôt sur les bénéfices est calculé sur la base d'un taux IS de 40% selon la loi des finances 2024 et en tenant compte des réinvestissements exonérés et des charges non déductibles.

Etats des flux de trésorerie prévisionnels

En DT

	31/12/2023	31/12/2024e	31/12/2025P	31/12/2026P	31/12/2027P	31/12/2028P
Flux de trésorerie liés à l'exploitation						
Encaissements reçus des clients	443 809 455	456 235 411	484 146 016	505 812 514	550 687 578	619 238 124
Décaissements pour financement de contrats de leasing	(410 050 746)	(401 388 522)	(425 375 263)	(455 125 088)	(477 583 450)	(502 125 088)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(17 345 392)	(19 455 729)	(5 764 997)	(20 094 882)	(21 492 875)	(22 896 410)
Intérêts payés	(41 492 349)	(47 425 691)	(50 707 358)	(54 173 965)	(60 302 525)	(67 099 923)
Impôts et taxes payés	(13 537 120)	(16 455 712)	(15 346 475)	(17 557 841)	(21 328 118)	(29 534 797)
Autres flux liés à l'exploitation	14 522 023	2 908 429	537 168	455 527	460 803	466 343
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	(24 094 130)	(25 581 813)	(12 510 909)	(40 683 735)	(29 558 587)	(1 951 751)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement						
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(626 797)	(297 038)	(410 000)	(470 000)	(480 000)	(490 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	282 063	290 452	0	0	0	0
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(6 880 863)	(3 929 381)	(8 382 585)	(4 191 292)	(3 000 000)	(3 000 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	565 565	0	0	0	0	0
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	(6 660 032)	(3 935 967)	(8 792 585)	(4 661 292)	(3 480 000)	(3 490 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement						
	0	407 169	0	0	0	0
Dividendes et autres distributions	(3 433 590)	(4 455 136)	(4 400 000)	(5 500 000)	(5 500 000)	(5 500 000)
Encaissement provenant des CMT Bancaires	94 846 958	71 750 000	95 000 000	100 000 000	110 000 000	110 000 000
Remboursement provenant des CMT Bancaires	(54 550 677)	(72 248 576)	(74 167 197)	(82 128 114)	(89 095 206)	(101 734 803)
Encaissement provenant des crédits relais revolving	98 700 000	412 200 000	329 400 000	360 000 000	360 000 000	300 000 000
Remboursement provenant des crédits relais revolving	(101 200 000)	(393 200 000)	(343 400 000)	(355 000 000)	(360 000 000)	(310 000 000)
Encaissement provenant des emprunts obligataires	55 000 000	75 000 000	80 000 000	90 000 000	90 000 000	100 000 000
Remboursement provenant des emprunts obligataires	(56 487 840)	(52 956 840)	(67 158 000)	(61 062 000)	(68 700 000)	(88 650 000)
Encaissements des certificats de dépôt et des certificats de leasing	94 500 000	59 000 000	49 000 000	0	0	0
Décaissements des certificats de dépôt et des certificats de leasing	(100 000 000)	(60 500 000)	(49 000 000)	(5 000 000)	0	0
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	27 374 851	34 996 617	15 274 803	41 309 886	36 704 794	4 115 197
Variation de trésorerie	(3 379 311)	5 478 837	(6 028 691)	(4 035 141)	3 666 206	(1 326 553)
Trésorerie au début de l'exercice	16 055 078	12 675 767	18 154 604	12 125 913	8 090 772	11 756 978
Trésorerie à la clôture de l'exercice	12 675 767	18 154 604	12 125 913	8 090 772	11 756 978	10 430 425

e : estimé

P : prévisionnel

6.4.3 Indicateurs de gestion et ratios prévisionnels

En DT	2023	2024 E	2025 P	2026 P	2027 P	2028 P
Indicateurs de gestion en DT						
Résultat de la période (1)	10 218 162	9 858 806	10 836 290	11 446 598	12 000 011	13 097 115
Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement	583 234 580	634 202 279	680 135 519	745 042 610	798 410 352	819 068 780
Engagement (2) (Bilan et Hors bilan)	618 631 869	670 624 865	719 376 223	786 233 928	842 743 005	866 682 913
Fonds propres (avant résultat net) (3)	71 312 460	77 480 901	82 941 461	88 277 752	94 224 350	100 724 361
Capitaux propres avant affectation	81 530 622	87 339 707	93 777 751	99 724 350	106 224 361	113 821 476
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	549 791 601	597 285 157	647 835 813	708 551 611	758 919 353	776 577 781
Créance classées (4)	53 055 806	54 555 806	49 908 597	52 904 027	56 049 228	59 351 689
Produits réservés (5)	3 606 797	4 006 797	4 406 797	4 806 797	5 206 797	5 606 797
Total provisions (6)	35 037 141	34 852 725	30 554 578	33 762 932	36 998 359	36 998 359
Emprunts et ressources spéciales	453 652 373	492 545 433	511 268 190	559 831 687	602 799 912	609 227 637
Dettes envers la clientèle	6 875 304	9 275 000	10 850 000	11 375 000	12 075 000	12 512 500
Total bilan	621 995 773	677 672 416	716 552 703	776 710 703	833 067 387	851 708 428
Charges de personnel	12 397 676	13 250 000	14 177 500	15 169 925	16 231 820	17 368 047
Dotations nettes aux provisions	1 620 122	3 251 835	4 113 480	3 864 685	3 929 113	3 971 757
Intérêts et produits assimilés de leasing	77 933 868	83 808 222	90 306 123	98 313 851	105 818 237	111 966 238
Charges financières	42 730 404	46 196 306	49 542 072	55 637 702	60 843 015	63 736 474
Total charges d'exploitation	18 196 596	19 319 345	20 440 589	21 689 327	23 006 893	24 395 825
Produits nets	36 525 157	38 788 953	41 214 553	43 131 676	45 436 025	48 696 107
Ratios propres aux sociétés de leasing						
Fonds propres / Engagements (3)/(2)	11,53%	11,55%	11,53%	11,23%	11,18%	11,62%
Taux de créance classées (4)/(2)	8,58%	8,14%	6,94%	6,73%	6,65%	6,85%
Ratio de couverture de créances classées (5) +(6)/(4)	72,84%	71,23%	70,05%	72,91%	71,30%	74,78%
Créances classées/(Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement)	9,10%	8,60%	7,34%	7,10%	7,02%	7,25%
Ratio de gestion						
Charges de personnel/ Produits nets	33,94%	34,16%	34,40%	35,17%	35,72%	35,67%
Produits nets/ Capitaux propres avant résultat	51,22%	50,06%	49,69%	48,86%	48,22%	48,35%
Coefficient d'exploitation (Total des charges d'exploitation/Produits nets)	49,82%	49,81%	49,60%	50,29%	50,64%	50,10%
Dotations nettes aux provisions/ produits nets	4,44%	8,38%	9,98%	8,96%	8,65%	8,16%
Ratio de structure						
Total des capitaux propres avant résultat/ Total bilan	11,47%	11,43%	11,58%	11,37%	11,31%	11,83%
Emprunts et ressources spéciales/Total bilan	72,93%	72,68%	71,35%	72,08%	72,36%	71,53%
Créances sur clientèle, opérations de leasing/ Total bilan	88,39%	88,14%	90,41%	91,22%	91,10%	91,18%
(Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle) /Créances sur clientèle, opérations de leasing	83,76%	84,02%	80,59%	80,62%	81,02%	80,06%
Ratio de rentabilité						
ROE (Résultat net/ Capitaux propres avant résultat net)	14,33%	12,72%	13,06%	12,97%	12,74%	13,00%
ROA (Résultat net/ Total bilan)	1,64%	1,45%	1,51%	1,47%	1,44%	1,54%
Résultat net/ Produits nets	27,98%	25,42%	26,29%	26,54%	26,41%	26,90%
Intérêts et produits assimilés de leasing/Créances sur la clientèle	14,18%	14,03%	13,94%	13,88%	13,94%	14,42%
Produits nets/ Total bilan	5,87%	5,72%	5,75%	5,55%	5,45%	5,72%

E : estimé

P : prévisionnel

6.4.4 Marge brute d'autofinancement prévisionnelle

En DT	2023	2024 E	2025 P	2026 P	2027 P	2028 P
Résultat net	10 218 162	9 858 806	10 836 290	11 446 598	12 000 011	13 097 115
Dotations aux amortissements	1 317 266	1 369 345	1 328 089	1 337 652	1 334 236	1 314 898
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	1 463 665	2 745 082	3 663 480	3 714 685	3 779 113	3 821 757
Dotations aux provisions pour risques divers	156 457	506 753	450 000	150 000	150 000	150 000
Marge brute d'autofinancement	13 155 550	14 479 986	16 277 859	16 648 935	17 263 360	18 383 770

E : estimé

P : prévisionnel

6.4.5 Avis des Commissaires Aux Comptes sur informations financières prévisionnelles pour la période (2024-2028)

Deloitte.

Société DATN : Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'OECT
Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac Oubeira-Immeuble Illiade
1053 - Les berges du Lac
Tél: +216 36 400 900 Fax: + 216 36 400 902
MF : 587570 N/A/M/000
www.deloitte.tn

**Delta
Consult**

Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre
Immeuble SAADI - Tour CD 2ème étage
Bureau n°7 et 8 - Menzah IV - 1082 Tunis
Tél : 71 755 035/ 71 755 024 - Fax : 71 753 062
RC : B245302009 - MF : 1883337 NAM 000
Mail : cabinet@deltaconsult.com.tn

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXAMEN D'INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES POUR LA PERIODE 2024-2028

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE HANNIBAL LEASE (HL)

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons examiné la projection d'informations financières et ses annexes de la société HANNIBAL LEASE relatives à la période 2024-2028, telles qu'elles sont jointes au présent rapport.

Cette projection et les hypothèses retenues relèvent de la responsabilité de la direction. Elle a été préparée dans le cadre de l'élaboration du document de référence "HL 2025 et a été approuvée par le Conseil d'Administration de la société du 29 novembre 2024. Il nous appartient, sur la base de notre examen, d'exprimer notre conclusion sur cette projection.

La projection a été préparée sur la base d'un ensemble d'éléments comprenant des hypothèses théoriques sur des événements futurs et des actions de la direction qui ne se produiront peut-être pas. En conséquence, les lecteurs sont avertis que cette projection ne peut pas être utilisée à d'autres fins que celles indiquées ci-avant.

Nous avons effectué cet examen selon les Normes Internationales de Missions d'Assurance applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles. Il n'entre pas dans notre mission de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant les hypothèses retenues, nous n'avons pas relevé de faits qui nous conduisent à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour la projection, étant toutefois rappelé qu'elle repose sur des hypothèses théoriques et que nous ne pouvons apporter d'assurance sur leur réalisation.

A notre avis, cette projection est correctement préparée sur la base des hypothèses décrites et est synthétisée dans un bilan, un état de résultat et un état de flux de trésorerie conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Enfin, nous rappelons que s'agissant de projections présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative, des informations prévisionnelles présentées.

Tunis, le 29 novembre 2024

Les commissaires aux comptes

Société DATN
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Tarek SAHLI



DELTA CONSULT

Said MALLEK

